



# CONTRAT DE VILLE

## 2024-2030

### “Quartiers 2030”



 **PREFET  
DE L'HÉRAULT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
**Sète  
AGGLOPÔLE  
méditerranée**  
ARCHIPEL DE THAU

 **MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Occitanie

  
**sète**

  
**Frontignan la Peyrade**

  
**La Région  
Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

  
**Hérault  
Département**

  
**ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Caf  
de l'Hérault**

  
**ASSURANCE  
SOCIALE  
Maladie**

  
**Logement  
Hérault**

  
**Sète Thau  
habitat**  
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

  
**SFHE**  
GROUPE  
ARCADE - VYV

  
**mlii**   
votre avenir est ici  
MISSION LOCALE D'INSERTION JEUNES  
DU BASSIN DE THAU

  
**France  
Travail**

  
**CHAMBRE  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE**

  
**CMA**  
Chambre  
des  
Métiers  
et  
Artisanat  
OCCITANIE  
HÉRault

  
**bpifrance**

  
**Caisse  
des Dépôts  
GROUPE**

<b>I. Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>II. Contexte .....</b>	<b>6</b>
A. Sète Agglopôle Méditerranée : présentation du territoire .....	6
1. Présentation du territoire et son histoire.....	6
La démographie et l'attractivité : situation et projection.....	9
Le patrimoine, la culture, le tourisme, les sports.....	19
Un schéma de développement touristique 2019-2023 .....	25
Intermodalités et nouvelles mobilités .....	26
La transition énergétique et écologique.....	27
2. La structuration des partenariats : une vision stratégique à long terme .....	29
La Politique de la Ville intercommunale .....	29
La Convention Territoriale Globale – Sète .....	29
La Convention Territoriale Globale – Frontignan.....	29
Le Projet Educatif de Territoire (ville de Sète) .....	30
La Cité éducative (2021-2024) .....	32
Le projet éducatif territorial (PEDT) 2022-2025.....	34
Le Contrat Local de Santé (CLS) et Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Sète : .....	34
B. Le cadre de vie et Renouvellement Urbain du Contrat de ville à Sète et Frontignan .....	36
1. À Frontignan,.....	37
2. À Sète.....	37
3. Plan guide et amplification du programme .....	39
Requalifier et diversifier le parc de logements pour faire rayonner le quartier.....	40
Attractivité du quartier et renforcement des polarités existantes .....	40
Favoriser le bien être des habitants et définir un quartier à hauteur d'enfants .....	41
C. Contexte juridique et réglementaire .....	43
D. Bilan et évaluation finale du CDV 2015-2023 .....	49
1. Les évolutions sociales et démographiques des QPV : données générales.....	49
2. Mesure des impacts des crises successives.....	54
Evolution des revenus.....	55
Les fragilités numériques .....	63
La fragilité des enfants et des familles.....	65
Une monoparentalité toujours très importante.....	65
Les personnes âgées .....	71
Baromètre sur les besoins potentiels de santé.....	75
L'emploi et la dynamique des territoires .....	77
3. Le bilan d'activité : principaux enseignements.....	82
Généralités .....	82
Les financements et la mobilisation du droit commun.....	82
Les actions et les porteurs .....	83
4. Le résultat de l'évaluation finale. ....	86
<b>III. La nouvelle géographie prioritaire.....</b>	<b>89</b>
<b>IV. La construction du nouveau Contrat de ville- Quartier 2030.....</b>	<b>91</b>
A. Méthode et calendrier.....	91
B. La participation des habitants.....	99
<b>V. Les enjeux Locaux “Quartiers 2030”.....</b>	<b>101</b>
A. Les enjeux transversaux.....	102
1. La participation des habitants .....	102

La GUSP:.....	102
La santé : .....	102
Le Plein Emploi et l'initiative économique : .....	102
La mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants:.....	102
2. La lutte contre les discriminations.....	103
3. Les Séniors .....	103
<b>VI. Priorités et plan d'action .....</b>	<b>137</b>
<b>VII. Modalités de mise en œuvre.....</b>	<b>139</b>
<b>VIII. La DATA : outil de gouvernance du CDV.....</b>	<b>141</b>
<b>IX. Animation de la gouvernance et de la démarche d'évaluation .....</b>	<b>144</b>
<b>X. Les engagements des partenaires.....</b>	<b>147</b>
Sète Agglopôle Méditerranée.....	148
La ville de Frontignan.....	149
L'Education Nationale .....	150
La Caisse d'allocation familiale.....	151
Bpifrance.....	153
La Région Occitanie .....	159
Les objectifs contractualisés de la CGEAC .....	163
Orientation DRAC Quartier 2030 .....	164
<b>Annexes.....</b>	<b>171</b>
Les fiches projets QPV de Frontignan du centre-ville à Calmette .....	171

## I. Introduction

Le nouveau Contrat de ville Quartiers 2030 traduit, une nouvelle fois, l'ambition de notre territoire, pour réduire les inégalités sociales et territoriales, en faveur des populations les plus fragiles. La géographie prioritaire, arrêtée par l'Etat, prend en considération nos préoccupations et permet une intervention sur des périmètres élargis dans les centres-villes de Sète et de Frontignan.

Ce nouveau contrat de ville offre un cadre de travail collectif pour la période 2024-2030. Il est le résultat d'un travail partenarial de qualité avec l'État, les villes, la Région, le Département de l'Hérault, la CAF, les bailleurs sociaux et tous les autres partenaires. Sa construction, co-animee par SAM et l'Etat, a mobilisé une centaine d'acteurs pour préciser les orientations prioritaires dans chaque domaine et prendre en considération les caractéristiques de chacun des 3 quartiers prioritaires :

- Le Centre-Ville / Ile-Sud à Sète ;
- L'Île-de-Thau à Sète ;
- Le Centre-Ville à Calmette à Frontignan.

Quartiers 2030 décrit la mobilisation quotidienne des nombreux leviers pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans les quartiers. Nous agissons dans tous les domaines, que ce soit en matière de logement, d'espaces publics, de prévention et de sécurité, de développement économique, d'éducation, de sport ou encore d'accès aux soins ou à la culture. La politique de la ville, c'est de l'humain autant que de l'urbain. Notre ambition est d'agir en proximité pour répondre aux besoins du quotidien des habitantes et habitants mais aussi de porter des projets d'envergure pour améliorer positivement et durablement les conditions de vie dans les quartiers.

Ce contrat de ville nous engage. L'action doit maintenant se poursuivre, toujours au bénéfice des habitantes et habitants des quartiers populaires.

François Commeinhes

## Editorial

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 », ouvre un chapitre ambitieux de la politique de la ville dans l'Hérault. Il s'inscrit dans la lignée des initiatives et avancées précédentes, en introduisant une vision plus collective, plus concrète et plus en proximité des défis des quartiers prioritaires.

La préparation de ce nouveau contrat a été marquée par une actualisation de périmètre, afin de mieux apprécier les réalités de la précarité et des inégalités territoriales. Elle a été suivie d'une consultation étendue impliquant résidents et acteurs locaux dans un processus participatif sans précédent. Je tiens à souligner l'efficacité de la collaboration entre l'État, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires aboutissant à des propositions concrètes et pertinentes.

Face à l'augmentation du nombre de personnes vivant en quartier prioritaire et à leurs besoins, il m'est apparu indispensable d'articuler nos efforts autour de quatre axes majeurs : l'éducation et la jeunesse, l'accès aux droits et le renforcement du lien social, l'emploi et l'entrepreneuriat, ainsi que la sécurité publique et l'amélioration du cadre de vie.

Cette stratégie globale et intégrée se décline en projet de territoire qui permettra de s'adapter aux spécificités et attentes des habitants. Ce projet est le fruit d'une alliance solide entre l'État et la collectivité que je tiens à saluer.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » traduit notre engagement à dessiner un avenir meilleur pour les habitants des quartiers prioritaires du département. Préfet de l'Hérault, je suis déterminé à voir cet engagement se concrétiser, en construisant des quartiers, plus sûrs, plus inclusifs et plus résilients.

François-Xavier LAUCH

## II. Contexte

### A. Sète Agglopôle Méditerranée : présentation du territoire

#### 1. Présentation du territoire et son histoire

La présence de l'étang au cœur du territoire, les paysages mêlant vignes et lagunes, massifs forestiers et mer méditerranée, sont autant d'éléments offrant un cadre de vie exceptionnel, attirant chaque année de nouveaux habitants et renouvelant l'attractivité touristique. De nombreux équipements sont présents sur le territoire : équipements sportifs, piscines dont un équipement intercommunal accueillant un bassin olympique, un conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et d'art dramatique Manitas de Plata, des médiathèques, le Théâtre Molière – scène nationale, des musées et d'autres lieux culturels incontournables, ...

Le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) s'est étendu le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la suite de la fusion entre de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau (CABT) et de la Communauté de communes du Nord bassin de Thau (CCNBT) créant ainsi une communauté d'agglomération unifiée. SAM est située dans le département de l'Hérault, en Occitanie dans le sud de la France.

C'est la 2<sup>ème</sup> agglomération de l'Hérault. Elle couvre une superficie de 310 km<sup>2</sup>, avec une population d'environ 126 376 habitants, en 2019 (source INSEE).

SAM rayonne autour de sa ville centre Sète et les 13 communes qui l'entourent : Frontignan, Mèze, Marseillan, Bouzigues, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Gigan, Poussan, Villeveyrac, Mireval, Vic-la-Gardiole, Loupian et Montbazin.



L'Agglopôle s'efforce de fournir aux résidents du territoire une diversité de services publics (transports, collectes et tri, médiathèques, ludothèques...), de mettre en œuvre des installations ou de mener à bien des plans de développement relevant de sa compétence. L'Agglopôle cherche ainsi à encourager l'esprit de solidarité et d'égalité entre les différentes communes qui constituent son territoire.



## COMPETENCES OBLIGATOIRES

### 1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



### 2. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE



### 3. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT



### 4. POLITIQUE DE LA VILLE



### 5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



### 6. CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN, GESTION DES AIRES D'ACCUEIL ET DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DES GENS DU VOYAGE



### 7. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MENAGES ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS



### 8. EAU



### 9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



### 10. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

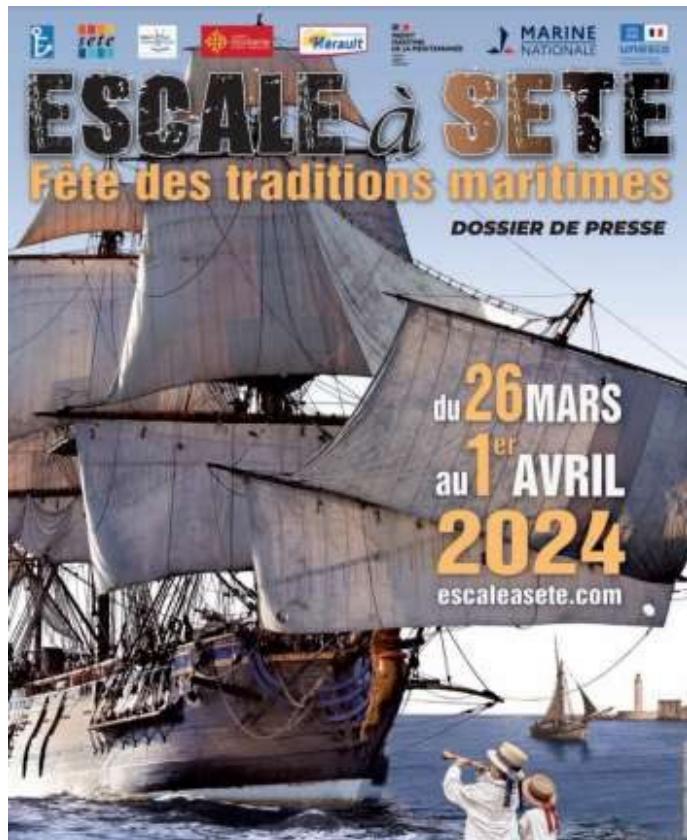


L'Agglopôle possède des compétences obligatoires, mais également des compétences supplémentaires qui lui sont propres.

## COMPETENCES SUPPLÉMENTAIRES

- 1/ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- 2/ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- 3/ Création ou aménagement, entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- 4/ Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante : participation à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche
- 5/ Soutien aux structures d'insertion économique et sociale, gestion du dispositif « atelier de pédagogie personnalisée » (APP)
- 6/ Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de la communauté d'agglomération
- 7/ Diagnostics et fouilles archéologiques préventives
- 8/ Mise en place et gestion d'un service d'enlèvement et gardiennage des véhicules
- 9/ Soutien par un fonds d'intervention aux sportifs de haut niveau pratiquant un sport individuel
- 10/ Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public de transports urbains
- 11/ Capture des animaux dangereux ou errants et gestion d'une fourrière animale
- 12/ Collecte et traitement des déchets banals et professionnels et des déchets conchyliologiques
- 13/ Enseignement de la musique et de l'art dramatique au sein des équipements communautaires
- 14/ Protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels listés dans la délibération n°2018-235 du 20 décembre 2018.
- 15/ Etude, gestion et travaux nécessaires à la protection de la nappe Astienne
- 16/ Aménagement du Pôle d'échange multimodal
- 17/ Soutien à l'organisation du Festival de Thau
- 18/ Gestion d'une brigade de police rurale
- 19/ Animation et études d'intérêt général dans le cadre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), telles que visées par l'article L211-7 du Code de l'Environnement
- 20/ Soutien, par un fonds d'intervention, aux clubs sportifs de haut niveau et aux manifestations sportives d'envergure nationale, internationale et à rayonnement intercommunal.
- 21/ Coordination de la Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC).

## La démographie et l'attractivité : situation et projection

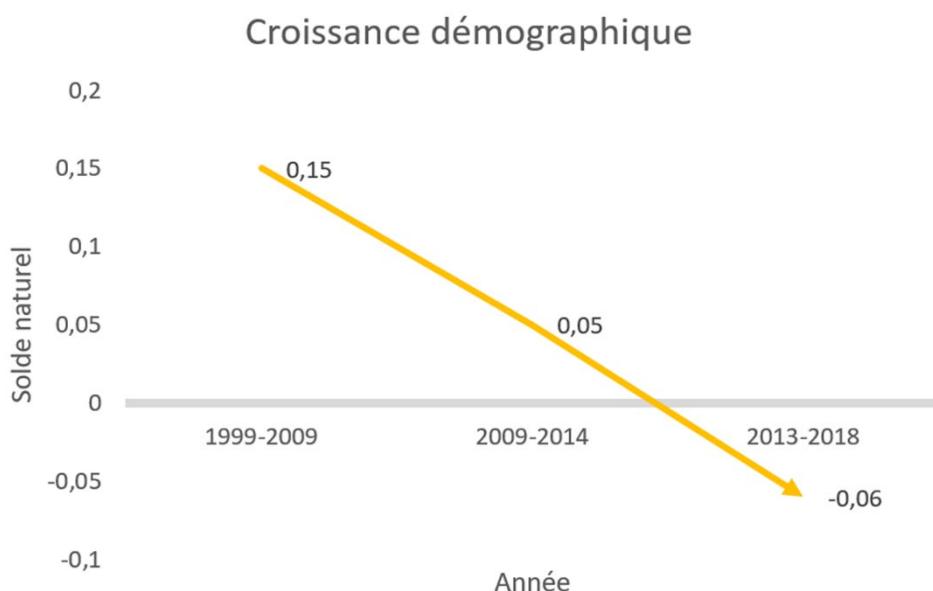


En moins de 30 ans, la population du territoire s'est accrue de 40%, ce qui représente une des expansions les plus fortes enregistrées sur le littoral méditerranéen français.

Outre la croissance démographique importante du territoire, le dynamisme touristique est un atout majeur : 7,7 millions d'excursionnistes en 2019 ont visité l'archipel de Thau. Au cœur de cette attractivité se trouve Sète, qui reçoit 400 000 visiteurs pour Escale à Sète<sup>1</sup> et plus de 300 000 visiteurs à la Saint-Louis, deux événements célébrant les traditions maritimes du territoire. La ville de Balaruc-les-Bains est, par ailleurs, la première station thermale de France avec plus de 53 000 curistes/an.

Avec une population totale de 126 300 habitants, Sète Agglopôle Méditerranée a connu une forte croissance démographique entre les années 2000 et 2010, mais celle-ci s'est progressivement ralentie depuis 2010. Le taux d'évolution annuel étant de 1,68%/an entre 1999 et 2009, et de 1,08%/an entre 2009 et 2014. Sur la période 2013-2018, le taux d'évolution annuel de la population est passé à 0.23%; taux inférieur à la moyenne nationale (0.35%).

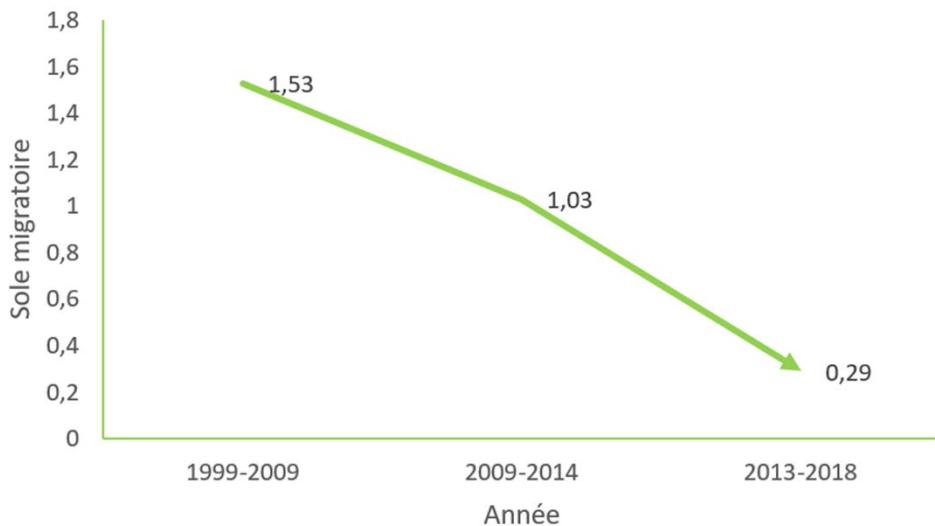
Cette croissance démographique est portée exclusivement par le solde migratoire.



Le solde naturel est aujourd'hui négatif, suivant une tendance à la baisse qui s'observe sur une période plus longue : +0,15% entre 1999 et 2009, +0,05% entre 2009 et 2014 puis -0,06% entre 2013 et 2018.

<sup>1</sup> Fête des traditions maritimes de Méditerranée, bisannuelle, classée grand rassemblement depuis 2014. Escales à Sète propose une programmation où sont à l'honneur les vieux gréements, leurs équipages et la formation à la culture maritime.  
Contrat de ville « Quartiers 2030 »

## Croissance démographique



Le solde migratoire suit, lui aussi, une tendance à la baisse : le taux annuel était de +1,53% entre 1999-2009, il est passé à +1,03% entre 2009 et 2014 et à +0,29% sur la période 2013-2018.

La partie nord de la Communauté d'Agglomération est celle dont la population croît le plus rapidement, à la fois en termes de solde naturel, mais également et surtout en termes de solde migratoire. Il s'agit cependant de communes plus petites comptant moins de 6 500 habitants.

Au sein du territoire de l'agglomération, des flux nets sortants sont identifiés, qui vont du Triangle urbain central (Sète - Frontignan - Balaruc) aux communes alentour. Les attractivités des sous-territoires de la Plaine de la Vène et collines de la Moure enregistrent un solde de migrations internes très important alimentées pour une large part par le Triangle urbain central.

### L'activité économique et l'emploi

Le territoire de Sète Agglopôle se caractérise par une croissance continue de l'emploi alliant une part de la fonction emploi supérieure à celle des actifs.

Le taux d'évolution des emplois est très important dans l'agglomération, 0,88, alors qu'il ne dépasse pas les 0,02% à l'échelle nationale. Cette évolution est principalement marquée dans le Triangle urbain central, la Plaine de la Vène et les collines de la Moure, avec respectivement 650 et 248 emplois supplémentaires entre 2008 et 2016. Bien que les communes du Nord connaissent la plus forte évolution sur la période 2008-2016, le Triangle urbain central continue d'être le plus gros pôle d'emploi de l'agglomération avec un total de près de 25 000 emplois, **soit un emploi pour un actif du territoire.**

#### *Une structure économique marquée par l'économie présente*

L'économie de Sète Agglopôle Méditerranée est principalement portée par la sphère économique liée à l'économie présente. En effet, cette sphère est surreprésentée à l'échelle de tous les sous-territoires, mais particulièrement sur le Triangle Urbain Central qui concentre en son sein un certain nombre de services qui doit s'adresser à l'ensemble de la population du territoire. Les emplois au sein de la sphère présente sont par ailleurs en progression entre 2009 et 2014.

Les principales évolutions de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2016 se situent dans les secteurs des services, de l'hébergement et de la restauration. Au sein des secteurs des services, la sous-catégorie "entretien corporel", qui correspond à l'activité thermale de Balaruc-les-Bains, contribue largement à cette augmentation.

## *Les retombées socio-économiques du Port de Sète-Frontignan*



*Port de Sète, Sud de France, <https://sete.port.fr/port-de-sete/>*

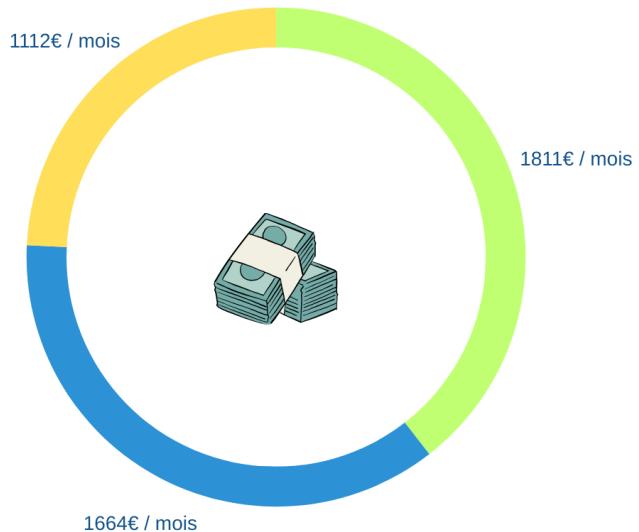
Le Port de Sète, propriété de la Région Occitanie, est le second port français méditerranéen en eau profonde.

De par sa position stratégique, à la confluence des routes maritimes, il constitue une porte d'entrée au Sud de l'Europe. Le port est un véritable levier de développement et de croissance économique essentiel à la compétitivité des entreprises productives régionales.

Une étude menée par l'Etablissement Public Régional (EPR) Port Sud de France en 2017 et mise à jour en 2022, montre que le port, avec ses 3 activités (commerce, pêche et plaisance), représente en 2015, 1540 emplois directs auxquels il faut rajouter 1070 emplois indirects. Les projections sur 2025, compte tenu des investissements de la Région, du projet stratégique du port et des investissements privés, atteignent 1970 emplois directs et 1500 emplois indirects pour plus de 1,6 milliards d'euros de retombées économiques.

## REVENU MEDIAN

- CA SÈTE AGGLOPOLE MEDITERRANÉE
- RÉFÉRENT NATIONAL
- QPV SÈTE ET FRONTIGNAN



### L'habitat, enjeu de cohésion sociale, d'équilibre territorial et environnemental

Le territoire de l'agglomération, 14 communes et plus de 126 000 habitants, s'inscrit dans un bassin de vie tissant des liens étroits avec la métropole de Montpellier et l'agglomération d'Hérault Méditerranée.

40% de la surface artificialisée est dédiée à l'habitat, ce qui limite la consommation de terres, particulièrement importante ces dernières décennies en raison de l'étalement urbain. Cette limitation de la construction est reflétée dans un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) couvrant les 14 communes et imposant des mesures de mitigation pour les zones résidentielles

Sur le plan climatique, ces dernières années ont été marquées par des restrictions d'eau fréquentes rappelant que le réchauffement climatique est bien réel.



Le **Plan Climat** établi sur le territoire a fait état d'un prévisionnel à 2100, sans modification des pratiques, d'une moyenne de température en été de 27,6° alors que celle observée de 1976 à 2005 était de 22°. Toutefois, avec des actions dites « climatiques » la moyenne serait autour de 23,7°C

Par ailleurs, le secteur du bâtiment est le deuxième secteur de consommation d'énergie finale du territoire. Les consommations sont issues à 79% du résidentiel, avec une performance énergétique des logements du territoire supérieur à la moyenne nationale, et les 21% des consommations restantes sont issues du tertiaire.

Aussi, la raréfaction du foncier, les données environnementales et le changement climatique, obligent plus que jamais à changer le modèle de développement, à savoir :

- Poser les conditions d'une construction réduisant la surconsommation de ressources naturelles, limitant par ailleurs le recours à des équipements de confort qui augmente la consommation d'énergie.
- Anticiper l'impact climatique sur le trait de côte avec, à moyen terme, des relocalisations d'activités ou de logements ; sans oublier un autre sujet important : la gestion des bassins versants,
- Travailler dès à présent sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Par ailleurs, ce territoire est toujours plus attractif du fait de sa position en bordure du littoral, sa proximité de la métropole montpelliéraise et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire, résultat de plusieurs politiques publiques engagées.

Cette attractivité a pour conséquence des marchés de l'habitat et du foncier de plus en plus tendus. Ces tensions sont amplifiées depuis quelques années par la raréfaction du foncier urbanisable « facile », par le développement de logements en locatif meublé et de la résidence secondaire et par une défiscalisation de l'habitat, déconnectée des enjeux des politiques locales de l'habitat.

#### **Les conséquences sont multiples :**

- **Un risque réel de frein au développement économique avec un processus d'éloignement des ménages en emploi**, en particulier les jeunes ménages, des lieux de l'activité économique. Le **Scot** souligne le développement des déplacements domicile-travail,
- **Pour les foyers les plus modestes, des situations face au logement plus en plus difficiles** (captifs ou exclus du logement, des situations d'endettement...)
- **La nécessité de trouver un équilibre entre les besoins en logements permanents et les logements temporaires** (hébergement nécessaire à l'économie touristique, résidence secondaire qui représente 26,3 % en 2019 de l'offre, logements pour les étudiants et jeunes en parcours de formation, travailleurs saisonniers...),
- **Des déséquilibres démographiques préoccupants** avec une surreprésentation des séniors sur la bande littorale et une installation des jeunes ménages sur le nord du bassin de Thau,
- **Des parcours résidentiels limités ou contraints pour un grand nombre de ménage**

Pour prendre en compte ces enjeux, les collectivités sont engagées dans les politiques publiques structurantes notamment par :

- Un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 a été approuvé en décembre 2019 et fixe les objectifs et la feuille de route pour conduire l'action.
- Le traitement des friches, dans une expérimentation du Zéro Artificialisation Nette, avec une problématique habitat de plus en plus prégnante ;
- Le développement :
  - Des transports en commun avec la réalisation ces dernières années d'un PEM (Pôle d'Echange Multimodal) à Sète et d'une GREM (Gare routière d'Échange Multimodal) en cours à Balaruc-le-Vieux,
  - Des mobilités douces avec la création de pistes cyclables, l'augmentation de zones piétonnes ou d'espaces piétons.

**Face à ces constats, les politiques arrêtées ont permis la mise en œuvre d'avancées, par exemple :**

- Depuis 2017, année de création de Sète Agglopôle Méditerranée, ces dispositions ont permis, sur l'ensemble des 14 communes :
  - La réalisation de 1 700 logements sociaux nouveaux et en accession à la propriété sociale, dont deux FJT pour les jeunes en insertion sociale et professionnelle.
  - La réhabilitation et/ou amélioration de 1300 logements dans l'ancien.



Ci-dessus : la résidence Les Thocs, quartier du Villeroy, à Sète

- Dans le domaine opérationnel de l'habitat et de l'urbanisme :
  - Lancement d'opérations d'aménagement :
    - A Sète la ZAC Est rive Sud en cours de réalisation qui intègre un réseau caloporeur de type thalasso thermie et la ZAC Est rive Nord à l'étude. D'ici 15 ans, ce sont 4000 logements intégrant une diversité d'offres, qui seront construits dans le cadre d'une opération de recyclage foncier.
    - A Balaruc les Bains, la réalisation d'une opération les Nieux, avec un objectif de logements à prix régulé (Logement Locatif Sociaux et accession sociale) et une approche environnementale.
  - Réalisation à Mèze d'une opération de restructuration en cours de résidences de logements sociaux, dans une logique de démolition-reconstruction sur site.
  - Des dispositifs d'amélioration de l'habitat sur l'agglomération (OPAH RU, OPAH) traitant de l'habitat indigne, des copropriétés dégradées et fragiles, de l'amélioration énergétique et de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie... **A Sète, il existe une action coercitive intégrée à l'OPAH RU** pour

*Contrat de ville « Quartiers 2030 »*

traiter en profondeur la réhabilitation ou restructuration du centre ancien. **Frontignan est engagée** également dans un projet visant une action coercitive dans son centre ancien. Ces dispositifs mobilisent plusieurs outils (DUP/portage foncier...).

**Ces dispositifs se déclinent en particulier dans :**

- **Les Opérations de renouvellement urbain traitant de la qualité de « vie en ville » :**
  - A Sète dans le centre ancien (PNRQAD/ACV/OPAH RU) et dans le quartier prioritaire de l'Île de Thau (PRU) ;
  - A Frontignan, Poussan, Marseillan, Mèze, Mireval dans le cadre de la démarche Bourg-centre portée par la Région Occitanie;
  - Opérations de redynamisation des centres anciens à Marseillan et Loupian, qui se traduisent également dans un dispositif "Petite Ville de Demain".
- **En matière de foncier et d'urbanisme réglementaire :**
  - Mobilisation des dispositions des PLU
  - Partenariat engagé avec l'EPF dans le cadre des zones d'aménagement et dans les procédures de carence, qui se heurtent aux faibles opportunités ou à la cherté du foncier, au regard de l'ingénierie du logement social.
- **Quelques démarches en cours...**
  - L'étude en cours visant à définir des prescriptions en termes de typologie pour toutes catégories de logement,
  - La conduite de l'expérimentation Objectif ZAN dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe, portant sur des secteurs de Sète et de Montbazin (suite à la loi Climat et résilience).



*Le centre de recherche d'Ifremer*

### **L'enseignement supérieur et la recherche**

Sète Agglopôle Méditerranée veut développer et renforcer l'offre de formation sur le territoire afin de favoriser un écosystème d'innovation nécessaire à la transition écologique, une économie à impact positif, mais également pour apporter une réponse aux différents acteurs locaux et aux lycéens du territoire. En lien avec l'économie bleue, l'objectif est de favoriser un mode de travail collaboratif entre les acteurs de l'écosystème de la formation, d'impliquer les acteurs de la recherche et de l'innovation, du transfert de technologie et du transport maritime, entre autres. La participation de 2 instituts et unités de recherche d'envergure situés à Sète enrichit fortement cette dynamique : le laboratoire de recherche sur la biodiversité marine le plus grand de France, l'UMR Marbec.

Par ailleurs, Sète Agglopôle Méditerranée est engagée dans l'ouverture, dès la rentrée universitaire 2024/2025, d'un pôle dédié à l'enseignement supérieur, aux formations professionnelles et qualifiantes. Situé à proximité immédiate du Pôle d'Echanges Multimodal, accessible en transports en commun ou en mobilités douces, Sète Agglopôle Méditerranée a fait le choix de positionner ce projet dans les locaux de l'ancien collège Victor Hugo à Sète, représentant une surface totale de 2 300 m<sup>2</sup>.

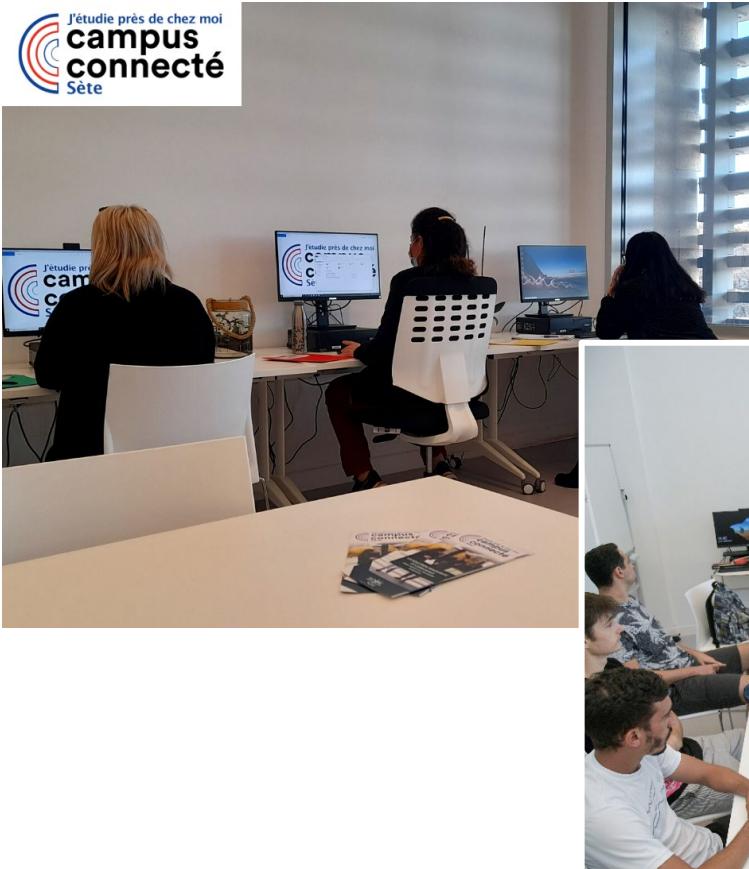


Cet équipement accueillera le Campus Connecté de Sète, une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (C.NAM), l'antenne de l'Ecole Régionale du Numérique et un espace pédagogique dédié aux Industries Culturelles et Créatives et les deux nouvelles sections de l'IUT Montpellier Sète (B.U.T Informatique et B.U.T Gestion des Entreprises et des Administrations) ouvertes en septembre 2021 et accueillies de manière transitoire au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C.R.I) Manitas de Plata.

Futur lieu totem des services à la vie étudiante, un ensemble d'outils et d'offres de services seront également déployés sur le site : la Mission locale Jeunes qui pourra déployer au sein du bâtiment son dispositif « Contrat Engagement Jeunes », mais également faire connaître son offre de services auprès des étudiants (logement, mobilités, santé...)



réseau de formations universitaires, professionnelles et qualifiantes, permettant d'accompagner les collectivités locales et les entreprises du territoire dans la transition écologique littorale et dans la création d'emplois pérennes à tous niveaux de qualification.



L'offre de formation existante est construite pour couvrir tous les champs économiques : traitement des déchets, permaculture de la mer, aquaponie, gestion et entretien des espaces littoraux, gestion de projets, économie circulaire, marinisation des activités terrestres, numérisation, informatisation et digitalisation des activités marines, qualité de l'eau et du milieu marin, résilience d'un territoire maritime et lagunaire exceptionnel.



### **La formation professionnelle : accompagner les acteurs économiques du territoire dans le développement vers les métiers de demain**

Le CFA Municipal Nicolas ALBANO, propose des formations principalement en apprentissage dans les métiers de l'alimentaire, de la restauration, du commerce et du nautique. Il accueille en moyenne 430 apprentis et 15 stagiaires de la formation professionnelle par an venant à 65 % d'un territoire extérieur de à celui de l'agglomération Sète Méditerranée. Plus de 50% des apprentis sont mineurs.

Pour accompagner **le développement de la filière nautique**, un nouveau plateau technique de formation est programmé. Il a pour enjeu de faire évoluer le plateau pédagogique actuel du CFA, en proposant, sur un nouveau site, un outil mieux adapté aux besoins de la formation et aux acteurs économiques du secteur, c'est-à-dire les entreprises.



### **L'activité agricole : plus de 40% du territoire classé en zone agricole, une filière économique majeure**

Le Bassin de Thau représente le plus important potentiel productif de la façade méditerranéenne via ses activités maritimes et lagunaires traditionnelles. Sète Agglopôle Méditerranée garantit à la filière halieutique et conchylicole et aux activités annexes en amont ou en aval de la filière (transformation, maintenance, vente directe) des espaces dédiés à proximité des ressources qu'elles exploitent. Les lagunes de Thau et d'Ingril, ainsi que la bande littorale des 3 milles marins, bénéficient d'une vocation prioritaire de pêche.



Sète Agglopôle Méditerranée est également membre du comité de sélection et de pilotage du DLAL Bassin de Thau<sup>2</sup> et soutient notamment :

- Une procédure IGP « Huître de Thau » ;
- La requalification des espaces conchylicole et l'aménagement d'un pôle conchylicole à Frontignan ;
- Un projet de création d'un pôle d'excellence des produits de la mer, initié par la CCI
- La mise en valeur de la Criée de Sète, un lieu phare de l'identité maritime.

Sète Agglopôle Méditerranée constitue un éco-territoire de 37 000 ha, interface entre la terre et la mer. Plus de 40% du territoire est classé en zone agricole. Les espaces agricoles terrestres représentent 147 km<sup>2</sup> pour une SAU de 6 733 ha - 14 878 parcelles agricoles - 1 086 exploitations<sup>3</sup>



<sup>2</sup> Le Développement Local par les Acteurs Locaux (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture : programme communautaire visant le maintien et le développement des activités de pêche et de cultures marines sur un territoire maritime.

<sup>3</sup> 58% de professionnels répartis selon : viticulture : 43% ; Maraîchage : 4%; Arboriculture : 3%; Elevage : 3% ; le solde étant complété par la conchyliculture.

Ainsi, sur le territoire, l'activité agricole représente :

- Une activité économique à part entière, pourvoyeuse d'emplois locaux de tous niveaux de qualification ;
- Un milieu vivant, régulateur et ressource pour la biodiversité, sur un territoire où les espaces naturels sont souvent connexes, voire superposés avec la production agricole ;
- Un rôle social et un espace porteur d'identités (cadre de vie pour les habitants et facteur d'attractivité) ;
- Un territoire complémentaire au territoire urbain, avec lequel il interagit (production alimentaire de proximité, relations producteurs-consommateurs, ...) ;
- Des vecteurs d'adaptation du territoire au changement climatique.

### **Le thermalisme et les activités liées au bien-être**



La commune de Balaruc-les-Bains est la première station thermale de France dont l'activité s'étend de février à mi-décembre. Son activité génère 400 emplois directs, plusieurs centaines d'emplois indirects, dont ceux liés aux activités d'hôtellerie, de restauration, de tourisme et de loisirs. L'activité thermale de Balaruc-les-Bains participe pleinement à la dynamique touristique de l'Agglopôle.

### **Le patrimoine, la culture, le tourisme, les sports**

La situation balnéaire du Bassin de Thau et son climat sont incontestablement de puissants vecteurs d'attractivité ; la richesse et l'authenticité de ses traditions maritimes et conchyliologiques, la richesse de ses paysages et le dynamisme culturel du territoire le sont tout autant.

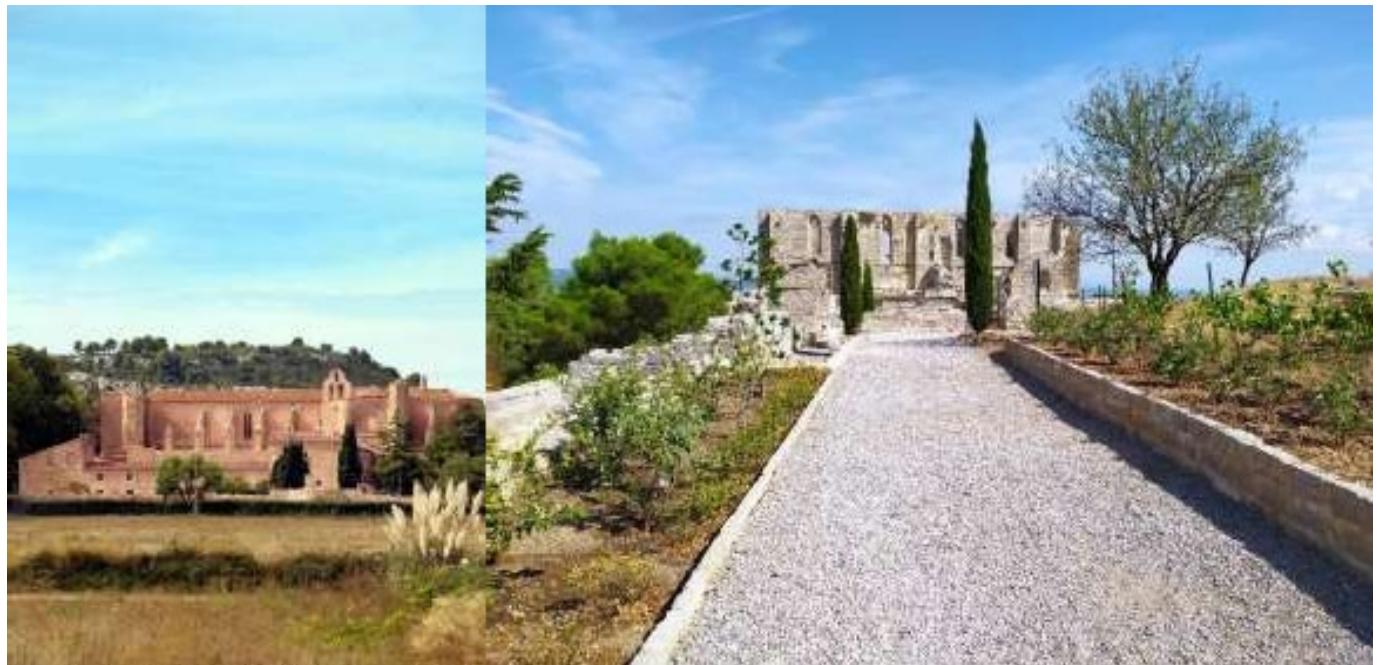
### **Un patrimoine naturel et patrimonial remarquable, préservé et restauré**

Reconnu « Territoires Engagés pour la Nature reconnus en Occitanie », le territoire dénombre aujourd’hui 24 espaces remarquables représentant 15.067 hectares : les massifs de la Gardiole et de la Mourre, les gougs de Maffre, du Payrollet et de Maldormir, l’île aux oiseaux, les Onglous, le lido de Thau, la corniche de Sète, les prés du Soupié et du Baugé, Bellevue, la conque de Mèze, la crique de l’Angle, les étangs des Mouettes, d’Ingril, de Vic, de Pierre Blanche, le Bois des Aresquiers, les salins de Frontignan, le marais de la Grande Palude.



### **Un patrimoine historique diffus de qualité :**

- 16 sites classés ou inscrits aux Monuments Historiques ;
- Des sites et monuments de qualité, attirant chaque année de nombreux visiteurs :
  - L'Abbaye de Valmagne à Villeveyrac,
  - L'Abbaye Saint-Félix de Monceau à Gigean,
  - La Villa Gallo-romaine à Loupian.



Sète a par ailleurs obtenu le label Grand Site Occitanie/Sud de France créé par la Région Occitanie dans le but de promouvoir ses sites patrimoniaux, culturels, historiques et favoriser ainsi l'attractivité et le développement économique des territoires. La Région a créé la collection des Grands Sites Occitanie / Sud de France, qui rassemble aujourd'hui 41 destinations et 300 lieux de visite majeurs, répartis sur l'ensemble du territoire régional



## Un projet culturel pour le territoire

Le projet de Sète Agglopôle Méditerranée s'organise en quatre axes :

### AXE 1 : La candidature capitale européenne de la culture comme levier du développement culturel

- Penser et faciliter les mutualisations entre acteurs culturels sur le territoire,
- Créer des habitudes de collaborations,
- Travailler à des outils et équipements communs



### AXE 3 : Les mobilités et le maillage artistique du territoire comme enjeu central

### AXE 2 : Le rapport à l'écologie, fil vert du projet culturel de territoire

- Rapport au patrimoine naturel,
- Question écologique transversale

### AXE 4 : la continuité opérationnelle à travers

- Le soutien à la création artistique comme enjeu structurant du territoire,
- La culture accessible et inclusive,
- Les habitants et citoyens acteurs du projet culturel de territoire,
- Des politiques de développement culturel,
- Des politiques de développement culturel en mouvement, soucieuses des transitions environnementales, sociales, sociétales et économiques,
- Les patrimoines, vecteurs d'identité, de connaissance et de valorisation du territoire

Sète Agglopôle Méditerranée s'est également engagée dans l'accompagnement à la transition écologique et sociale auprès de ses acteurs culturels. Réalisée par le bureau des acclimatations, cette initiative permettra de structurer, sur le temps long terme, les solutions et perspectives pour les acteurs culturels.

Le territoire est également doté de musées et de sites culturels très visités : le Musée Paul Valéry à Sète, l'Espace Brassens à Sète, le musée International des Arts Modestes à Sète, le Centre Régional d'Art Contemporain à Sète, le Jardin Antique Méditerranéen à Balaruc-les-Bains. S'ajoutent à ces derniers des événements culturels et traditionnels attractifs comme les événements au Théâtre de la Mer, Escale à Sète, la fête de la Saint-Louis...



## **La Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC)**

Le projet culturel de Sète Agglopôle Méditerranée est également repris dans une **Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle qui a pour enjeu** de mieux sensibiliser et accompagner les habitants du territoire. Signée entre Sète Agglopôle, la Préfecture, l'Education Nationale, la DRAC, la DDETS et la CAF, la CGEAC met en œuvre un programme d'actions annuelles ou pluriannuelles qui répond aux objectifs suivants:

- Favoriser l'accès à l'art, à la culture et au patrimoine pour l'ensemble des habitants
- Intervenir en tous lieux et toutes temporalités : temps scolaires, temps libres et de loisirs, d'apprentissage.
- Soutenir des projets novateurs portés par des réseaux d'acteurs reconnus et structurés ;
- Déterminer une programmation adaptée aux spécificités du territoire et au contexte local



**La CGEAC s'appuie sur 3 principes :**



Pour mettre en œuvre un programme d'actions embrassant toutes les disciplines :

- Arts de la scène (théâtre, danse, cirque...)
- Arts plastiques
- Arts audiovisuels et numériques (éducation à l'image)
- Champ du patrimoine (éducation au patrimoine)
- Culture scientifique
- Lecture et écriture

- Musique

En 2023, les actions de la CGEAC se déploient plus particulièrement sur les QPV de Sète et Frontignan : sur les 21 actions programmées à l'échelle de l'agglomération, 10 se déroulent sur les QPV. Plus précisément :

- Sur 5 actions à Frontignan, 2 sont mises en place en QPV ;
- Sur 9 actions à Sète, 8 sont en QPV.

La CGEAC contribue ainsi fortement à inscrire l'Éducation Artistique et Culturelle dans la durée et à instituer une marque de fabrique pour ce Contrat de ville.





### **Une politique de développement des pratiques sportives du territoire**

L'action de l'intercommunalité s'oriente sur plusieurs axes forts :

- Le maillage du territoire en centres aquatiques permettant l'accès de la population à une offre dense d'activités organisées autour du savoir nager et de la gymnastique aquatique
- L'accompagnement des Jeux Olympiques 2024 de Paris par l'accueil du passage de la flamme olympique, de délégations nationales étrangères et d'un programme d'événements sportifs dans le cadre du label "Terre de jeux"
- Des résultats d'excellence pour les quatre sports de Haut-niveau accompagnés par Sète Agglopôle Méditerranée et évoluant pour trois d'entre eux dans l'élite de leur discipline. Il s'agit de l'Arago de Sète (Volley Ball), La Boule d'Azur de Balaruc-les-Bains (sports Boules, Le Frontignan Thau Handball (Handball) et le Sète natation (Water-polo)
- Le rayonnement du Stand de Tir régional qui accueille une grande partie des compétitions de la Fédération Française de Tir

## Un schéma de développement touristique 2019-2023

“Sète, la Venise languedocienne, Frontignan, la capitale du Muscat, Marseillan et Mèze, escales de charme pour les plaisanciers du Canal du Midi et de l'étang de Thau, Bouzigues, berceau de la conchyliculture, Balaruc-les-Bains, sa source thermale et son jardin antique méditerranéen, Balaruc-le-Vieux, Gigan, et Poussan, typiques des villages médiévaux à circulades languedociennes, Villeveyrac et son généreux terroir, Mireval et son Muscat chanté par Rabelais, Vic-la-Gardiole, ses étangs et ses sites naturels classés, mais aussi l'exceptionnel patrimoine historique de Loupian et Montbazin, composent cette mosaïque colorée au parfum de Méditerranée.”

Élaboré en collaboration avec les cinq offices de tourisme du territoire ainsi que les socio- professionnels des 14 communes, le **schéma de développement touristique 2019-2023** a été approuvé par le Conseil communautaire en date du 16 mai 2019. Le schéma de développement propose un plan d'actions décliné sous 4 axes stratégiques en ciblant plusieurs clientèles : séjour en famille, le « break » pour les citadins ; la clientèle itinérance et sport nature, les résidents et 3 cibles de clientèles spécifiques : les croisiéristes, les touristes d'affaires, les curistes.

Les axes stratégiques du schéma de développement touristiques sont :

**Axe 1 : Accueil** : Améliorer la fluidité et la qualité du parcours client, tout au long de la chaîne d'accueil des visiteurs

### LES AXES STRATEGIQUES DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES

**Axe 3 : Marketing** : Mettre en œuvre une politique marketing partenariale centrée sur le client, pour gagner en visibilité au sein de la destination Méditerranée

**Axe 2 : Expériences de séjour** : Développer des expériences à vivre de qualité, en s'appuyant sur les filières d'excellence de la destination



**Axe 4 : Gouvernance** : Rénover la gouvernance touristique du territoire pour adapter les outils d'intervention au nouveau projet touristique.





### Intermodalités et nouvelles mobilités

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 pour une « **Une ambition forte : réduire la place de la voiture** » a été adopté par le Conseil communautaire en date du 14 novembre 2019.

Le PDU s'articule autour de 4 grands objectifs interdépendants et intimement liés, constituant un véritable cercle vertueux de l'éco-mobilité pour le territoire :

- **Une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances** : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner et faciliter l'usage du vélo.
- **Des transports en commun plus performants et attractifs** : garantir les performances du réseau de bus, avec des sites propres ; améliorer l'offre de service de transports en commun ; faciliter l'accès extérieur au territoire en train ou en car ; mettre en œuvre un véritable réseau de lignes maritimes ; aménager des parkings-relais serviciels aux entrées de ville.
- **Un meilleur partage de l'espace public dans les centres des communes** : délester les centres villes de la circulation automobile au profit de la sécurité de tous ; redistribuer et réglementer l'offre de stationnement.
- **De nouvelles pratiques pour des déplacements plus harmonieux** : valoriser l'attractivité du territoire en favorisant l'éco mobilité touristique ; déployer des plans de mobilité connectée pour les entreprises et les habitants ; soutenir l'autopartage et le covoiturage ; encourager la transition vers de nouvelles énergies ; maîtriser le transport des marchandises et les livraisons.



## La transition énergétique et écologique

**Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2021-2026 adopté par le Conseil communautaire le 21 octobre 2021.**

Sète agglopôle méditerranée a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2021-2026 pour lutter à l'échelle de son territoire, contre le réchauffement climatique, atténuer les pollutions, renforcer la sobriété énergétique et amplifier le développement des énergies renouvelables. Cet outil stratégique et opérationnel de transition énergétique, de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie s'inscrit dans la filiation de l'Accord de Paris, de la loi de transition énergétique pour une croissance verte et dans la trajectoire REPOS, Région à Énergie Positive, porté par la région Occitanie. Le PCAET retient pour objectifs une baisse des consommations énergétiques de 25% entre 2015 et 2030. La stratégie posée permet d'envisager une réduction de 34% des émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire et de viser une production d'énergies renouvelables égale à 50% de la consommation à l'horizon 2030.

Pour cela, le plan d'actions 2021-2026 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) se décline en 5 axes de travail, 15 orientations (et pas moins de 60 actions opérationnelles) :

### **Axe 1 : La mobilisation de tous les acteurs, pour engager la transition vers un bâti et un urbanisme post carbone**



Le secteur du bâtiment est aujourd'hui le deuxième secteur de consommation d'énergie finale du territoire. Les consommations sont issues à 79% du résidentiel et à 21% du tertiaire. La priorité de cet axe est de permettre aux habitants de Sète Agglopôle méditerranée de bien vivre chez eux, dans un habitat adapté au réchauffement climatique permettant à la fois de garantir un confort thermique de vie hiver comme été, tout en limitant les dépenses énergétiques des ménages

### **Axe 2 : Le développement de la production et de l'usage des nouvelles énergies, pour des solutions d'avenir durables**

Cet axe a pour objectif la mise en place d'une véritable stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables locales permettant d'exploiter au mieux le potentiel local dans le respect des espaces naturels, agricoles et paysagers du territoire pour un développement pluriel des énergies renouvelables et soutenir les filières innovantes de la croissance verte.



### **Axe 3 : Conjuguer nature et innovation, pour la préservation des ressources du territoire**

L'objectif de cet axe est de préserver les ressources naturelles du territoire et de les valoriser.

### **Axe 4 : Agir globalement, pour un développement et une consommation plus responsables**

Cet axe vise à engager une véritable dynamique écologique au sein des entreprises et chez les consommateurs. Il revêt plusieurs objectifs, à commencer par l'accompagnement de la montée en compétence des acteurs économiques sur les thématiques de l'économie circulaire, de l'écoconception, du réemploi et des bonnes pratiques.

## **Axe 5 : Pour une démarche innovante et participative, une véritable dynamique territoriale partagée**

L'objectif de cet axe est d'assurer l'amélioration continue du PCAET, de **créer une mobilisation des habitants et acteurs du territoire** autour de ses enjeux et de permettre aux collectivités d'être exemplaires sur ces thématiques.

### *La mise en œuvre de l'économie circulaire à l'échelle territoriale*

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des ressources, le passage à un système économique circulaire est un des leviers les plus porteurs d'espoirs pour assurer la transition écologique. Se basant sur les concepts de résilience, de sobriété et d'optimisation, l'économie circulaire doit permettre de créer un système de boucles fermées localement par le biais des 5R : l'enjeu de l'économie circulaire ne se limite pas aux enjeux environnementaux, mais intègre également le développement local et présente un potentiel de création d'emplois non délocalisables. L'économie circulaire représente donc une véritable opportunité pour le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée en proposant une gestion plus optimisée des déchets, une décarbonation de l'industrie, une création de filières et d'emplois locaux, ainsi qu'une diminution du besoin de matières premières primaires.

### *La Prévention, Gestion et Valorisation du traitement des déchets*

Sète Agglopôle a travaillé en partenariat, dès 2012, avec l'ADEME et la Région, pour l'établissement et le suivi d'un Programme Local de Prévention qui a permis la définition d'un programme voté en 2023.

### *La transition énergétique*

Parallèlement aux actions d'efficacité énergétique à l'échelle des bâtiments et des logements, Sète Agglopôle Méditerranée s'est consacrée à différents outils, notamment le développement de la décote foncière sur les opérations d'aménagement d'ensemble labellisés HQE ou sur la reconversion des friches industrielles. Sète Agglopôle Méditerranée s'est également mobilisée pour augmenter la production et l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération d'énergie sur son territoire et y compris sur ses propres équipements.

### **Le développement d'un territoire « durable, résilient et intelligent », garant d'un cadre de vie ambitieux pour le territoire**

Sète Agglopôle Méditerranée initie une démarche stratégique qui repense la conception et les usages des espaces urbains, en restituant les cœurs des villes et des villages aux habitants et à une économie de proximité. Elle ambitionne de construire des Éco-cités, Éco-quartiers ou des aménagements urbains HQE, aménagements urbains adaptés au changement climatique et ouverts à tous, proposant des habitats et des espaces publics intégrés et résilients face aux aléas naturels. Le territoire entre mer, lagune, étangs, zones humides, a engagé de nombreux aménagements à forte vocation écologique et paysagère. Ces derniers portent sur des protections emblématiques du trait de côte des lidos de Sète-Marseillan et de Frontignan. Après des années de protection du littoral, le constat a été fait de la limitation de la durée de vie des protections et de leur impuissance à arrêter l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, Sète Agglopôle méditerranée a engagé une réflexion sur la recomposition spatiale de son territoire. Les Ateliers du territoire, premier cadre de réflexion, ont permis de faire émerger un plan d'action pour une adaptation du territoire au changement climatique et la transformation des activités économiques les plus impactées – conchyliculture, agriculture et hôtellerie de plein air. La volonté politique de passer des réflexions à un projet opérationnel a conduit l'Agglopôle à s'engager dans un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de recomposition spatiale. Le projet consiste à établir les cartes de recul du trait de côte des trois communes littorales afin d'établir les vulnérabilités et de partager une connaissance des phénomènes qui permettent ensuite d'imaginer des scénarios de recomposition. Le projet s'attachera plus globalement à poser une vision prospective de l'aménagement du territoire qui intègre la Zéro Artificialisation Nette et la recomposition spatiale dans une réflexion conjointe. La démarche du PPA s'inscrit pleinement dans la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte promue par la Région Occitanie dans son ambition littoral 21.

## **2. La structuration des partenariats : une vision stratégique à long terme**

### **La Politique de la Ville intercommunale**

Sète Agglopôle méditerranée s'est engagée dans un Contrat de Ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023, avec une convention d'application territoriale déclinée au niveau de la Ville de Frontignan sur le pilier cohésion sociale, consolidée par un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Le bilan et l'évaluation finale de ce Contrat de ville seront présentés ultérieurement dans ce document.

### **La Convention Territoriale Globale – Sète**

Les deux CTG de Sète et Frontignan sont en renouvellement pour la période 2023 à 2027. Elles s'appuient pour leur mise en œuvre sur un certain nombre de structures, dont les deux centres sociaux de Sète (Centre-ville et Ile-de-Thau et l'Espace de Vie Sociale à Frontignan (les Deux- Pins). La transition sociale, les solidarités et l'éducation sont à entendre comme facteur d'équilibre social, de développement économique, de qualité de vie et d'attractivité des territoires en termes d'équipements et de services aux familles et aux entreprises.

Le renouvellement de la CTG s'inscrit dans un agenda commun avec celui du Contrat de ville, du Projet Educatif de Territoire et du renouvellement de la Cité Éducative.

Elle fixe le contenu (ambitions et programmatique) du volet éducatif et parentalité du Contrat de ville pour la ville de Sète.

**La nouvelle CGT précise un projet à la fois territorialisé et sectoriel sur 5 ans :**

- Petite enfance / prévention précoce
- Enfance, jeunesse et réussite éducative
- Le logement
- L'accès aux droits

**Cette nouvelle génération de Convention territoriale Globale 2023-2027:**

Témoigne de l'évolution des équipements, des projets de territoires et de services,

- Traduit les nouveaux cadres de coopérations entre acteurs et partenaires du territoire,
- Dégage les perspectives évolutives et les enjeux du territoire dans un contexte de continuité des actions programmées.

**Mais elle s'inscrit aussi dans un agenda :**

- De mise en cohérence des politiques contractuelles transversales, des moyens, et des dynamiques d'animations des projets infra- territoriaux et d'un bassin de vie,
- De coordination et de communication auprès des acteurs, des professionnels et d'implication des habitants.

### **La Convention Territoriale Globale – Frontignan**

La CTG 2023-2027 de la ville de Frontignan est un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle vise notamment à garantir la continuité des actions éducatives, à développer les logiques de parcours individuels, les actions de socialisation et d'inclusion pour mieux tenir compte des besoins spécifiques des enfants et de leurs familles, notamment les plus vulnérables dans une dynamique globale favorisant le bien vivre ensemble.

La CTG entre la commune de frontignan et la Caf se déclinent autour de 6 volets :

- L'accès aux droits sociaux
- L'animation de la vie sociale
- La parentalité
- La petite enfance
- L'enfance jeunesse
- Le logement

L'élaboration d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés a permis de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté, tout en ayant le souci de rester en cohérence avec les autres dispositifs et politiques territoriales tels que le projet éducatif de territoire, le projet social ou encore le contrat de ville.

Ainsi, les axes suivants ont été retenus pour la CTG :

- L'émancipation, la citoyenneté et le vivre ensemble et le maintien du lien social, la participation des habitants.
- L'égalité des chances, l'inclusion et l'accompagnement des plus fragiles.
- Les liens familiaux, parentaux et intergénérationnels.

#### *Le Projet Educatif de Territoire (ville de Sète)*

Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la Ville et intègre naturellement les besoins spécifiques des quartiers en politique de la ville. Le lien avec le contrat de ville a été organisé et se traduit par la mise en cohérence des instances et des objectifs éducatifs de la Cité Éducative 2021-2023 ; ce lien étant renouvelé pour la période 2023-2027.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, est intégré aux objectifs de la Cité Éducative et en constitue un des axes structurants, en ce qui concerne ses dynamiques d'animation des acteurs du territoire. La Ville de Sète anime le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), c'est un programme qui s'adresse aux enfants scolarisés à partir du CP et jusqu'au collège qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. Le CLAS est appliqué sur les écoles de Paul Bert, Anatole France, Georges Brassens, et le collège Paul Valéry.

Le PEDT concerne les enfants de 2-17 ans avec une extension 18-25 ans dans le cadre du cahier des charges de la Cité Éducative. L'âge de 2 ans correspond aux élèves scolarisés avant leur troisième année et intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges.

Les logiques d'interventions transversales et d'animations mutualisées sont privilégiées sur les champs des services aux familles et notamment sur les axes:

- Petite enfance
- Parentalité
- Enfance-Jeunesse
- Accompagnement à la scolarité...

La Ville de Sète a choisi d'élargir l'ensemble du périmètre des politiques éducatives **aux trois temps, à savoir scolaire, périscolaire et extrascolaire** dans une volonté de traduire l'objectif de continuité éducative, de concertation permanente et de gouvernance partagée avec les partenaires, les professionnels et les acteurs du territoire.



Une plus grande attention est portée sur les passerelles et les transitions entre les différents temps et sur l'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap et ou à besoins spécifiques.

En outre, les dynamiques de formations inter-catégorielles et interdisciplinaires sont valorisées dans l'objectif de développer l'appropriation d'une culture commune sur les questions éducatives et les enjeux du territoire, dans le respect et l'interconnaissance des compétences et des prérogatives de chacun.

Enfin, l'implication des parents est systématiquement recherchée comme acteurs dans leur compétence éducative mais également comme « ressource » dans les espaces de concertation et d'évaluation du projet éducatif local.

**Les orientations stratégiques partagées pour cette 3<sup>ème</sup> génération du PEDT de la ville de Sète valorisent les axes suivant:**

- La Coopération et la gouvernance : traduire l'alliance éducative
- La Continuité éducative et le décloisonnement des pratiques professionnelles
- L'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap
- La réussite éducative, dans l'objectif de favoriser la persévérance scolaire
- La prévention précoce et le développement d'espaces de scolarisation innovants
- L'éducation au numérique
- La pratique d'activité sportive et le sport santé
- L'Éducation artistique et culturelle

## La Cité éducative (2021-2024)

Le projet des Cités éducatives consiste à déployer et coordonner des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans les QPV. La Cité éducative de la ville de Sète figure parmi les 46 nouvelles Cités éducatives labellisées le 29 janvier 2021 par le Ministre de la ville et du logement et le Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.



### A Sète :

La ville de Sète en co-pilotage de l'Etat et de l'Education nationale déclinent un plan d'actions local de 23 actions réparties en 9 thématiques, afin de pour répondre aux trois axes du cahier des charges nationales :

- Conforter le rôle de l'école : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements, etc.,
- Promouvoir la continuité éducative : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté, etc.,
- Ouvrir le champ des possibles : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations, etc.



Avant dernière année de la Cité Éducative avant son renouvellement espéré à mi-2024, 2023 a permis d'installer un programme d'actions sur l'ensemble des thématiques<sup>4</sup> et de préciser les enjeux / conditions de son renouvellement.

L'évaluation de la Cité Éducative a permis de mettre en lumière les points suivants :

- Une Cité Éducative qui conforte le rôle de l'école avec une approche inclusive pour les enfants à besoins spécifiques.
- Des dynamiques partenariales engagées.
- Des dynamiques d'implication des parents amorcées avec des enjeux de renforcement, notamment en termes de communication.
- Une dynamique initiée sur la lutte contre le décrochage scolaire (instance-observatoire)
- Une réflexion à engager sur le potentiel de développement d'acteurs et d'actions à destination des 16-25 ans.

La forte implication des instances de pilotage et d'animation permet d'agir sur le décloisonnement nécessaire de l'offre et d'améliorer considérablement les logiques de coopération. La prise en compte des besoins spécifiques des lycéens et jeunes majeurs (les 16-25 ans) est à préciser, en, articulation avec les programmations Quartiers 2030 et celle de la MLI.



<sup>4</sup> 44 actions en 2022 et 57 en 2023.  
*Contrat de ville « Quartiers 2030 »*

## A Frontignan :

Le Programme de réussite éducative existe depuis 2008. Pour lutter contre le décrochage scolaire, la Ville s'inscrit depuis 2008 dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, qui construit, avec les familles, des programmes d'actions individualisées pour rétablir la confiance, la motivation et la curiosité de l'enfant.

Mise en place du Contrat local d'accompagnement à la scolarité. Les élèves qui le désirent peuvent bénéficier du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Dans un premier temps, ce dispositif (complémentaire des études surveillées), développe des activités au sein des écoles afin d'offrir un appui et des ressources aux enfants qui en ont besoin. Le CLAS permet également une plus grande implication des parents. C'est un service entièrement gratuit cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et par l'ANCT. Son coût annuel s'élève à près de 30 000€, assuré à hauteur de 15 000 € par la Ville.



La Ville est adhérente à l'association internationale des villes éducatrices.

Tout au long de l'année, la Ville de Frontignan organise ou soutient de nombreuses manifestations dédiées à la jeunesse comme le Festipop, accueilli depuis plus de 10 ans et organisé par l'association Culture Urbaine Sans Frontière (CUSF), consacré à la culture urbaine sous tous ses aspects, mais aussi à la solidarité et à l'éco-citoyenneté. Dans le cadre de ses manifestations festives et culturelles, la Ville propose des spectacles et des activités pour les jeunes. La saison culturelle est animée par des rendez-vous : activités et ateliers pendant le Festival international du roman noir (FIRN) par exemple.

### Le projet éducatif territorial (PEDT) 2022-2025

Établi par l'initiative de la Ville, le projet éducatif territorial (PEDT) de Frontignan mobilise les ressources et compétences de tous les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation, pour proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité pendant, mais aussi avant et après l'école.

Il structure un partenariat durable avec l'Education nationale, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et la Caisse d'allocation familiale (CAF) pour coordonner les actions avec les enseignants, les parents d'élèves et les fédérations dédiées à la jeunesse. Il est également construit en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), contrat d'objectifs et de co-financement conclu pour 4 ans entre la Ville et la CAF, afin de soutenir le développement des équipements et des services d'accueil des jeunes jusqu'à 18 ans.

### Le Contrat Local de Santé (CLS) et Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Sète :



Annoncé dans le Contrat de ville 2015-2020, puis impulsé par la ville dès 2022, le Contrat Local de Santé a été signé le 8 novembre 2023 entre la ville, l'ARS et la CPAM.

Il vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et à mettre en cohérence les axes stratégiques du Projet Régional de Santé de l'ARS, incluant l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

D'une durée de 5 ans (après 1 an de préfiguration :

2022-2023) à l'issue d'un diagnostic et du recrutement d'un coordinateur, le CLS définit les fonctions de chacun dans le domaine de la santé sur le territoire concerné et a pour objectifs :

- Renforcer la cohérence intersectorielle et inter dispositifs des actions de santé en mutualisant les moyens
- Valoriser les actions existantes
- Être souple et adaptable au territoire, en répondant aux besoins de proximité
- S'appliquer à des zones prioritaires pour agir essentiellement sur la promotion de la santé, la santé mentale et l'accès aux soins

Le CLS intègre un volet santé mentale : le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Celui-ci sera développé en 2024 afin de mieux répondre aux besoins de la population, en agissant notamment sur la prévention et ce dès le plus jeune âge, l'accès aux soins et la coordination thérapeutique. CLS et CLSM sont présentés plus en détails dans les enjeux locaux d'Engagements Quartiers 2030 présentés plus bas. Ils conceptualisent et mettent ainsi en œuvre une politique de prévention et de promotion de la santé à l'échelle du territoire, en s'adaptant à toutes ses spécificités et avec un focus particulier sur la géographie Politique de la ville. Ils ont vocation à incarner le volet « santé » du Projet de territoire.

#### **En synthèse :**

L'enjeu principal pour Sète Agglopôle Méditerranée consiste à poursuivre la recherche du bon équilibre entre protection de l'environnement et développement urbain et économique.

Les choix d'urbanisme et de maîtrise de la croissance démographique répondent à des enjeux mêlés de performance et de transition sociale, environnementale et économique et d'équilibres territoriaux dans un contexte de fragilité littorale et de bonne gestion de la ressource en eau.

La transition sociale, les solidarités et l'éducation sont à entendre comme facteur d'équilibre social mais aussi comme facteur de développement économique, de qualité de vie et d'attractivité des territoires en termes d'équipements et de services aux familles et aux entreprises.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial permettra à Sète Agglopôle Méditerranée de consolider dans le temps ses initiatives en matière de transition énergétique et écologique, en soutenant la production et l'utilisation des énergies renouvelables et la conception des bâtiments à faible consommation énergétique, mais aussi en continuant d'agir pour la préservation et la valorisation des sites naturels et de la biodiversité.

Sète Agglopôle Méditerranée s'engage également dans la transition numérique en encourageant tous les investissements qui contribueront à réduire la fracture numérique et favoriser son usage dans tous les secteurs qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et de la bonne gestion des ressources et des biens communs.

**Le Contrat de ville 2024-2030 de Sète Agglopôle Méditerranée s'inscrit ainsi dans un cadre partenarial structurant avec l'Etat, le Département, la Région et la CAF, qui offre une vision globale et à long terme des relations contractuelles :**



Ce contexte partenarial apporte au nouveau Contrat de ville de meilleures garanties pour sur-mobiliser les crédits de droit commun sur les parties du territoire qui en ont le plus besoin.

## B. Le cadre de vie et Renouvellement Urbain du Contrat de ville à Sète et Frontignan

**5 orientations stratégiques sont à noter :**

- Poursuivre et compléter les interventions urbaines d'envergure ;
- Améliorer la qualité urbaine des quartiers ;
- Offrir une vision sur les dynamiques d'occupation ;
- Améliorer le bien-être et la vie collective ;
- Proposer des modalités de participation citoyenne

**Ces orientations sont formalisées en 3 axes :**

- Favoriser l'accès au logement pour tous, renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels.
- Améliorer les conditions d'habitat et le Cadre de vie.
- Diversifier la fonction des quartiers prioritaires, favoriser leur ouverture et leur intégration

L'ensemble des opérations physiques de renouvellement urbain s'inscrit dans l'ATI, avec une diversité d'outils selon le territoire concerné :



## **1. À Frontignan,**

Une opération de **renouvellement urbain**/ ORU, dotée d'un budget de 15M€, est programmée sur 10 ans (2019 / 2029). L'aménagement d'espaces publics comme les entrées sud et est du cœur de ville, la place J. Jaurès, l'Hôtel de Ville et Combette sont envisagés. Des îlots de logements sociaux seront aussi rénovés.

## **2. À Sète**

L'ensemble des opérations de renouvellement urbain et de requalification se structurent ainsi suivant la nature des outils utilisés :



## NPNRU ILE-DE-THAU: AVANCEMENT

Le quartier de l’Île de Thau est marqué par un environnement exceptionnel et a célébré ses cinquante ans en 2023. Dans la mesure où il concentre à la fois des problèmes spatiaux et des difficultés sociales, ce quartier a été retenu par l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour faire partie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ainsi, un Protocole de préfiguration a été signé le 22 Mars 2017 par l’ensemble des partenaires concernés (ANRU, Région, Action Logement, Bailleurs Sociaux).

Le protocole visait à préciser les orientations stratégiques, les études à conduire et les moyens d’ingénierie à mobiliser, ainsi que les engagements financiers des partenaires. Ce travail a permis d’aboutir à la formalisation d’une Convention Pluriannuelle pour le renouvellement Urbain du quartier, signée le 28 Février 2019, approuvée en Conseil d’Agglomération le 15 Novembre 2018, qui détermine les conditions de mise en œuvre opérationnelle et le partenariat financier.

**Un avenant N°1** à la convention Pluriannuelle approuvé en Conseil d’Agglomération le 11 Décembre 2020, a été signé le 06 Janvier 2023. L’avenant ayant pour objet des adaptations mineures du programme.

Le projet sur le quartier de l’Île de Thau, consiste à lui redonner l’ambition qu’il a pu avoir lors de sa création dans les années 1970, et de lui confier un rôle original et unique dans la Ville et l’Agglomération : **il s’agira de faire de ce quartier un quartier populaire à haut niveau de service et à haute qualité environnementale**, jouant un rôle de centralité secondaire pour les quartiers environnants.

**Le programme va agir sur plusieurs leviers :**

- Aménager des espaces publics qualitatifs, sécurisés et attractifs, vecteurs d’une nouvelle urbanité, en s’inscrivant tout particulièrement à l’échelle du piéton,
- Favoriser l’attractivité résidentielle et la mixité fonctionnelle et sociale en anticipant les mutations foncières,
- Réduire la précarité énergétique par des travaux de réhabilitation des logements.

Il a vocation à se décliner concrètement par les actions suivantes, qui font et feront également l’objet de temps de concertation :

- La création d’un pôle d’attractivité par la construction d’un nouveau centre commercial, d’un pôle de services publics, et d’une salle polyvalente.
- L’amélioration des espaces publics et de la sécurisation des cheminements piétons (*requalification de l’avenue Guynemer/Mermoz Pierre Mendès France, abords du centre commercial*)
- La mise en œuvre d’une nouvelle desserte du Nord du quartier comme alternative au passage sous le bâtiment du Globe (réalisation d’un nouveau pont)
- L’extension et la réhabilitation de l’école Anatole France,
- La réhabilitation du parc de logements sociaux
- La valorisation des berges de l’Etang de Thau



### **3. Plan guide et amplification du programme**

Un projet d'amplification du programme initial a été développé à la demande des partenaires afin d'étoffer le projet urbain, notamment sur le volet « habitat », et la stratégie de peuplement du quartier. Ce projet s'appuie sur trois axes forts, en réponse aux enjeux de sécurité, d'attractivité, d'amélioration du cadre de vie du quartier, et dans la logique de la démarche du label ÉcoQuartier dans laquelle l'Île de Thau est engagée :

- Requalifier et diversifier le parc de logements pour faire rayonner le quartier ;
- Favoriser le bien-être des habitants et définir un quartier à hauteur d'enfants;
- Compléter et mettre en scène l'armature paysagère de ce site singulier ;

**Le projet urbain consolidé à travers un plan guide horizon 2040 est aujourd'hui défini.** Il garantit une feuille de route des actions de rénovation urbaine à mettre en œuvre dans les années à venir.

Le Comité d'Engagement a émis un avis favorable à l'accompagnement des opérations suivantes :

- La démolition des 64 LLS des résidences le Globe et Seinhole, sur la base d'une assiette de coût maximum de 60 k€ HT/logement et la reconstitution hors site de 64 LLS dont 60 % de PLAI, avec un montant maximum de concours financiers de 3,3 M€ de subventions et 690 k€ de prêts.
- La résidentialisation des immeubles du Globe avec un montant maximum de concours financiers de 500k€ de subventions, ne comprenant pas les interventions sur les ascenseurs (dépenses non éligibles en résidentialisation).
- Les opérations d'aménagement de l'esplanade Saint Exupéry et du mail Seinhole, pour un montant maximum de concours financiers de 1,2 M€ de subventions.
- L'équipement public pôle de services avec un abondement de 800 k€ de subventions.
- Les actions de concertation avec un montant maximum de 20 k€ de subvention.

## ÎLE DE THAU - PLAN GUIDE HORIZON 2040

Un éco-quartier populaire à haut niveau de service



Le projet s'appuie sur une stratégie renforcée et vise les objectifs suivants :

- Consolider /Renforcer les polarités de services existants, l'attractivité du quartier ;
- Aménager des espaces publics qualitatifs, sécurisés et attractifs, vecteurs d'une nouvelle urbanité, en s'inscrivant tout particulièrement à l'échelle du piéton, des enfants ;
- Réhabiliter/résidentialiser les logements (réduction de la précarité énergétique) et les équipements publics ;
- Favoriser l'attractivité résidentielle et les mixités fonctionnelles et sociales en anticipant les mutations foncières.

Afin de répondre aux objectifs, des opérations ont été priorisées :

### Requalifier et diversifier le parc de logements pour faire rayonner le quartier

**Deux démolitions partielles** sont ainsi identifiées dans le cadre du projet d'amplification soumis à l'ANRU : 54 logements sociaux pour le bâtiment du Globe (Sète Thau Habitat), et 10 logements pour le bâtiment de la Seinchole (Hérault Logement).

**Objectif de ces deux opérations :**

- « Dé densifier » le quartier, ouvrir et décloisonner les espaces, afin d'améliorer la lisibilité et permettre une requalification des espaces publics.
- L'ouverture du Mail de la Seinchole permet une reconnexion entre la polarité sud : espaces de commerces, services publics et le cœur du quartier, place de la Seinchole.
- La démolition des deux porches du Globe déverrouille la partie centrale du quartier, répondant à des enjeux de sécurité.

### Attractivité du quartier et renforcement des polarités existantes

**Le futur pôle de services**, qui devait initialement être configuré pour accueillir des services publics (Services sociaux du Centre Communal d'Action Sociale, Antenne de la Politique de la Ville de Sète Agglopôle) est conforté.

En effet, début 2022, le Département de l'Hérault a sollicité la Ville de Sète pour être partie prenante de ce projet et **y intégrer les locaux du service territorial de la solidarité Ile de Thau et de la protection maternelle infantile pour maintenir un service de proximité et de qualité.**

**Objectifs de cette opération :**

L'installation de services complémentaires vient ainsi étoffer la polarité de services et offrir un accueil mutualisé de services sociaux aux usagers.

*Favoriser le bien être des habitants et définir un quartier à hauteur d'enfants*

Dans le cadre de l'amplification du programme, il a également été retenu l'ouverture et la sécurisation des espaces publics afin de compléter le maillage déjà contractualisé, créer une colonne vertébrale Nord-Sud d'espaces publics à même d'irriguer toutes les centralités du quartier et d'intégrer au projet le secteur pavillonnaire hors QPV.

**Objectifs de cette opération :**

Les démolitions des porches du « Globe » et d'une partie du bâtiment de la Seinchole offrent la possibilité de créer de véritables espaces publics jusque-là évités, et marqués par l'insécurité :

- La création de l'esplanade St Exupéry pour devenir l'axe central des mobilités Nord- Sud, mettre à distance les 2 bâtiments du Globe séparés, permettre le redéploiement du marché ainsi que l'activation des pieds d'immeubles.
- La réalisation d'un mail piéton à travers le bâtiment de la Seinchole permettra un maillage entre le pôle des services et les espaces publics supports de vie sociale aux abords de la darse ouest et supprimer leurs mésusages.

**LES ACTIONS CONCRÈTES PRÉVUES EN 2024**

**SALLE LLENSE : Janvier 2024** : Mise en service de la salle Llense – gestion Vie des Quartiers

**Coût global de l'opération 2.5 millions d'euros TTC**

**EX CENTRE COMMERCIAL : Février/Mars 2024**- Démolition de l'ex centre commercial- Les travaux préparatoires sont en cours. Le désamiantage interviendra en début d'année pour laisser place à la phase de démolition.

Aménagement temporaire une fois le site libéré (espace transitoire) dans l'attente de la réalisation de la phase 3 des abords du Centre Commercial (esplanade du pôle de services)

**Coût global de l'opération (acquisitions/indemnités de transfert et démolition) 2.2 millions d'euros TTC**

**PÔLE MEDICAL : Mars 2024** Livraison du futur pôle médical dans le nouveau centre commercial et emménagement des professionnels de santé. (Coût des travaux d'aménagement intérieurs

**Coût des travaux 173 000 euros TTC**

**ECOLE ANATOLE FRANCE/COUR Septembre 2024** : Livraison de la 2ème phase de l'école Anatole France

**Coût global de l'opération 6 millions d'euros TTC**



**AVENUE PIERRE MENDÈS FRANCE : Automne 2024** : Lancement des travaux d'aménagement d'espace publics Avenue Pierre Mendès France et abords du centre commercial – phase 1 – **Estimation travaux 1.4 millions d'euros TTC**

**PONT : Automne 2024** : Lancement des travaux du Pont et la nouvelle desserte de l'Île de Thau

**Estimation travaux : 2,2 millions d'euros TTC**

**CENTRE COMMERCIAL (ANCT)**- livraison et mise en service ensemble des cellules commerciales au printemps 2024



De façon plus générale sur l'année 2024 et contribuant à l'amélioration du cadre de vie, de la gestion et de la sécurité dans le quartier (en lien avec GUSP/CISPDR/PM)

- **Déploiement de la vidéosurveillance** dans le quartier
- **Mise en place de l'éclairage public** sur les parkings du Véradier et du Seinchole
- **Travaux d'entretien courant et réparations** – actions mises en œuvre liées à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité/Services Techniques
- **Etude de programmation** du futur pôle de services avec le futur prestataire et les services concernés (échange avec la Poste à venir)
- **Travail préparatoire à la démolition de l'école Suzanne Lacore** et à l'arrivée du programme des 22 logements en accession sociale -Promologis

## C. Contexte juridique et réglementaire

**Suite à la loi Lamy, un contrat de ville 2015 – 2020, prorogé jusqu'en 2023 :**

En 2015, Thau Agglo et les communes qui la composent s'engagent conjointement dans la mise en œuvre de la politique de la ville, avec pour objectif de réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers, en ciblant des moyens et des actions sur les territoires identifiés comme les moins favorisés. La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Elle redéfinit les instruments de la politique de la ville en s'appuyant notamment sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée basée sur un critère unique : le taux de pauvreté.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique, adossé à un projet de territoire
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du Contrat de Ville, pour une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et co responsable
- **Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales**, lequel est consolidé par les crédits spécifiques de la politique de la ville
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants, les associations et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

Cette nouvelle étape de la politique de la ville avait déjà permis localement de mobiliser une diversité de partenaires : les services de l'Etat (administrations déconcentrées et opérateurs publics), de Thau Agglo (devenue Sète Agglopôle Méditerranée), des deux Villes concernées par la politique de la ville, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CAF, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques et des associations qui ont travaillé de concert au sein des instances de pilotage et de plusieurs groupes thématiques, menés à l'échelle de l'agglomération.

## QUELQUES REPERES REGLEMENTAIRES

**1999** : renforcement de l'intercommunalité avec la loi Chevènement. La Politique de la ville devient alors une compétence obligatoire des CA & CU.

**2000–2006** : premiers contrats de ville d'agglomération

**2006-2014** : suite à la loi Borloo de 2003, suppression des contrats de ville et mise en place des CUCS d'une part et des PRU d'autre part.

**2014** : la loi Lamy conforte la compétence des CA, CU et Métropoles avec le retour des contrats de ville. Les EPCI sont chefs de file des contrats de ville avec un co-pilotage EPCI-Etat. L'enjeu sera de retisser des liens entre les volets sociaux, urbains et économiques sur un même territoire.

La circulaire le prévoyant, les partenaires ont choisi le format d'un contrat cadre porté par Thau agglo et d'une convention d'application territoriale ciblant la commune de Frontignan : le quartier prioritaire et les quartiers « en veille active ». Elle a eu pour objet de définir, gérer et mettre en œuvre les actions relevant du pilier « cohésion sociale » et leurs crédits spécifiques attribués par l'Etat et par les autres partenaires concernés.

**L'Etat précise ses orientations dans la circulaire du 31 août 2023, puis dans le CIV du 27 octobre**

La note d'Olivier Klein, ministre délégué de la ville et du logement, annonçait les principales nouveautés d'Engagements Quartiers 2030 et fixait le calendrier de signature au 31/12. La circulaire du 31 août, dans l'attente du CIV, repousse la date de signature au 31/03/2024 et souligne la nécessité « d'ancrer » ce nouvel opus dans la réalité particulière de chacun des QPV concernés. Les nouveaux Contrat de ville pourront comporter un volet investissement et intervenir sur des poches de pauvreté identifiées se situant en dehors de la géographie arrêtée - d'où aussi l'importance d'animer une clause DATA au niveau local - La circulaire revient également sur la généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et fixe le taux de 50 % d'associations comme objectif.

En plus du renouvellement de la géographie prioritaire, ce CIV permet de préciser les mesures de l'Etat dans les différents domaines et notamment :



### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- DOUBLÉMENT DE LA PART DU FONDS VERTS INVESTI DANS LES QUARTIERS
- + 24 QUARTIERS DANS LE PROGRAMME « QUARTIERS RÉSILIENTS »
- CRÉATION D'ESPACES NATURE ACCESSIBLES À TOUS ET MULTIPLICATION DES « AIDES ÉDUCATIVES » DANS LES QUARTIERS
- SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES ET DURABLES

### LES SERVICES PUBLICS

- METTRE EN COHÉRENCE LES ZONAGES QPV ET REP / REP
- PROGRAMME « MIEUX MANGER POUR TOUS »
- RENFORCER LA PRÉVENTION SANITAIRE À L'ÉCOLE
- AUGMENTER LA PRÉSENCE POLICIÈRE SUR LA VOIE PUBLIQUE, INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE TRAFFIC DE STUPÉFIANTS, FAVORISER LE RAPPROCHEMENT POLICE-POPULATION, DÉPLOYER LES FORCES D'ACTION RÉPUBLICAINES...



### LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



- GÉNÉRALISER LES CPO
- PROLONGER LES CONVENTIONS D'ABATTEMENT TFPB
- DÉVELOPPER LES FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH)
- FAIRE DE LA DATA SCIENCE UN OUTIL DE CONNAISSANCE ET DE FLÉCHAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES AU BÉNÉFICE DES QUARTIERS

### LE PLEIN EMPLOI

- DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « ENTREPRENARIAT QUARTIERS 2030 »
- CRÉATION DE COMITÉS LOCAUX DU COLLECTIF DES ENTREPRENEURS
- DÉPLOIEMENT DE FINANCIEMENTS POUR REMOBILISER LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI
- MISE EN PLACE DE 300 PACTES PLEIN EMPLOI, EN RELAIS DES CITÉS DE L'EMPLOI



## **Et enfin dans l'instruction de la Secrétaire d'Etat du 4 janvier 2024**

L'instruction de la Secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville du 4 janvier 2024 complète cette séquence réglementaire en insistant sur :

- Tout d'abord la « mobilisation élargie » des partenaires sur chaque territoire ;
- Les modalités de la participation citoyenne ;
- Une nouvelle fois, la mobilisation du droit commun par l'articulation avec l'ensemble des contractualisations et l'animation de la gouvernance du Contrat de ville Quartiers 2030.

Concernant le rôle des collectivités territoriales, l'instruction reprend la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, en indiquant que l'EPCI assure le pilotage du Contrat de ville dès lors qu'il en exerce la compétence.<sup>5</sup> « A ce titre, l'EPCI exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire ». L'articulation avec l'ATI du contrat de ville, sa gouvernance et la participation des habitants seront précisés plus bas.

Dans le prolongement de cette instruction les orientations de l'Etat local figurent dans le courrier du préfet adressé au président de Sète Agglopôle Méditerranée le 18 janvier 2024 et retranscrit ci-après :

---

<sup>5</sup> L'article 6 de la loi Lamy dispose que : « Sur le territoire intercommunal, l'EPCI compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale. »

Montpellier, le 18 janvier 2024

**Le Préfet,**

Monsieur le président,

L'année qui s'ouvre sera marquée par l'avènement de la nouvelle génération des contrats de ville.

Entamé depuis plus de six mois, le travail de coconstruction a démarré par une révision consensuelle du zonage prioritaire et s'est poursuivi par une phase de concertation citoyenne qui a suscité une bonne participation et fourni de nombreux enseignements.

L'écriture des documents de cadrage des appels à projets a quant à elle été l'occasion de formaliser les enjeux et priorités partagés de ce que sera notre intervention conjointe pour les six années à venir.

Je souhaite par la présente confirmer l'importance que revêt la prise en compte de ces invariants dans l'écriture des contrats eux-mêmes et dans leur structuration. Les thématiques communes à tous les territoires sont l'éducation et la jeunesse, l'emploi, la tranquillité publique et l'accès aux droits. À ces priorités peuvent s'ajouter celles définies localement, notamment en tenant compte des besoins exprimés par les habitants.

Ce resserrement des champs d'intervention doit se retrouver de la même façon dans la gouvernance, les principes de gestion et l'utilisation des crédits. Les approches thématique et territoriale, en particulier lorsque la collectivité établit un projet de quartier, doivent être en cohérence et complémentarité.

Au plan du pilotage stratégique, j'encourage toutes les initiatives trouvant une traduction dans l'unification des gouvernances. Le contrat de ville doit être intégrateur et, si le maintien de la comitologie opérationnelle propre à chaque dispositif n'est pas questionné, l'intérêt de disposer d'une instance transversale à un niveau stratégique est réel. Et ce, tout particulièrement, en ce qui concerne la sphère éducative, d'autant plus pour les territoires pourvus d'une cité éducative.

**Monsieur Françoise COMMEINHES**  
**Président de Sète Agglopôle Méditerranée**  
**Maire de Sète**  
**4 avenue d'Aigues - BP 600**  
**34110 FRONTIGNAN**  
**Copie M. Michel ARROUY, Maire de Frontignan**

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités  
615, boulevard d'Antigone CS 19882  
34064 MONTPELLIER Cedex 02  
Entrée piétonne : rue de Crête  
[www.hérault.gouv.fr](http://www.hérault.gouv.fr)

Par ailleurs, la rénovation urbaine et la tranquillité publique portent des moyens et des outils à articuler avec le contrat de ville.

S'agissant des principes de gestion, l'État affiche sa volonté de concentration et d'optimisation de son intervention financière, en instituant le principe d'un seuil de 2 000 euros pour les subventions allouées au titre des appels à projets et en recourant aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

Le souci constant d'une gestion optimisée des deniers publics me conduit par ailleurs à considérer que les crédits spécifiques qui sont mis à ma disposition doivent bénéficier aux seuls QPV et pas aux « poches de pauvreté ». L'extension notable du zonage labellisé, avec entre autres la naissance d'un nouveau contrat de ville sur Clermont l'Hérault, appelle cet arbitrage. Celui-ci est renforcé par la nécessité d'assurer le devenir des programmes de réussite éducative (PRE) et des cités éducatives. Concernant les cités éducatives, les besoins sans cesse croissants exigent un engagement toujours plus important que l'ANCT a fixé pour votre partie à hauteur de 30% des budgets dédiés.

Pour ce qui est de l'utilisation des crédits, il s'agit de privilégier les partenariats avec des opérateurs de proximité qui proposent une offre multi-service et structurante répondant aux attentes de la population et bien identifiés par elle. L'ancre local sera un atout supplémentaire particulièrement apprécié. Il s'agit là d'un facteur évident d'adhésion du public-cible.

Conformément à la communication du comité interministériel des villes (CIV), cet effort de rigueur ne fait pas obstacle à la diversification et à la novation mais, au contraire, doit permettre de dégager des marges de manœuvre pour les favoriser. Dans le même ordre d'idée, l'État est favorable au principe du financement à titre exceptionnel de dossiers d'investissement et par ailleurs disposé, dès lors que vous le souhaitez, à financer un fonds de participation des habitants (FPH). L'engagement des habitants des QPV et leur appropriation des contrats de ville est une des clefs de leur succès. La dynamique de mobilisation constatée durant l'été doit être installée dans la durée et toucher le plus grand nombre, y compris les publics a priori les plus éloignés de ces démarches. Cela peut passer par les conseils citoyens là où ils sont force de proposition ou prendre des formes alternatives plus spontanées. La commission « Mechémache » donnera des recommandations à ce sujet.

L'évaluation en continu est également un vecteur approprié pour associer la population afin de mesurer au plus près les effets de l'action publique et sa lisibilité par les citoyens. En revanche, il n'apparaît pas fondé de solliciter ces derniers pour contribuer d'une manière ou d'une autre aux travaux de programmation.

Enfin, au-delà des leviers propres à cette politique publique, il est indispensable que le droit commun soit activé au profit des QPV. Dans les semaines à venir, les discussions sur le rapprochement entre les zonages REP et politique de la ville seront une opportunité d'œuvrer pour mobiliser des moyens supplémentaires.

Je vous prie d'agrérer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

François-Xavier LAUCH

## L'effet levier sur le droit commun : un leitmotiv toujours en forme de projet



Depuis ses origines, la politique de la ville propose un ensemble de dispositifs complémentaires aux politiques de droit commun et tente d'impulser la concentration de celles-ci sur les parties du territoire qui en ont le plus besoin. Elle se veut aussi une politique du Développement, à la fois social, économique et urbain, en ouvrant des espaces d'innovations dont les résultats, objets de bilans et d'évaluations, pourront s'appliquer dans le cadre du droit commun et sur un plus vaste territoire.

Inscrite dans l'ADN de la politique de la ville, la sur-mobilisation du droit commun participe à sa définition, conditionne sa réussite et précise pour chaque territoire les conditions réelles de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

En la matière, les « rappels à la loi » sont nombreux :

- La circulaire du 4 avril 2002, relative aux règles d'utilisation des crédits concourants à la mise en œuvre de la politique de la ville. Où il est rappelé<sup>6</sup> que les crédits spécifiques « ont pour vocation de venir en appui des crédits ministériels de droit commun qui doivent être mobilisés en priorité pour le financement des actions dans les différents domaines concernés ». De plus<sup>7</sup>, « les crédits spécifiques de la politique de la ville ne sauraient être mobilisés en substitution des crédits de droit commun de l'ensemble des ministères (...) ».
- La loi Lamy du 21 février 2014 reprend, dans son article 1, ces mêmes principes, élargis à l'ensemble des signataires des Contrats de ville : la politique de la ville « mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». Puis dans son article 6 : « Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi ».
- Focus sur les programmes de Réussite Éducative : l'Instruction de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, du 10 octobre 2016, fournit un exemple de réponse pour prendre en compte le « besoin de définir un cadre d'intervention mieux structuré et plus cohérent, comprenant à la fois des moyens de droit commun, à titre principal, et de dispositifs dits « spécifiques » aux quartiers prioritaires de la

### Les 25 mesures du Pacte

PACTE DES SOLIDARITÉS	Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
ENFANCE	-Garantir l'accès à des temps de socialisation avant 3 ans à toutes les familles
	- Assurer un maillage du territoire en structures de soutien à la parentalité
	-Un plan d'urgence pour les enfants mal logés
	-Lutter contre la malnutrition infantile
	-Un programme « Ouverture » pour garantir à chaque enfant l'accès à des loisirs de qualité
PACTE DES SOLIDARITÉS	Axe 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous
EMPLOI	-Une prime reprise d'activité pour lever les freins financiers ponctuels à l'accès à l'emploi
	-Pérenniser et faire grandir les démarches expérimentées dans la Stratégie pauvreté en faveur de l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi/Toucher 50 000 jeunes avec le CEJ-Jeunes en rupture/Une ambition pour les expérimentations Sève, Convergence et TAPAJ
	-Un plan d'action global pour lever les freins périphériques à la reprise d'activité/Lever les freins liés à la garde d'enfant/Le programme ACSEL d'accompagnement simultané emploi-logement/Un meilleure accompagnement vers la santé pour les allocataires du RSA.
PACTE DES SOLIDARITÉS	Axe 3 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
ACCÈS AUX DROITS	-Un plan « 100% d'accès aux droits » pour garantir le dernier kilomètre de la solidarité à la source
	-Prévenir les expulsions locatives pour éviter la bascule dans la grande pauvreté
	-Une action renforcée pour lutter contre la grande exclusion/Un plan d'action « femmes précaires »/Soigner les personnes malades à la rue
PACTE DES SOLIDARITÉS	Axe 4 Construire une transition écologique solidaire
TRANSITION SOLIDAIRE	-Programme Mieux manger pour tous
	-Dispositif "Cantine à 1€" et soutien aux communes pour l'amélioration de la qualité des repas
	- Aides à l'achat de vélos pour les publics les plus précaires
	- Lutter contre la hausse des dépenses contraintes des ménages : soutenir les collectivités dans la généralisation de tarifications progressives et sociales de l'eau ; améliorer le recours au chèque énergie.

politique de la ville, à titre complémentaire », en particulier dans son annexe 1<sup>8</sup>.

- Au lendemain de la crise COVID et suite à l'instruction du Premier ministre du 18 février 2021 concernant la déclinaison du Plan de relance dans les QPV, Stanislas BOURRON, Directeur Général de l'ANCT transmet une note fixant les priorités de l'Etat pour 2021, au premier rang desquelles on retrouve la santé et l'emploi, et rappelant « la complémentarité entre les moyens de droit commun et les crédits du P 147, afin d'en faire de véritables leviers d'accès de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires aux opportunités qui leur sont offertes ».
- Enfin l'instruction du 4 janvier 2024 rappelle que l'articulation des Contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sera primordiale, « notamment afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun ».

Ainsi, Quartiers 2030 devra s'articuler avec l'ensemble des politiques de droit commun qu'il sollicitera prioritairement. Ce sera le cas par exemple avec les mesures prévues par le Pacte des Solidarités et des partenariats en cours de construction.

Toutes thématiques que l'on retrouve amplifiées dans les 3 QPV de l'Agglopôle et qui sont également reprises dans les priorités de l'appel à projets 2024.

## D. Bilan et évaluation finale du CDV 2015-2023

### 1. Les évolutions sociales et démographiques des QPV : données générales.

Entre la période de construction du CDV 2015-2023 et aujourd'hui, la réalité sociodémographique des 3 QPV de Sète Agglopôle Méditerranée a bien évolué, suivant les caractéristiques propres à chacun de ces quartiers, confortées par le cumul des crises sanitaires, financières et écologiques. L'observation de ces évolutions, habituellement alimentée par les recensements partiels de l'INSEE, s'est redoublée avec l'évaluation finale du CDV et de la préparation du nouvel opus. Elle a pu alors s'appuyer sur les données des recensements partiels de l'INSEE, mais aussi sur l'apport d'éléments statistiques provenant d'organismes signataires du Contrat de Ville (CDV) : le Département, la CAF, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, notamment. En effet, de par leur ancienneté relative (2017 et 2018) les recensements partiels de l'INSEE ne pouvaient, à eux seuls, décrire avec suffisamment de précision ces évolutions, alors même que ces quartiers connaissent en moyenne **un taux de mouvement résidentiel compris entre 6 et 10 % par an** – ce qui équivaut à un taux de renouvellement de la population de 40 à 50 % entre 2018 et 2024 -.

Cette première démarche de capitalisation de la DATA sur notre territoire nous invite à mettre en place un observatoire des évolutions socio démographiques des QPV, comparées aux différentes échelles territoriales de référence, de manière à alimenter les instances décisionnaires sur ces changements, les anticiper si possible et permettre les ajustements nécessaires. Les données présentées sont celles qui ont nourri le dialogue avec les services de l'Etat pour déterminer la nouvelle géographie prioritaire et sont donc antérieures au 31 août 2023, date à laquelle les périmètres ont été arrêtés et communiqués. Elles reprennent également l'analyse de la fragilité des quartiers prioritaires exposés aux cumuls de crises, réalisée par le cabinet Compas sur une commande de l'Etat, et basée sur le croisement des données INSEE (toujours RP 2017 et 2018) et Filosofi (données 2018 sur les revenus des ménages). Cette analyse de la fragilité, en se basant sur les 6 domaines d'observation - ou baromètres - suivants, a permis de dresser le portrait des QPV en comparaison de l'unité urbaine d'appartenance et du territoire national :

Nous insisterons sur les baromètres présentant un intérêt majeur au regard des caractéristiques du territoire,

<sup>8</sup> « Objectifs et contenu socle du PRE. « Un accompagnement reposant principalement sur la mobilisation du droit commun et des partenaires ».

## L'analyse de fragilité se base sur 6 domaines

1



### Les impacts économiques de la crise (financière)

2



### L'inclusion numérique

3



### La fragilité des enfants et des familles

4



### La fragilité des personnes âgées

5



### Les besoins potentiels de santé

6



### La dynamique des territoires

unanimement ressenties par les partenaires du CDV : les impacts économiques (le revenu par Unité de Consommation restant le principal critère d'approche pour l'Etat), la fragilité des personnes âgées, les besoins en santé et le numérique.

#### Données générales sur le peuplement des quartiers

Le périmètre choisi pour la mise en œuvre du CDV 2015 à 2023 à Sète Agglopôle Méditerranée compte 3 quartiers prioritaires : les Deux-Pins situé à Frontignan, Le Centre-ville / Ile-Sud et l'Ile-de-Thau à Sète. Dans le cadre du portrait réalisé par le Compas, les contours des quartiers prioritaires sont approchés par les iris (6 iris concernés), un quartier prioritaire concernant le plus souvent plusieurs iris. Les 6 iris concernés sont alors comparés aux 28 iris composant l'unité urbaine Sète-Frontignan.

Quartiers Politique de la ville				Iris concernés par la politique de la ville					% pop QPV / pop iris concernés
Commune	Nom QPV	Code QPV	Population municipale du QPV en 2013	Nombre d'iris concernés	Code iris concernés	Noms iris concernés	Population municipale des iris concernés 2017		
Frontignan	Frontignan - Les Deux Pins	QP034016	1 231	1	341080302	Zus quartier Nord	3 302	37%	
	Sète - Ile De Thau	QP034017	3 794	2	343010602 343010603	Ile de Thau 1 Ile de Thau 2	1 323 2 778	93%	
	Sète - Centre Ville - Ile Sud	QP034018	4 340	3	343010103 343010104 343011201	La Médiathèque La Mairie La Marine	2 161 1 763 1 933	74%	
Ensemble des QPV de Sète Agglopôle Méditerranée : 8% de la population de la CA et 14% de la population de Frontignan et sète				9 365	Ensemble des iris concernés par les QPV			13 260	71%

Source : ANCT, 2013 et Insee, RP 2017

#### Liste des iris concernés

50 Les quartiers prioritaires (QP) de la Communauté d'agglomération (CA) Sète Agglopôle Méditerranée représentent 14% de la population des 2 communes (5% à Frontignan et 18% à Sète) concernées et 8% de l'ensemble de la CA.

Contrat de ville « Quartiers 2030 »

Entre 2012 et 2017, la population des QP a diminué de 10%, soit 1 120 habitants de moins. A titre de comparaison, la population de la CA a légèrement augmenté de +1% sur la période. La population dans les QP reste une population jeune, comme on l'observe également sur l'ensemble du territoire national.

Le taux de jeunes pour l'ensemble des QP de Sète et Frontignan s'élevant à 20 %, il est donc supérieur à ce que l'on observe pour la CA Sète Agglopôle Méditerranée (16%). Ainsi, les quartiers prioritaires demeurent un réservoir démographique pour les territoires qui les entourent.

#### Indice de jeunesse en 2018 pour :

- QPV des 2 Pins : 1.1 contre 0.8 sur la commune**
- QPV Centre-Ville/Ile Sud : 0.8 contre 0.5 à Sète QPV**
- Ile de Thau : 1.5 contre 0.5 à Sète**

On note une diminution des moins de 18 ans sur les Iris en QP à Sète et Frontignan entre 2012 et 2017 (-12%) plus accentuée qu'en moyenne sur la CA (-4%). Les 25-59 ans sont légèrement sous-représentés dans les QP de Sète et Frontignan, au regard de la moyenne de la CA (41 contre 42%). Les enjeux sont donc globalement les mêmes pour ces quartiers au regard de l'emploi.

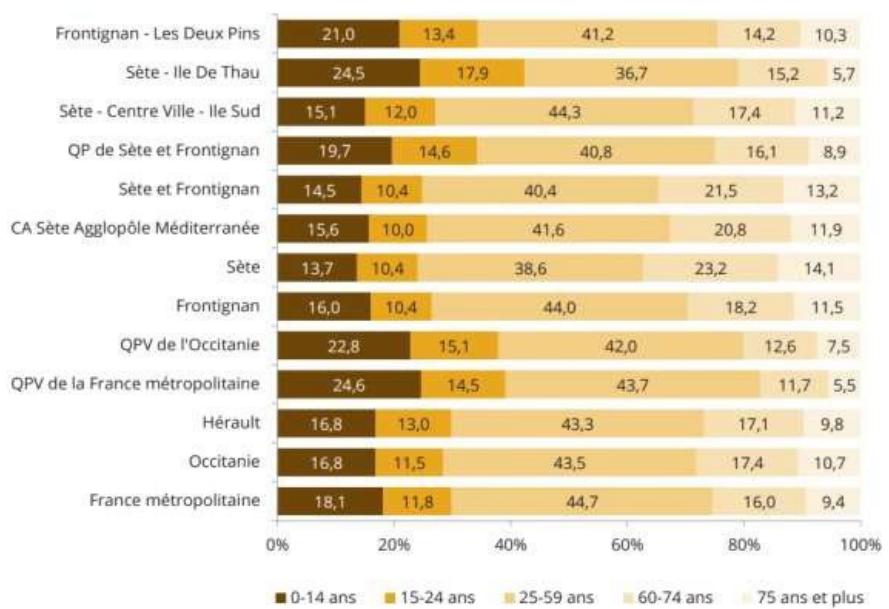
### Evolution de la population selon l'âge

	Evolution de la population par tranche d'âge (%)						
	Moins de 18 ans				18-24 ans	25-64 ans	65 ans et plus
	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans			
Frontignan - Les Deux Pins	-12,8	-11,9	-34,8	-39,8	-46,2	-20,9	-22,5
Sète - Ile de Thau	-23,7	-15,7	-13,6	+19,3	+0,5	-8,8	+14,8
Sète - Centre Ville - Ile Sud	-8,3	-31,9	-16,3	-3,5	+10,0	-11,2	-8,1
Iris de Sète et Frontignan en QP	-16,1	-21,5	-18,0	-0,8	-2,3	-11,7	-4,7
Iris de Sète et Frontignan hors QP	-6,0	-5,9	+0,4	-2,4	-17,7	-4,2	+13,9
Sète et Frontignan	-8,5	-9,8	-3,9	-2,1	-14,6	-5,4	+11,3
CA Sète Agglopôle Méditerranée	-10,7	-7,1	-4,5	-0,9	-10,2	-3,0	+16,4
Sète	-10,2	-15,8	-10,1	-0,5	-14,6	-7,3	+10,9
Frontignan	-5,4	+0,7	+7,3	-4,6	-14,6	-2,1	+12,1
Hérault	+0,9	+4,2	+8,8	+5,0	+1,5	+3,2	+17,8
Occitanie	-4,4	+1,0	+5,0	+4,6	-0,2	+0,9	+14,3
France métropolitaine	-6,0	-1,1	+2,4	+3,8	-3,5	-0,7	+13,9

Source : Insee RP, 2012-2017

#### Répartition de la population par tranches d'âge (%)

Source : Insee RP 2016



## La taille moyenne des ménages

Pour l'ensemble des QP de Sète et Frontignan, le nombre de personnes par logement est similaire à celui observé au sein de la CA, soit 2,1 personnes par ménage. Mais le constat, basé sur des données plus récentes, de l'augmentation significative des familles monoparentales (voir chapitres suivants) et de la proportion de personnes vivant seules, nous invite à réviser cette analyse à partir de données postérieures à 2016.

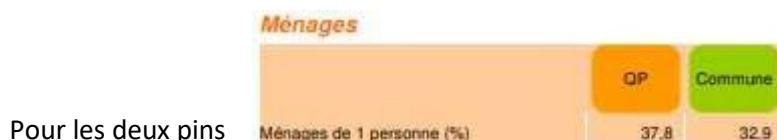
Comme l'indique le tableau ci-dessous, alors qu'en France métropolitaine la taille moyenne des ménages diminue, les QP de Sète et Frontignan suivent plutôt une tendance à la hausse, également observée globalement dans les QP de la France métropolitaine. Il faut noter cependant une progression du nombre de ménages composés d'une seule personne, en particulier sur l'Île-de-Thau. Cette progression est le résultat aussi du vieillissement de la population. Sur le QPV du Centre-Ville, on observe une augmentation sensible du nombre de personnes / logement principal, en dépit là aussi du vieillissement de la population. Cette observation est à relativiser en l'absence de données plus récentes que celles du RP 2016, mais peut aussi s'expliquer par une plus grande mixité d'habitat sur ce quartier et par l'augmentation des loyers chez les bailleurs particuliers.

QPV - contours exacts	Nb de personnes par résidence principale		
	2010	2016	Evolution (2010-2016)
Frontignan - Les Deux Pins	2,30	2,30	+0,00
Sète - Ile De Thau	2,90	2,80	-0,10
Sète - Centre Ville - Ile Sud	1,30	1,70	+0,40
<b>QP de Sète et Frontignan</b>	<b>1,79</b>	<b>2,11</b>	<b>+0,31</b>
<b>Sète et Frontignan</b>	<b>2,06</b>	<b>2,00</b>	<b>-0,07</b>
<b>CA Sète Agglopôle Méditerranée</b>	<b>2,18</b>	<b>2,10</b>	<b>-0,08</b>
Sète	1,95	1,90	-0,05
Frontignan	2,33	2,21	-0,12
QPV de la France métropolitaine	2,30	2,40	+0,10
Hérault	2,17	2,11	-0,06
Occitanie	2,18	2,13	-0,05
<b>France métropolitaine</b>	<b>2,25</b>	<b>2,21</b>	<b>-0,04</b>

Source : Insee RP 2010-2016

## La structure des ménages

Les données présentées par la suite concernant l'isolement résidentiel peuvent modifier la représentation souvent hâtive que le citoyen peut se faire des quartiers de la politique de la ville. Ainsi, 49% des ménages dans les QP de Sète et Frontignan sont composés de personnes seules, contre 38% en moyenne au sein de la CA.

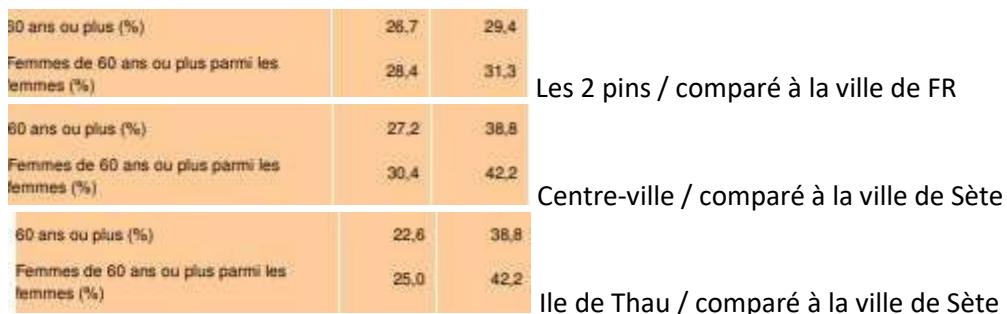


52 Pour ces deux quartiers prioritaires la part des ménages composés d'une personne seule reste supérieure aux

données de la ville de Frontignan et de Sète.



Dans l'ensemble des quartiers prioritaires, la part des étudiants est beaucoup plus faible qu'en moyenne nationale et surtout, la part des populations âgées est plus réduite. Le nombre de ménages isolés a augmenté moins rapidement dans les QP de Sète et Frontignan qu'à l'échelle de la CA au cours des cinq dernières années. Pour autant, les réalités de l'isolement dans les QP sont très différentes en matière d'âge et de sexe. Si au-delà de 60 ans, il y a une certaine similitude entre les deux groupes de territoires (avec une très forte surreprésentation des femmes), entre 30 et 59 ans, l'isolement concerne également les hommes, aussi bien dans les QP qu'en dehors.



La monoparentalité est importante dans les QP puisque le taux d'allocataires (données Cnaf) étant dans cette situation dans les QP de Sète et Frontignan est de 17% (comme en moyenne pour la CA, contre 14% en moyenne départementale et nationale). Aborder la question de la monoparentalité ne doit pas être compris comme une remise en question d'un mode de vie ou d'un choix de vie. La catégorie de ménages ayant le taux de pauvreté le plus fort et le niveau de vie le plus faible est celle de la monoparentalité.

**Les mono parents sont très majoritairement des femmes** (90% dans les quartiers de la politique de la ville). Derrière la pauvreté des familles monoparentales, se cache la pauvreté des femmes. Par conséquent, au-delà même de la question d'une manière de vivre (choisie ou subie, les données ne nous permettent pas de distinguer ces deux approches), ces familles, sur représentées dans les QP, sont également beaucoup plus fréquemment soumises à des situations de fragilités, comparativement aux autres formes de ménages

### L'isolement résidentiel des adultes

Le regroupement des ménages composés d'un seul adulte avec ou sans enfant (personnes seules et familles monoparentales) permet d'approcher l'ensemble des ménages pour lesquels il ne peut y avoir qu'une seule source de revenus (à moins que des enfants au sein d'une famille monoparentale ne disposent d'un revenu régulier, des apprentis par exemple). Pour les ménages dans les Iris des QP, ce taux est de 63%, soit 2 points de plus qu'en 2012. Il est de 48% pour l'ensemble de la CA. Cette analyse permet de modifier des représentations générales admises sur les quartiers de la politique de la ville. L'isolement résidentiel des adultes est souvent considéré dans les territoires où il y a des étudiants ou des territoires vieillissants ce que ne sont pas les QP.

### Les mobilités résidentielles

La part d'emménagés récents est plus élevée dans les Iris des QP (34%) qu'à l'échelle de la CA (28%). Bien souvent l'accroissement des écarts est expliqué à partir des flux et notamment par le départ de personnes disposant de plus de ressources (en termes de formation, d'emploi, mais aussi économiques...) et l'arrivée de personnes plus fragiles. Or, ce sont généralement les QP qui connaissent le moins de mouvements de population (par le solde migratoire).

L'analyse des profils des entrants au regard des « présents » depuis plus de 5 ans, met en évidence quelques caractéristiques :

- À l'image de la CA dans son ensemble, ceux qui arrivent sont plus fréquemment des jeunes de moins de 40 ans, au regard de ceux présents,
- Les entrants sont plus fréquemment des personnes seules ou des familles monoparentales en QP ou hors QP,
- Les arrivants dans les QP ont moins fréquemment un véhicule,
- Ceux qui arrivent dans les QP sont plus souvent des personnes avec un haut niveau de formation,
- Enfin, la part des actifs occupés est moins importante parmi les entrants que parmi les présents, en QP ou hors QPV.

## ***2. Mesure des impacts des crises successives.***

### **Synthèse des fragilités repérées**

Sur la ville de Sète, la population des quartiers prioritaires représente 18,6% des habitants de la commune. A Frontignan, le QP représente 5,4% des habitants. Concernant l'indice jeunesse, il est là aussi inégal selon les quartiers. Le quartier de Sète Centre-ville - île sud a un indice jeunesse inférieur à 1 et qui tend à diminuer, passant de 0,8 en 2015 à 0,7 en 2018.

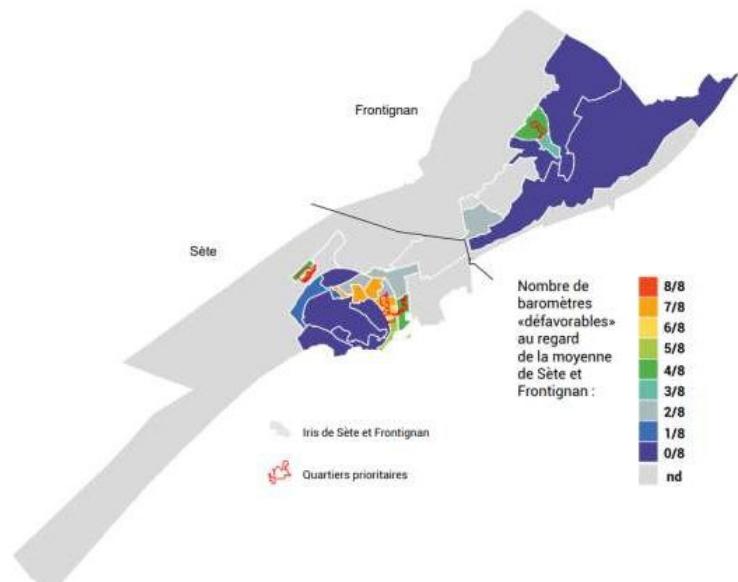
En moyenne, 49% des ménages dans les QPV de Sète et Frontignan sont composés de personnes seules, contre 38% en moyenne au sein de la CA. Entre 2010 et 2016, la taille moyenne des ménages est stable à Frontignan les deux Pins (2,30) et à Sète IDT (2,80 contre 2,70) et augmente à Sète Centre-ville île Sud (1,70 contre 1,30).

Les données utilisées par le Compas sont essentiellement issues des recensements partiels de la population réalisée par l'INSEE, au rythme de 8 % des foyers / an, ce qui représente 40 % de la population totale recensée en 5 ans. C'est pourquoi cette analyse des fragilités sera complétée par une série de données actualisées fournies par certaines des administrations partenaires du CDV de SAM (Pôle Emploi, Département de l'Hérault, bailleurs sociaux.) afin d'avoir dans ces domaines un aperçu actualisé et plus ciblé.

### **Synthèse des fragilités du territoire**

#### **Cartographie des fragilités à Sète et Frontignan**

Source : Insee RP 2017, Filosofi 2018, Pôle emploi janvier 2021 - Traitements et calculs ©Compas



54 Cette cartographie permet de distinguer l'importante vulnérabilité des personnes vivant dans les quartiers prioritaires de Sète et Frontignan en comparaison des 28 Iris de référence. En effet, parmi les iris englobant les

quartiers prioritaires, on observe que le nombre de baromètres défavorables au regard de la moyenne de Sète et Frontignan est important et souvent multidimensionnel, notamment pour le quartier prioritaire Sète - Ile de Thau.

Le diagnostic reprend les 6 baromètres principaux permettant d'étudier les écarts entre le territoire de référence (Sète-Frontignan) et les 3 QPV pris ensemble ou séparément, à partir des principales évolutions entre 2014 et les RP 2017-2018 de l'INSEE, corroborées par les données locales plus récentes.

### Evolution des revenus

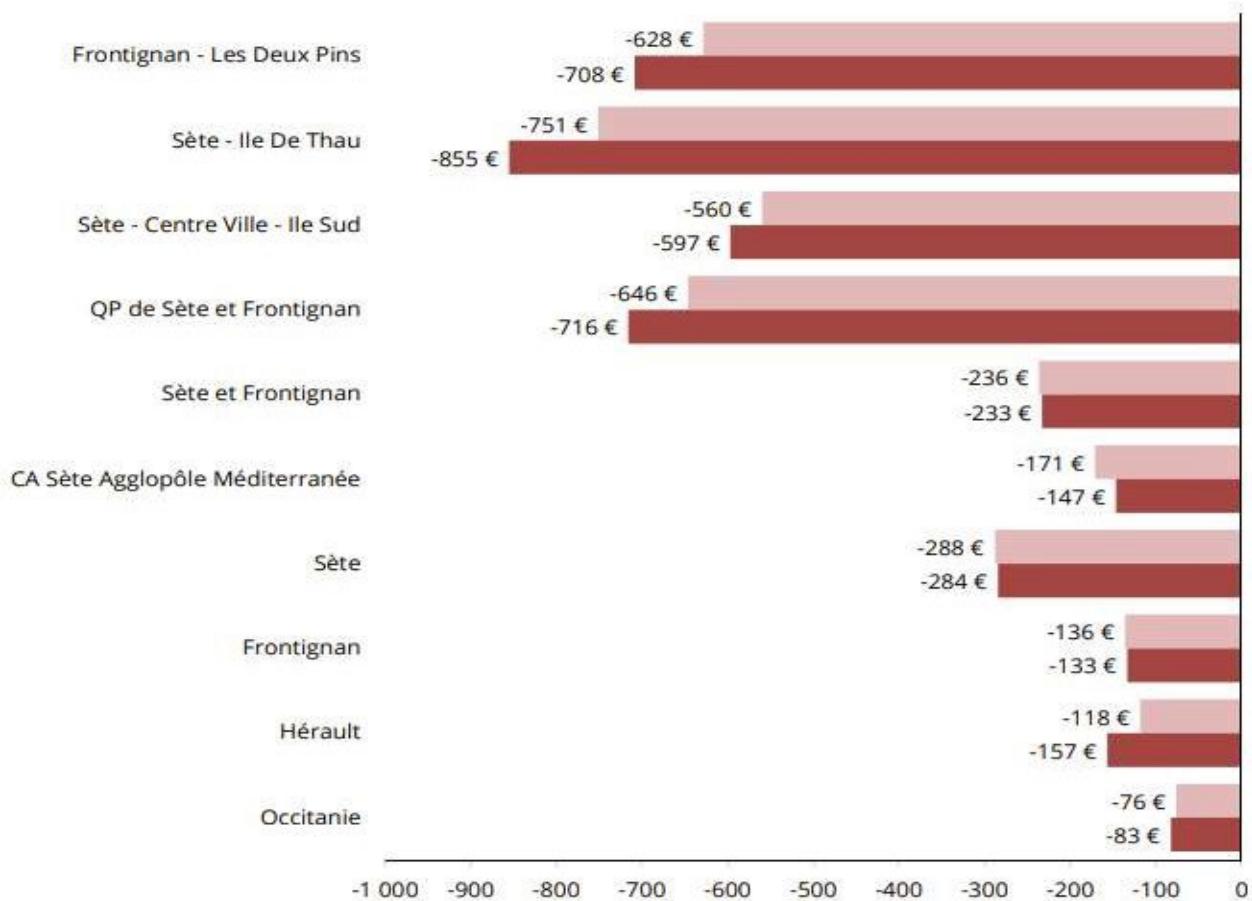
Plus on se rapproche de l'échelle QPV, plus l'écart à la médiane des niveaux de vie de France métropolitaine se creuse :

**Ecart à la médiane des niveaux de vie de France métropolitaine (en euros)**

Source : Filosofi 2013 et 2018

■ 2013

■ 2018

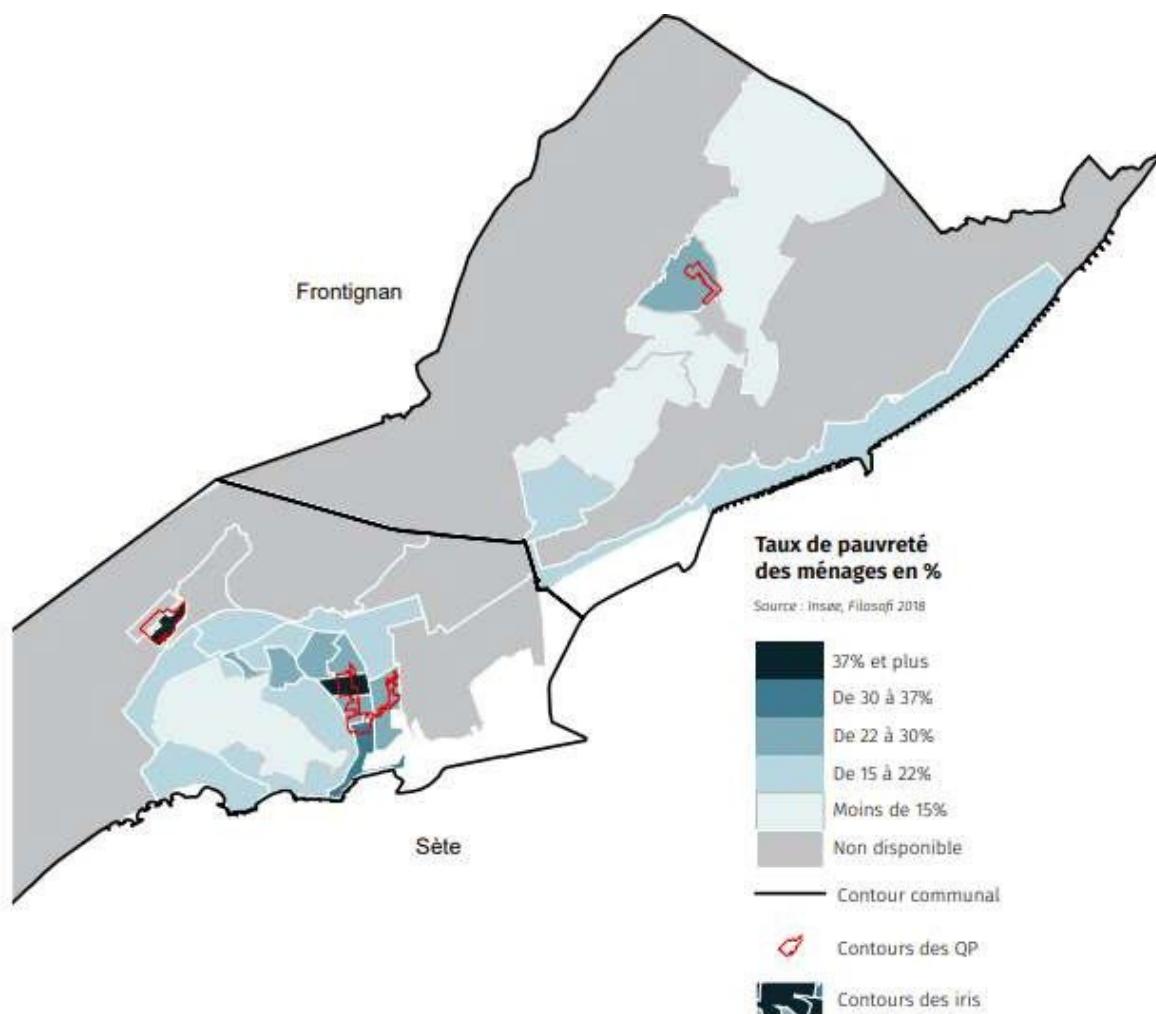


Excepté pour le QPV du Centre-Ville / Île-Sud à Sète, la moyenne des niveaux de vie des 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> quartiles augmente deux fois plus au niveau national que sur les QPV :

QPV - contours exacts	Niveaux de vie 2018 (seuil de pauvreté à 60% : 1 063€)			Niveaux de vie 2013 (seuil de pauvreté à 60% : 1 000€)		
	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile
Frontignan - Les Deux Pins	863	1 103	1 377	804	1 054	1 331
Sète - Ile De Thau	770	956	1 176	723	931	1 156
Sète - Centre Ville - Ile Sud	928	1 214	1 674	816	1 122	1 535
QP de Sète et Frontignan	866	1 112	1 452	788	1 051	1 373
Sète et Frontignan	1 138	1 578	2 129	1 062	1 446	1 955
CA Sète Agglopôle Méditerranée	1 203	1 664	2 201	1 120	1 511	2 008
Sète	1 078	1 527	2 115	1 003	1 394	1 939
Frontignan	1 256	1 678	2 155	1 177	1 546	1 987
Hérault	1 197	1 694	2 300	1 114	1 564	2 138
Occitanie	1 254	1 728	2 304	1 168	1 606	2 161
France métropolitaine	1 325	1 811	2 423	1 234	1 682	2 276

Source : Insee, Filosofi 2013 et 2018

Comme sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation Territoriale, la mise en valeur des iris concentrant les taux de pauvreté les plus importants décrit un périmètre plus large que ceux des QPV existants, en particulier pour le Centre-ville de Sète :



Dans le détail des quartiers, l'indice d'impact de la crise sur le budget des ménages pèse de façon différenciée sur les 3 QPV. En référence à l'indice de Sète et Frontignan les écarts suivants peuvent être mis en avant :

- Le quartier Île de Thau se distingue avec des chiffres élevés pour l'ensemble des indicateurs.
- Plus de deux personnes sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté et près d'un tiers se situe entre le seuil de pauvreté et 200€ au-dessus. Au total, près des trois quarts des ménages sont en situation de pauvreté ou de quasi-pauvreté.

Les données 2021 transmises par la CAF permettent de préciser, notamment, la typologie des allocataires en fonction des prestations perçues sur les 3 QPV :

Les prestations perçues	CENTRE VILLE - ILE SUD - QP034018 - Sète		Commune de SETE	
<b>Accueil du jeune enfant</b>				
Complément d'activité PAJE (+CDCA)	NS		1	0%
PREPARE	10	1%	86	1%
Complément mode de garde PAJE	15	1%	234	2%
<b>Education et entretien des enfants</b>				
Allocations Familiales	210	13%	2 265	20%
Allocation de base PAJE	91	5%	833	7%
Complément Familial	56	3%	535	5%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	30	2%	319	3%
Allocation de soutien Familial	118	7%	746	7%
Allocation de rentrée scolaire	264	16%	2 275	20%
<b>Solidarité et Insertion</b>				
Allocation Adulte Handicapé	209	12%	1 277	11%
RSA Socle seulement (sans PA)	379	23%	1 852	16%
RSA Socle + PA	109	7%	556	5%
<b>Total RSA</b>	<b>488</b>	<b>29%</b>	<b>2 408</b>	<b>21%</b>
Prime d'activité	539	32%	3 841	34%
<b>Aides au logement</b>				
Allocation de Logement	875	52%	4 050	36%
Allocation Personnalisée Logement	256	15%	2 754	24%

Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires.

Les prestations perçues	ILE DE THAU - QP034017 - Sète	
<b>Accueil du jeune enfant</b>		
Complément d'activité PAJE (+CDCA)	NS	
PREPARE	10	1%
Complément mode de garde PAJE	5	0%
<b>Education et entretien des enfants</b>		
Allocations Familiales	361	28%
Allocation de base PAJE	145	11%
Complément Familial	146	12%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	68	5%
Allocation de soutien Familial	103	8%
Allocation de rentrée scolaire	372	29%
<b>Solidarité et Insertion</b>		
Allocation Adulte Handicapé	181	14%
RSA Socle seulement (sans PA)	286	23%
RSA Socle + PA	86	7%
<b>Total RSA</b>	<b>372</b>	<b>29%</b>
Prime d'activité	350	28%
<b>Aides au logement</b>		
Allocation de Logement	9	1%
Allocation Personnalisée Logement	956	75%

Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires

	LES DEUX PINS - QP034016 - Frontignan		Commune de FRONTIGNAN	
<b>Les prestations perçues</b>				
<b>Accueil du jeune enfant</b>				
Complément d'activité PAJE (HORCA)	NS		0	0%
PREPARE	NS		95	2%
Complément mode de garde PAJE	NS		207	4%
<b>Education et entretien des enfants</b>				
Allocations Familiales	115	27%	1 703	32%
Allocation de base PAJE	45	10%	539	10%
Complément Familial	30	7%	282	5%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	21	5%	199	4%
Allocation de soutien Familial	36	8%	336	6%
Allocation de rentrée scolaire	109	25%	1 321	25%
<b>Solidarité et Insertion</b>				
Allocation Adulte Handicapé	64	15%	567	11%
RSA Socle seulement (sans PA)	65	15%	559	11%
RSA Socle + PA	17	4%	135	3%
<b>Total RSA</b>	<b>82</b>	<b>19%</b>	<b>694</b>	<b>13%</b>
Prime d'activité	128	30%	2 091	39%
<b>Aides au logement</b>				
Allocation de Logement	10	2%	1 060	20%
Allocation Personnalisée Logement	311	72%	1 193	22%

Les pourcentages sont calculés sur le nombre total de ménages allocataires

Cet ensemble de données permet de confirmer deux points :

- L'aide au logement concerne jusqu'à 3,3 fois plus de personnes sur les QPV que sur le territoire de référence ;
- Les allocations liées à la famille et à la scolarité des enfants concernent surtout le QPV de l'Île-de-Thau

	N BENEFICIAIRES	N PERS COUVERTES	% 18-35 ANS	% MONOPARENTS	% COUPLE AVEC ENFANT
<b>Commune de Sète</b>	3744	5611		14,95	9,77
<b>IDT</b>	605	1236	36,03	19,64	23,73
<b>CV Ille Sud</b>	966	1244	33,96	11,6	5,59
<b>Commune de Frontignan</b>	1256	1841	42,76	15,52	8,92
<b>Les Deux Pins</b>	186	319	36,02	22,58	13,44
<b>Département 34</b>			42,59	12,1	8,53

Source : Conseil Départemental de l'Hérault / Infocentre Genesis 34/ 2020

## Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA

Source : Conseil Départemental Hérault 2019-2020



Les données transmises par l'observatoire du Département de l'Hérault sur les bRSA montrent à Sète :

- Un écart important entre l'ensemble des bénéficiaires avec enfants, au bénéfice de l'IDT où près de 45 % sont parents. Cet écart est cohérent avec la démographie des quartiers. Il faut noter qu'à l'IDT **près de 20 % des bénéficiaires sont mono parents**, soit presque deux fois plus qu'en CV.
- Un écart important également concernant le ratio bénéficiaires / personnes couvertes : on trouve en effet autant de personnes couvertes sur les deux quartiers alors que les bénéficiaires sont 50 % plus nombreux sur le CV.
- Enfin, la majorité des bRSA (58 %) se situe en dehors des trois QPV (58 % pour Sète et 85 % pour Frontignan).

C'est précisément cette répartition des bRSA sur le territoire communal, qui a incité la collectivité à plaider en faveur de l'élargissement de la géographie prioritaire.

### Et à Frontignan :

- Un nombre de jeunes bénéficiaires plus important ;
- Une concentration de parents bénéficiaires sur les Deux Pins, dont le plus fort taux de mono parents : 22,58 %.

Par rapport à l'échelle départementale, les bénéficiaires sont globalement plus âgés (exception faite de Frontignan) et **deux fois plus souvent mono parents** (hors CV de Sète).

Le baromètre de la fragilité économique permet de préciser les impacts de la crise économique sur le budget des ménages et sur l'emploi.

Les deux indices suivants, construits sur la base d'un faisceau d'indicateurs pertinents déterminés<sup>9</sup>, soulignent encore la surexposition des populations QPV :

<sup>9</sup> Exemple d'indicateurs utilisés pour l'indice de l'impact de la crise sur le revenu des ménages : les actifs de 15- 64 ans en emploi précaire, une estimation du chômage récent, le taux de pauvreté, les populations situées entre le taux de pauvreté et 200 euros au-dessus du seuil de pauvreté.

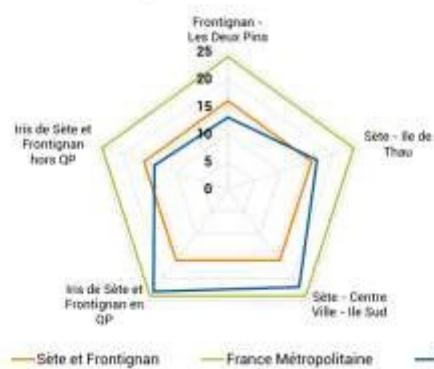
## Indice de l'impact de la crise économique sur le budget des ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 & Pôle emploi janvier 2021 - Traitements ©Compas

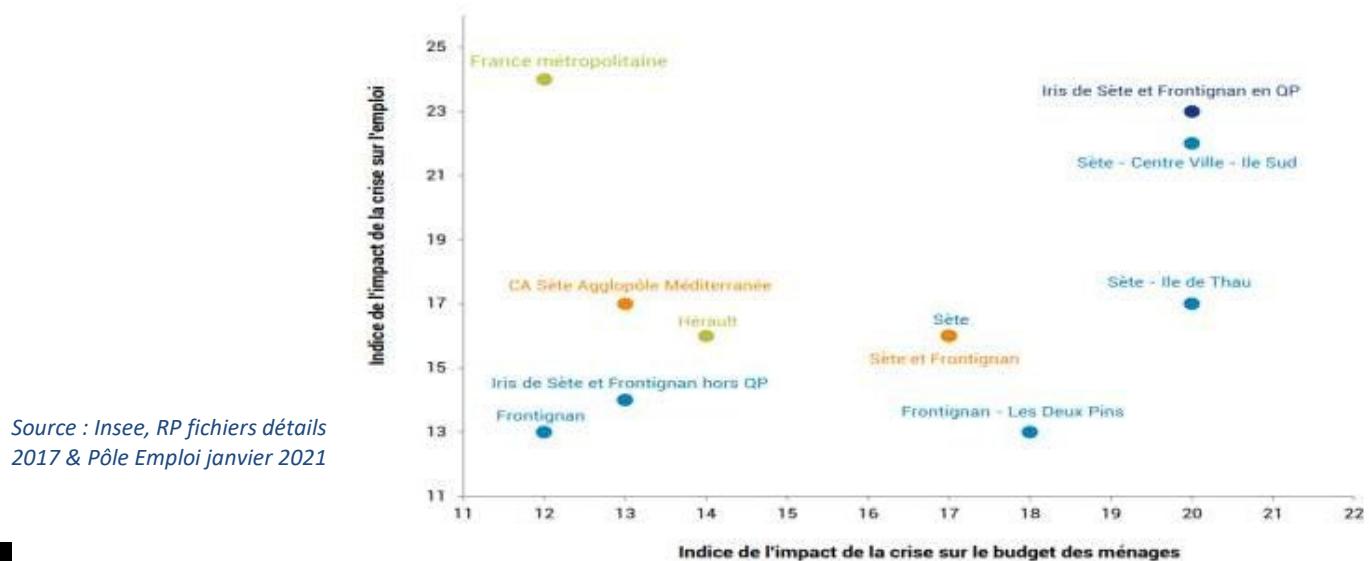


## Indice de l'impact de la crise économique sur l'emploi

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements ©Compas



L'analyse croisée de ces deux indices, en comparaison des différentes échelles territoriales pertinentes, permet de dresser le graphique suivant :



Source : Insee, RP fichiers détails 2017 & Pôle Emploi janvier 2021

L'étude révèle, qu'au regard de l'indice relatif à l'impact de la crise économique sur le budget des ménages, les communes de Sète et Frontignan sont dans une position plus défavorable que l'ensemble de la France métropolitaine. A l'échelle des territoires étudiés, les QP Île de Thau et Centre-Ville / Île Sud, présentent un indice supérieur à Sète et Frontignan. Le QP Les Deux Pins enregistre aussi un indice supérieur, mais qui reste proche de la tendance des deux communes.

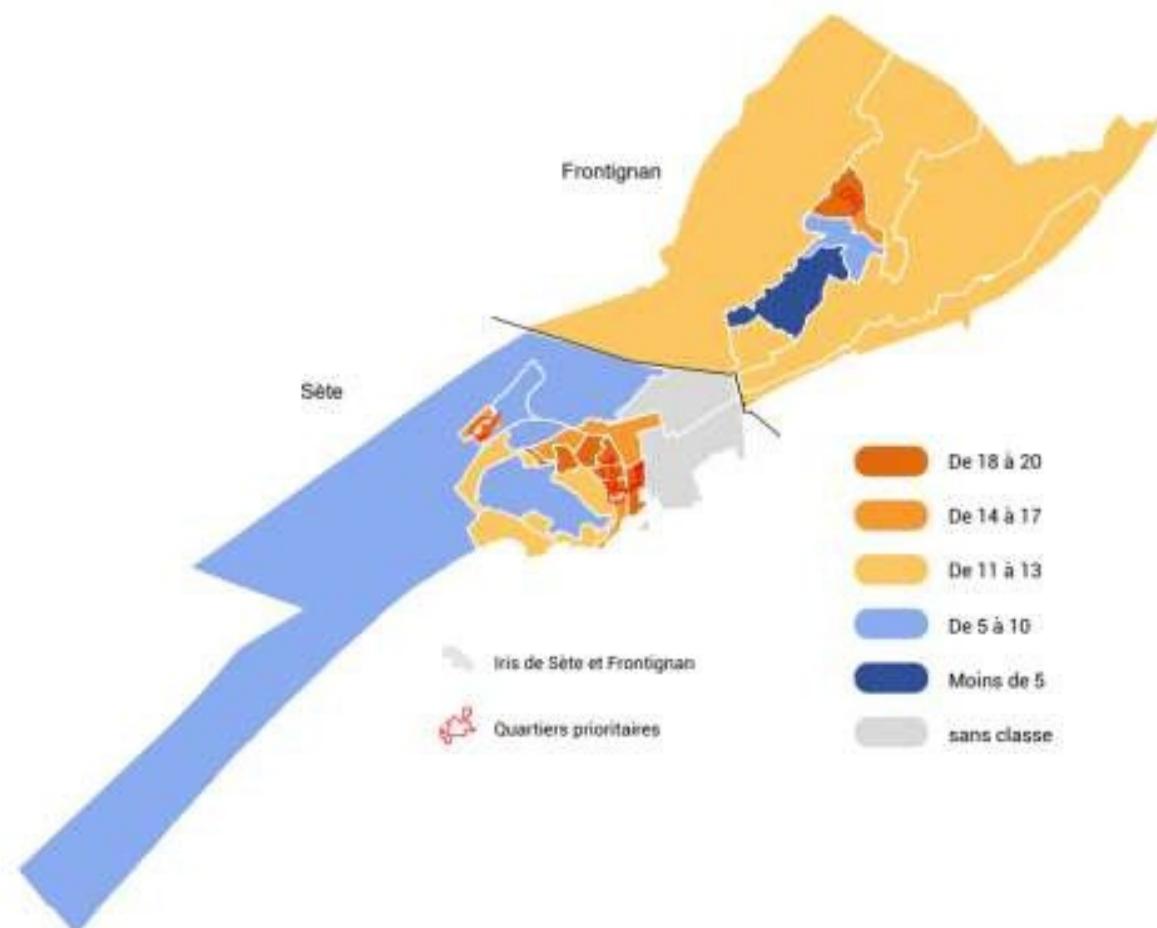
Ensuite, l'indice de l'impact de la crise économique sur l'emploi à Sète et Frontignan est plus favorable que sur l'ensemble de la France métropolitaine. Toutefois, dans le détail des QP, le baromètre révèle un positionnement supérieur à la moyenne de Sète et Frontignan pour le QP Centre Ville - Île Sud. Les deux autres QP enregistrent, quant à eux, un indice équivalent ou inférieur à la tendance de Sète et Frontignan. Si l'on croise les deux indices, une corrélation apparaît pour le **QP Centre Ville - Île Sud. Ce territoire risque de cumuler les plus fortes baisses en matière d'activité et de niveau de vie.**

Cette première analyse est à rapprocher de celle proposée par la SCET, organisme qui anime l'observatoire de l'Action Cœur de Ville 1. Les données fournies par la SCET ont permis en effet :

- D'appuyer la demande de renouvellement de l'ACV jusqu'en 2026 sur un périmètre Opération de Revitalisation de Territoire plus large que le QPV existant, où l'on retrouve une moyenne (inter-iris) de 20 à 25 % de population en-dessous du seuil de pauvreté;
- De proposer à l'Etat un périmètre Contrat de ville cohérent avec celui de l'ORT, compte-tenu du fort niveau de concentration des bas revenus.

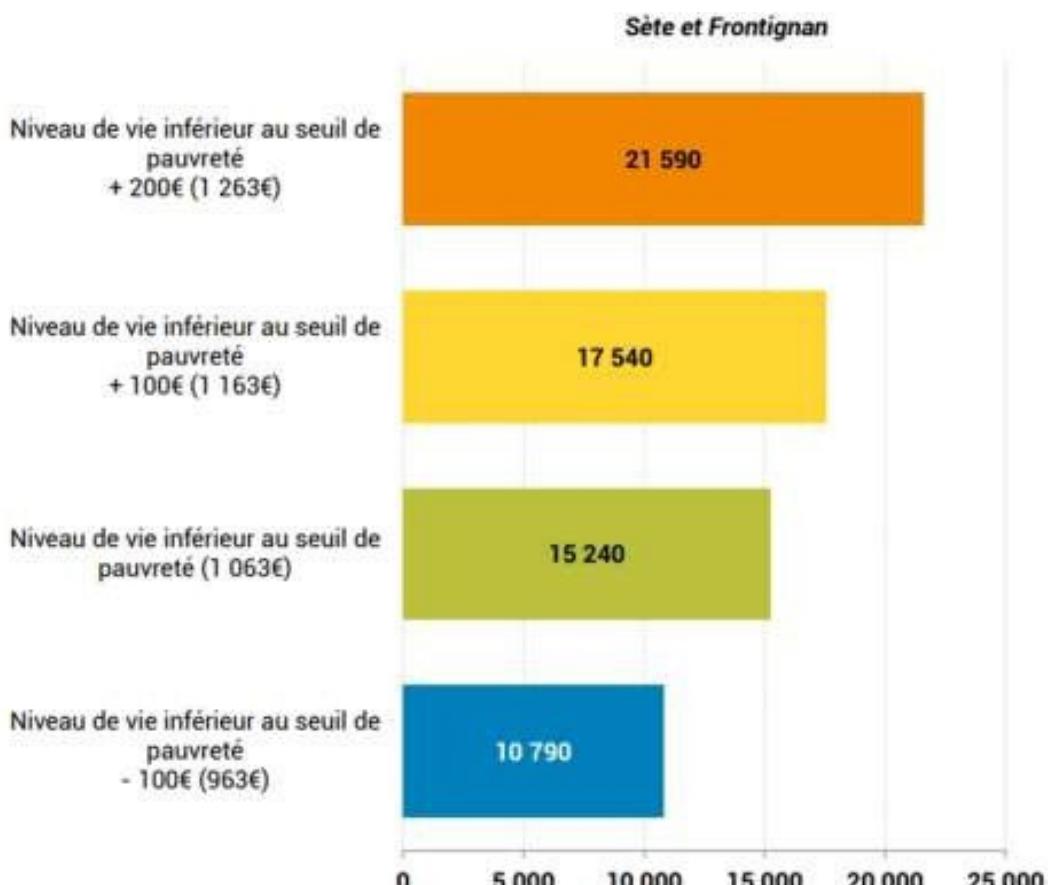
### Indice de l'impact de la crise économique sur le budget des ménages

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 & Pôle emploi janvier 2021 - Traitements ©Compas



Pour être exhaustif sur la question de la fragilité économique, il a été demandé au COMPAS de réaliser un focus sur la catégorie de la population qui se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté<sup>10</sup>. Augmenter ainsi le seuil de niveaux de ressources de 100 à 200 € permet d'embrasser un nombre plus important d'individus concernés par la précarité, parmi lesquelles les travailleurs pauvres et d'augmenter de 3 à 9 points le nombre de personnes concernées : sur Sète et Frontignan, la population concernée passe ainsi de 2 300 à 6 350 personnes.

Ce sont ces populations qui ont été fragilisées par la crise et ont constitué une partie des nouveaux arrivants, sollicitant ou pouvant solliciter les services sociaux. Ces populations situées juste au-dessus du seuil de pauvreté sont surreprésentées dans le quartier île de Thau (29% de la population), portant ainsi la part des ménages en situation de pauvreté ou de quasi pauvreté à 73%, soit 2 890 personnes. Il faut aussi noter qu'au sein du QP Centre-Ville -île Sud 2 830 personnes sont également en situation de pauvreté ou de quasi-pauvreté, comme le montre le diagramme ci-dessous.

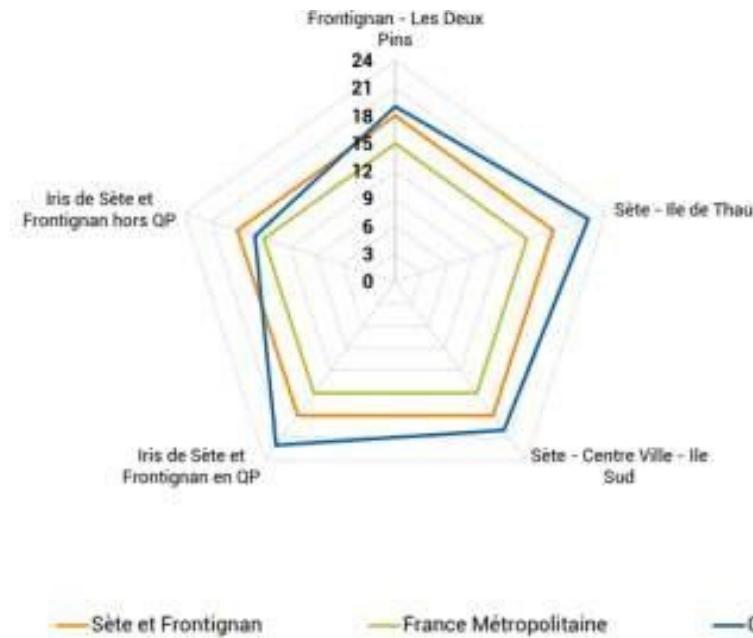


Source INSEE et Filosofi 2018: n habitants par niveau de vie

<sup>10</sup> Le seuil de pauvreté est déterminé par un revenu inférieur à 60 % du revenu médian calculé au niveau national. Ce seuil représentait 1 102 euros / mois et par unité de consommation au moment de l'étude en 2021 et 1 158 / mois en 2023 (source INSEE).

## Les fragilités numériques

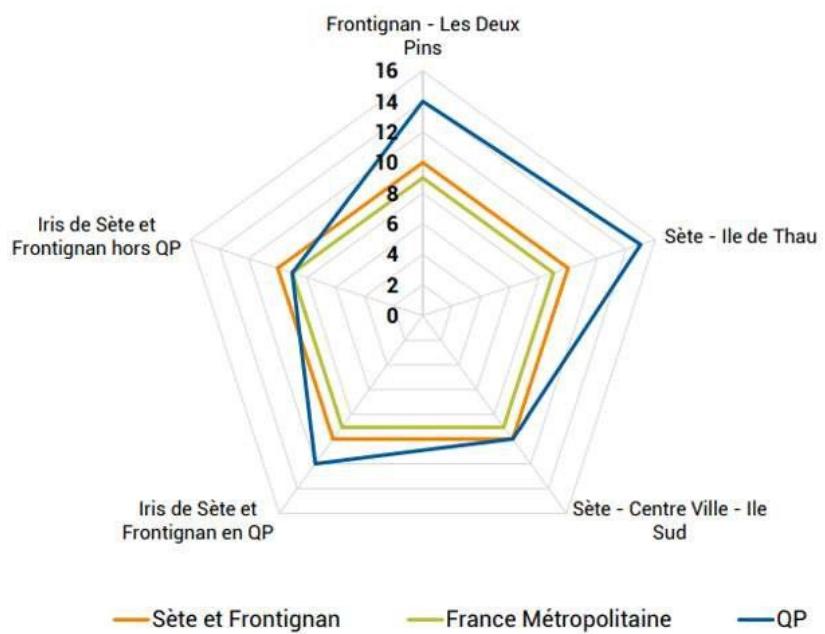
Au regard de l'indice de rupture<sup>11</sup> face au numérique, les communes de Sète et Frontignan sont dans une position défavorable par rapport à l'ensemble de la France métropolitaine et l'unité urbaine ; le QP Île de Thau se distingue avec l'indice de rupture face au numérique le plus élevé.



Source INSEE, RP 2017

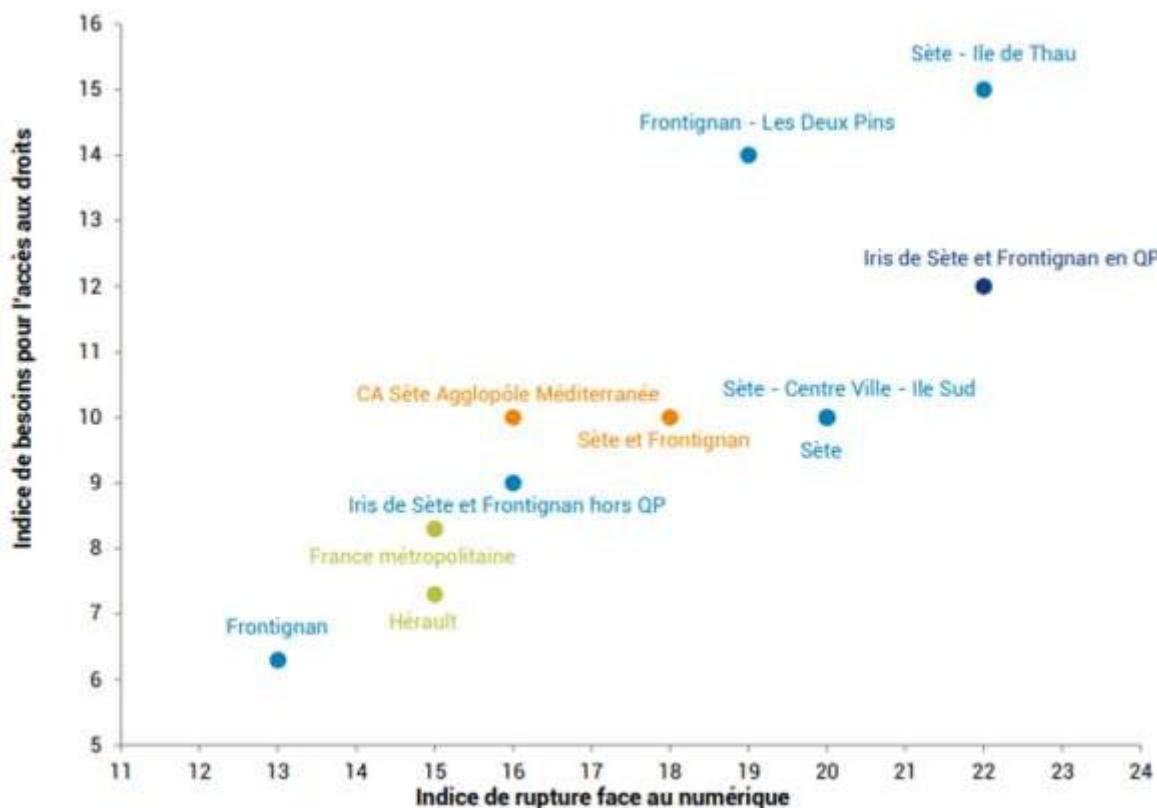
Au regard de l'**indice des besoins** pour l'accès aux droits par le numérique, Sète et Frontignan se positionnent aussi, un peu plus défavorablement que l'ensemble de la France métropolitaine. Dans le détail des territoires étudiés, le QPV Île de Thau se distingue une nouvelle fois avec l'indice de besoins pour l'accès aux droits le plus élevé.

Le croisement des deux indices permet de constater que le QP Île de Thau présente une situation défavorable pour les deux baromètres de l'inclusion numérique. Dans le détail, on observe que le QP Les Deux Pins est avant tout marqué par des besoins concernant l'accès aux droits, tandis que le QP Centre-Ville - île Sud rencontre plutôt des besoins liés à l'accès et à la maîtrise du numérique.



Source INSEE, RP 2017 & Pôle Emploi janvier 2021

<sup>11</sup> Calculé sur la base de 6 indicateurs cumulés : l'âge, le lieu de vie, le niveau de formation, l'activité professionnelle, le niveau de vie, l'immigration.



Dans le détail des quartiers, l'indice de rupture face au numérique pèse de façon différenciée (cf. radars détaillés en annexe). En référence à l'indice de Sète – Frontignan, on peut souligner les écarts suivants :

- Le QP Île de Thau présente l'indice de rupture face au numérique le plus élevé. Le territoire se distingue avec des chiffres élevés pour l'ensemble des indicateurs, à l'exception de la part des 70 ans et plus dans la population. Plus de la moitié des habitants de 15 ans et plus, non scolarisés, disposent d'un bas niveau de formation. Plus d'un habitant sur cinq est immigré. Près de la moitié des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et les trois-quarts des habitants de 15 ans et plus sont sans emploi.
- Le QP Centre-Ville - Île Sud présente également un indice de rupture face au numérique relativement élevé. Toutefois, pour l'ensemble des indicateurs les chiffres restent proches de la tendance des communes de Sète et Frontignan.
- Le QP Les Deux Pins présente un indice bien supérieur à celui enregistré par la commune de Frontignan. Cependant, dans le détail des indicateurs, le QP se situe relativement proche des valeurs enregistrées par Sète et Frontignan.

## La fragilité des enfants et des familles<sup>12</sup>

Ce baromètre est notamment basé sur l'importance des familles monoparentales :

ISOLEMENT RESIDENTIEL (AVEC OU SANS ENFANT)	MENAGES COMPOSES D'UN SEUL ADULTE	EVOLUTION 2012-2017		POIDS PARMI LES MENAGES (%)	
		Effectifs	%	2012	2017
Centre-ville – île sud	2 444	+34	+1,4	65,3	69,6
Île de Thau	564	-109	-16,2	51,5	45,8
Les Deux Pins	250	-104	-29,3	58,4	53,2
Sète	12 926	+671	+5,5	54,5	57,2
Frontignan	4 460	+615	+16,0	39,4	44,0

Source : INSEE RP et fichiers détails 2012-2017

### Une monoparentalité toujours très importante

En 2017, les familles monoparentales avec enfant(s) recensées dans les Iris des QP de Sète et Frontignan, représentent 37% des familles avec enfants et leur nombre n'a cessé de progresser. Celles-ci sont surreprésentées au sein du QPV Centre-Ville -île Sud (54,9%, +10,5%) et ont fortement augmenté entre 2012 et 2017 au sein du QPV Les Deux Pins : + 12,5% (38,1%).

L'indice de la fragilité des enfants et de leurs familles est à corrélérer, plus particulièrement, au **surpeuplement** des logements et à la **monoparentalité**.

Pour l'ensemble des Iris des QP de Sète et Frontignan, la comparaison de la composition des ménages et du nombre de pièces des résidences principales a permis de repérer **720 ménages en situation de surpeuplement**. Cette situation concerne majoritairement les ménages avec enfant(s) : 53% des ménages en surpeuplement sont des couples parentaux et 29% sont des familles monoparentales. Ainsi, plus des deux tiers des situations de surpeuplement sont des familles avec enfant(s) (82%). Les familles monoparentales sont donc particulièrement exposées aux situations de surpeuplement mais pas plus que les couples parentaux : 35% des familles en situation de surpeuplement sont des familles monoparentales. C'est dans le parc locatif social que se retrouvent 51% des situations de surpeuplement. D'un territoire à l'autre, son poids varie allant de 7% dans le QP Les Deux Pins et atteint 21% dans le QP Île de Thau. Les disparités territoriales sont d'autant plus marquées que le niveau géographique d'observation est fin. C'est la tension sur le logement (et donc le coût qui en résulte) qui explique en grande partie les difficultés rencontrées, notamment par les familles, pour accéder à un logement dimensionné à leurs besoins.

<sup>12</sup> Construit à partir du cumul **d'au moins 4 des facteurs suivants** : être locataire d'un logement social dans un collectif privé ancien, le surpeuplement du logement, la monoparentalité, une fratrie nombreuse (à partir de 3 enfants), la précarité dans l'emploi, le chômage, l'absence de diplômes des parents.

## Le détail des ménages en sur-peuplement

Source : Insee, RP fichier détail 2017, traitements © Compas

	Nb	%
Frontignan - Les Deux Pins	106	7,7
Sète - île de Thau	309	21,0
Sète - Centre Ville - île Sud	300	8,6
<b>Iris de Sète et Frontignan en QP</b>	<b>715</b>	<b>11,3</b>
Iris de Sète et Frontignan hors QP	1 549	5,9
<b>Sète et Frontignan</b>	<b>2 268</b>	<b>6,9</b>
CA Sète Agglopôle Méditerranée	3 067	6,4
Sète	1 638	7,2
Frontignan	630	6,2
Hérault	36 181	6,8
France métropolitaine	1 847 555	6,4

Valeurs inférieures à celle de Sète et Frontignan

Valeurs proches de celle de Sète et Frontignan

Valeurs supérieures à celle de Sète et Frontignan

En 2017, 3 641 familles monoparentales avec enfant(s) sont recensées dans les Iris des QP de Sète et Frontignan. Elles représentent 37% des familles avec enfants et leur nombre n'a cessé de progresser, malgré une légère baisse entre 2007 et 2012. La part des familles monoparentales augmente :

Sète et Frontignan «gagnent» des familles monoparentales par le jeu des séparations mais également par celui des flux migratoires, tandis que dans le même temps le nombre de couples parentaux est en baisse depuis les années 90. Près de 3 227 mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale dans la commune de Sète soit 28% des enfants de moins de 18 ans. A l'échelle des territoires observés, les familles monoparentales sont surreprésentées au sein du QP Centre Ville - île Sud. Les familles monoparentales ont aussi nettement augmenté entre 2012 et 2017 au sein du QP Les Deux Pins : + 12,5%.

## Les familles monoparentales dans le détail

Source : Insee, RP 2012-2017 - Traitements © Compas

	Nombre de familles monoparentales*	Evolution des familles monoparentales 2012-2017	Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) en %
			2017
Frontignan - Les Deux Pins	236	+12,5	30,1
Sète - île de Thau	275	-20,4	36,2
Sète - Centre Ville - île Sud	436	+10,5	54,9
<b>Iris de Sète et Frontignan en QP</b>	<b>947</b>	<b>-0,3</b>	<b>43,1</b>
Iris de Sète et Frontignan hors QP	2 694	+5,5	35,6
<b>Sète et Frontignan</b>	<b>3 641</b>	<b>+4,0</b>	<b>37,3</b>
CA Sète Agglopôle Méditerranée	6 153	+4,0	31,9
Sète	2 437	-2,1	41,1
Frontignan	1 203	+19,0	31,4
Hérault	55 826	+14,6	31,7
France métropolitaine	2 775 654	+11,3	27,3

\* y compris enfants de 25 ans ou plus

Valeurs inférieures à celle de Sète et Frontignan

Valeurs proches de celle de Sète et Frontignan

Valeurs supérieures à celle de Sète et Frontignan

## La part des habitants de plus de 15 ans ayant achevé leurs études avec un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+2 et au-delà) :

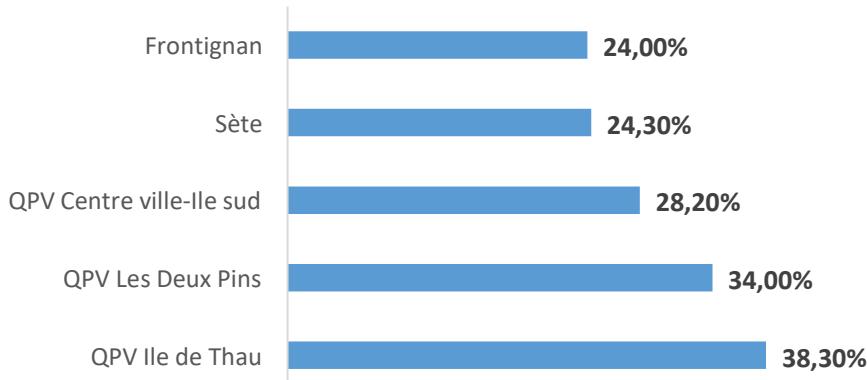
Entre 2008 et 2017, les écarts concernant les jeunes sans diplômes dans les QPV sont passés de 5 à 6 points, en défaveur des Iris de Sète et Frontignan en QPV, malgré l'augmentation de la part des habitants ayant un haut niveau de formation dans ces territoires. Ainsi, 38% des jeunes de 15-24 ans de la CA de SAM ne poursuivent plus d'études. Cela concerne 49% des jeunes de 15-24 ans vivant dans le QP île de Thau à Sète par exemple. En outre, les jeunes des QP de Sète et Frontignan ayant arrêté leurs études sont plus fréquemment des jeunes sans diplôme. Ainsi, 18% des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sont sans diplôme dans les Iris en QP à Sète et Frontignan (soit 240 jeunes). Dans les autres Iris de Sète et Frontignan, hors QP, ce taux est de 9%. Le décrochage scolaire précoce est donc très important dans les QPV.

La part des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sans diplôme, a par ailleurs baissé entre 2012 et 2017 dans les Iris de Sète et Frontignan en QPV : 18,2% en moyenne au lieu de 19,1%.

Ces écarts ont aussi un impact sur la répartition des jeunes NEET sur le territoire :

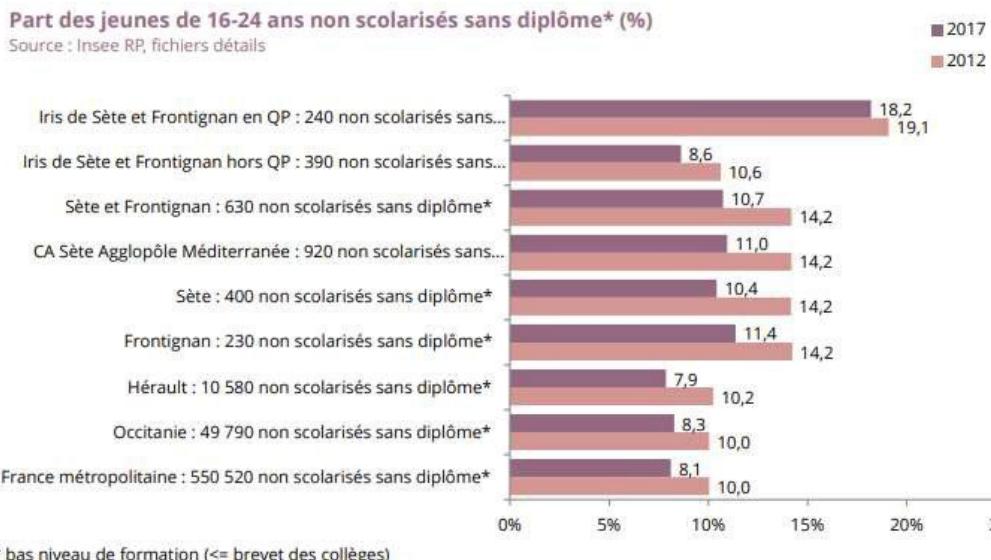
Contrat de ville « Quartiers 2030 »

### Part de 16-25 ans ni en formation ni en emploi



Source INSEE – RP 2017

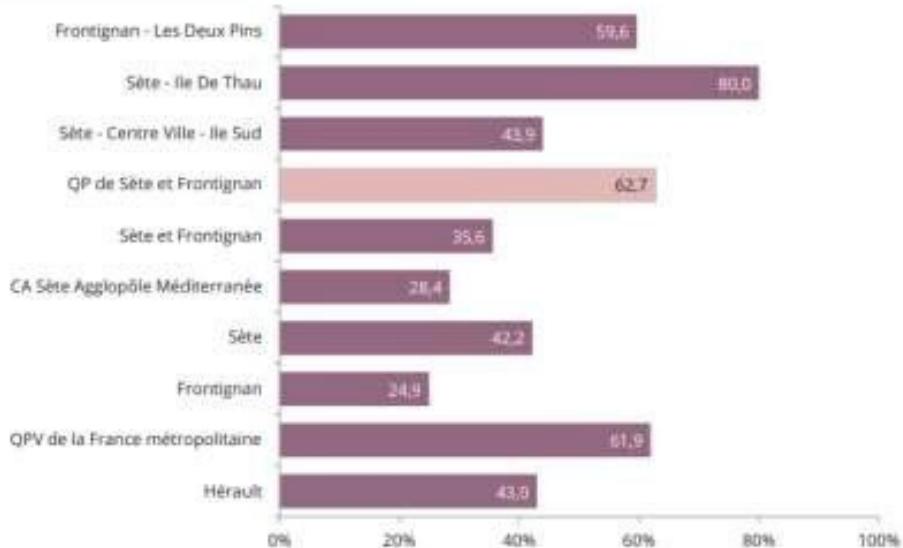
Jusqu'à deux fois plus de collégiens boursiers en QPV qu'au niveau du département (43 %) et quatre fois plus



qu'au niveau national (23,3 %) :

### Part des élèves boursiers au collège (en %)

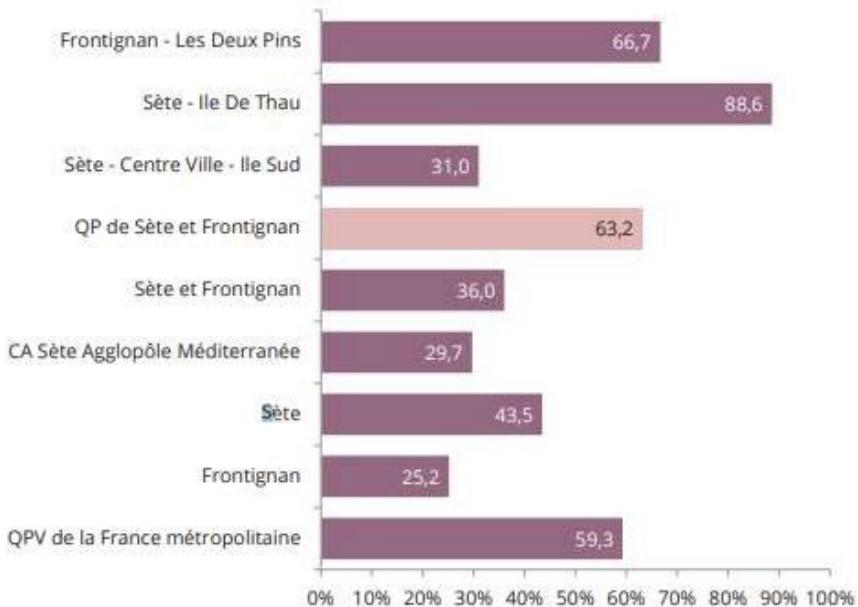
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Dépp 2017



Une répartition qui se confirme et s'amplifie au lycée :

#### Part des élèves boursiers en lycée

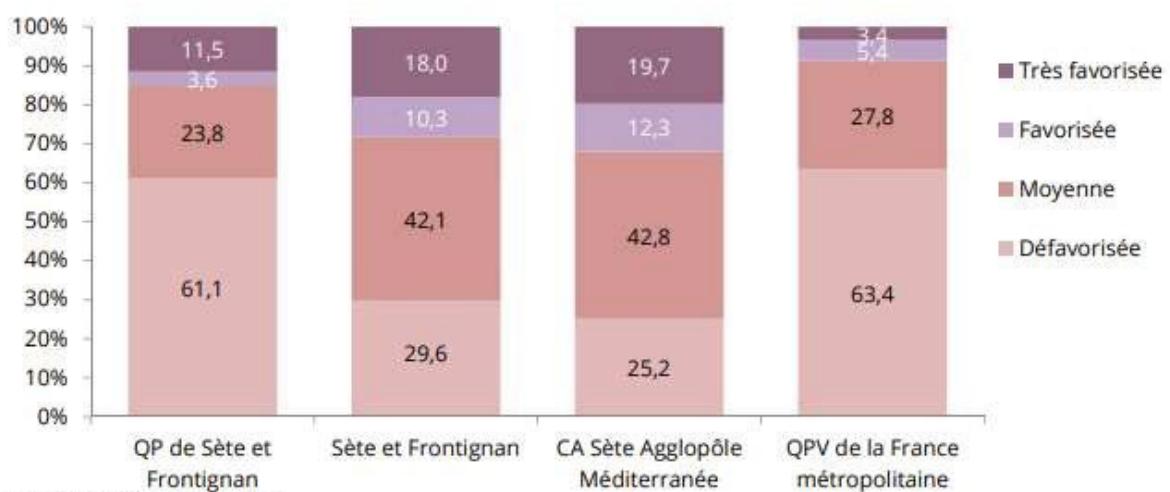
- filière générale ou technologique (en %)  
Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2017



La part des élèves boursiers en QPV est à corrélérer avec leur classement selon la PCS<sup>13</sup> du représentant légal.

#### Répartition des collégiens\* selon la PCS du représentant légal (en %)

Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp 2017



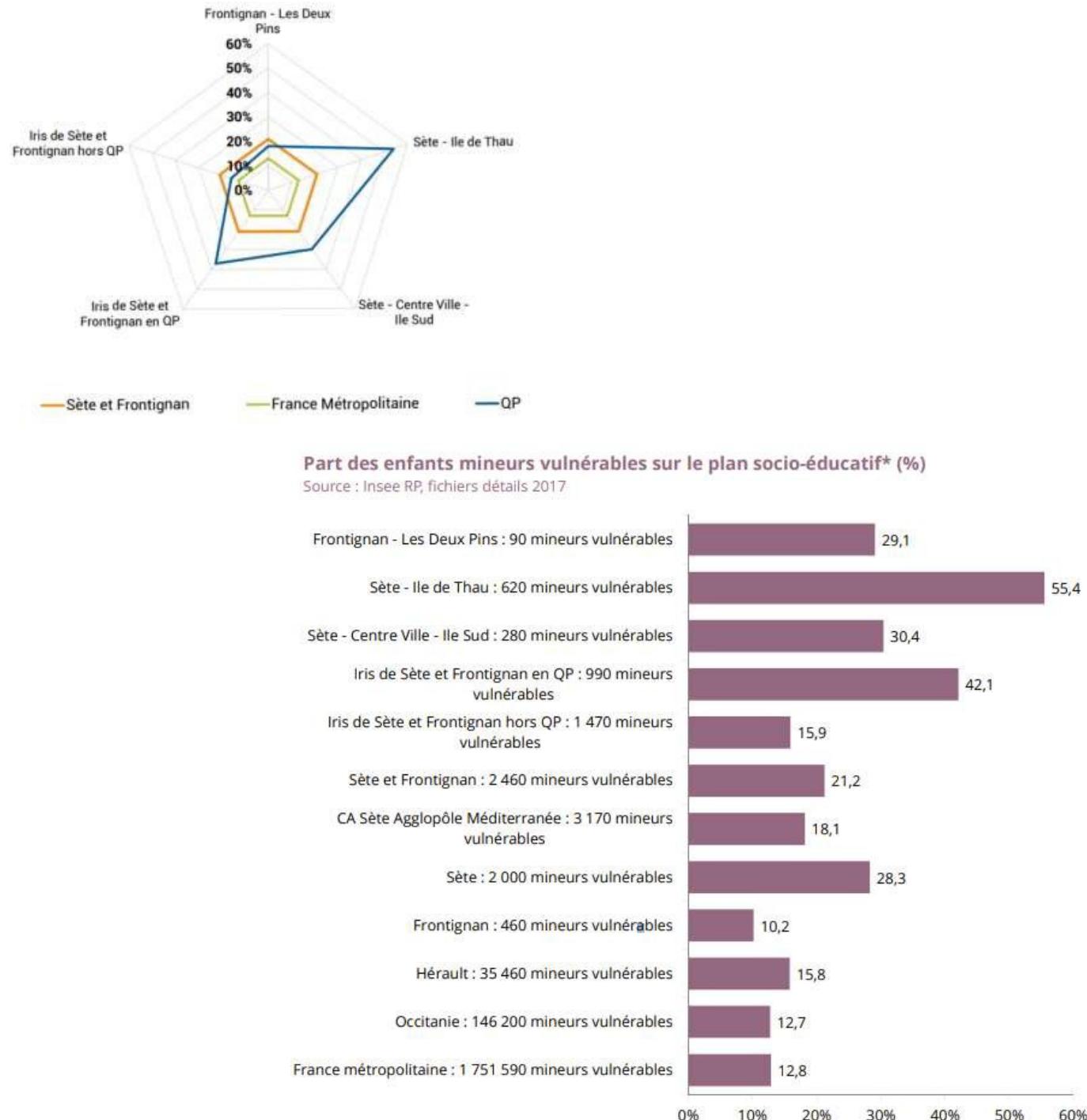
\* hors UPE2A, ULIS, SEGPA

<sup>13</sup> Profession et Catégorie socioprofessionnelle. Les 4 catégories définies par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance : - Catégorie très favorisée : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs. - Catégorie favorisée : Professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires. - Catégorie moyenne : Agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés. - Catégorie défavorisée : Ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

## Analyse de la fragilité :

Parmi les 11 595 enfants de moins de 18 ans vivant à Sète et Frontignan (recensement de l'Insee RP-2017) près de 2 458 d'entre eux réunissent au moins 4 des 7 indicateurs de fragilité retenus, soit un taux de 21%. La part des mineurs vulnérables varie selon les QP. Elle atteint 55 % dans le QP Île de Thau et 29 % pour le QP Les Deux Pins. Le QP Île Sud se situe, quant à lui, dans une position intermédiaire avec un ratio de mineurs vulnérables qui atteint 30%. Enfin, l'indice de fragilité des enfants est corrélé par le niveau de vie des quartiers.

## Part des mineurs en situation de fragilité :



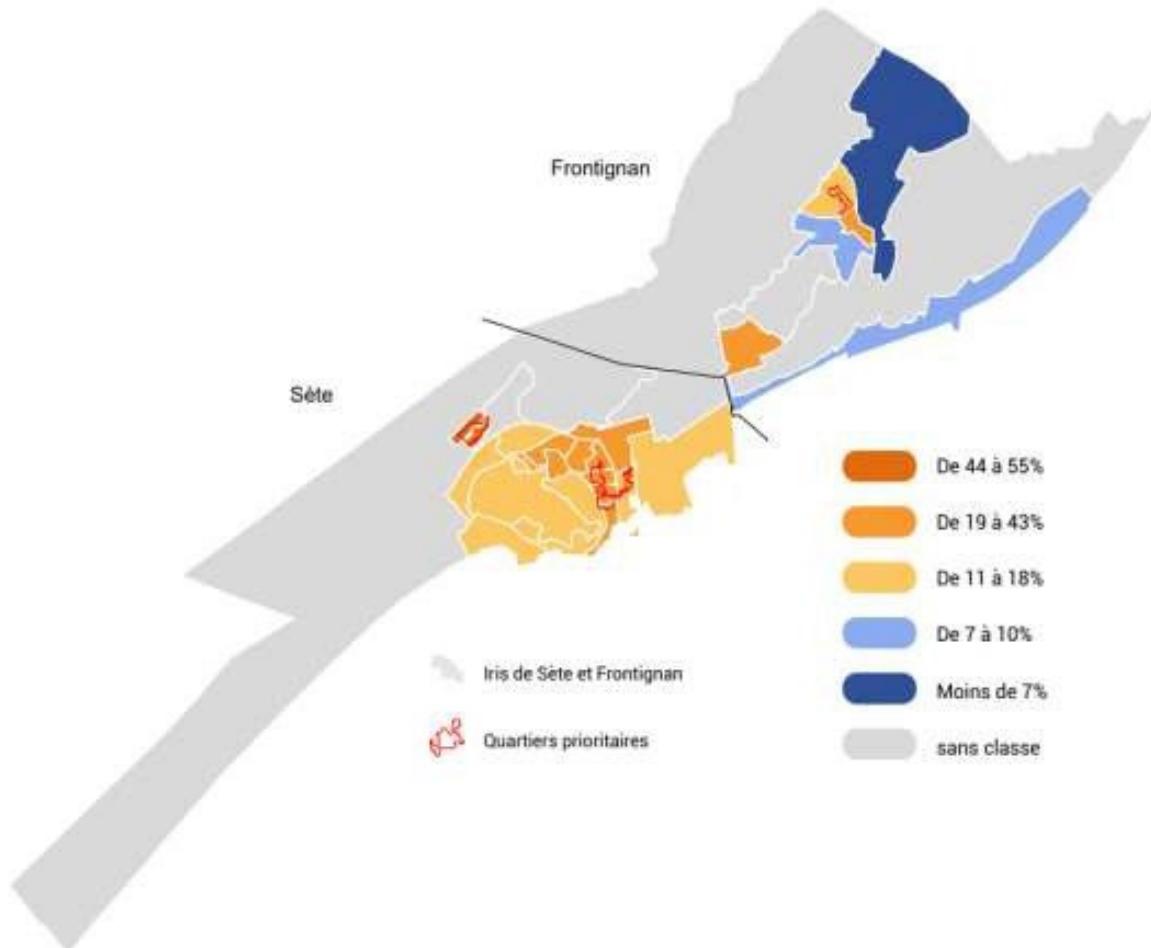
\* enfants cumulant au moins 4 des 7 facteurs de risque identifiés

Note : effectifs de non scolarisés du RP le plus récent affichés

Le baromètre de la fragilité des enfants et de leurs familles épouse le périmètre actuel de la géographie prioritaire et va même au-delà, notamment sur le Centre-ville de Sète où il se calque à nouveau sur celui de l'ORT Action Cœur de Ville (ACV).

### Part des mineurs en situation de fragilité (%) - cumulant au moins 4 facteurs de risque

Source : Insee RP 2017, traitements et calculs ©Compas



En référence à la moyenne de l'unité urbaine, les écarts suivants peuvent être mis en avant :

- **Le QP Île de Thau** présente la part de mineurs vulnérables la plus élevée. Plus de la moitié des enfants du quartier sont en situation de fragilité. Près de 100% des enfants habitent dans le parc social. Les deux tiers des enfants du quartier vivent aussi dans une famille nombreuse, ce qui pose alors la question de l'adaptation des logements à la taille des familles, puisque les deux tiers des enfants vivent dans un logement surpeuplé. Il faut également noter que plus de deux enfants sur dix ont des parents sans emploi.
- **Le QP Centre-Ville - Île Sud** se distingue à l'inverse avec la part la plus élevée d'enfants vivant dans un immeuble ancien du parc privé: cela concerne près des deux tiers des enfants. En outre, plus de deux enfants sur cinq vivent aussi dans une famille monoparentale et ont au moins un parent au chômage ou en contrat précaire.
- **Le QP Les Deux Pins** présente, quant à lui, un ratio de mineurs vulnérables inférieur à celui enregistré à Sète et Frontignan, mais qui reste toutefois bien supérieur à celui de la commune de Frontignan, puis à la France métropolitaine. Les chiffres restent proches des tendances communales pour l'ensemble des indicateurs. Toutefois, il faut noter la surreprésentation d'enfants vivant dans le parc social.

## POINTS DE VIGILANCE

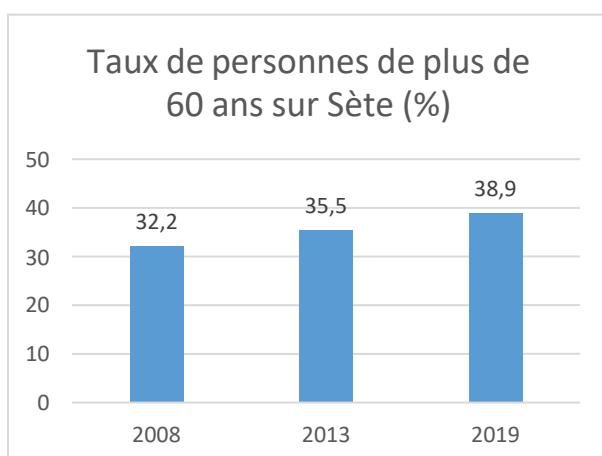
Le baromètre sur la fragilité des enfants et de leurs familles indique que 42 % des enfants sont considérés comme vulnérables dans les QP de Sète et Frontignan contre 16% hors QP :

- 54% pour le QPV de Sète Île de Thau (54% en 2012)
- 30 % pour le QPV de Sète Centre-ville Île Sud
- 18% pour le QPV de Frontignan les deux Pins

Ce constat justifie en lui-même la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et de leur accès à l'éducation (au sens large), en particulier sur l'Île de Thau, mais également dans le QPV de Sète Centre-ville Île Sud.

## Les personnes âgées<sup>14</sup>

Le vieillissement augmente régulièrement à Sète depuis une quinzaine d'années et le taux de séniors isolés de plus de 80 ans y est plus important (50,9 %) que dans la reste du département (45,2 %).

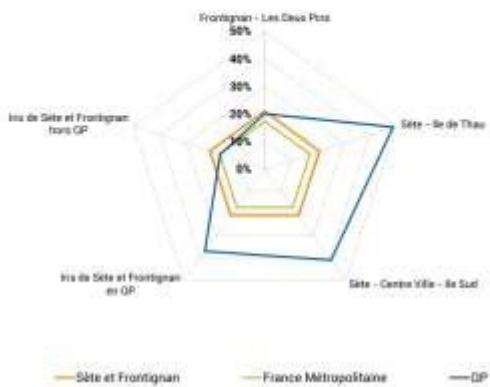


Ce vieillissement se conjugue à un taux de pauvreté des 75 ans et + qui atteint 14 % à Sète contre 12,4 % sur le Département de l'Hérault (RP 2018). Le taux de personnes vivant seules (qui a un impact mécanique sur le revenu des ménages concernés) est également supérieur à Sète (50,9 %) que sur le Département (45,2 %).

<sup>14</sup> Baromètre élaboré sur la base de 7 facteurs de fragilités : personnes vivant dans un logement ancien de 4 pièces ou plus, dans un logement collectif sans ascenseur, dans un logement social ou dans un logement précaire ou locataires dans un collectif privé ancien, vivant seule, vivant dans un ménage non équipé d'une voiture, dont la Personne Référente du Ménage (PRM) possède un bas niveau de formation, dont la PRM est immigrée (enjeu lié à l'accès à l'écriture / lecture de la langue française).

## La part des personnes âgées en situation de fragilité (cumulant au moins 5 des 8 critères) pour les territoires observés (%)

Source : Insee RP 2017 - Traitements et calculs ©Compas



Parmi les 8 267 personnes âgées de plus de 75 ans vivant à Sète et Frontignan selon le recensement de l'Insee (RP-2017), près de 1 706 d'entre elles présentent au moins 5 points de fragilité sur les 8 considérés, soit un taux de 21%. Sète et Frontignan enregistrent donc une part de personnes âgées fragiles supérieure à celle de la France métropolitaine. Dans le détail des QPV, les valeurs sont diverses, mais restent particulièrement hautes: le taux varie de 20% pour Les Deux Pins à un maximum de 49% pour Île de Thau. Entre ces valeurs, le QP Centre-Ville - Île Sud regroupe 41% de personnes âgées fragiles. La présence des personnes âgées potentiellement fragiles concerne cependant l'ensemble des territoires observés.

En référence à la moyenne de Sète et Frontignan, les écarts suivants sont constatés :

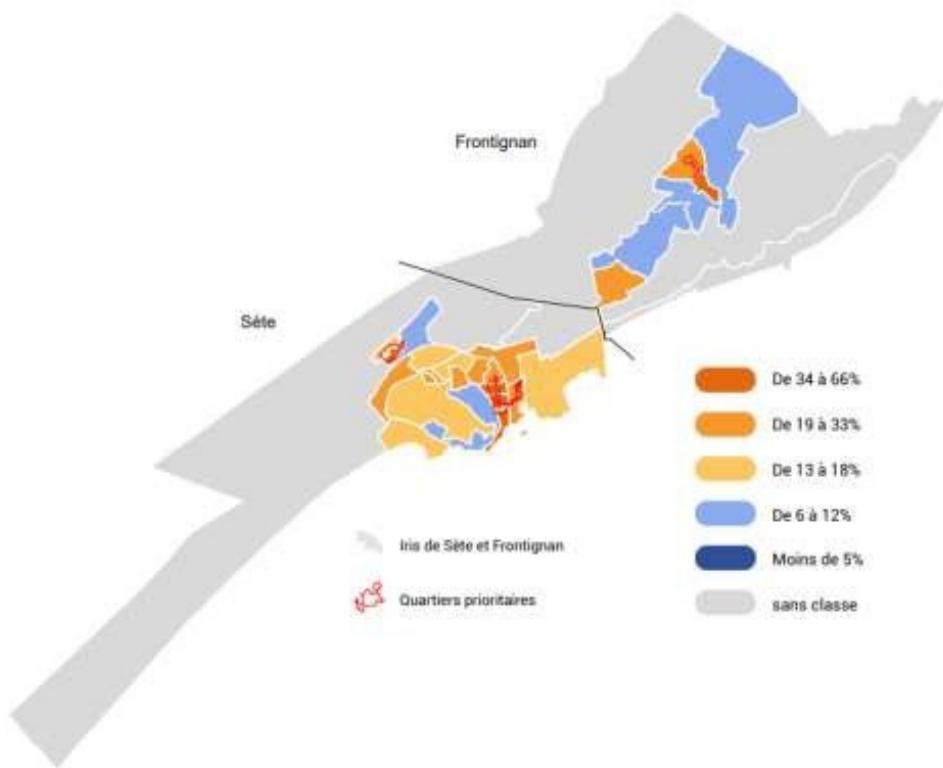
- **Le QP Les Deux Pins**, malgré un indice inférieur à celui des communes de Sète et Frontignan, se distingue avec la plus haute part de personnes âgées habitant dans un grand logement ancien. Cela concerne plus de la moitié des seniors du quartier.
- **Le QP Centre-Ville - Île Sud** se distingue, quant à lui, avec plus d'un tiers des seniors qui habitent dans un immeuble sans ascenseur. Les questions d'isolement et de mobilité des personnes âgées sont aussi des enjeux importants sur ce territoire : plus des deux tiers des seniors vivent au sein d'un ménage sans voiture et près de trois personnes âgées sur cinq vivent seules.
- **Le QP Île de Thau** se distingue, quant à lui, avec la part la plus élevée de seniors habitant dans un logement social, précaire ou qui sont locataires dans un immeuble ancien. Cela concerne les trois-quarts des personnes âgées vivant dans le quartier. Une forte surreprésentation de personnes âgées vivant dans un ménage dont la PRM<sup>15</sup> possède un bas niveau de formation (75%) et est immigrée récente, s'observe également. Ainsi, les enjeux autour de la compréhension des démarches administratives, de la maîtrise de la langue française et du numérique, sont donc particulièrement importants sur ce territoire. Enfin, le quartier enregistre la part la plus élevée de seniors vivant dans un ménage sans voiture, cela concerne sept personnes âgées sur dix. La question de la mobilité est donc également centrale sur ce territoire.

Une fois encore, la concentration des personnes âgées en situation de fragilité épouse le périmètre de l'ORT :

### Part des personnes âgées en situation de fragilité (%)

Cumulant au moins 5 points de facteurs de risque

Source : Insee RP 2017, traitements et calculs ©Compas



L'analyse du critère de l'isolement par genre montre qu'à tranche d'âge égale, il y a trois fois plus de femmes âgées isolées que d'hommes : près de huit femmes âgées / dix vivent seules contre seulement 3 / 10 hommes. Cet écart est particulièrement marqué sur l'Île-de-Thau. Cette caractéristique amplifie l'effet de l'insécurité vécue ou la prégnance du sentiment d'insécurité sur ce quartier.

Le diagnostic du Contrat Local de Santé<sup>16</sup> a permis par ailleurs de relever un certain nombre d'enjeux spécifiques à cette population, communs sur l'unité urbaine Sète-Frontignan, et plus spécifiquement liés :

### La part des personnes âgées en situation de fragilité potentielle selon le territoire (%)

Source : Insee RP 2017 - Traitements ©Compas

- **A la fluidification des parcours de santé**, à l'amélioration de la formation des acteurs de santé, à l'accès à une alimentation de qualité et à une pratique physique régulière.
- **Au logement** : parc insuffisamment adapté, difficultés pour accéder à un EHPAD ou SSR, offre en résidence séniors satisfaisante mais peu de services renforcés de type UHR ou UCC : il apparaît donc impératif de préciser les conditions nécessaires à la généralisation du maintien à domicile.
- A l'accès aux droits et aux soins : pour la population enquêtée<sup>17</sup>, la complexité des relations avec les administrations reste d'actualité et s'amplifie pour une grande partie avec l'illectronisme et la méconnaissance des droits, en particulier sur la question de la fin de vie, qui reste souvent taboue.
- A l'attractivité, l'offre de soins et à la coordination de ces soins : le CLS relève par exemple que la polymédication est plus élevée (17,5 % des + de 65 ans ont au moins 10 molécules) et la participation aux campagnes de prévention et de repérage moins fréquentée que sur le Département. La difficulté d'accéder à un généraliste provoque un glissement des tâches vers un suivi accru par une IDE : la consommation moyenne d'IDE à Sète et par bénéficiaire est de 278,6 RDV pour les 75 ans et + contre 142,3 en France. L'offre de soins et leur coordination seront facilités par la création de structures de soins de proximité (comme le pôle santé à l'Île-de-Thau) et la mise en place d'une Maison de Santé

<sup>16</sup> Même si le territoire de contractualisation du CLS / CLSM se limite à la ville de Sète, l'exercice de diagnostic a permis de réunir un grand nombre d'acteurs qui interviennent sur un territoire plus vaste, à minima l'unité urbaine et plus fréquemment le Bassin de Thau (comme la CPTS, la polyclinique ou l'hôpital général par exemples).

<sup>17</sup> Enquête-questionnaire auprès de l'ensemble de la population sétoise sur les besoins en santé réalisée par le Service DSSU-SAM en partenariat avec le CODES 34 (2022-23), échantillon de 534 réponses.

Pluriprofessionnelle et multi sites, pilotant un projet de santé territorialisé adapté aux besoins spécifiques de la population. Le CLS insiste pour que ces établissements considèrent bien le vieillissement de la population.

L'observation de l'ensemble de ces paradigmes incite à renforcer le **repérage précoce** afin de prévenir les situations d'urgence et /ou complexes. La stratégie du CLS propose d'intervenir sur plusieurs fronts et notamment :

- D'améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes
- D'encourager le repérage des fragilités par l'intermédiaire, par exemple, des aides et professionnels qui interviennent au domicile, des animateurs de la GUSP, des ambassadeurs socio-sanitaires ...
- De prévenir, éviter et/ou réduire l'apparition des maladies chroniques
- De mieux appréhender les enjeux spécifiques aux personnes en situation de handicap sur le territoire
- D'accroître l'attractivité des métiers de l'accompagnement
- De renforcer l'articulation entre les différents professionnels
- De clarifier l'offre pour les familles dont les enfants portent un handicap

Cette stratégie, accentuée dans les QPV, vise à maintenir l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, en répondant aux principaux enjeux repérés<sup>18</sup> :

- Accompagner les aidants
- Optimiser les parcours de prise en charge et prévenir les situations d'urgence (éviter les ruptures de soins et améliorer le repérage)
- Maintenir les capacités de la personne et soutenir le maintien à domicile
- Favoriser l'inclusion sociale en renforçant la cohésion et la collaboration entre les acteurs.



*Aperçu du nouveau centre commercial, intégrant un Pôle santé (3 médecins généralistes, un cabinet d'infirmières IDE, une sage-femme)<sup>19</sup>.*

<sup>18</sup> CLS ville de Sète, annexe 2 : Enjeux des différents parcours.

<sup>19</sup> Afin d'encourager les professionnels de santé à venir s'installer en QPV, la ville de Sète a mis en place une politique incitative : gratuité des locaux et du fonctionnement pendant un an, fourniture du mobilier. Un film vantant l'attractivité du territoire a été produit par la CPTS ; l'Etat et la ville de Sète l'ont cofinancé.

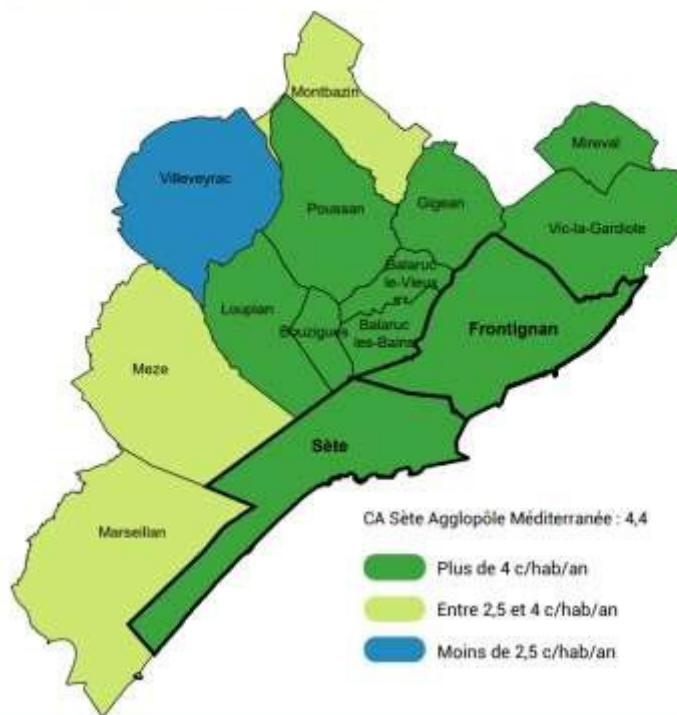
## Baromètre sur les besoins potentiels de santé

Selon l'indicateur APL (Accessibilité Potentielle Localisée)<sup>20</sup> fourni par la DREES, une offre de soins satisfaisante correspond à 4 consultations par an et par habitant (C/an/hab.). A l'inverse, un APL inférieur à 2,5 traduit une offre insuffisante. Selon cet indicateur, Sète et Frontignan disposent d'une offre de soins en médecins généralistes qui répond de manière satisfaisante aux besoins de la population.

L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans

(nombre de consultations ou visites accessibles par habitant par an)

Source : Drees, millésime 2018 - Traitements ©Compas



En revanche, il existe des écarts importants entre les territoires pour ce qui concerne les besoins potentiels de santé de la population. Leur mesure est construite sur la base de quatre indicateurs : l'âge de la population, la catégorie socio-professionnelle, la pauvreté monétaire et celui de l'éloignement de l'emploi.

Ce baromètre met ainsi en évidence une situation pour les communes de Sète et Frontignan plus défavorable que celle qui est observée au niveau national. Dans le détail des territoires observés, **les 3 QPV présentent un indice de besoins potentiels de santé supérieur** à celui des communes de Sète et Frontignan. Le quartier île de Thau se distingue avec l'indice le plus élevé. Les habitants de ces territoires constituent donc une population potentiellement plus consommatrice de soins.

Il faut ajouter à cela les facteurs de risques pouvant accentuer les besoins potentiels de santé, correspondant peu ou prou aux **déterminants sociaux et environnementaux** généralement employés. Le cumul de ces facteurs donne à voir des réalités différentes selon les 3 QPV de Sète et Frontignan :

- **Le QP Les Deux Pins** enregistre la part d'employés de 45 ans et plus parmi les actifs occupés, la plus haute. Une légère surreprésentation de jeunes de moins de 15 ans dans la population et d'inactifs ou chômeurs âgés entre 45 et 64 ans est à noter.
- **Le QP Île de Thau** présente quant à lui, quatre indicateurs particulièrement défavorables sur les sept étudiés. Le territoire enregistre le taux de pauvreté le plus élevé (plus de deux habitants sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté). Le QP se distingue également par sa part de jeunes de moins de 15 ans, la plus

<sup>20</sup> L'APL permet de mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès au plus proche, densité par bassin de vie ou département...). Il mobilise pour cela les données de l'assurance- maladie (SNIIR-AM) ainsi que les données de population de l'Insee.

Source <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lindicateur-daccessibilite-potentielle-localisee-apl>

importante du territoire, et représentant près d'un quart de la population du quartier. Une surreprésentation d'ouvriers de 45 ans et plus parmi les actifs occupés et d'inactifs ou chômeurs âgés entre 20 et 29 ans, est aussi à souligner.

- **Le QPV Centre-Ville - Île Sud** enregistre, quant à lui, la part la plus élevée d'inactifs ou chômeurs âgés entre 45 et 64 ans. Il faut aussi noter le taux de pauvreté particulièrement élevé : un tiers des habitants vivant sous le seuil de pauvreté.

**Ces déterminants sociaux et environnementaux vont impacter considérablement la santé des habitants des QPV, mais aussi leur relation au système de santé et à la prévention.**

Les statistiques 2020 élaborées par la CPAM précisent ces mesures sur la base de données plus récentes :

**Données au 31/12/2020**

		QPV Centre Ville - Île Sud	QPV Île De Thau	Ville de SETE	HERAULT
Population gérée par le Régime Général	Ensemble	3 907	3 285	41 477	1 104 007
	Consommante	3 465	3 077	38 207	1 011 062
	16 ans et plus	3 395	2 394	35 758	920 412
	Consommante 16 ans et plus	2 993	2 231	32 861	839 353
Médecin Traitant	Taux 16 ans MT	83,7%	79,8%	85,0%	84,1%
	Taux 16 ans consommateurs MT	87,5%	81,8%	87,5%	86,8%
Complémentaire santé	Nb Mutuelle	3 076	2 681	34 212	898 539
	Taux Mutuelle	78,7%	81,6%	82,5%	81,4%
Complémentaire Santé Solidaire	Nb C2S	1 202	1 820	8 256	158 575
	Taux C2S	30,8%	55,4%	19,9%	14,4%
Affection Longue Durée	Nb ALD	855	677	9 674	192 846
	Taux ALD	21,9%	20,6%	23,3%	17,5%
Allocation Adulte Handicapé	Nb AAH	120	128	784	18 459
	Taux AAH	3,1%	3,9%	1,9%	1,7%
Invalidité	Nb INV	60	37	605	13 972
	Taux INV	1,5%	1,1%	1,5%	1,3%
Dépistage Cancer du sein	Nb éligibles sein	596	408	7 283	150 168
	Nd dépistées sein	240	145	3395	79044
	Taux dépistées sein	40,3%	35,5%	46,6%	52,6%
Dépistage Cancer du Col de l'utérus	Nb éligibles col	902	728	9 481	259 897
	Nd dépistées col	322	266	4 039	115 621
	Taux dépistées col	35,7%	36,5%	42,6%	44,5%
Dépistage Cancer colorectal	Nb éligibles colo	1 149	701	12 774	273 463
	Nd dépistées colo	193	80	2 444	54 475
	Taux dépistées colo	16,8%	11,4%	19,1%	19,9%
Vaccination grippe	Nb éligibles grippe	596	408	7283	150168
	Nd dépistées grippe	240	145	3395	79044
	Taux dépistées grippe	40,3%	35,5%	46,6%	52,6%

Source : - Régime général hors Sections Locales Mutualistes

L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'il y a moins de personnes qui ont une complémentaire santé sur le centre-ville (78.7%) par rapport au QPV île de Thau (81.6%). En sachant que la moyenne sur la ville est de 82.5%, la population du centre-ville est donc moins bien couverte que sur le reste de la commune. Par ailleurs, 22% de la population ayant une complémentaire santé solidaire (CSS) sur la ville se situe dans le QPV de l'île de Thau (14.5% sur le QPV centre-ville), ce qui est représentatif de la précarité de ce quartier. 23.3% des affiliés sétois ont une Affection Longue Durée (ALD) et les 2 QPV sont représentatifs de ce ratio : 20.6% de la population de l'île de Thau a une ALD et 21.9% en centre-ville.

Par ailleurs les 2 QPV comptent **un plus fort pourcentage de personnes en situation de handicap** que la moyenne de la commune : 3.1% en centre- ville, 3.9% à l'île de Thau contre 1.9% sur Sète et 1.7% dans le département. Cet écart est d'autant plus significatif que l'on sait par ailleurs que certains cas de handicaps, en particulier sur l'Île-de-Thau, ne sont pas diagnostiqués et n'apparaissent donc pas dans les chiffres.

Sur Sète, 85% des habitants font appel à leur médecin traitant, ce qui est proche de la moyenne départementale (84.1%). Par contre, les habitants de l'île de Thau consomment moins de soins chez les médecins traitants (79.5%) qu'en centre-ville (84.7% centre-ville). Cela peut en partie s'expliquer par la densité médicale. En effet, l'île de Thau ne compte que 2 médecins généralistes (un troisième à partir de 2024) alors que le centre-ville concentre une grande partie des généralistes. En termes de prévention, la population du QPV île de Thau (27.8%) participe moins aux campagnes de dépistage des cancers (sein, col de l'utérus et colorectal) que la population du QPV centre-ville (30.9%), qui elle-même recense moins de personnes se faisant dépister que la moyenne communale (36.1%) et départementale (39%). Il en est de même pour la vaccination de la grippe : le taux de vaccination est inférieur sur la ville par rapport à l'Hérault, et la population des deux QPV est en moyenne moins vaccinée que sur le reste de la commune.

La signature du Contrat Local de Santé le 8 novembre 2023 et la prochaine mise en place du Conseil Local en Santé Mentale nous invitent à mettre en place un observatoire santé partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire<sup>21</sup>, en particulier sur les questions de l'accès aux soins, de la participation à la prévention, du soin coordonné en lien avec le suivi des déterminants de santé. Le tout sera précisé dans la partie « DATA ».

### L'emploi et la dynamique des territoires

La reprise économique se poursuit en Occitanie et sur le bassin d'emploi de Sète Agglopôle Méditerranée, mais à un rythme moins soutenu qu'à la sortie de la crise COVID. L'emploi y progresse de + 12,8 % entre 2017 et 2022 (12,1 % en région).<sup>22</sup>

Évolution annuelle de l'emploi par secteur d'activité à fin 2022

	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	COMMERCE	SERVICES
Bassin	-0,7 %	+1,7 %	-0,1 %	+2,5 %
Occitanie	+1,8 %	+1,0 %	+0,8 %	+2,4 %

La répartition de l'emploi sur le bassin se distingue par un niveau équivalent des activités de services (57 %), suivi de celles du commerce (23 %) et de l'industrie (12 %).

Mais la plupart de ces nouvelles embauches portent plutôt sur des contrats courts : alors que la majorité des salariés est en contrat à durée indéterminée, la plupart des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sont de courtes durées :

- 85 % des salariés sont en contrat à durée indéterminée
- 65 % des DPAE s'effectuent via des contrats courts (moins d'un mois)<sup>23</sup>

En cumul sur une année, l'offre d'emploi diminue sur le territoire, pour totaliser 4200 offres (jusqu'à juin 2023), soit - 6,8 %. Cette offre d'emploi se caractérise aussi par une saisonnalité des Besoins en Main d'œuvre – les BMO (38 % des projets de recrutement), en particulier sur les métiers en lien avec le tourisme (hôtellerie, restauration, animation), moins difficiles à pourvoir que sur le reste de la région.

<sup>21</sup> ARS, CPAM, CPTS, MSP de Sète et Frontignan, Hôpital de Sète, Polyclinique Sainte-Thérèse.

<sup>22</sup> Source : *observatoire de l'emploi Occitanie*.

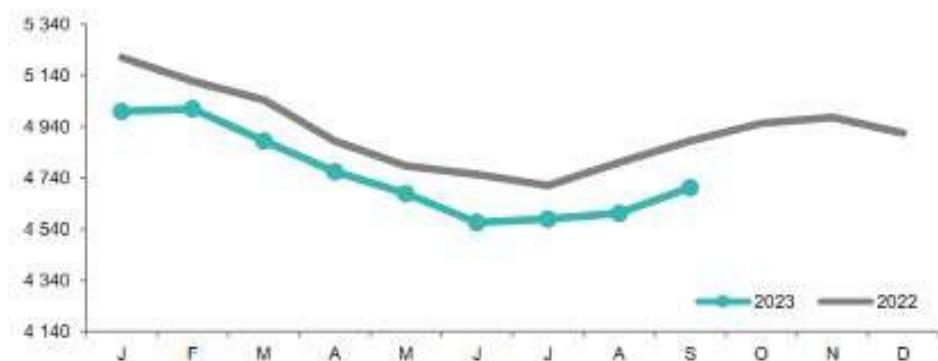
<sup>23</sup> Sources Pôle Emploi d'après INSEE RP 2020, Accoss – DPAE en cumul sur 12 mois, mai 2022 à avril 2023.

En 2023, 15 métiers concentrent 42 % des offres déposées à Pôle Emploi, parmi lesquels :

Personnel de cuisine	280	51%	2%
Service en restauration	210	38%	3%
Conduite de transport de marchandises sur longue distance	140	65%	1%
Assistance auprès d'adultes	130	82%	6%
Nettoyage de locaux	110	47%	19%
Personnel polyvalent en restauration	100	74%	1%
Magasinage et préparation de commandes	100	17%	0%

Le nombre d'actifs augmente régulièrement depuis 2014 (50 100 actifs en 2020) et la population active au chômage s'élève à 9,7 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 : un taux de chômage supérieur à celui de la région (8,5 %) ou du niveau national (7,4 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023), mais en recul de 0,6 points sur un an.

Sur la seule commune de Sète, le nombre de demandeurs d'emplois diminue (pour la seconde année consécutive) de 3,7 % :



La diminution du taux de chômage sur un an se répercute sur le nombre de demandeurs d'emploi. A fin juin 2023, on relève en effet une diminution :

- De 4,8 % des demandeurs dans les catégories ABC ;
- De 10,1 % sur la seule catégorie A ;
- Si l'on compare à la situation d'avant crise sanitaire, la DEFM diminue alors de 14,2 % (de seulement 6,3 % pour la région).

En même temps, la Demande d'Emploi de Très Longue Durée (DETLD) reste à des niveaux très élevés et a plus vite progressé (+ 44,4 % en 10 ans) que la demande d'emploi ordinaire.

**Données de contexte / emploi (2023) :**

Taux d'emploi	QPV Centre- ville Île sud	QPV Île de Thau	QPV Les Deux Pins	Sète	Frontignan
<b>Taux d'emploi de la population (15/64 ans)</b>	47,0%	28,8%	39,6%	51,4%	60,9%
<b>Taux d'emploi des femmes</b>	46,4%	21,8%	34,6%	48,2%	57,5%
<b>Part des emplois précaires parmi les emplois</b>	17,7%	26,5%	19,6%	14,3%	11,1%
<b>Chez les femmes</b>	22,2%	29,7%	23,2%	15,0%	11,8%

Entre 2013 et 2018, les différences entre les quartiers et la commune s'étaient encore accrues, soulignant la précarisation des habitants du QPV. Le taux de pauvreté a augmenté dans les QPV, particulièrement sur l'Île de Thau, et s'est relativement stabilisé à Sète Centre-ville Île Sud.

De façon générale, le quartier Ile de Thau est le plus précaire avec un taux d'emploi des femmes extrêmement bas (21,8%) et une situation d'emploi précaire pour presque 1 femme sur 3. Le taux d'emploi des 15/24 ans atteint 38,8% sur l'ensemble des QPV, étant alors légèrement supérieur au taux hors QPV (35,2%).

En 2017, l'écart entre les Iris en QPV et la Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée, restait élevé à 16 points (comme en 2008), toujours en défaveur de ces Iris : 58,7% contre 74,5%. La persistance de ces dynamiques et du maintien de l'écart entre ces quartiers et l'agglomération sont confirmés par les dernières données<sup>24</sup> de Pôle Emploi période entre juin 2021 et septembre 2023 :

- **Le quartier Centre-Ville - Île Sud** : si la DEFM y diminue de 11,4 % entre juin 2021 et septembre 2023, on y compte plus de demandeurs de moins de 26 ans. La DELD (Longue Durée : sup à 1 an) diminue pour passer de 56 à 46 % mais la demande du public femme reste à 47 %. Les métiers les plus recherchés restent orientés sur le nettoyage des locaux et les services domestiques. Près d'un tiers des actifs vivent également dans un ménage sans voiture, une caractéristique classique des quartiers de centre-ville. Plus de deux jeunes sur cinq âgés entre 15-24 ans sont également actifs.
- **Le quartier Île de Thau** : la DEFM y diminue très peu (4,5 %) et stagne depuis décembre 2022. Là aussi on observe une diminution des DELD, DETLD et bRSA, mais une légère augmentation des demandeurs femmes (45 % en sept 2023). La DEFM de moins de 26 ans reste autour de 20 % de la DEFM du QPV. Ce QPV se différencie aussi avec la part la plus élevée de salariés en emploi précaire. Il faut aussi noter que plus de la moitié des 15 ans et plus non scolarisés, disposent d'un bas niveau de formation.
- **Le quartier Les Deux Pins** : la DEFM y a d'abord fortement baissé et reste aujourd'hui à un niveau de moins 30 % par rapport à juin 2021. Dans le détail de ces évolutions, on observe cependant les mêmes caractéristiques que sur l'Île-de-Thau : baisse de la DELD / TLD / bRSA mais augmentation de la DEFM des moins de 26 ans (+ 20 %) et de celle du public femmes (+ 36,7 %). Ce QPV se distingue également par une évolution des métiers recherchés : le magasinage et la conduite pour livraison courte distance sont au même niveau que le nettoyage des locaux et les services domestiques.

L'écart **des taux d'activité féminin** entre les QPV de Sète, Frontignan et les autres quartiers a encore augmenté : les femmes y avaient un taux d'activité inférieur de 16 points à celui observé sur les autres quartiers de Sète et Frontignan en 2012; il s'élève en 2021 à 18 points en défaveur des femmes vivant au sein des QPV de Sète et Frontignan.

<sup>24</sup> [www.observatoire-emploi-occitanie.fr](http://www.observatoire-emploi-occitanie.fr) <https://dataemploi.pole-emploi.fr/accueil>  
Contrat de ville « Quartiers 2030 »

## **Analyse de la fragilité :**

Modélisé par le Compas, cet indice cumule plusieurs indicateurs dont celui du revenu des ménages, pour mettre en évidence les différences observées entre les parties du territoire : plus le chiffre s'éloigne de zéro en valeur négative, moins la situation du territoire est favorable en comparaison avec le niveau national.

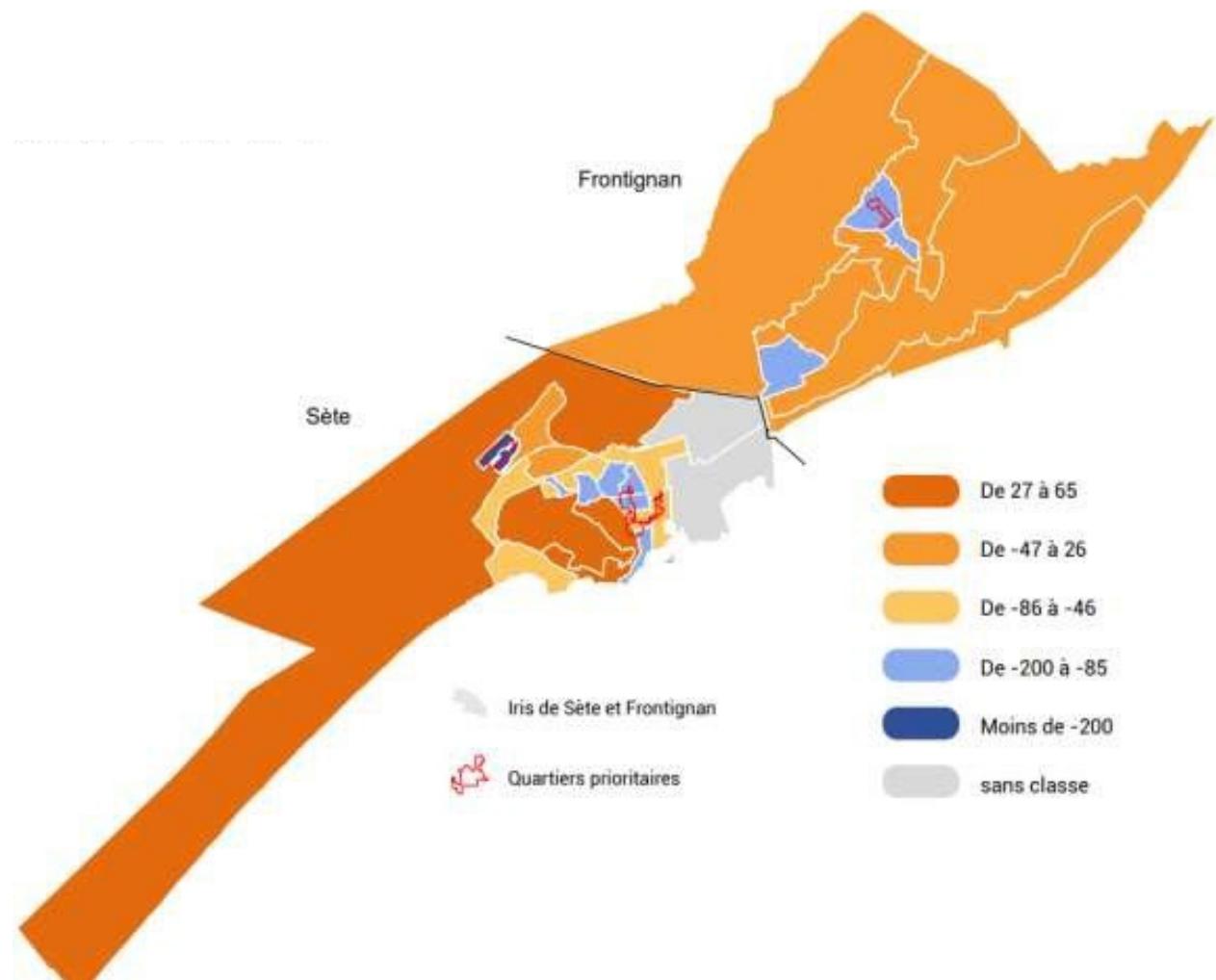
L'indice de développement des territoires est de - 67 pour les communes de Sète et Frontignan. Parmi les QPV étudiés, les écarts sont importants : l'indice de développement varie de -265 (QP Île de Thau) à - 101 (QP Les Deux Pins). Tous se situent en dessous des communes de Sète et Frontignan. Il faut noter que le QP Île de Thau présente un indice particulièrement bas et même inférieur à la moyenne de l'ensemble des QP de Sète et Frontignan.

Plus précisément, pour le centre-ville de Frontignan, le bureau d'étude Compas a été missionné pour réaliser un « portrait » du quartier du Centre-ville qui a permis de relever des difficultés multiples :

- Evolution des 45-59 ans, les plus touchés par le chômage ;
- Présence de familles monoparentales, couples avec enfant(s) et personnes seules ;
- Présence de personnes seules supérieur à la moyenne de la ville (vieillissement, séparation) ;
- Habitat dégradé et non adapté (surpeuplement, logement précaire ou ancien) ;
- Peu de logements sociaux ;
- Niveau de formation plus faible que sur le reste de la commune et du quartier Nord ;
- Personnes au foyer et éloignées du monde du travail ;
- Ecart du niveau de vie avec le reste de la commune : taux de pauvreté de 23% contre 16% pour la commune et 27% pour le QPV ;
- Part supérieure des enfants considérées comme vulnérables.

## Indice de développement des territoires

Source : Insee, RP 2017, Filosofi 2018 & calculs ©Compas



### **3. Le bilan d'activité : principaux enseignements.**

La mise en œuvre du Contrat de ville a nécessité l'animation d'une gouvernance politique et technique, intervenant de manière régulière pour former des séquences autour, notamment, de l'appel à projets annuel. Les priorités arbitrées, pour chacun des territoires (Sète et Frontignan) et chacune des thématiques, ont permis de soutenir un grand nombre d'actions sur les trois piliers du Contrat de ville : la Cohésion sociale, l'Emploi et le Développement économique, l'Habitat et le cadre de vie.

Ici résumé, le bilan de la mise en œuvre du Contrat de ville permet de mettre en évidence les chiffres clés et les financements globaux, de préciser l'activité pour chacun des piliers thématiques et de faire la démonstration de l'effet levier du Contrat de ville sur la mobilisation des crédits de droit commun. Elle permet aussi d'observer globalement le nombre et les caractéristiques du public touché par thématique et par territoire.

#### **Généralités**

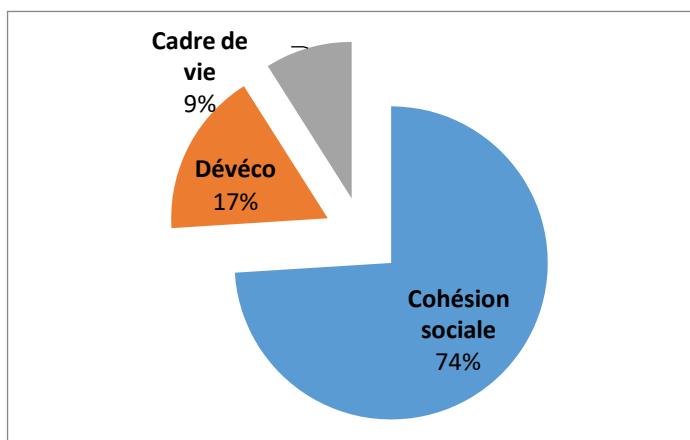
##### **Les chiffres-clé pour la période 2015 à 2022**

**Un cumul de 1039 actions → Pour un total de 21 609 931€**

**7 180 099 € de crédits spécifiques ← → 14 429 832 € de crédits de droit commun**

**Soit un effet levier de 1 pour 2.**

Aucune dépense en ingénierie, à l'exception de la MOUS, cofinancée par l'Etat à compter de 2023 et de la GUSP à compter de 2022, soit dès lors que la collectivité en a fait sa demande. On dénombre **118 opérateurs différents sur les huit années du Contrat de ville**, dont la grande majorité est ancrée localement et participe à la vie des quartiers. La grande majorité de ces opérateurs se situent sur le pilier Cohésion Sociale :

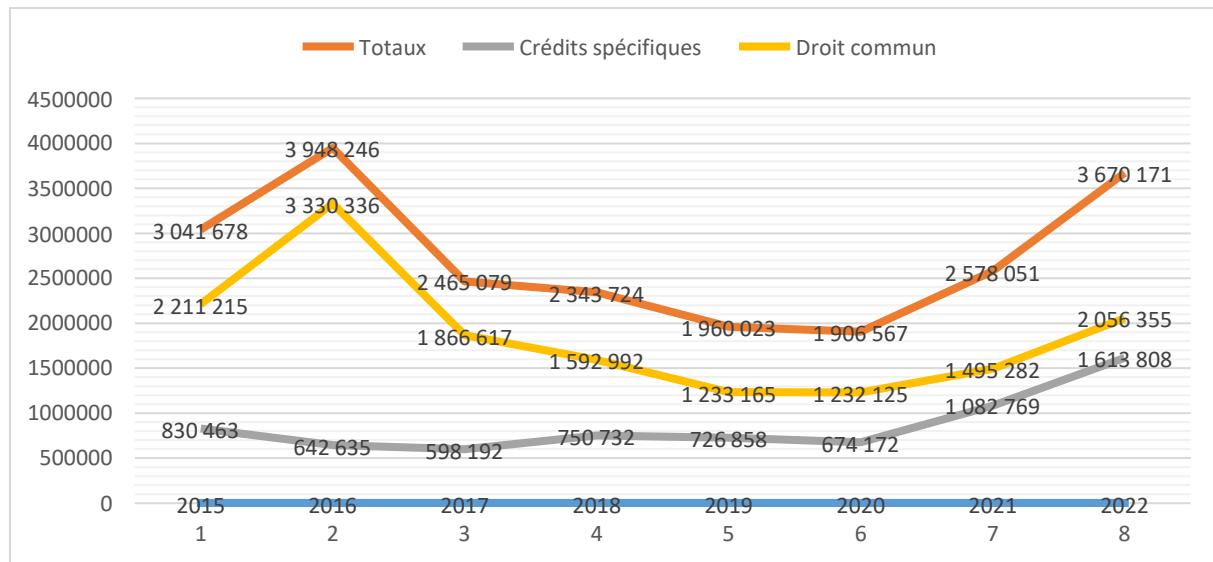


#### **Les financements et la mobilisation du droit commun**

L'activité financière du Contrat de ville montre une progression plutôt linéaire en milieu de période, et des pics en début et fin de période.

« L'embellie » du début s'explique au moins de deux façons : l'émulation collective qui suit immédiatement la période de construction du Contrat de ville et, par ailleurs, la présence importante sur le Pilier Développement économique d'actions notamment en investissements (créations et réhabilitations de bâtiments commerciaux, chantiers d'insertion très soutenus par la Collectivité.) particulièrement budgétivore.

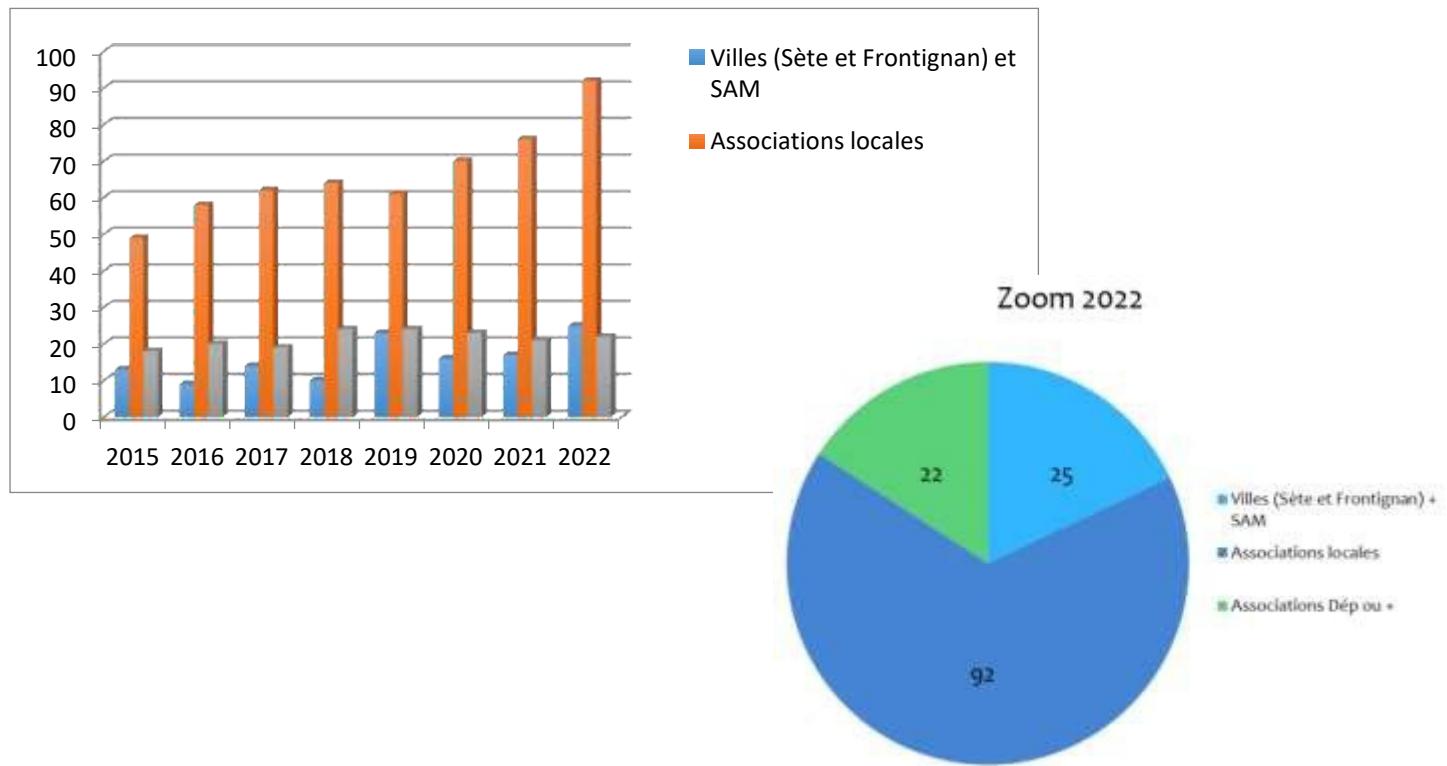
La croissance importante du chiffre d'activité entre 2020 et 2022 s'explique par la montée en charge de conventions thématiques avec les services de l'Etat (la relance du PRE de Sète à partir de 2019, la CGEAC, la Cité Éducative à partir de 2022, la CGEAC et la GUSP), la mise en place de financements spécifiques Etat suite à la crise COVID (PQE, PQA, Quartiers Jeunes Solidaires) et enfin la stabilisation de l'équipe projet du Contrat de ville, condition plus propice à l'animation de la fonction développement du Contrat de ville.



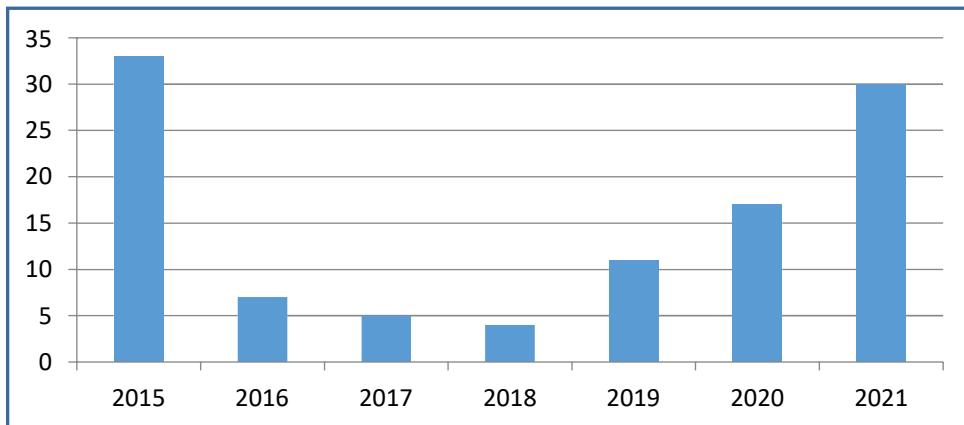
### Les actions et les porteurs

Le nombre d'actions mises en œuvre sur les deux villes s'est stabilisé depuis 2020. L'essentiel de la programmation annuelle du Contrat de ville repose sur la mobilisation du monde associatif : 82 % ont un ancrage local et 16 % ont un rayonnement supra-local.

Nombre d'actions/ types de porteur / an :



## Poids de la récurrence des actions / programmation 2021



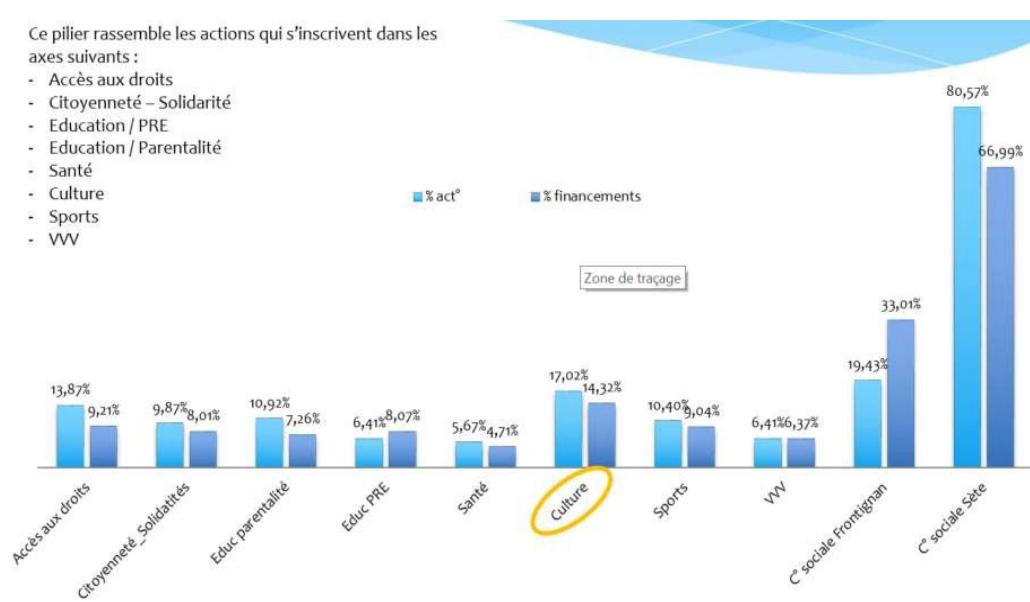
*En 2021, 33 actions sont récurrentes depuis au moins 2015, certaines sont installées depuis le CUCS.*

La récurrence des actions concerne d'abord le Pilier Cohésion Sociale. Elle reste importante jusqu'en 2019, puis l'émergence de la CGEAC et le développement des PRE de Sète et Frontignan apportent une nouvelle dynamique. Cette récurrence révèle la capacité qu'ont eu les opérateurs historiques à « s'installer » dans la programmation et à s'adapter à la logique de l'appel à projets annuel. Mais ce phénomène souligne aussi :

- La difficulté du Contrat de ville à se renouveler sur la base de son seul appel à projets annuel (en dehors des conventions thématiques) ;
- La quasi impossibilité de transmettre vers le droit commun des actions qui ont fait leurs preuves dans le cadre de la politique de la ville ;
- Les limites de l'exercice concernant l'organisation de la mise en œuvre du Contrat de ville par un appel à projets annuel, fût-il inscrit dans le cadre de priorités révisées chaque année.

L'évaluation a aussi permis d'insister sur la lourdeur administrative que représente une mise en œuvre du contrat de ville focalisée sur l'appel à projets annuel. Cela se traduit notamment par la difficulté d'obtenir des bilans d'activités fiables pour en moyenne 150 actions / an, par la lourdeur des procédures de validation internes / externes et la coordination effective des opérateurs sur le territoire. Il sera donc envisagé une mise en œuvre du nouveau Contrat de ville suivant des modalités variées et mieux adaptées.

Par ailleurs, le groupe de travail mobilisé sur l'évaluation du Contrat de ville a également pu noter un effet pervers de l'appel à projets : la présence, parfois récurrente, d'actions qui devaient strictement relever de financements de droit commun. C'est par exemple le cas d'actions qui concernent la prévention des addictions ou encore l'accueil de jour à destination des femmes victimes de violences.



**Sur la période, le Pilier Cohésion Sociale concerne 81% de la programmation et 831 actions, pour un total de 16 060 896 €.**

Le bilan de production du contrat de ville sur l'ensemble de la période 2015 à 2023 a permis de mettre en évidence les **points de vigilance et atouts suivants sur les trois piliers:**

COHESION SOCIALE	DEVECO - EMPLOI - INSERTION	HABITAT - CADRE DE VIE
<p>La santé est sous-représentée dans les programmations annuelles: elle bénéficiera de la dynamique CLS à partir de 2022.</p> <p>Importance de la récurrence et glissement vers le droit commun des actions prioritaires très difficile.</p> <p>Présence et éviction difficile d'actions relevant du droit commun.</p> <p>Effet mobilisateur de la politique de la ville sur le droit commun de 1 pour 2, cela reste donc perfectible.</p> <p>Richesse associative et forte mobilisation sur les différents axes de ce Pilier.</p> <p>Forte mobilisation et dynamique locales pilotées par les villes de Sète et Frontignan, avec la création des Programmes de Réussites Educatives, de la Cité Educative et du Contrat Local de Santé.</p> <p>Prégnance des supports culturels et artistiques, en cohérence avec la singularité du territoire. Richesse associative, ambition de construire des parcours éducatifs et culturels à travers la CGEAC, nombreux évènements qui contribuent à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire.</p>	<p>Il manque sur ce Pilier une stratégie coordonnée entre l'ensemble des acteurs et un projet concerté avec les signataires du CDV. Une convention inter partenariale sur l'initiative économique permettrait de mieux valoriser les compétences ordinaires de chacun, en particulier sur la question d'un guichet unique pour l'initiative économique.</p> <p>Il existe aussi sur le territoire, en dehors du SPEL, un grand nombre d'acteurs spécialisés dans l'insertion, la formation et l'accompagnement des publics qui mettent en œuvre un travail très qualitatif et qu'il s'agit de mieux coordonner.</p> <p>Face au manque sur le territoire des solutions de remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi, en particulier sur la notion de parcours et face au "changement de paradigme": des idées et propositions ont émergé à l'occasion des travaux de concertation des acteurs et d'écriture.</p>	<p>Mise en place d'une stratégie sur ce Pilier à compter de 2022 avec la charte de GUSP et les conventions d'ATFPBLe projet urbain Ile- de-Thau: cadre privilégié de la participation des habitants.</p> <p>Amélioration des conditions de vie dans l'habitat par des actions qui portent sur des travaux d'entretien et d'aide à l'équipement domestique.</p> <p>Pilier le moins développé sur ce CDV, qui souffre d'un manque de stratégie d'ensemble.</p> <p>Fortes perspectives envisagées dans Quartier 2030 dans le champ des Transitions, en lien avec les politiques de droit commun et avec la GUSP comme point d'appui.</p>

#### **4. Le résultat de l'évaluation finale.**

Co-animée par le CRPV et le Service Développement Social, Sanitaire et Urbain de Sète Agglopôle Méditerranée, la démarche d'évaluation qualitative du CDV s'est basée sur une focale choisie dans les trois domaines :

- La gouvernance et le pilotage du CDV ;
- La question évaluative 1 portant sur l'impact du CDV dans l'amélioration de la coopération entre opérateurs ;
- La question évaluative 2 portant sur l'impact du CDV dans la mobilisation des politiques d'accès à l'emploi, la formation et l'insertion.

Elle a donné lieu à un travail d'enquête réalisé par le CRPV auprès des partenaires du CDV et a été ponctuée de temps d'échanges pour choisir et traiter les domaines d'évaluation repérés et arrêtés en Comité de Pilotage.

**Des pistes d'amélioration ont ainsi été proposées pour « dépasser la logique administrative » :**

- **Mettre à nouveau en place des groupes de travail et de suivi par pilier thématique, comme cela était le cas en début de période du contrat de ville** et associer les partenaires qui ne sont plus représentés à ce jour (Pôle emploi, les chambres consulaires...). Concrètement, cela pourrait se traduire par des réunions de travail réunissant les partenaires financeurs pour se donner collectivement les moyens d'évaluer en continu la programmation par thématique (**aborder un ou deux sujets chaque année**).
- **Se donner quelques indicateurs quantitatifs permettant d'évaluer les actions**, en particulier s'agissant des publics bénéficiaires. L'élaboration de bases de données est prévue à l'avenir par la communauté d'agglomération.
- **Développer les réunions de travail inter-partenaires avec les opérateurs qui bénéficient de financements importants du contrat de ville.**
- **Améliorer la complémentarité des instances et des appels à projets (CGEAC, CISPDR...) avec celui du contrat de ville :**

↳ **CGEAC** : retravailler en concertation la lettre de cadrage et revoir la date de son COPIL de façon à permettre au comité technique du contrat de ville d'avoir une approche plus transversale et plus stratégique des demandes de financements au contrat de ville et éviter les effets d'aubaine pointés en 2022. Face à ces enjeux, les priorités en matière d'émancipation par la culture seront présentées plus bas, en particulier celle introduisant la notion de parcours culturel en lien avec les stratégies locales d'éducation (PEDT, CTG et Cité Éducative).

↳ **CISPDR** : l'enjeu est d'aborder les questions spécifiques aux QPV au sein des instances du CISPRD et de travailler en concertation les réponses apportées en direction des quartiers, dans une recherche de complémentarité et de fléchage.

**Et pour améliorer l'effet levier sur le droit commun :**

- Des réunions de travail thématiques sur des sujets pour lesquels des besoins de renforcement ont été repérés (volet emploi insertion, par exemple), ou la nécessité d'adapter l'offre de service actuelle. **Cela permettrait aux partenaires d'interpeller leurs collègues des services de droit commun « experts » de la thématique : les associer dans des réunions où ils auront leur place et qui ne peuvent pas être les réunions du comité technique de programmation du contrat de ville** (voir les préconisations à ce sujet pour le volet emploi insertion).
- **Engager une réflexion partenariale sur les moyens d'ingénierie nécessaires pour mettre en œuvre ces évolutions**, comme renforcer l'ingénierie du service développement social de l'EPCI.

L'enquête menée par Villes et Territoires<sup>25</sup> sur l'impact du CDV concernant la coopération entre acteurs met en évidence les points suivants :

## FORCES

- Un réel **suivi et soutien** au montage des dossiers en réponse à l'appel à projet annuel, avec une attention particulière pour les petites associations, que les opérateurs apprécient et jugent utile.
- L'**existence de dynamiques partenariales** entre les opérateurs du contrat de ville sur lesquelles le contrat de ville a eu semble-t-il un impact positif même si ce travail doit être amplifié.
- Un **contrat de ville perçu comme un levier** pour l'intégration d'une logique projet dans la structuration de l'association et une **montée en compétence** sur certaines thématiques.
- Des opérateurs sensibilisés à l'**importance de prendre en l'avis de leurs publics** pour s'assurer que leurs actions répondent aux besoins avec cependant une part importante d'associations qui ne le font pas directement.

## POINTS DE VIGILANCE

- Des relations encore très centrées sur le traitement de la demande de subvention, au détriment d'autres dimensions de l'accompagnement des opérateurs : l'inscription des actions et des opérateurs dans une vision à plus long terme, l'appui à un travail en réseau, le renforcement de la complémentarité des actions... .
- Temps d'échanges entre les partenaires financeurs et les opérateurs pour travailler conjointement à l'analyse des besoins, et aux adaptations à apporter aux actions (notamment celles qui sont renouvelées plusieurs années) en fonction des moyens disponibles.
- Temps de rencontre entre opérateurs pour renforcer la connaissance des actions menées par chacun et la réflexion concertée sur de potentielles coopérations (mélange des publics, mise en cohérence des actions, etc.).
- Des opérateurs qui semblent pour certains mal connaître le territoire et les publics visés par leurs actions ce qui peut représenter une difficulté pour s'approcher d'une adéquation entre les actions et les besoins si les conditions d'une coopération avec des associations de proximité ne permettent pas de recueillir correctement les **besoins et l'avis des habitants sur les actions**.

Dans ce domaine, l'évaluation finale du Contrat de ville nous invite à prévoir pour le nouvel opus, Quartiers 2030 :

De dépasser autant que possible les logiques sectorielles induites par le partage des compétences (et donc des clés de financement) et trop souvent marquées par l'absence ou le manque d'importance accordés aux logiques de parcours ;

- De créer une cartographie de l'offre pour le public et pour les professionnels ;
- De développer l'animation territoriale et l'interconnaissance ;
- A revoir les modalités de mise en œuvre de la stratégie du Contrat de ville qui repose presque exclusivement sur l'appel à projets annuel ;
- D'accompagner les modalités de coopération stratégiques et opérationnelles.

Cela suppose une disponibilité des équipes SAM et Etat pour piloter l'animation et la coordination territoriale des actions du nouveau Contrat de ville.

La seconde question évaluative s'est concentrée sur un champ thématique précis : l'emploi, l'insertion et la formation, pour étudier l'effet levier de la Politique de la ville sur les politiques sectorielles, au bénéfice des habitants des QPV. Ce choix faisant échos à la sous-représentation de ces sujets dans la programmatique, aux mutations constatées dans la représentation du monde du travail<sup>26</sup> et au fort développement économique comme en BMO de l'agglomération.

<sup>25</sup> Dans le cadre de la question évaluative 1 concernant l'étude de l'impact de la politique de la vie sur le renforcement de la coopération entre les acteurs. 40 % des opérateurs ont participé à l'enquête, soit 45 dont 43 sont des associations, 26 n'interviennent que sur Sète, 10 sur Frontignan et 9 sur les deux villes.

<sup>26</sup> Se reporter au chapitre 6 : les enjeux locaux pour Quartiers 2030 / Le plein emploi / le changement de paradigme.

## FORCES

- Des actions portées par des opérateurs structurants soutenues depuis plusieurs années par le contrat de ville qui répondent aux objectifs réaffirmés dans le PERR (voir analyse de la programmation).
- Une thématique qui mobilise des crédits spécifiques de la politique de la ville concentrés sur un nombre limité d'actions et d'opérateurs. Cela peut constituer un atout pour impulser à l'avenir un travail partenarial avec ces opérateurs et avec les financeurs de droit commun.
- De nombreuses actions visant à lever les freins périphériques à l'emploi : mobilité, lutte contre la fracture numérique, savoirs-être, etc.
- Des opérateurs et des partenaires du contrat de ville soucieux par ailleurs la mobilisation de leur droit commun au bénéfice des habitants des QPV mais qui manquent d'ingénierie dédiée pour s'engager davantage dans cette direction.

## POINTS DE VIGILANCE

- Des difficultés à fédérer les partenaires autour d'une stratégie partagée sur le volet emploi insertion. Dans ces conditions, l'analyse partagée est que l'initiative est laissée aux opérateurs et que la reconduction des actions se fait en quelque sorte « par défaut ».
- Manque des espaces d'échanges, distinct du Cotech de programmation, avec les partenaires institutionnels en charge du droit commun et avec les opérateurs pour travailler conjointement à l'évaluation des actions, sur la complémentarité entre la programmation du contrat de ville et le droit commun, et sur des actions nouvelles en fonction des besoins et des moyens disponibles. Cela renforce la difficulté à mesurer la mobilisation du droit commun (éloignement des services de droit commun des enjeux spécifiques aux QPV).
- La complémentarité entre les étapes de parcours : besoin de faire le point avec les opérateurs sur ce qui fonctionne ou pas ; trouver des solutions concrètes ; mieux travailler en coopération et en complémentarité.
- Les indicateurs disponibles pour l'évaluation des actions financées, en particulier s'agissant des publics touchés issus des QPV (part des jeunes issus des QPV ? Part des femmes issues des QPV ?) rendant plus difficile l'évaluation de certaines actions au regard des critères de la politique de la ville.

La vocation de cette thématique, déjà présentée prioritaire par l'Etat à travers la recherche du plein emploi, devra localement s'inscrire dans une dynamique et un investissement entretenu par toutes les parties, précisés par une stratégie adaptée à la remobilisation des demandeurs d'emploi et traduits dans un plan d'actions.

Suite à l'évaluation finale réalisée en 2022, certains aménagements ont pu être mis en place dès 2023 :

- Une priorisation de l'appel à projets inspirée de ces éléments ;
- Un recentrage de la programmation vers les actions qui relèvent véritablement de la politique de la ville et une éviction progressive ou un repositionnement des actions qui relèvent du droit commun ;
- Une limitation de la récurrence et l'aménagement d'un espace pour des actions nouvelles répondant aux priorités ;
- Un soutien priorisé aux conventions thématiques récemment créés ou en cours de l'être : les PRE, la Cité Educative de Sète, le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale de Sète, la coordination de la GUSP sur Sète et Frontignan ;
- L'amélioration de la gouvernance du Contrat de ville :
  - Comment améliorer la co-construction des programmations (question du décloisonnement) ?
  - Comment réguler la fonction administrative du CDV à la faveur des fonctions de développement et de coordination ?
  - Comment améliorer la coordination entre les instances CDV et autres (CGEAC, CISPDR, CLS...) ?

Et d'autres restent à mettre en place :

- La généralisation des financements de droit commun qui demeurent le fondement de l'action publique sur tous les territoires, dont les QPV ;
- La généralisation des conventions thématiques sur tous les sujets identifiés prioritaires sur le territoire ;
- Le maintien de l'effort d'animation de la gouvernance du Contrat de ville et d'animation territoriale ;
- En transversalité sur la plupart des sujets, l'adaptation du plan d'actions aux publics des séniors et des femmes, dont le poids démographique est très important ;

- La nécessité de mieux coordonner les actions qui s'inscrivent dans le périmètre de l'accès aux droits, dont celles qui concernent la lutte contre la fracture numérique et l'aller-vers les publics éloignés

#### **Sortir de l'appel à projets annuel**

Ce fonctionnement questionne les partenaires comme les opérateurs pour lesquels il reste chronophage et inconfortable. Un fonctionnement qui s'adosserait à des conventions thématiques pluriannuelles (comme la Cité Educative, le CLS) permettrait de sortir d'une forme de précarité, de préciser les stratégies sectorielles et de libérer du temps pour l'ingénierie de coordination et de développement. La coordination des opérateurs en serait aussi grandement facilitée.

### **III. La nouvelle géographie prioritaire**



*Les 3 QPV Sète et Frontignan*



*QPV Ile de Thau – Sète*

*QPV Centre-ville / île Sud - Sète*



*QPV Cœur de ville – Calmette - Frontignan*



## IV. La construction du nouveau Contrat de ville- Quartier 2030

### A. Méthode et calendrier

Les processus et calendrier de construction du nouveau contrat de ville - Quartier 2030 – ont été pensés avec l’ensemble des partenaires et validés par le Comité de pilotage réuni en séance du 30 mars 2023.

Ce travail a pu s’appuyer sur l’apport méthodologique du centre de ressources Villes et Territoires, en particulier sur la définition du projet de Plein emploi, ainsi que sur l’appui d’un consultant facilitateur associé de Territoires et Projets. Ainsi que sur l’appui du bureau d’étude FMVT Conseils pour les spécificités du QPV de Frontignan.

Il s'est inscrit dans la suite logique de l'évaluation finale du Contrat de ville 2015-2023, en permettant de rebondir sur les principales thématiques et pistes d'amélioration alors pointées :

- **L'accès aux droits, la fracture numérique et l'aller vers,**
- **Le développement économique, l'emploi, la formation et l'insertion**
- **La population des séniors**

Co-pilotés par l'Etat et SAM, 3 groupes de travail ont été mis en place pour travailler avec les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels<sup>27</sup> les propositions sur ces champs thématiques.

L'objectif complémentaire et transversal de ces groupes de travail était de développer **l'interconnaissance entre acteurs** comme une des conditions de réussite du nouveau Contrat de ville. Tout au long du processus, ces échanges ont permis d'installer une relation de confiance et de co-production renouvelées, de partager des ressources, des informations, des données, des outils etc. Un des principaux leviers de réussite repéré à l'occasion de l'évaluation finale touchait précisément à la question de l'animation territoriale, à la capacité de coordonner les acteurs, à développer l'interconnaissance et la mise en cohérence des actions selon leur thématique / support / territoire.

**Chaque groupe thématique** s'est investi dans **trois sessions de travail** : diagnostic, enjeux et orientations – objectifs.



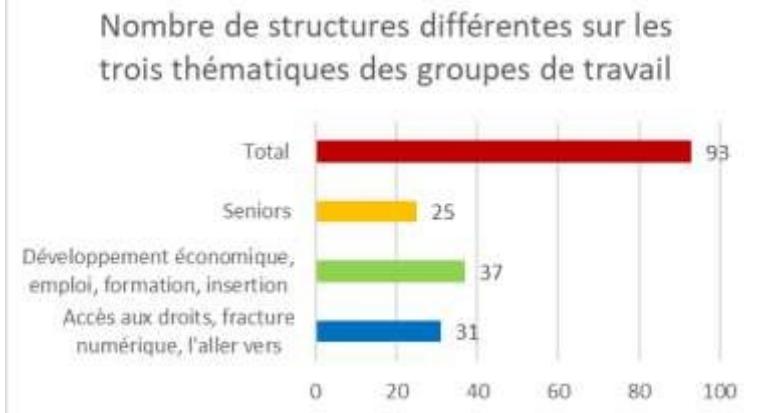
Au total, ce sont **neuf temps d'échange** qui ont été programmés. Globalement, **les participants ont trouvé ces temps nécessaires et productifs**. La satisfaction de mieux se connaître a été évoquée à plusieurs reprises.

Au total, **122 personnes** ont été actrices lors de ces neuf temps d'échanges **et 93 structures**

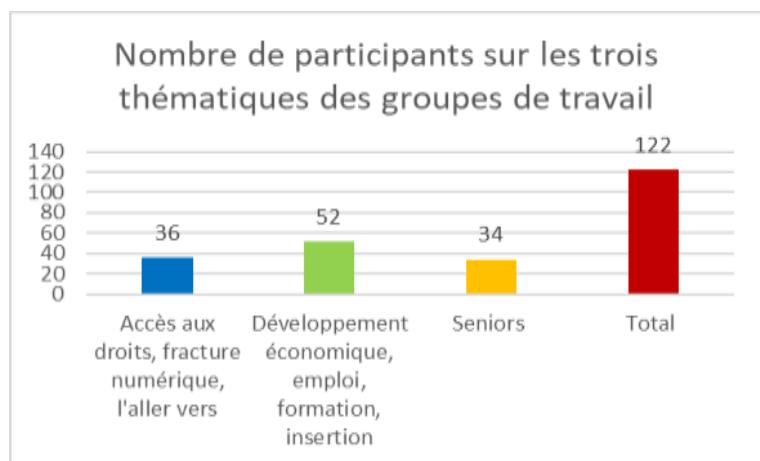
(Associations et représentants des institutions publiques confondus) ont été représentées.

<sup>27</sup> CAF, département, délégué du préfet, DDETS, Ville de Frontignan, région  
Contrat de ville « Quartiers 2030 »

Parmi ces 93 structures différentes, **65 étaient des associations** et **28 des représentants des institutions publiques**.



Parmi ces 122 personnes, **81 représentaient les associations** et **41 personnes étaient des représentants des institutions publiques**.



## Pour la Ville de Frontignan,

Une mission d'étude a été attribuée au cabinet FMVT Conseils pour la réalisation, à l'origine, de la nouvelle convention d'application territoriale de la ville de Frontignan, sur le pilier cohésion sociale du contrat de ville 2024-2030. Au regard du projet de territoire, aux spécificités du QPV de Frontignan, une mission complémentaire a été attribuée afin d'étendre la convention d'application sur un nombre resserré de projet sur l'ensemble des 4 grandes thématiques de la nouvelle contractualisation sans convention d'application territoriale.

### Méthodologie d'intervention :

#### ► Des entretiens

30 entretiens ont été menés auprès des acteurs institutionnels, des acteurs associatifs et des services de la ville.

#### ► Des groupes diagnostic

Trois groupes diagnostic : insertion sociale, éducation et soutien à la parentalité, tranquillité/sécurité et prévention de la délinquance se sont réunis le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juin.



Les participants étaient invités à :

- Choisir une photo qui représentait l'état de la thématique sur le QPV de Frontignan et de la nommer ;
- D'identifier 3 forces, 3 faiblesses – 3 opportunités et 3 menaces de la thématique qui étaient ensuite collectivement regroupé en différents thèmes : contexte, partenariat, problématique...
- Alimenter un map-mapping sur les causes/effets de la thématique et les différentes réponses apportées.

#### ► Des groupes préconisations

 Les groupes insertion sociale, éducation et soutien à la parentalité, se sont réunis le 27 juin 2023.

Suite à une présentation :

- Des éléments de diagnostic :
  - Les données froides,
  - Retour des habitants,
  - Une synthèse des forces, faiblesses, opportunité, menaces issue du retour des observations, des entretiens individuels et du groupe de travail diagnostic,
- Des défis, des enjeux, des orientations et des thématiques
- De quelques définitions

Les participants étaient invités à définir les résultats attendus en 2030, à pondérer ces résultats par priorité et à travailler sur 4 résultats prioritaires et définir les objectifs opérationnels pour atteindre ces résultats en fonction des défis, des enjeux et des orientations.

 Le groupe tranquillité/sécurité et prévention de la délinquance s'est réuni le 29 juin.

Suite à une présentation :

- Des éléments de diagnostic :
  - Les données froides,
  - Retour des habitants,
  - Une synthèse des forces, faiblesses, opportunité, menaces issue du retour des observations, des entretiens individuels et du groupe de travail diagnostic,
- Des défis, des enjeux, des orientations et des thématiques
- De quelques définitions

Les participants étaient invités à se positionner sur les modalités de déclinaison de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2026, à identifier si les priorités, les axes répondaient aux besoins, enjeux, défis du QPV et d'étudier la déclinaison des fiches actions sur le QPV.

Ainsi la fiche relative à la mise en œuvre d'un CDDF, a été ajouté à la stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance.

#### ► Des groupes de travail projets

En complément, 8 groupes de co-élaboration de fiches projets se sont réunis du 14 au 20 octobre 2023 et ont permis de mobiliser l'intelligence collective et l'expertise de tous pour :

- Ajuster le projet aux enjeux et besoins du territoire et des habitants ;

- Intervenir en complémentarité avec les « autres stratégies locales »<sup>28</sup> et les politiques de droit commun ;
- « Préciser l'articulation entre les différents dispositifs,
- Identifier les acteurs et leviers à chaque échelle territoriale ;
- Et inclure l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution »<sup>29</sup>.

Au total, **58 personnes** ont participé à ces groupes de travail.

### ► Des enquêtes auprès des habitants

#### *1/ Enquête en direction des habitants des cités Calmette et Pasteur*

Une enquête a été menée par la médiatrice sociale en direction de 33 ménages (soit 80 personnes concernées) autour de 10 thématiques : la situation personnelle – le logement et le cadre de vie – la vie familiale – les activités culturelles et sportives – la vie sociale – le déplacement/mobilité – la vie quotidienne – conclusion et préconisations.

#### **Population enquêtée du 24 mai au 13 juin 2023 :**

- 33 ménages dont 12 couples - 15 ménages avec des enfants (35 enfants) – l'enquête concerne 80 habitants soit 7% de la population
- 43% d'homme – 57% de femmes
- 51,5% de la cité Calmette et 48,5% de la cité Pasteur
- Installée majoritairement depuis plus de 5 ans (66%) - moins d'un an (9%)
- 70% provenaient de Frontignan - Des mobilités existent au sein du quartier et des 2 Cités
- Ils ont choisi ce quartier pour l'offre de logement (55%), le rapprochement familial (23%) et suite à des changements de vie (naissance, décès, séparation)

#### **Conclusion**

- Les plus grosses forces/trucs chouettes du quartier sont : le calme (53%) – le voisinage (19%) – la proximité du centre-ville (19%) – les différentes structures : EVS (19%)
- Les plus grosses problématiques sur le quartier sont : le stationnement (26%) – la délinquance (23%) - l'absence d'aire de jeux/parc pour les enfants (16% pour les personnes enquêtées et 33% pour les parents) – les déjections canines (16%) – le manque de propreté (13%) - l'éclairage (10%) – les portes non sécurisées (10%) – logements plus aux normes (10%).

#### **Préconisations**

- Les enjeux/défis prioritaires sont :
  - La rénovation (45%) - Les aménagements spécifiques (21%) - les aménagements urbains (15%) – parkings que pour les résidents (9%).
  - La sécurisation (30%) ;
  - Les commerces (15%)
  - La propreté (12%).
- Les actions à développer dans le quartier :
  - Crédit de parc – aire de jeux – coin détente (67%) ;

- Travaux divers dans les parties communes et les appartements (36%) et sécuriser les portes d'entrées des immeubles (18%)
- Clôturer le parking (24%)
- Renforcer le passage de la police (21%)

## 2/ Enquête en direction des habitants du centre-ville

### **Population enquêtée du 26 septembre au 13 octobre 2023 sur le périmètre du CV :**

- 29 ménages dont 5 avec des enfants (13 enfants) – l'enquête concerne donc 45 habitants
- 41% d'homme – 59% de femmes
- Installée majoritairement depuis plus de 5 ans (48%) - moins d'un an (7%)
- 45% provenaient de Frontignan
- Ils ont choisi ce quartier pour l'offre de logement (34%), le rapprochement familial (24%) et suite à des changements de vie (24% : indépendance – santé...)

### **Conclusion**

- **Les plus grosses forces/trucs chouettes** du quartier sont : la proximité des commerces (50%) - le marché (29%) – la proximité des services (poste, MFS...) (21%) – la proximité (17%) – les animations/festivités/événements (17%).
- **Les plus grosses problématiques** sur le quartier sont : la circulation (37%) - les nuisances sonores (33%) - les personnes en errance (30%) – saleté (26%) – drogue/alcool/violence (15%) – insécurité/incivilités (22%).

### **Préconisations**

- **Les enjeux/défis prioritaires** sont : rénovation façade/habitat/logement (44%) - propreté/hygiène (37%) – adaptation de la circulation/stationnement (37%) - aménagement urbain (22%) – animation de la vie de quartier (26%) – diminution de la délinquance/diminution de l'insécurité (22%)
- **Les actions à développer** dans le quartier : nettoyage des rues (33%) – salle de jeux pour les jeunes/lieu d'animation (33%) - présence de la PM ( 26%) - logement (22%) – ouvrir commerces (22%) – aires de jeux (11%) – trafic/bagarre (15%)

## ► Insertion sociale synthèse

### **LES DEFIS :**

- L'interconnexions des acteurs – la complémentarité des interventions
- Une action proactive pour limiter le non recours

### **L'ENJEU :**

Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désassiguation du QPV.

### **LES ORIENTATIONS :**

- Changer de posture et de regard vis-à-vis des personnes en leur permettant de développer les capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen
- Promouvoir une action volontariste en faveur de tout ce qui peut générer de nouvelles relations d'écoute, d'entraide et de respect entre tous les habitants.

### **LES THEMATIQUES :**

- Favoriser l'accès aux droits.
- Favoriser l'accès aux sports notamment à l'offre sportive de la ville et des associations/Clubs soutenus par la ville.
- Favoriser l'accès à la culture notamment à l'offre culturelle de la ville et des associations et équipements culturels.
- Favoriser l'accès aux soins et notamment la prise en charge des problématiques de santé mentale.
- Renforcer les liens sociaux notamment en lien avec les 2 EVS.
- Lutter contre l'habitat indigne : cité pasteur et cœur de ville.

#### **LES PROJETS INSERTION SOCIALE :**

- Renforcer les interactions sociales
  - Maintenir et développer les interactions entre les 2 EVS
  - Créer un lieu d'accueil, ouvert à tous, en centre-ville
  - Encourager les initiatives solidaires
  - Développer les temps d'interactions entre personnes d'horizons différents
  - Meilleure visibilité, lisibilité, communication ville et associations
- Développer le pouvoir d'agir
  - Aller chercher, accompagner, développer la démarche d'autonomie
  - Soutenir, développer l'implication et l'initiative des habitants
  - Créer un espace permettant la mise en réseau des compétences
- Favoriser l'accès à l'offre : institutionnelle, associative et citoyenne
  - Aller vers
  - Ouvrir un lieu dédié pour les habitants de rencontres, d'échanges, pratiques d'activités
- S'approprier l'espace public
  - Requalifier l'espace public pour en faire un lieu de rencontre

#### **► Education parentalité synthèse**

#### **LE DEFI :**

- L'émancipation des citoyens

#### **LES ENJEUX :**

- Ouvrir le champ des possibles
- S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité

## **LES ORIENTATIONS :**

- Favoriser la réussite éducative au service de l'égalité des chances
- Promouvoir la continuité éducative
- Favoriser l'émancipation des parents

## **L'INTENTION :**

- **De la petite enfance à la vieillesse** l'approche éducative guide l'action
- **Le temps péri et extrascolaire** au service de l'apprentissage
- **Un accompagnement individualisé** pour favoriser l'acquisition des savoirs
- **Le loisir** au service de l'autonomie et du renforcement du lien social
- **Le lien intergénérationnel** au service du devoir de restitution, des échanges des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être

## **LES THEMATIQUES :**

- Favoriser l'accès au sport, à la culture, aux loisirs pour tous dans une approche éducative.
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Soutenir la parentalité

## **LES PROJETS EDUCATION PARENTALITÉ :**

- **Soutenir la réussite éducative**
  - PRE de 2 à 18 ans
  - CLAS
  - Scolarité dès 2 ans
  - Lutte contre le décrochage et l'exclusion scolaire
- **Développer les échanges, les rencontres : Entraide générationnelle – mixité sociale – nouveau –**
  - Repérer les compétences et disponibilités à partager
  - Repérer les besoins des familles
  - Créer la rencontre et les échanges effectifs
  - Animer le réseau créé – accompagner la mise en relation vers l'autonomie
- **Favoriser l'épanouissement des enfants**
  - Connaitre ou mieux connaître les besoins fondamentaux par une approche systémique : formation pour les professionnels – ateliers parents – échanges de pratiques – interroger les enfants sur les besoins
  - Aménagement et accessibilité : développer des aires de jeux – favoriser les mobilités – atelier parent/enfant

- **Soutenir les parents dans leur fonction parentale - Parents en confiance - CTG**
  - Temps d'échange plus long et fréquent dans la bienveillance (institutions et entre parents)
  - Participation active des parents sur leur savoir-faire et savoir-être
  - Prendre en compte les besoins des parents
  - Mettre en place une plateforme téléphonique et/ou informatique pour les parents
  - Valoriser les résultats scolaires quel que soit la matière
- **Renforcer la place des parents dans les instances – co-construire - CTG**
  - Sensibiliser les parents au rôle des différentes instances
  - Former les parents et les professionnels
  - Favoriser la création de groupes de parents citoyens comme relai d'information
  - Promouvoir les démarches participatives

► **Tranquillité, sécurité et prévention de la délinquance**

**LE DEFI :**

- Faire société

**LES ENJEUX :**

- Diminuer le sentiment d'insécurité et le sentiment d'impunité
- Connaitre pour agir

**LES ORIENTATIONS :**

- Prévenir : agir dès le plus jeune âge
- Dissuader
- Réprimer

**LES THEMATIQUES COMMUNES :**

- Favoriser l'accès aux sports notamment à l'offre sportive de la ville et des associations/Clubs soutenus par la ville
- Favoriser l'accès à la culture notamment à l'offre culturelle de la ville et des associations et équipements culturels
- Favoriser l'accès aux soins et notamment la prise en charge des problématiques de santé mentale.
- Renforcer les liens sociaux notamment en lien avec les 2 EVS
- Lutter contre l'habitat indigne : cité pasteur et cœur de ville

**LES THEMATIQUES SPECIFIQUES :**

- Renforcer la prévention situationnelle (aménagement urbain)
- Renforcer la présence humaine de proximité et son continuum d'intervention
- Renforcer la prise en charge et la complémentarité des interventions autour des auteurs et des victimes

- Coordonner les prises en charge et suivis individuels.

**La ville déclinera l'ensemble des actions de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance sur le QPV.**

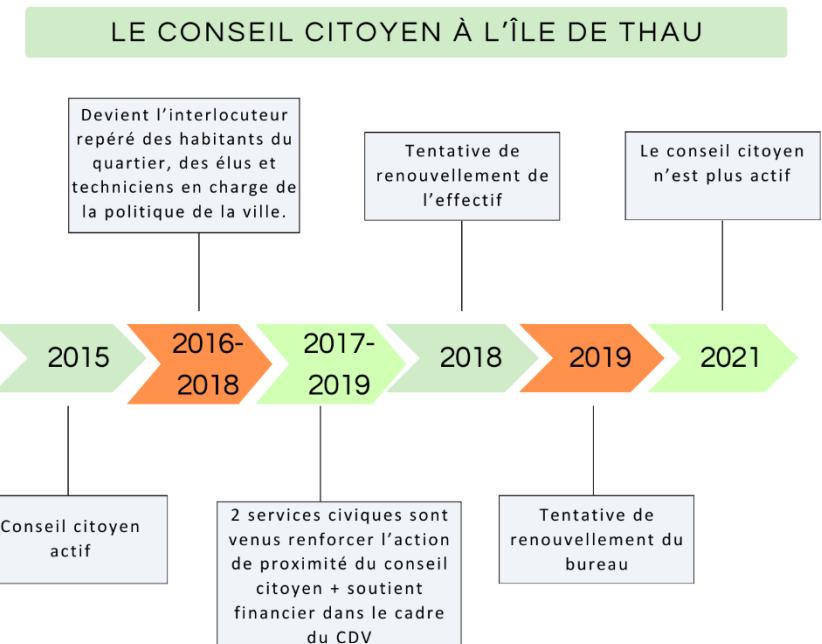
## B. La participation des habitants

### Vie et fin des 3 Conseils Citoyens

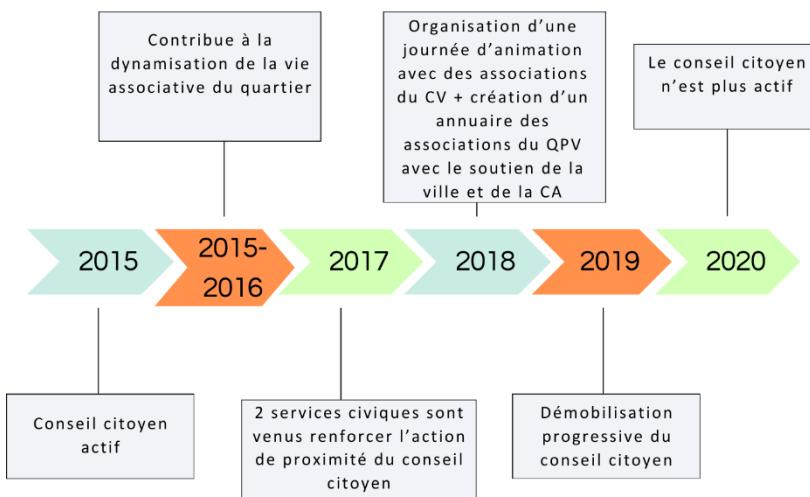
La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine indique, dès son article 1er, que la politique de la ville s'inscrit « dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens. »

**A Sète**, le bilan des conseils citoyens apparaît contrasté.

Dans le quartier de l'Île de Thau, le conseil citoyen, actif dès 2015, a mené un important travail de terrain et de relation avec les institutions entre 2016 et 2018 qui lui a permis de devenir un interlocuteur repéré des habitants du quartier, ainsi que des élus et techniciens en charge de la politique de la ville. Entre 2017 et 2019, deux services civiques sont venus renforcer l'action de proximité du conseil citoyen. Il est alors également soutenu financièrement dans le cadre du CDV. Malgré une première tentative de renouvellement de son effectif en 2018, puis de son bureau en 2019, le Conseil Citoyen n'est plus actif à partir de 2021.



### LE CONSEIL CITOYEN AU CENTRE-VILLE/ ÎLE SUD



2019 et son activité cessera définitivement en 2020.

Dans le quartier Centre-ville / Île-Sud, le conseil citoyen, lui aussi actif dès 2015, s'est efforcé de contribuer à la dynamisation de la vie associative du quartier, les deux premières années, dans un quartier où le tissu associatif est peu mobilisé dans le cadre du contrat de ville (2 services civiques sont venus renforcer son action en 2017). Cela a débouché en 2018 par l'organisation d'une journée d'animation avec des associations du centre-ville et la création d'un annuaire des associations du quartier prioritaire centre-ville / île Sud avec le soutien de la ville et de la communauté d'agglomération. Cependant ce conseil citoyen s'est progressivement démobilisé à partir de

**A Frontignan**, le conseil citoyen a eu du mal à mobiliser des habitants dès le début. Il a ensuite longtemps reposé sur une ou deux personnes qui n'ont cependant pas souhaité se constituer en association (et n'ont pas sollicité de financement auprès de la DDETS pour fonctionner). Ces deux personnes ont été associées aux réunions du comité technique du contrat de ville spécifique à Frontignan pour le pilier cohésion sociale, mais n'avaient pas le sentiment d'être utiles dans cette instance. Le conseil citoyen n'est plus actif depuis 2020, malgré une tentative de relance des membres par la ville début 2021, en vain.

Les éléments d'évaluation des Conseils Citoyens fournis par le CRPV Villes et Territoires, difficiles à obtenir dans ces conditions, permettent de dresser le tableau suivant :

## FORCES

### SETE

Ils ont bénéficié de moyens pour fonctionner (locaux mis à disposition par la ville, subvention annuelle et services civiques par l'Etat) et de temps de formation financés par l'Etat. Ils ont été invités aux réunions du comité de pilotage.

### FRONTIGNAN

Il a été associé aux instances de pilotage du contrat de ville et la commune a facilité son fonctionnement.

## POINTS DE VIGILANCE

- Les conseils citoyens ne sont plus actifs à Sète comme à Frontignan.
- Des moyens logistiques parfois jugés insuffisants pour fonctionner correctement.
- Le nombre de membres actifs trop faible a entraîné un « épuisement » de la part des membres impliqués, à Sète comme à Frontignan.
- A Sète, l'existence d'autres instances de concertation davantage légitime aux yeux de la mairie semble avoir constitué un frein.
- Dans le quartier de l'Ile de Thau, le conseil citoyen est venu s'ajouter à d'autres collectifs préexistants (l'association Comité de quartier et le collectif associatif de l'IDT) ce qui n'a pas favorisé sa lisibilité.
- Une perception et une compréhension inégales du rôle du conseil citoyen de la part des partenaires (et parfois des conseillers citoyens eux-mêmes) : rendre un avis sur les projets financés dans le cadre du contrat de ville, faire remonter la parole des habitants, être à l'initiative de projet ?

Les difficultés de fonctionnement rencontrées par ces Conseils Citoyens, et plus encore leur disparition, nous invitent à penser d'autres solutions de concertation des habitants. Figure imposée par la loi Lamy pour la co construction et la participation citoyenne à la gouvernance du Contrat de ville, les Conseils Citoyens ont rarement survécu en région Occitanie ou au niveau national, faute souvent d'animation ou d'implication des habitants désignés par tirage au sort.

De fait, la participation des habitants est aujourd'hui essentiellement le fait des centres sociaux et espaces de vie sociale agréés par la CAF.

## MODES DE CONCERTATIONS



En s'appuyant sur les associations, les amicales, clubs, Comités de quartiers... déjà en place



En profitant de la construction de diagnostics et de conventions thématiques (sur la santé, la GUSP, le Plein Emploi..) et sur des sujets très précis comme les cheminements, la garde d'enfants en horaires décalés..



La coordination de la GUSP pourra de son côté favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes.

GUSP

Si l'on souhaite dépasser la participation réglementaire des habitants et usagers, comme cela a été évoqué par les partenaires du CDV de Sète Agglopôle Méditerranée, il faut imaginer des modes de concertations plus souples et moins contraignants pour les habitants.

A la lumière de ces expériences, la concertation des habitants pourra se déployer dans le nouveau contrat de ville, en transversalité, sur tous les sujets, et en prenant appui notamment sur le développement de la GUSP, de la politique de santé, de santé mentale et des outils de mise en œuvre du Plein Emploi.

## V. Les enjeux Locaux “Quartiers 2030”

### EDUCATION - JEUNESSE

[Emancipation par l'éducation](#)

[Emancipation par la culture](#)

[Emancipation par le sport](#)

[Accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficulté](#)

[S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale à la parentalité](#)

### ACCES AUX DROITS – LIEN SOCIAL

[Fracture numérique et "aller vers"](#)

[Emancipation par la santé](#)

[Insertion sociale : émancipation de habitants et désassignation du QPV](#)

### EMPLOI – ENTREPREENARIAT

[Le plein emploi](#)

[Faire de l'accès à l'emploi un droit](#)

### CADRE DE VIE ET SECURITE PUBLIQUE

[Sécurité Sète](#)

[Sécurité Frontignan](#)

[Les transitions](#)

[GUSP](#)

[Lutte contre l'insécurité réelle ou ressentie](#)

[Amélioration de la qualité de vie et des conditions de vie des habitants du QPV](#)

## A. Les enjeux transversaux

### 1. La participation des habitants

La concertation des habitants demeure un objet transversal dans ce contrat de ville et nécessite, pour exister, d'être animée, traduite à minima dans les différents champs :

#### La GUSP:

- **L'animation de la concertation sur le projet urbain** : pour préciser le Plan guide sur les usages du quotidien (collectes, cheminements piétons...), pour informer la population sur les travaux (nature, durée, changements de circulation...), pour faciliter l'appropriation des espaces et équipements publics et renforcer le sentiment d'attachement et d'appartenance ;
- **L'animation de groupes d'habitants sur la destination d'espaces vacants** : aux abords de la salle Llense, sur une partie du foncier libéré par la démolition de l'ancien centre commercial ;
- **La mise en place d'ateliers de sensibilisation** (par exemple) au tri et au dépôt d'encombrants, suivis de relais par les pairs ;
- **Le développement d'un dispositif de voisins sentinelles** pour faciliter le repérage des personnes isolées ;

#### La santé :

- **Le repérage des personnes isolées**, plus particulièrement les séniors ;
- **L'animation d'un groupe d'habitants pairs** pour mieux diffuser les informations concernant les campagnes de préventions, de dépistage et plus généralement les possibilités d'accès aux soins ;
- **La participation des habitants à la gouvernance du CLS / CLSM** : cette participation permettra de mieux impliquer / responsabiliser les habitants sur la politique de santé et de mieux considérer leurs besoins.

#### Le Plein Emploi et l'initiative économique :

- **L'implication des habitants dans la création d'un outil de développement de l'emploi local et d'insertion**, de type Régie de territoire ;
- **La participation des habitants à la construction de la politique locale du plein emploi** (invitation dans les instances, participation à la commande et à la réalisation d'enquêtes.) ;
- **L'animation d'un réseau de pairs** sur l'information concernant les dispositifs d'insertion, de formation et d'accompagnement pour l'initiative économique.

#### La mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants:

Ce dispositif permet de soutenir des initiatives d'habitants s'inscrivant dans les objectifs du Contrat de ville, sans qu'ils soient nécessairement formés en association.

Ces initiatives seront accompagnées notamment dans le cadre de la GUSP.



## **2. La lutte contre les discriminations**

Inscrite dans l'ADN de la Politique de la ville, la lutte contre toutes les formes de discriminations nourrit toute la stratégie de ce Contrat de ville et s'inscrit en transversalité de tous les sujets et de toutes les actions qui s'y réfèrent.

Cela était évidemment déjà le cas dans le contrat de ville 2015-2023, même si peu d'actions spécifiques ont été mises en place. Celui-ci s'était plus particulièrement attaché à :

- Mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés sur ces questions ;
- Travailler sur ce thème avec les habitants des QPV, les Conseils Citoyens et accompagner les victimes afin de leur redonner confiance dans les institutions.

A la suite du CIV du 29 janvier 2021, une vingtaine de collectivités ont pu s'engager dans la mise en place d'un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD). Cette phase d'expérimentation n'a pas été suivie d'une généralisation du dispositif.

Pour ce nouveau Contrat de ville, la collectivité souhaite insister sur la vocation transversale de la lutte contre les discriminations, en particulier au sein d'actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques. Calées sur la durée du Contrat de ville, ces actions concerneront différentes thématiques (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, aux équipements sportifs ou culturels,) et chercheront à prévenir et réduire les facteurs de risque auprès de l'ensemble des opérateurs et structures concernés.

En concertation avec les partenaires du Contrat de ville et les associations, d'autres actions plus spécifiques, en lien avec la discrimination pourront être abordées, qui concerneront par exemple le racisme, le sexism, l'histoire de l'immigration... dans le but d'améliorer le vivre- ensemble.

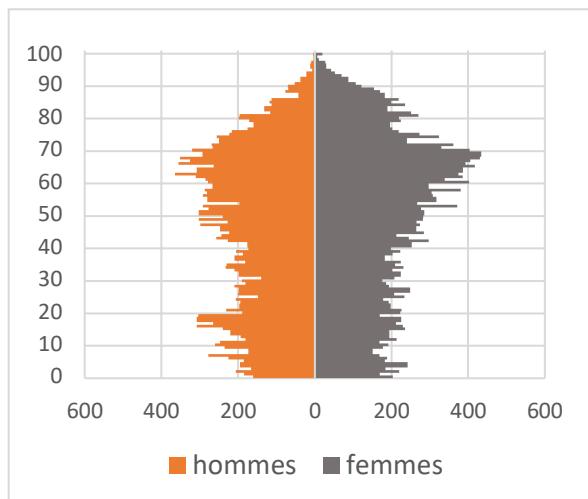
## **3. Les Séniors**

Le constat du vieillissement de la population, tant au niveau national que local, a nécessité la mise en place d'un groupe de travail ad hoc avec l'ensemble des partenaires et acteurs du Contrat de ville, afin de partager les informations sur ces évolutions sociales et démographiques et en dégager les principaux enjeux à traduire dans le nouveau Contrat de ville.

La croissance continue des plus de 75 ans depuis 1970 s'accompagne d'une surexposition des séniors à l'isolement résidentiel : 43 % vivent seuls, phénomène encore accentué en milieu urbain. Parallèlement, le ratio des seniors bénéficiant de proches aidants diminue : il passe de 11 en 1990 à 4 aujourd'hui (2 projeté en 2040). On relève aussi quelques facteurs aggravants pour l'isolement des séniors :



- La succession des crises
- La pauvreté et le besoin de ressources complémentaires pour les petites retraites
- La part des familles monoparentales risque mécaniquement d'augmenter celle des séniors isolés
- L'éloignement des services et les questions de mobilité (...).



Courbe des âges Sète / INSSE RP 2017

Le CDV original pointait déjà la tendance à la précarisation et au vieillissement de la population : “Les plus de 60 ans sont en nette progression et si la tendance continue, il y aura en 2020, sur le territoire du SCOT seul 1 jeune de moins de 20 ans pour 2 personnes âgées de 60 ans et plus”

L'étude Compas citée dans la partie « Contexte » rappelait d'une part que l'importance de la population concerne les 3 QPV et qu'une proportion (21 % d'entre eux) cumule au moins 5 facteurs de fragilité, avec des variantes :

- **Les 2 Pins:** importance de la part de personnes vivant dans 1 grand logement ancien ;
- **Sète CV/IS:** 1/3 des séniors dans immeuble sans ascenseur et sans voiture;
- **IDT:** fort cumul / logement social (75 %) et sans voiture (70 %), PRM<sup>30</sup> connaissant des difficultés de compréhension des démarches et surexposition à la fracture numérique.

L'étude Compas réalisé sur le centre-ville de Frontignan, révèle 48% des personnes de 65 ans et plus qui vivent seules, contre 30% à l'échelle de la commune.

#### Sur les 3 QPV :

- Les 60-64 ans se démarquent par la nécessité de maintenir un taux d'activité important pour compléter les petites retraites. Beaucoup ont eu des parcours professionnels hachés, avec une surreprésentation des métiers usants et peu de reconnaissance d'incapacités au travail.
- L'isolement des « jeunes séniors » de 65-75 ans est plus marqué que sur le reste du territoire.
- Les 75 ans et plus sont surtout concentrés dans les 2 QPV centre ancien. Il s'agit essentiellement de femmes, pour lesquelles les périodes de confinement ont été difficiles.



Le groupe de travail a identifié une série d'enjeux qui ont été validés en copil du Contrat de ville :

Des enjeux transversaux :sur l'interconnaissance, la cartographie précise et actualisée, la communication de ce qui existe. Sur le repérage, l'animation et la coordination des réseaux de professionnels et sur la formation de ces professionnels.

- **Sur l'accès aux droits** : en particulier concernant la lutte contre l'illectronisme et le non-recours, qui sont intimement liés. L'amélioration de la connaissance des droits sur la fin de vie (sujet tabou). La mise en place d'un partenariat avec des structures de la culture, (le théâtre de la mer par exemple) dans le but de favoriser la mixité des personnes, l'intergénérationnel et le maintien à la fois d'une vie active et sociale. Au-delà, il s'agit d'entretenir **la sollicitation et l'accompagnement**.
- **Sur la santé** : améliorer l'accès à une alimentation de qualité afin de limiter les pathologies et le phénomène de comorbidité liés à la malnutrition / la dénutrition. Améliorer / fluidifier la coordination des parcours de soins. Les actions de repérage précoce et de prévention sont à améliorer afin de limiter le nombre de situations d'urgence / complexes. Améliorer l'accès aux soins de premier et second recours, notamment par l'ouverture du pôle santé à l'Île-de-Thau. Le guichet unique proposé par le DAC<sup>31</sup> depuis peu a besoin d'être mieux diffusé.
- **Sur la prévention, le repérage et le maintien de l'autonomie** : mieux mailler à l'échelle des 3 QPV l'ensemble des acteurs de proximité à-même de repérer et signaler les personnes isolées. Le développement sur le territoire de l'outil Soliguide et la communication sur l'action du DAC contribueront fortement à améliorer la connaissance de l'existant. Promouvoir une formule de voisin « vigilant » ou « sentinelle », pour alerter sur le risque perçu et remédier à l'absence des concierges dans certains secteurs, qui étaient en capacité d'alerter en cas de problème ou de doute.
- **Sur l'attractivité des métiers** : cela passe notamment par l'amélioration des conditions d'exercice (adaptation horaire, politique salariale...). Les entreprises participantes au groupe de travail ont pu témoigner de l'efficacité de telles mesures). Mieux communiquer sur les métiers, les formations d'aide à la personne et les rendre accessibles : l'essentiel aujourd'hui serait de développer un partenariat avec France Travail pour mieux présenter le métier et le rendre plus attractif. Cela pourrait notamment cibler les chômeurs de longue durée. Soutenir les aidants, mieux communiquer sur leur statut. La question de la prévention de l'épuisement des aidants est fondamentale : nécessité d'encourager la mise en place d'espaces de répit.
- **Sur l'intégration numérique** : améliorer la coordination des acteurs notamment sur les 3 QPV et développer des propositions pour former aux usages du numérique sous des formes adaptées.
- **Sur l'habitat** : besoin d'un lieu d'accueil et d'activités en accès libre pour les personnes âgées, en particulier sur l'Île-de-Thau, afin d'encourager le maintien d'une vie sociale. Réfléchir à la manière dont pourrait être fléché, prioritairement, le contingent préfectoral d'attribution de logements sociaux. La question du logement nécessite d'être travaillée sous l'angle de l'accessibilité pour mieux répondre aux difficultés d'obtention de places en institutions, aux situations d'urgence et à la difficulté de décohabiter.

<sup>31</sup> Le Dispositif d'Appui à la Coordination est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situation de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile.

## La Sécurité et la tranquillité publiques – SAM



### BILAN 2023

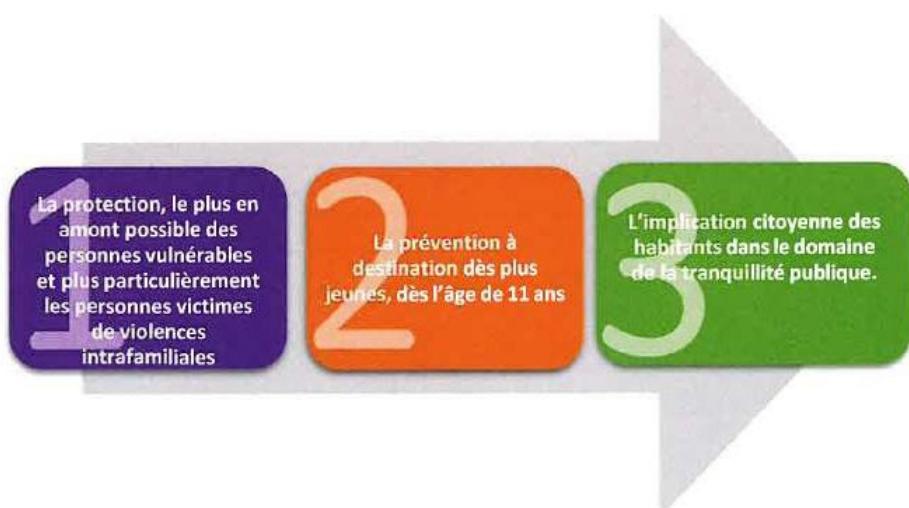
#### Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Radicalisation (CISPD-R)



Sète Agglopôle Méditerranée est compétente pour mettre en œuvre la politique de l'EPCI en matière de Sécurité, de Prévention de la délinquance et de la radicalisation et pour animer la gouvernance rassemblant:

- Les 5 membres de droit
- L'ensemble des maires du territoire
- Les élus référents Egalité désignés par les maires
- Les référents sécurité désignés par les maires
- L'ensemble des forces de sécurité du territoire
- L'ensembles des acteurs territoriaux

Le diagnostic territorial en matière de délinquance et de tranquillité publique permet de déterminer les enjeux suivants:



## **Pour répondre à ces enjeux, l'EPCI met en place des actions dans les différents domaines:**

- La formation des acteurs de proximité (par exemple sur la prévention de la radicalisation, le séparatisme, l'égalité professionnelle, la gestion des conflits, les valeurs de la République et la laïcité...)
- Le pilotage du Hub nomade, outil de prévention pour le territoire:
- Une équipe pluridisciplinaire ((Pôle Emploi, MLIJ, CISPDR) reçoit sans RDV les habitants en demande d'emploi.
- L'animation de l'aire mécanique: c'est un équipement SAM qui permet d'accueillir les habitants des QPV pour des petites réparations ou des interventions d'entretien des véhicules légers. Ce dispositif permet de générer des économies pour les bénéficiaires mais aussi pour la collectivité en proposant une alternative à la mécanique sauvage et au risque de pollutions occasionnées sur les espaces publics.
- L'activité des médiateurs du CISPDR : un service de quatre médiateurs (en dispositif adultes-relais) répartis en deux équipes (Centre-ville et Ile-de-Thau) interviennent sur l'espace public, le transport en commun, l'habitat social, les établissements scolaires... pour mettre en œuvre 4 objectifs:
  - Assurer une présence sociale
  - Permettre une écoute
  - Donner les bonnes informations
  - Orienter vers les professionnels

## **En référence à l'article 111 du Code de la Sécurité Intérieure, l'Etat précise son intervention en matière de sécurité publique.**

« La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens. Il associe à la politique de sécurité, dans le cadre de dispositifs locaux dont la structure est définie par voie réglementaire, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les représentants des professions, des services et des associations confrontées aux manifestations de la délinquance ou œuvrant dans les domaines de la prévention, de la médiation, de la lutte contre l'exclusion ou de l'aide aux victimes ».

### **Plan départemental de l'Hérault pour la lutte contre la délinquance (juin 2021)**

### **Guide ANCT relatif au volet sécurité publique des contrats de villes (janvier 2022)**

La sécurité publique rapportée au contrat de ville se décline à travers la prévention sociale et situationnelle, le cadre de vie, l'accès aux droits, la répression, la participation, l'action auprès des victimes de violences, l'action auprès des publics jeunes, le renforcement des liens avec la population, le lien avec la sphère éducative, des dispositifs de lutte contre des phénomènes particuliers : addictions et conduites addictives, radicalisation, économie souterraine, rodéos urbains.

## **► AMÉLIORER LA GOUVERNANCE**

Performance du réseau et consolidation du maillage de la prévention : Il faut poser les conditions d'un travail collaboratif dans la durée et cela passe notamment par un renforcement du partenariat et la détermination et le suivi d'une stratégie. Il est nécessaire de :

- Tendre vers une gestion commune entre le CLSPD de la ville de Frontignan et le CISPDR de Sète,
- Mieux articuler les GPO avec les « cellules de veille » du CLSPD par la construction d'une véritable architecture d'intervention,
- Mettre en synergie les services qui gèrent le CISPDR et le CLSPD avec les services politiques des villes.

**Ce pilotage sera aidé par la coordination des financeurs et la lisibilité des financements institutionnels** : dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il est indispensable de croiser les programmations financières pour allouer au mieux les crédits dédiés aux appels à projets du contrat de ville, du FIPD, de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des crédits MILDECA, MIVILUDES, etc.

**Accompagnement des élus** : la ville de Frontignan met en place le dispositif du rappel à l'ordre (RAO) pour les mineurs et Sète, le CDDF (le conseil des droits et devoirs des familles prévues par le code de l'action sociale et des familles) à activer par exemple pour lutter contre le décrochage scolaire.

## ► AGIR AUPRÈS DES JEUNES

Il faut renforcer la prévention en matière de cyber délinquance, de lutte contre la haine en ligne, le volet de mobilisation contre les addictions et conduites addictives. A ce dernier titre, en pleine complémentarité avec le Contrat Local de Santé.

Même si la jeunesse n'est pas la seule concernée, sont à développer les actions VRL à destination des partenaires, associatifs, du contrat de ville.

Le plan de formation piloté et déployé par la Mission « faire société, faire République » de la DDETS, relayé par des formateurs locaux doit œuvrer au « vivre ensemble ».

Chaque opérateur de la société civile intervenant au titre du contrat de ville devra, annuellement, signer un contrat d'Engagement Républicain : ce sera là un critère de recevabilité pour toute demande de financement.

Il est aussi indispensable d'aller vers ce public-cible : l'action du Centre de Loisirs Jeunes de la police nationale doit bénéficier davantage et en tous cas majoritairement aux enfants issus des QPV du contrat de ville.

Les actions programmées et subventionnées au titre des dispositifs « quartiers d'été », « ville- vie-vacances », « vacances apprenantes » doivent contribuer à proposer aux jeunes des plages d'occupation propices à éviter l'oisiveté, participer à la prévention, favoriser la mixité sociale.

L'action mise en œuvre au titre du Service jeunes Majeurs doit être maintenue avec l'opérateur Association Prévention Spécialisée 34. La recherche de la création d'un bataillon de la prévention sera une option à explorer.

## ► RENFORCER LES LIENS AVEC LA POPULATION, LE LIEN SOCIAL, LA MÉDIATION

Il faut mieux associer la population à la production de la tranquillité publique : les outils existent tels que la médiation de la vie nocturne ; les opérations tranquillité vacances et tranquillité seniors; voisins vigilants.

Il faut également faire participer : cela peut prendre la forme de « kawa rencontres » entre forces de l'ordre et habitants, organisés à échéance régulière et non en temps de crise ou post-crise, de marches exploratoires, de mise en relation avec le CLJ (cf ci-avant).

Le déploiement d'un Groupement Interquartiers de Tranquillité Et de Sûreté sera étudié en partenariat avec les Services de l'Etat et les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, les postes d'adulte-relais seront affectés au plus près des besoins du terrain : qu'il s'agisse de médiation sociale, numérique, linguistique, sportive, culturelle, de santé, de solidarité alimentaire, l'allocation des emplois sera stricte et leur utilisation soumise à des contrôles réguliers.

Il ne s'agit pas d'animation ni de gestion administrative.

La professionnalisation des missions des adulte-relais dont l'activité de prévention et de résolution des conflits, d'interface entre la population et les institutions au premier rang desquels les forces de police et au-delà des services de la collectivité tels que le centre social, est primordiale (cf la proposition de loi Vignal visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale – PPL n° 293 du 30 janvier 2024 ).

## ► CONNECTER LE BESOIN DE SÉCURITÉ À L'ACTION SUR LE CADRE DE VIE

L'outil « gestion urbaine et sociale de proximité » voulu par l'ANRU est une réponse à cette préoccupation. Elle doit permettre de sensibiliser, prévenir et réduire bon nombre d'incivilités. Elle doit également faire barrage à une forme d'utilisation de l'espace public propice aux nuisances, trafics. Des marches exploratoires peuvent aider à porter cette dynamique.

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties accroît cette capacité d'action avec :

- Du renforcement de la présence du personnel de proximité,
- De la formation et du soutien pour les personnels de proximité,
- Des actions de sur-entretien,
- De la gestion des déchets, d'encombrants et d'épaves,
- Des actions en termes de tranquillité résidentielle,
- Des actions de sensibilisation,
- Des projets d'animation, de lien social, et de vivre-ensemble,
- Des petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

La vidéo-protection fait partie des options offertes par le recours à ce dispositif. Au titre des relations bailleurs-police.

### La Sécurité et la tranquillité publiques – Frontignan

La Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SLSPD) de Frontignan privilégie une approche globale locale de la prévention, en reliant les actions de prévention situationnelle à l'ensemble des projets de prévention qui ont cours sur le territoire. Cette stratégie est définie au sein du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Les 4 enjeux locaux résument la stratégie du CLSPD :

- Renforcer le partenariat local autour d'enjeux et de projets aux objectifs communs
- Développer la coordination des prises en charge des jeunes exposés à la délinquance
- Favoriser une sensibilisation aux questions de violences et de prévention de la délinquance auprès des citoyens
- Améliorer l'évaluation d'impact des actions sur le territoire communal

Le diagnostic actualisé montre une évolution des faits et de la perception des acteurs locaux où les incivilités ne sont pas généralisées sur l'ensemble du territoire, mais sont au contraire très ciblées géographiquement (centre-ville, abords des établissements scolaires, parking de la gare, ...). Ces incivilités ont notamment pu être observées au cours de « diagnostics en marchant » menés par le groupement ISRC/DIDAXIS (2021) accompagné d'autres acteurs. Cet outil a permis de mettre en lumière les types d'incivilités et les lieux concernés :

### Constats et problématiques

- Regroupements de jeunes (espaces publics et résidentiels)
- « Points » de deals
- Dégradation des biens publics et patrimoine résidentiel
- Dépôts sauvages / encombrants
- Incivilités routières / rodéos
- Aménagements urbains défaillants (éclairage, poubelles..)

### Lieux

- Centre-Ville
- Parking
- Plan d'eau – autour de l'étang
- Quartier des Calmettes
- Le quartier Pasteur
- Abords des établissements scolaires notamment collèges et lycée
- Secteur plage

Le diagnostic met en évidence 3 points de vigilance :

- **Les violences** : Elles prennent différentes formes (violences physiques, violences verbales, violences psychologiques...). Elles sont commises tant dans l'espace public que dans la sphère privée.
- **Les atteintes à la tranquillité publique** : phénomène protéiforme qui recouvre de multiples atteintes. Ces dernières se caractérisent surtout par leur visibilité et leur récurrence plus que sur leur gravité au plan pénal. Elles alimentent fortement le sentiment d'insécurité (théorie de la vitre brisée). Les dépôts sauvages sont identifiés comme une atteinte à la tranquillité majeure sur le territoire.
- **La consommation de produits stupéfiants/addictions/Points de deals** : quelques points de deals sont identifiés par la police nationale sur la Cité Calmette, ainsi que sur le secteur des Peyrières.

La commune de Frontignan demeure relativement épargnée par les actes de délinquance. Il y règne également une certaine sérénité selon les acteurs interrogés. Pour autant, la présence d'atteintes à la tranquillité publique alimente le sentiment d'insécurité d'une partie de la population.

**La Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026 de la Ville de Frontignan la Peyrade se déclinent autour de 3 priorités, 10 axes et 16 fiches actions :**

PRIORITES	AXES THEMATIQUES	FICHES ACTIONS STRATEGIQUES
PRIORITE N°1 : Agir sur les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance	Axe N°1 : Animation préventive	Fiche action 1 : Animation d'une structure de proximité pour les jeunes Fiche action 2 : Chantiers éducation jeunesse Fiche action 3 : Ateliers emplois saisonniers
	Axe N°2 : Action de responsabilisation	Fiche action 4 : Jeunes et responsables Fiche action 5 : Programme d'actions d'accompagnement à la parentalité (PRE/CLAS)
	Axe N°3 : Consolidation de l'accueil des TIG et des mesures pénales pour les mineurs et les majeurs	
PRIORITE N°2 : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	Axe N°1 : Elaboration d'un schéma de tranquillité	Fiche action 6 : Extension et redéploiement du dispositif de vidéo protection Fiche action 7 : Diagnostic en marchant
	Axe N°2 : Renforcer la présence humaine sur le terrain	Fiche action 8 : Consolidation de l'équipe Binôme Information Prévention (BIP) Fiche action 9 : La présence d'un agent de médiation sociale de proximité (adulte-relais) Fiche action 10 : La présence de la police municipale sur sites identifiés (abords établissements, centre-ville...)
		Fiche action 11 : Opération Tranquillité Ville (OTV)
	Axe N°3 : Mettre en application les pouvoirs de police du maire	Fiche action 12 : Le CDDF ( Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles) Fiche action 13 : Le rappel à l'ordre
PRIORITE N°3 : Renforcer l'accès aux droits, l'aide aux victimes et la prévention des violences intrafamiliales	Axe N°1 : Développement d'actions et sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux Axe N°2 : Accès aux droits et aide aux victimes Axe N°3 : Prévention des violences intrafamiliales Axe N°4 : Information et implication des citoyens	Fiche action 14 : Réaliser un diagnostic sur l'offre existantes, le public cible et développer une offre complémentaire Fiche action 15 : Permanence identifiée : le CCAS Fiche action 16 : Permanence CIDFF ( Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

## Le plein emploi

La mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique traduit la volonté de la collectivité de répondre favorablement à la proposition de l'Etat concernant le Plein Emploi, conformément à ce qui était déjà pointé dans l'évaluation intermédiaire du Contrat de ville en 2017. Cette démarche a d'ailleurs été co-pilotée par la DDETS et a bénéficié d'un accompagnement du centre de ressources Villes et Territoires.

Comme la présentation du territoire le souligne, le contexte économique est très favorable et les opportunités d'emplois dans différents secteurs et à différents niveaux de qualification vont aller croissants dans les 10 à 15 années à venir. L'enjeu consiste donc à rendre le plus conciliable possible ces besoins en main d'œuvre et les effectifs de demandeurs d'emploi.

**« Il manque sur SAM une structure de coopération inter-partenaire sur l'Emploi, à l'image de ce que propose la Cité Educative ».**

Il paraît avant tout nécessaire, en l'absence de SPEL, d'assurer sur le territoire un minimum d'instances de coordination des acteurs de l'emploi et, en amont de l'emploi, en particulier sur la notion de parcours d'insertion. Cette coordination paraît en effet essentielle pour éviter toute rupture de parcours chez les bénéficiaires, qu'il s'agisse de réinsertion sur le marché du travail ou d'entreprenariat.

Les résultats des groupes de travail ont mis en évidence un changement de paradigme<sup>32</sup> suite à la crise sanitaire du Covid-19. La représentation du monde du travail auprès des demandeurs d'emploi a changé, les questions de « sens du travail » et conditions de travail sont différemment perçues, tout comme l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Un nombre croissant de demandeurs d'emploi préfèrent des contrats plus courts, les CDI ne sont plus une priorité et/ou les personnes préfèrent créer leur propre activité et microentreprise. Ainsi, les participants au groupe, se sont accordés pour mettre en avant la dissociation de ces deux parcours ; le parcours vers l'emploi et leur parcours vers l'entrepreneuriat.

L'évolution des besoins locaux à travers des actions innovantes est aussi un enjeu qui représente une des priorités de l'axe de développement économique. L'innovation désigne les actions qui répondent aux transitions économiques, sociales et notamment les transitions numériques liées à la fracture numérique.

Une partie des habitants sont désignés comme les « invisibles ». Cette désignation renvoie aux personnes éloignées du marché du travail sur le long terme. Plus cette durée est importante, plus une personne risque d'accumuler les freins pour retrouver du travail.

Les personnes éloignées du marché du travail sont aussi les personnes en situation de handicap. Ce segment de la population est le plus exposé au chômage. L'identification des « invisibles », puis leur intégration dans les programmes, représente également de forts enjeux, tant sur le plan de l'insertion par l'activité salariée que non-salariée.

<sup>32</sup> Le Département, en charge de la mise en œuvre et de la coordination des politiques d'insertion, anime un Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) conclu pour la période 2022 – 2025 avec les partenaires intervenant dans le champ de l'insertion et la lutte contre les exclusions. Le PTI fédère l'ensemble des partenaires du Conseil départemental pour accompagner l'ensemble des publics en difficulté dans leurs démarches d'insertion, dans une dynamique convergente et coordonnée. La phase d'élaboration participative et partenariale pour le renouvellement du PTI en 2022 a abouti à la définition d'orientations qui sont déclinées opérationnellement dans le cadre des PTI locaux par territoires, dont le Bassin de Thau. Ce PTI local a mis en exergue la question des coordinations opérationnelles sur le territoire et un travail sur la sécurisation des parcours est en cours, dans le contexte notamment de la mise en œuvre de la loi plein emploi et de la réforme France Travail.

**Les axes suivants ont été définis :**

<b>Axe 1</b>	La levée des freins
<b>Enjeux</b>	<p>Le repérage précoce des freins et parfois de leur cumul :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Illettrisme</li> <li>L'illectronisme</li> <li>Manque de connaissance et d'information sur les dispositifs déjà existants</li> <li>Mobilité</li> <li>Logement (adresse fixe, personne hébergée chez un tiers...)</li> <li>Santé</li> <li>Autres types de freins liées à la situation familiale</li> </ul>

<b>Axe 2</b>	L'innovation
<b>Enjeux</b>	<p>Le développement du numérique dans les différents secteurs d'activités fait émerger les besoins de formation, que ce soit par la maîtrise des outils numériques ou bien sur la création d'activité sur ce même secteur.</p> <p>La mise en place du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » en partenariat avec Bpifrance et la Caisse des Dépôts.</p> <p>L'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du soutien de la Région à l'entreprenariat dans les QPV.</p> <p>La mise en place d'un guichet unique de l'entreprenariat, par exemple dans les locaux de FLEX<sup>33</sup>.</p>

<b>Axe 3</b>	Parcours vers l'emploi et vers la création d'entreprise
<b>Enjeux</b>	<p>Améliorer le suivi et l'accompagnement des personnes qui cherchent un emploi et des personnes qui veulent créer leur propre entreprise afin d'éviter toute rupture dans ces mêmes parcours.</p> <p>La mise en place d'un pacte plein emploi, mobilisant des financements publics / privés.</p>

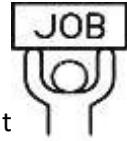


<sup>33</sup> FLEX est un incubateur développé par Sète Agglopôle et situé à Frontignan La Peyrade, à équidistance des 3 QPV.  
*Contrat de ville « Quartiers 2030 »*

## **Il manque à l'échelle de SAM un outil qui fasse émulation et facilite l'entretien d'une dynamique sur cette thématique.**

La mise en place d'un outil qui facilite l'émulation et l'entretien d'une dynamique de coopération aurait pour finalité l'amélioration de l'offre locale en termes d'insertion par l'activité économique, l'initiative et l'optimisation de la logique de parcours.

### **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Frontignan (Fiche projet n°9)**



La ville de Frontignan envisage une candidature à ce dispositif afin de créer une entreprise à but d'emploi (EBE). Si cette hypothèse se confirme, elle pourrait être retravaillée à l'échelle de l'unité urbaine ou de SAM.

Avec un taux d'emploi des 15 à 64 ans bas : 39.6% (vs 60.9% pour la commune et 58.6% pour l'EPCI) Au 31/12/2022 : 100 demandeurs d'emploi : 71% des femmes (+21 points) – 31% de jeunes (+18 points)

Frontignan privilégie un dispositif plutôt orienté vers un **public féminin**.

Un projet développé à partir des personnes privées durablement d'emploi et avec elles permettra de répondre à des besoins supplémentaires d'emploi nécessaires au territoire

### **Etude d'opportunité d'une Régie de Quartier ou de Territoire**

Outil souple qui permettrait la création d'emplois et la centralisation des services à destination des publics des QPV sur une large palette de supports. Une étude de faisabilité est programmée

(1ère tranche en 2024) pour identifier la nature des services que pourraient proposer la régie, construire le partenariat économique et la gouvernance.

### **Etude d'opportunité d'une Fondation Territoriale**

La création d'une Fondation Territoriale permettrait de répondre à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux Contrat de ville, par la fluidification des financements à destination des actions locales, la réalisation des investissements socialement responsables. Afin de mener cette étude, l'intégration des acteurs du secteur privé est nécessaire. La création d'une fondation territoriale apporterait une touche solidaire à l'attractivité déjà présente.

### **Sète Agglopôle Méditerranée et le Pacte Territorial d'Insertion porté par le Département de l'Hérault**

Le Pacte Territorial d'Insertion est porté par le département de l'Hérault pour la période 2022- 2025. Le PTI est un dispositif partenarial piloté par le Département, conformément à son rôle de chef de file en matière de solidarités à la personne et de solidarités territoriales. Ce Pacte définit les modalités de coordination des actions entreprises par les partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté.

### **Les transitions**

#### **Les grands principes de la transition.**

S'il existe une pluralité de définition des transitions, il apparaît dans les recherches la nécessité de « passer à l'acte », dans l'adaptation de nos économies et de nos sociétés, au contexte présent :

« La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble

pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux »<sup>34</sup>.

**La loi énergie climat du 8 novembre 2019** a inscrit « l'urgence écologique et climatique » dans le code de l'énergie. Au travers de ses activités, l'ADEME porte cette urgence climatique, afin d'encourager tous les acteurs, [...] les citoyens à agir dès maintenant : pour engager la société dans une logique de sobriété et maîtriser la consommation d'énergie et de ressources à des niveaux compatibles avec les limites planétaires [...] Pour cela, elle renforce son implication et son expertise dans les approches systémiques, les démarches territoriales intégrées, l'accompagnement à la mutation du système productif, aux changements de modes de vie, à l'adaptation au changement climatique et à une plus grande résilience des territoires »<sup>35</sup>.

En 2020, l'**ANCT** précise que les transitions sont « la transformation profonde et progressive du fonctionnement d'un territoire conduit par différents acteurs (pouvoirs publics, citoyens, associations, entreprises...) pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et parvenir à un développement durable ».

**Le pacte des solidarités** mentionne, dans son axe 4, la construction de transitions écologiques solidaires (septembre 2023) et la **Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF** entend « s'engager pleinement dans la transition écologique ». Enfin, le Contrat de ville « **Engagements quartiers 2030** » annonce l'enjeu Transitions par cette affirmation « soutenir une écologie du quotidien » (circulaire Août 2023).

Ainsi, une diversité de partenaires entend développer et soutenir des actions favorisant le déploiement des transitions énergétiques et sociales au sein des territoires<sup>36</sup>.

### **Comment s'y prendre ? quelques principes**

#### ***A- Des enjeux transversaux et communs à l'ensemble des acteurs :***

- Accompagner au changement des pratiques
- Fédérer les différents acteurs
- Penser le projet dans son ensemble

#### ***B- Une démarche projet, penser le projet avec et pour les habitants :***

##### **→ Rendre les habitants acteurs des transitions ?**

- Favoriser la mise en récit :
- Valoriser l'histoire de ce qui a fondé le territoire
- Questionner les évolutions possibles Pour résumer : « Faire collectif »

##### **→ Le Diagnostic social et environnemental :**

- La démarche entend s'adapter aux besoins réels du territoire, de la « réalité vécue ». Il convient de faire corréler la notion de transitions avec les besoins et les priorités des habitants (ex : via un projet de territoire).
- S'autoriser à expérimenter et s'appuyer sur le développement d'actions qui favorise la création de lien social, le vivre ensemble.

##### **→ Puis, mesurer l'effet de « mise en mouvement des acteurs ». On s'attend à ce que les habitants prennent des initiatives, soient moteurs dans le portage de projets.**

#### ***C- Les transitions au sein des quartiers politiques de la ville :***

<sup>34</sup> Définition du Ministère de la Transition écologique

<sup>35</sup> ADEME, COP 2020-2023.

<sup>36</sup> En accord avec la circulaire du 28-12-2023 de gestion du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert.

*Contrat de ville « Quartiers 2030 »*

Afin d'introduire la notion de transitions au sein des quartiers prioritaires, on peut parler **de transitions écologiques et solidaires qui s'adaptent aux particularités des territoires et au quotidien des habitants**.

Aujourd'hui, il existe une diversité de formes d'inégalités environnementales<sup>37</sup> qui concernent:

- L'exposition aux impacts et risques environnementaux
- L'accès aux aménités environnementales et aux ressources
- La liaison aux politiques publiques (effort environnemental sans prise en compte des difficultés sociales)
- Les représentations politiques (capacité à porter sa voix sur les enjeux environnementaux) = des groupes sociaux qui « pèsent » plus.

### Principaux axes et dispositifs

- **Le quartier prioritaire de l'Île de Thau** est concerné par le NPNRU. A ce titre, la Ville de Sète a déposé un dossier de demande de labellisation « éco quartier ». Il existe une volonté de passer à un niveau supérieur : quartier livré et quartier vécu. **Dans le cadre du NPNRU**, plusieurs actions de rénovations énergétiques, l'aménagement de voies vertes ainsi que des espaces publics, peuvent constituer des arguments et objectifs afin d'obtenir cette labellisation. Dans un même temps, un travail sur la gestion des déchets et des encombrants est mené en étroite collaboration avec le service environnement (SAM) et les services techniques (Ville).
- **Le quartier du Centre-Ville/Ile Sud** fait l'objet du programme OPAH-RU. A ce titre, la réhabilitation des logements anciens (immeubles et maisons individuelles privés) est un enjeu majeur. L'amélioration des conditions de vie des occupants est recherchée au travers de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, ainsi que de l'adaptation des logements au vieillissement ou aux handicaps des personnes.
- **Frontignan**

La fiche projet N° 8 « Plan d'intervention sur l'extension du périmètre du QPV au centre-ville » rappelle les dispositifs existants, qui concerne en partie le nouveau périmètre du QPV (contrat bourgs-centre, opération cœur de ville, ANAH, OPAH, opération façades, FISAC, RHI/Thirori).

Les objectifs opérationnels visent la réduction du nombre de logements indécents, indignes et insalubres, l'information et l'accompagnement des propriétaires bailleurs et occupants, des commerçants autour des dispositifs existants pour améliorer le cadre de vie.

Pour répondre à ces objectif, l'approche stratégique consiste, en partie, à :

- Mettre en place la GUSP
- Associer spécifiquement les habitants du CV dans les concertations
- Animer des ateliers de la GUSP, de groupes d'habitants au sein de la maison des projets et de la citoyenneté ou de l'EVS (Espace de Vie Sociale), pour présenter les projets d'aménagement urbain – animer des ateliers sur les gestes d'éco-responsabilité par exemple
- Mettre en place des réunions d'information pour renseigner et accompagner les propriétaires occupants et bailleurs sur les aides existantes et à mobiliser.

**L'opportunité d'introduire les « transitions écologiques et solidaires » au sein des quartiers prioritaires, peut permettre le déploiement d'initiatives innovantes au sein de ces territoires.**

**Les principes ci-dessous viennent conforter l'offre de l'existant et offrent une direction pour la mise en place d'actions ou de projets :**

Priorités identifiées pour les trois quartiers prioritaires afin de favoriser une transition écologique et sociale :

- Faire connaître les structures solidaires du quartier aux habitants des QPV : connaître, communiquer,

coordonner des actions.

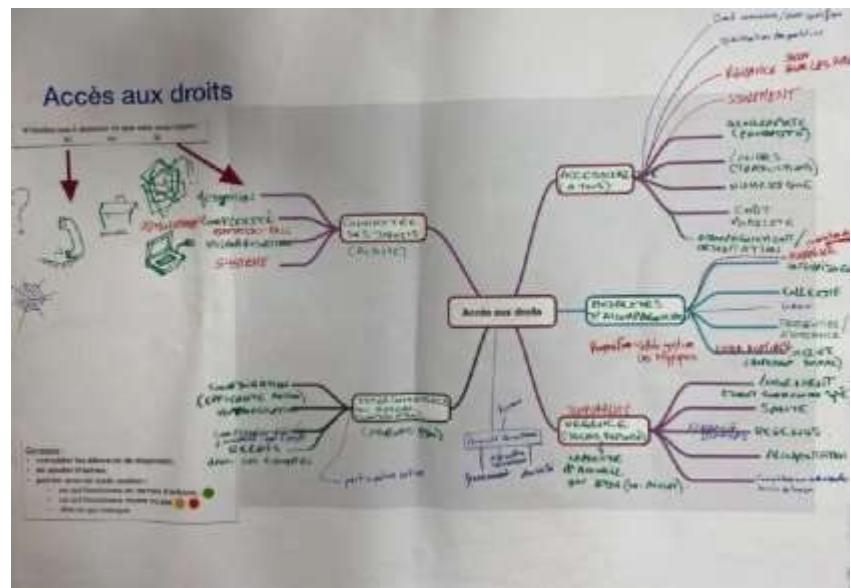
- Renforcer la mobilité douce/alternatives à la voiture individuelle pour tous les habitants :
  - Référencer les modes de transport des habitants et questionner les éventuels freins à l'usage des différents modes de transport.
  - Garantir la pérennité des infrastructures et veiller à leur bon fonctionnement (abribus, voies vertes, stationnement vélos...)
- Soutenir la renaturation des quartiers
  - Cartographier les îlots de chaleur
  - Mise en place d'actions de végétalisation participative
  - Prise en compte de la santé mentale : espaces verts valorisés, réduction du stress liés à l'environnement (exemple : bruit)
- Lutter contre la précarité énergétique
  - Soutenir la réhabilitation thermique (via les programmes de rénovation urbaine et leur communication aux habitants)
  - Favoriser la communication via l'échange entre pairs, mobilisation des habitants sur de l'information auprès de leurs voisins
  - Accompagnement des foyers pour changer des pratiques parfois dangereuses pour la santé
- Valoriser les usages quotidiens des habitants
  - Favoriser les initiatives des habitants
  - Mieux prendre en compte des usages des habitants, le quotidien « vécu »
  - Développer les lieux d'échanges (exemple : intervention de pairs, d'associations nationales...)
  - Animation de lieux de convivialité et valoriser les usages écoresponsables des habitants : troc, lutte contre le gaspillage alimentaire...
- Valoriser l'appropriation de l'environnement local
  - Prendre en compte l'histoire du territoire dans lequel s'inscrit la démarche : la mise en récits est un outil pertinent pour rassembler et faire naître l'engagement autour d'un objectif commun.
  - Se saisir des particularités de l'environnement dans lequel s'inscrit le territoire : préservation de la qualité de l'eau, valorisation du paysage
  - Valoriser la biodiversité existante
- Assurer une veille active des appels à projets et des opportunités d'innovation au sein des 3 QPV : quartiers résilients, professionnalisation par le biais de la « débrouillardise populaire » (faciliter le développement des structures de l'ESS).

## L'accès aux droits, la lutte contre la fracture numérique et l'aller-vers

L'animation de ce groupe de travail a permis de préciser et partager les éléments de diagnostic suivants :

## **Sur l'accès aux droits**

Si les actions visant à améliorer l'accès aux droits sont omniprésentes dans la programmatique depuis 2015 et peuvent bénéficier à un grand nombre de personnes suivant des modalités différentes, il manque toujours dans ce domaine un travail de coordination et d'animation territoriale autour d'une stratégie commune.



Amélioration de la médiation dans l'accès aux droits par l'utilisation de l'outil FALC

Prise en compte du volet numérique dans l'accès aux droits

Adapter les modalités d'accompagnement (lieu, nécessité d'humaniser l'accompagnement, un référent unique) Une coordination des acteurs pour des actions complémentaires.

L'utilisation d'un outil cartographique unique : **SOLIGUIDE**

## Sur la lutte contre la fracture numérique



Le constat est sensiblement différent sur la question de la lutte contre la fracture numérique : plusieurs opérateurs locaux structurés en réseau (DigiThau) sont bien positionnés mais il reste nécessaire d'adapter cette offre pour des publics spécifiques, notamment les jeunes et les séniors

Des constats différenciés suivant les catégories d'âges et d'usage : ergonomie, illectronisme, illettrisme.

Une diversité de freins : psychologiques, cognitifs, financiers

Enjeu à sensibiliser à la sécurité, à la protection des données et aux risques

Enjeu aussi à conserver de l'humain, de l'accompagnement dans un environnement de plus en plus numérique et où s'installe la crainte de l'intelligence artificielle et de ses usages.

### **Exemple d'action**

Création d'une action sur la sécurité (permettant aux usagers de reconnaître les caractéristiques des spams, de comprendre le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et ses principales implications à des horaires classiques ou décalés.

### **Exemple d'action Formation des**

accompagnants, notamment en ce qui concerne la maîtrise des différents dispositifs, (dont les droits des personnes étrangères en France), la ré-ouverture des droits... L'objectif est que les accompagnants puissent répondre un maximum aux besoins des habitants.

### **Sur l'aller-vers**

L'aller-vers fait l'objet depuis quelques années d'un emballement qui traduit davantage un effet de mode dans les pratiques professionnelles qu'un consensus pour toucher les publics les plus éloignés. Il s'agit donc de cartographier les différentes initiatives et de repenser une stratégie globale d'aller-vers en concertation avec tous les acteurs.

En dehors de la MLU et d'APS 34, une trentaine d'opérateurs déclarent mettre en œuvre ou avoir déjà pratiqué une démarche d'aller vers

Le maillage des 3 QPV n'est pas le même et fonctionne surtout sur l'Ile-de-Thau

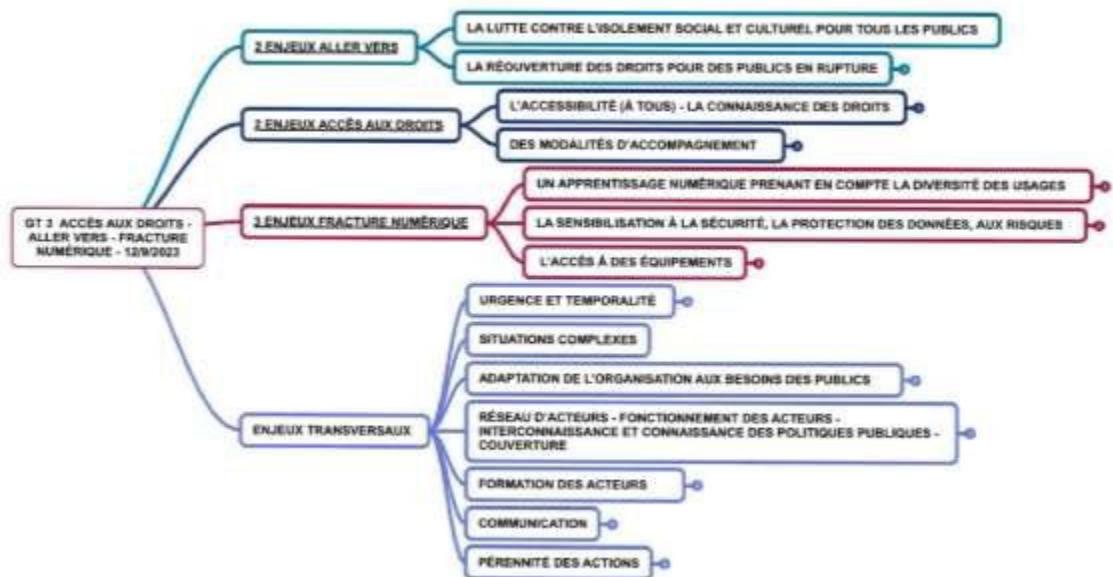
Des limites éthiques et des freins dans la démarche : la formation des acteurs (posture, discréption, connaissance de l'environnement...), la sécurité, la barrière de la langue...

L'aller-vers permet de lutter contre l'isolement social et culturel

Nécessité de s'appuyer sur l'aller-vers pour optimiser le repérage précoce

Lien structurel avec la GUSP

Ce travail a permis de déterminer les enjeux suivants :



#### Exemple d'action

Un bus regroupant des professionnels de l'accompagnement (MLI, APS34, PEPA, Habitat jeunes, CCAS...), se rendant dans les QPV, à la rencontre des habitants, sur des créneaux en journée et en soirée. Le bus serait un outil de médiation, qui permettrait de développer un accompagnement de qualité comme s'il était réalisé dans un local d'une structure.



Ensemble d'acteurs et partenaires du Contrat de ville ayant participé à sa construction

## **Les enjeux territorialisés : Sète Ile-de-Thau et Centre-ville Ile- Sud**

### Emancipation par l'éducation

Les orientations stratégiques de ce volet du Contrat de ville pour la ville de Sète reprennent précisément ceux exposés dans son Projet Éducatif de Territoire et la Convention Territoriale Globale, à savoir :

- La coopération et la gouvernance : traduire l'alliance éducative
- La continuité éducative et le décloisonnement des pratiques professionnelles
- L'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap
- La réussite éducative dans l'objectif de favoriser la persévérance scolaire
- La prévention précoce et le développement d'espaces de scolarisation innovants
- L'éducation au numérique
- La pratique d'activité sportive et le sport santé
- L'Éducation artistique et culturelle

A noter : un dénominateur commun entre l'émancipation par l'éducation et par la culture qui porte sur la logique de parcours. Ainsi, les partenaires du Contrat de ville veilleront à mettre en œuvre ce qui est déjà prévu dans les différentes conventions thématiques, une suite logique d'activités structurées et coordonnées autour du projet éducatif au service de l'enfant, plutôt que des actions isolées<sup>38</sup>.

### Emancipation par la Culture

La Convention de partenariat, relative au développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée, a été reconduite sur la période 2024-2026.

Les priorités du Contrat de ville en matière de culture reprennent celles de cette convention : la CGEAC. Pour rappel, celles-ci s'organisent autour des 3 principes<sup>39</sup> :

- La rencontre avec les œuvres et la fréquentation des lieux culturels
- L'appropriation des connaissances
- La pratique artistique avec un professionnel.

---

<sup>38</sup> Le parcours éducatif est une suite d'expériences, de découvertes et de temps de pauses, inscrits dans un processus d'évolution. Il doit prendre en compte le respect de l'individualité de l'enfant, en tant que personne, dans un environnement collectif. L'enfant doit évoluer dans un itinéraire favorisant la progression des savoirs être et des savoirs faire. Il n'y a pas d'évaluation des enfants mais une évaluation de l'activité. Celle-ci doit pouvoir être réadaptée en fonction des besoins et des évolutions identifiées. L'objectif principal de ce parcours est de permettre à chaque enfant d'avoir accès aux axes éducatifs du Projet Éducatif Territorial au cours de sa scolarité, en maternelle et élémentaire. Il est construit en cohérence entre les différents temps de l'enfant. (Extrait du PEDT de Sète)

<sup>39</sup> Les objectifs complets de la CGEAC sont rappelés en annexe.

## **Les signataires de la CGEAC se sont notamment engagés pour :**

- La solidarité territoriale, notamment sur des dynamiques d'équilibre culturel urbain/rural ;
- L'équité culturelle en incitant les principaux acteurs culturels, les labels, les services publics culturels, à rayonner sur l'ensemble du territoire en faveur de publics ciblés prioritairement ;
- La démocratisation culturelle, afin de favoriser l'accès de tous aux œuvres artistiques et aux structures et services culturels ;
- La cohésion sociale grâce à une dynamique culturelle renforcée, notamment dans le cadre des dispositifs relevant de la politique de la ville;
- La cohérence des politiques publiques de la culture des différentes collectivités et services de l'Etat.

Le présent Contrat de ville s'efforcera, en cohérence avec les enjeux identifiés sur les autres thématiques, (en particulier la tranquillité publique, la gestion urbaine et l'emploi) dont certaines sont structurées en convention partenariale (le PEDT, la CTG et la Cité Éducative) afin de privilégier les actions sur les enjeux suivants :

- La continuité éducative (ex : parcours danse, cirque, théâtre...) et le parcours artistique
- L'approche participative / la place des habitants et des bénéficiaires dans la mise en place de l'action, son évaluation...
- L'occupation et l'animation de la vie sociale sur l'espace public / enjeu de valorisation et de présence sur ces espaces. Cet objectif répond aussi aux enjeux de GUSP et d'amélioration de la tranquillité publique.

### Emancipation par le Sport

L'action de l'intercommunalité s'oriente vers deux axes forts :



- La médiation par le sport dans les quartiers à travers la mise en place d'ateliers d'initiation par la Direction des Sports (VTT, accession au savoir-nager pour toutes les classes de grande section maternelle.) ;

- L'aménagement d'équipements sportifs de proximité en libre accès en QPV : aire de fitness Place de la République, terrain de street basket 3\*3.

Des animations et initiations sportives spécifiques ont été mises en place à l'occasion du passage de la flamme olympique.

*La flamme olympique traversera le 13 mai 2024 le Bassin de Thau et passera par des endroits emblématiques, avant de rejoindre Montpellier, ville étape.*

## Emancipation par la Santé

Un ensemble de facteurs conditionnent la vie des personnes et peuvent influer l'exposition sur les risques d'exposition à la maladie, mais peuvent aussi être des facteurs de protection de la santé.

**Le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en Santé Mentale porteront des actions spécifiques aux quartiers prioritaires, dans le but d'agir sur ces déterminants et d'améliorer le bien-être des habitants.**

La santé a été identifiée comme une priorité dans le Contrat de Ville 2015-2020, priorité renforcée suite à la crise COVID dans le PERR<sup>40</sup> et l'avenant 2023. Ce Contrat de Ville a mis en lumière la nécessité d'élaborer, au travers d'un Contrat Local de Santé, une stratégie locale pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et faciliter l'accès aux soins de premier recours, en particulier pour les habitants des QPV Centre-Ville / Ile-Sud et Ile de Thau. En effet, des inégalités de santé ont été constatées au sein même de la ville.

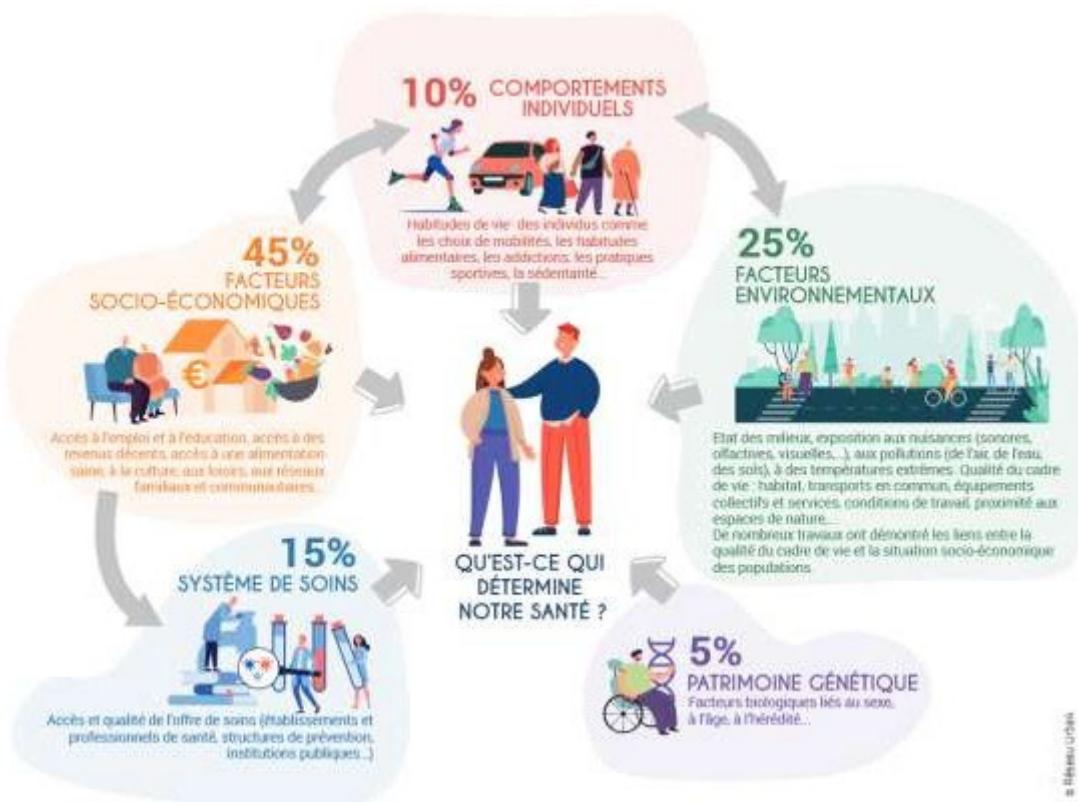
Le 8 novembre 2023 était signé le Contrat Local de Santé de la ville de Sète, entre la mairie, l'ARS et la CPAM. Le CLS est un outil de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité ; il a donc pour but de renforcer l'offre de proximité en matière de santé, en venant répondre aux problématiques de la ville de Sète sur cette question.

Afin de s'inscrire au plus près des besoins des habitants et de décliner les politiques de santé à l'échelle du territoire, il a donc été indispensable de réaliser un diagnostic avec les acteurs du champ sanitaire et social mais aussi avec les citoyens, afin de faire ressortir les problématiques inhérentes à la promotion de la santé pour les habitants de la ville de Sète. Le CLS apportera une attention particulière aux QPV en animant le volet thématique santé du Contrat de ville et en utilisant des crédits spécifiques, « lorsque cela est nécessaire » comme le précise la loi LAMY.

D'après l'organisation mondiale de la santé (OMS) « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

<sup>40</sup> Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, 2020 à 2022.  
Contrat de ville « Quartiers 2030 »

La santé est conditionnée par des déterminants<sup>41</sup> :



Mis à part le patrimoine génétique, les déterminants de santé sont à même de varier selon l'état de pauvreté des personnes. Il est donc primordial de rappeler les points saillants du diagnostic du CLS conditionnés par cette pauvreté financière, afin de mettre en œuvre des actions venant essayer de pallier les désavantages :

## Prévention

La situation financière d'une population nous indique s'il faut renforcer la promotion de la santé. En effet, l'impact des messages de prévention est moins important auprès des populations défavorisées. De plus, les personnes en situation de précarité ont plus de difficultés à adopter des comportements réduisant les risques<sup>42</sup> sur la santé. Les caractéristiques démographiques exposées dans la partie Présentation du territoire montrent que la pauvreté est un phénomène plus marqué à Sète que sur le reste du département, et bien plus encore dans les 2 QPV.

## Habitudes de vie et santé

Les habitudes de vie et les comportements individuels influencent l'état de santé de la population. Ils renvoient à une façon d'être et de faire dans le cadre de diverses activités de la vie courante, notamment l'alimentation, l'activité physique, la consommation de substances psychoactives, les pratiques sexuelles, l'hygiène et le soin, les comportements liés à la sécurité, les divers gestes qui favorisent un environnement sain, etc.

Les habitudes de vie peuvent être choisies, mais sont aussi subies selon les facteurs environnementaux et socio-économiques qui interviennent dans la vie d'un individu.

Certains comportements ont été signalés par les partenaires comme étant bien présents sur le territoire et qui viennent influencer la santé de la population, tels la sédentarité, le tabagisme, la consommation d'alcool, une alimentation non équilibrée, etc.

<sup>41</sup> Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health ; [https://www.epures.com/images/pdf/sante/2-Epures\\_Fiche\\_Determinants\\_janv23-2023.pdf](https://www.epures.com/images/pdf/sante/2-Epures_Fiche_Determinants_janv23-2023.pdf)

<sup>42</sup> <https://www.occitanie.ars.sante.fr/index.php/system/files/2021-06/SRS%20Occitanie%202018-2022.pdf>  
Contrat de ville « Quartiers 2030 »

## Nutrition et santé

Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus, notamment concernant le risque de développer de nombreuses maladies : cancer, maladies cardiovasculaires, obésité ou encore de diabète de type 2, qui peuvent être réduits en suivant les recommandations nutritionnelles nationales. L'alimentation est donc perçue comme un enjeu majeur pour limiter les problèmes de santé, et par là-même de santé mentale, qui peuvent en découler.

Ainsi, la nutrition peut avoir un rôle protecteur mais peut aussi être un facteur de risque.

Il est à noter que les ménages les plus précaires éprouvent des difficultés pour diversifier et équilibrer les repas et les acteurs du territoire pointent la difficulté d'accès, le manque d'information en matière de nutrition et d'offre sur la commune.

Les caractéristiques socio-économiques influent sur la composition du panier alimentaire, qui devient alors moins qualitatif. La fonction sociale de l'alimentation dans le cadre du repas peut également perdre en qualité en ayant des répercussions sur le bien-être des personnes.

## Sport et santé

Les bénéfices de la pratique régulière d'une activité physique sur la santé sont avérés, quels que soient l'âge et le sexe. L'inactivité physique (niveau inférieur au seuil d'activité physique recommandé) est devenue l'un des principaux facteurs de risque favorisant les problèmes de santé. Moins de la moitié des Français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé.<sup>43</sup> De plus, le sport favorise le lien social et le bien-être. Il convient alors d'avoir les conditions favorables pour pouvoir le pratiquer.

## Dépistage des cancers

Entre 2013 et 2017, le nombre annuel moyen de décès sur Sète agglopôle méditerranée est de 36 pour les cancers du côlon et de 25 pour les cancers du sein. Les taux comparatifs de mortalité au niveau national sont respectivement de 24.3 pour le cancer du côlon (26.5 dans le département) et 17.1 pour le cancer du sein (18.3 dans l'Hérault).

Le cancer est une pathologie où les différences de mortalité suivent le gradient social, de plus de 1 à 3 entre les employés/ouvriers et les cadres/professions intellectuelles supérieures.

Les taux de dépistage sur la commune sont bien plus faibles qu'au niveau du département, et en particulier sur les QPV.

## Santé environnementale

L'environnement est la 4ème priorité pour la population, d'après la consultation citoyenne menée dans le cadre du diagnostic du CLS.

En effet, un environnement favorable à la santé est un environnement qui exerce une influence positive sur l'état de santé des individus, en facilitant les choix bénéfiques à la santé. La santé environnementale est déterminée par de nombreux facteurs, liés à la fois à l'environnement naturel et à l'environnement construit (habitat, pollutions, nuisances, etc...) Ainsi, il paraît primordial d'introduire la santé comme partie intégrante de tout projet d'aménagement du territoire, et ce de façon prioritaire pour les QPV.

## Isolement

Dans son avis de 2017 « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité<sup>44</sup> », le Conseil Économique, Social et Environnemental décrit l'isolement social comme «*la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou dans leur qualité, est en situation de souffrance et de danger.* »



Si d'après les acteurs du territoire, les vulnérabilités sociales apparaissent globalement plus marquées sur l'Île de Thau par rapport au Centre-Ville-Île sud et, encore plus, par rapport à l'ensemble de la ville de Sète, l'isolement des personnes âgées, quant à lui, même s'il est difficile à repérer, est bien présent dans le quartier prioritaire du

<sup>43</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/activite-physique-et-sante>

<sup>44</sup> [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017\\_17\\_isolement\\_social.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_17_isolement_social.pdf)

Contrat de ville « Quartiers 2030 »

centre-ville. En effet, le quartier Centre-Ville / Île-Sud accueille une proportion importante de personnes seules : 57 % des habitants vivent seuls contre 43 % dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la région.<sup>45</sup>

## Accès aux soins

L'accès aux soins peut être défini comme la capacité des personnes à recevoir des soins quand ils sont nécessaires et au bon endroit (OMS).

Des inégalités d'accès aux soins persistent sur la commune et l'offre de santé apparaît comme insuffisante sur le QPV Ile de Thau, malgré une diversité de l'offre sur l'ensemble de la commune. En effet, l'île de Thau ne compte plus que 2 médecins généralistes, alors qu'il y en avait six, il y a dix ans. C'est pourquoi un travail d'attractivité du territoire doit être poursuivi.

**Devant ces constats, le CLS et le CLSM s'efforceront d'adapter et de concentrer leurs actions sur les QPV de Sète. Il insistera plus particulièrement sur les domaines suivants :**

- **L'adaptation de documents importants relatifs à la prévention en santé et à l'éducation** sera réalisée, afin que tous les publics puissent accéder à des informations claires et pertinentes en matière de santé. (Méthode FALC : Facile à lire et à comprendre, par exemple) Ces documents seront diffusés auprès des publics qui en auraient l'utilité, aux endroits qu'ils fréquentent et selon la modalité la plus adaptée.
- Le diagnostic du CLS a fait ressortir un déficit sur le repérage et l'orientation des publics les plus fragiles. **La notion de prévention, qui décrit l'ensemble des actions qui tendent à éviter la survenue de maladies ou de traumatismes ou à maintenir et à améliorer la santé, sera donc tout particulièrement déployée dans les QPV** et notamment pour les femmes en situation de précarité. Il s'agira de venir au plus proche d'elles :
  - Dépistage du cancer du sein avec la venue au cœur même du quartier, sur une journée pour les deux QPV, d'une mammobile. Personnes éligibles : les femmes de 50 à 74 ans qui n'ont pas fait de mammographie depuis 2 ans
  - Dépistage du cancer du col de l'utérus par la mise à disposition de locaux au cœur même des quartiers et l'intervention de médecins et de sages-femmes. Personnes éligibles : les femmes de 25 à 74 ans qui n'ont pas fait de frottis depuis 5 ans.
  - **La prévention des conduites à risque liées aux addictions** sera également déployée sur les deux quartiers, au travers d'événements comme les fêtes de quartier, par exemple.
- Le quartier Ile de Thau souffre tout particulièrement du manque de professionnels de santé. **Le CLS continuera de favoriser, avec la CPTS<sup>46</sup>, la venue de nouveaux professionnels, le développement d'une offre de proximité et l'accès aux soins**, en soutenant le projet du pôle santé Ile de Thau, qui ouvrira ses portes au mois de mars 2024<sup>47</sup>. Le CLS participera également à l'activité de la MSP<sup>48</sup>, cette dernière suivant un projet de santé pensé spécialement pour répondre aux besoins de la population.
- **Des actions permettant aux personnes en situation de précarité d'accéder à une alimentation de qualité** seront mises en place. Il s'agira, dans un premier temps, d'informer ce public sur les services et les ressources disponibles qui leur sont accessibles, puis de développer une offre adaptée et qualitative. En favorisant la sensibilisation à une alimentation de qualité (Projet Eco citoyenneté, venue de diététiciennes, animation de stands etc.), l'enjeu sera de lutter contre la précarité alimentaire, de développer l'alimentation saine et les circuits courts et de favoriser la cohésion sociale par l'alimentation,

<sup>45</sup> [file:///C:/Users/j.roig/Downloads/lm\\_ind\\_07\\_UU\\_Sete%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/j.roig/Downloads/lm_ind_07_UU_Sete%20(2).pdf)

<sup>46</sup> Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

<sup>47</sup> La ville de Sète soutient l'installation des professionnels de santé, via la création de nouveaux cabinets de santé sur l'île de Thau, au sein du nouveau centre commercial, dans le cadre de la rénovation urbaine. Des conditions d'installation favorables sont proposées aux professionnels de santé : bail de 6 ans, gratuité de la location la première année, achat du matériel mobilier, salariat d'une assistante médicale sur la première année.

<sup>48</sup> Maison de Santé Pluri-professionnelle

Contrat de ville « Quartiers 2030 »

à travers au moins deux aspects : la fonction sociale et la fonction chronologique des repas.

Des espaces dédiés à l'accompagnement des personnes en matière de choix favorables à une alimentation équilibrée et à petit budget seront proposés (ateliers, organisation de marchés avec des producteurs locaux etc.)

Des actions visant à encourager et à rendre accessible la pratique d'activités physiques se déployeront sur le quartier Ile de Thau. En effet, un manque de équipements sportifs diffus a été constaté au cœur même du quartier, aux endroits où les jeunes ont l'habitude de se trouver. Il s'agira alors, en concertation avec les habitants, de réaménager les espaces publics pour favoriser la pratique d'activités physiques, tout en menant une réflexion sur le partage de l'espace. Des actions de promotion de l'activité physique seront menées en partenariat avec les associations du quartier, la GUSP, le Centre Social, etc.)

**De manière transversale, le CLS s'attachera à mettre en place le maximum d'actions visant à réduire l'isolement et à favoriser le lien social.**

Chaque fois que cela sera possible, les actions mises en place sur les deux quartiers prioritaires auront pour dénominateurs communs « l'aller-vers » et la participation des habitants, afin que ces derniers ne soient pas les réceptacles d'actions qui sont pensées pour eux, mais pour qu'ils soient aussi sollicités en tant qu'acteur de leur propre santé.

### **La Gestion Urbaine Sociale et de Proximité**

#### **ÉTAT DES LIEUX DE LA GUSP AU SEIN DES QPV DE SÈTE**

La ville de Sète a engagé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006, essentiellement concentrée sur le sur-entretien des deux QPV (éclairage public, gestion des encombrants et des déchets).

Dans le cadre du plan « dynamique espoir banlieues » de 2009, la ville de Sète relance la démarche en proposant une coordination très étroite de tous les acteurs et des habitants.

Durant la période 2020 – 2023, des actions rattachées à la GUP de l'Ile de Thau (contrat de ville 2015-2022) ont été conventionnées entre la ville de Sète, Sète Agglopôle Méditerranée, et les 2 bailleurs sociaux dans le cadre du CISPRD. La démarche engagée concernait principalement l'optimisation des interventions au sein des quartiers : entretien courant (voirie, gestion des déchets...). Des médiateurs CISPRD (quatre en tout et en contrat adulte-relais) sont présents au sein des 2 QPV.

A partir de 2021 et en lien avec la mise en œuvre du projet urbain Ile-de-Thau, la nécessité de mettre en place une coordination s'est accentuée : l'articulation du renouvellement urbain et de la GUSP doit impliquer tous les acteurs agissant en proximité de manière plus large.

**La signature d'une charte entre SAM, la ville de Sète, les bailleurs sociaux et l'Etat vient contractualiser l'engagement des partenaires signataires sur les actions définies et qu'il convient de développer.**

*Périmètres d'intervention : Ile de Thau, Centre-Ville/Ile Sud.*

#### **Présentation de la démarche GUSP**

La GUSP anime les quartiers concernés par la géographie prioritaire afin de favoriser l'appropriation des nouveaux espaces (Loi Borloo).

Plusieurs principes d'actions sont concernés par la GUSP :

- **La Gestion « sociale »** : animation du quartier, soutien aux initiatives des habitants. Elle prend également sens dans son rôle de médiation entre les habitants ou entre les habitants et les institutions (orientation vers les services). Aussi, il est question de pérenniser ou de favoriser l'accès aux équipements et aux

services de proximité (centres sociaux, associations, écoles, commerces...).

- **La Gestion « technique »** : les actions relevant de l'entretien quotidien, de la maintenance et de la réhabilitation des bâtis, qu'il s'agisse du logement comme de l'environnement (espaces verts, voiries, éclairage public...).
- **La concertation et la participation des habitants** : plusieurs formats peuvent être proposés afin de rendre cette démarche efficiente : ateliers thématiques, réunions publiques, consultations en ligne, enquêtes de satisfaction...

Pour y parvenir, plusieurs outils sont mobilisés :





Plusieurs enjeux et objectifs prioritaires ont été définis dans le cadre de diagnostics réalisés notamment lors d'échanges avec les bailleurs sociaux, les habitants et les services de la ville de Sète :

ENJEUX	AXES	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la coordination de la GUSP</li> <li>Encourager la participation des habitants et les associer aux transformations urbaines</li> <li>Mieux flétrir les abattements de la TFPB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur-entretien des espaces</li> <li>Concertation et sensibilisation des habitants</li> <li>Animation, lien social, vivre ensemble</li> <li>La tranquillité résidentielle (4 médiateurs du service CISPRD intervient sur des missions liées à la tranquillité et à la prévention/médiation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser l'image des quartiers</li> <li>Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants</li> <li>Garantir la pérennité des investissements réalisés ou à venir</li> <li>Assurer une meilleure coordination des interventions</li> <li>Développer le lien social au sein des quartiers</li> </ul>

### Les missions :

Anime les quartiers concernés par la géographie prioritaire  
Loi Borloo



#### FAVORISER L'EXPRESSION DES HABITANTS

Animer un diagnostic partagé afin de rester pertinents au regard des besoins des habitants et de mieux les impliquer dans l'appropriation des opérations réalisées (urbaines, sociales...), accompagner les habitants dans la réalisation de projets.



#### VOLET "TECHNIQUE"

Faciliter la remontée d'informations concernant les besoins de maintenance, d'entretien ou d'amélioration des espaces ; diffuser des informations des chantiers et travaux aux habitants et acteurs concernés.



#### GESTION ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Proposer une démarche d'aller-vers, repérage des personnes en fragilité sociale, économique et/ou psychologique ; animations sur la thématique de l'environnement, du cadre de vie...

### 1 COORDINATRICE ET 3 ANIMATEURS GUSP

## L'équipe de la GUSP

### Mise en place :

- **A l'Île de Thau**

La GUSP intervient avant et après le projet urbain mais aussi sur la durée et à proximité des habitants.

En collaboration avec la cheffe de projet NPNRU, 3 temps de concertation se sont déroulés à la rentrée 2023. La GUSP anime des temps de présence sur le quartier afin de présenter aux habitants les aménagements à venir sur leur quartier.

Des temps de concertation relevant des aménagements urbains et des usages quotidiens sont prévus :



*Propositions d'animation de temps de concertation durant l'année 2024.*

Un diagnostic en marchant a été réalisé avec les services techniques et le pôle déchets en décembre. Un bilan a permis de définir des priorités en termes d'intervention.

Afin de poursuivre la remontée des dysfonctionnements liés au quotidien, un arpentage du quartier est réalisé de manière quotidienne. Les échanges quotidiens avec les habitants permettent d'alimenter les diagnostics.

- ***Au centre-ville :***

Du fait de l'installation récente du service DSSU au sein du QPV Centre-Ville/Île Sud, la GUSP déploie progressivement son installation.

- Mise en place progressive des arpentages du quartier réalisé : d'abords hebdomadaires puis quotidiens.
- Rencontre avec les associations et les services de la ville qui interviennent au sein du QPV. La GUSP sera partie prenante de ces temps d'échanges afin de faire remonter les besoins et les propositions qui émanent des habitants.

### Au Centre-Ville et à l'Île de Thau :

- Stands et arpentages quotidiens afin d'informer les habitants sur les différents projets, communiquer sur les événements, relever les dysfonctionnements techniques
- Passation de questionnaires à destination des habitants afin de mieux connaître les usages (gestion des déchets, lieux de rencontres et d'intérêt...).
- Mise en place de projets en lien avec les échanges avec les habitants.

=> présentation des résultats auprès des différents services (techniques, CCAS, environnement...).



Afin de répondre aux enjeux de la GUSP, plusieurs actions sont identifiées :

## DES ACTIONS ENVISAGÉES EN 2024 :

### Ile de Thau

Action 1 :  
Ateliers éco-citoyens, sensibilisation, ateliers thématiques, groupes de travail... co-construction d'outils de communication avec les habitants, favoriser les échanges entre pairs...

Action 2  
Communication du projet urbain ; poursuivre les temps d'informations et de concertation, en lien avec la cheffe de projet NPNRU.

Action 3 :  
Mise en place d'un pédiibus : en lien avec les parents du Café des Parents (PRE)  
Rencontre prévue en mai.

La fonction de concertation et d'information sur le projet urbain a en effet été confiée à l'équipe GUSP de SAM suite à la fermeture de la Maison du Projet. Un projet de maquette, imaginée avec les habitants, est en cours pour préciser les usages fins du quotidien dans le cadre du Plan Guide.

# DES ACTIONS ENVISAGÉES EN 2024 :

## Centre-Ville/Ile Sud

### Action 1 :

Développer le partenariat sur le quartier, via des rencontres régulières avec les associations  
Ex : proposer la mise en place d'un événement à destination des habitants du QPV.

### Action 2 :

Réaliser un diagnostic, construit avec les habitants et les acteurs du quartier. Il permettrait de définir des objectifs communs adaptés au territoire. Il identifie des actions concrètes et innovantes à mettre en œuvre en prenant en compte toutes les dimensions de la vie des habitants. => entretiens/questionnaires/groupes de travail avec les habitants, associations, partenaires, service Ville et SAM. (poursuite de cette démarche sur le quartier de l'Ile de Thau).

### Action 3 :

Conforter la revalorisation de l'habitat, en veillant à un cadre de vie de qualité => organisation d'un diagnostic en marchant par "zones" avec les habitants et acteurs intervenant sur le QPV.

### Pour les 2 QPV de Sète :

- Faciliter le repérage des personnes isolées : faire émerger des projets partenariaux afin de traiter les problématiques dans leur ensemble.
- Faire émerger une culture de la participation citoyenne sur les projets liés aux quartiers
- Développer la communication et la participation de la GUSP auprès des instances qui concernent le quartier
- Créer un site internet : communication GUSP/(NPNRU pour l'ile de Thau)/animations du quartier...

**La GUSP répondant aux besoins des habitants, les actions et projets détaillés ci-dessus sont amenés à évoluer ou préciser en lien avec les concertations et échanges.**

### GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DE LA GUSP :

Le projet de GUSP est précisé dans une charte de partenariat, signée par l'Etat (DDTM et DDETS 34), les deux bailleurs sociaux (Sète Thau Habitat et Hérault Logement), la ville de Sète et Sète Agglopôle Méditerranée.

La gouvernance prévoit classiquement la réunion, au moins une fois par an, de ces signataires en format pilotage technique et politique ; davantage si l'actualité le nécessite. La détermination de la programmation liée à l'abattement de la TFPB est arbitrée en copil sur proposition des bailleurs et de la ville.

Les actions de la GUSP sont notamment financées grâce à l'abattement TFPB, à la participation de l'Etat sur le BOP 147, de la ville et de SAM sur leurs crédits de droit commun et/ou spécifiques. Le déploiement de la GUSP sur la période du nouveau Contrat de ville s'accompagnera également de financements privés.

## **Les enjeux particuliers : Frontignan Cœur de ville à Calmette**

### *Préambule*

Afin de concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficultés, la ville de Frontignan, dans le cadre du contrat de ville de Sète agglopôle Méditerranée 2024-2030, souhaite impulser des projets autour d'un nombre resserré de priorités en complémentarité de l'offre du droit commun.

La ville de Frontignan a déterminé les enjeux spécifiques qui concernent sa nouvelle géographie prioritaire : le QPV Cœur de ville à Calmette. Présentés ci-après, ces enjeux ont été traduits dans un nombre volontairement limité de fiches-actions (les 9 fiches actions sont intégralement présentées en annexe) afin de rester dans le cadre d'une action « resserrée » et d'éviter le saupoudrage :

- Enjeu 1 : Lutter contre l'insécurité réelle ou ressentie en renforçant la mobilisation des forces de l'ordre.
- Enjeu 2 : Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désassignalation du QPV.
- Enjeu 3 : Ouvrir le champ des possibles en progressant dans l'accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficultés.
- Enjeu 4 : S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité.
- Enjeu 5 : Améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie des habitants du QPV. Enjeu 6 : faire de l'accès à l'emploi un droit.

### **Les fiches projets suivantes sont détaillées en annexe :**

**Fiche projet 1a** : Animer la vie sociale sur l'ensemble du périmètre du nouveau QPV.

**Fiche projet 1b** : Échanges de savoirs, de compétences et de services.

**Fiche projet 2** : Faciliter l'accès aux droits et à l'offre de droit commun.

**Fiche projet 3** : Lutter contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et les orientations subies ; ouvrir le champ des possibles.

**Fiche projet 4** : Consolider le PRE et l'étendre sur le nouveau périmètre du QPV et aux 16-18 ans

**Fiche projet 5** : La gestion urbaine et sociale de proximité.

**Fiche projet 6** : Renforcer l'accès aux habitants des QPV aux activités sports/loisirs/culture les mercredis après-midi, les samedis et les vacances scolaires.

**Fiche projet 7** : Conseil pour les droits et les devoirs des familles et accompagnement parental, Rappel à l'ordre

**Fiche projet 8** : Plan d'intervention sur l'extension du périmètre du QPV au centre-ville.

**Fiche projet 9** : Faire de l'accès à l'emploi un droit sur le QPV dans une logique de développement social.

## **FRONTIGNAN-ÉMANCIPATION**

L'ensemble des éléments de diagnostic, enjeux, objectifs et actions en lien avec la thématique Émancipation est rassemblée dans la fiche-action N° 6<sup>49</sup>: « Renforcer l'accès aux habitants du QPV aux activités sports : loisirs/culture les mercredis AM, les samedis et les vacances scolaires »

En complément des objectifs déjà présentés au titre de la CTG ou de la CGEAC, la fiche-action prévoit notamment :

### **Les orientations :**

- Favoriser la réussite éducative au service de l'égalité des chances
- Promouvoir la continuité éducative

### **L'intention :**

- **De la petite enfance à la vieillesse** l'approche éducative guide l'action
- **Le temps péri et extrascolaire** au service de l'apprentissage
- **Un accompagnement individualisé** pour favoriser l'acquisition des savoirs
- **Le loisir** au service de l'autonomie et du renforcement du lien social
- **Le lien intergénérationnel** au service du devoir de restitution, des échanges des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être

### **Les thématiques**

- Favoriser l'accès au sport, à la culture, aux loisirs pour tous dans une approche éducative.
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Soutenir la parentalité

### **Les objectifs opérationnels :**

- Faciliter l'accès à l'offre : institutionnelle, associative et citoyenne :
- Aller vers les publics dits « empêchés »
- Accès aux pratiques diverses (culturelles, sportives...) à l'offre municipale ou associative

## **FRONTIGNAN-GUSP**

Le projet de GUSP de Frontignan, dont les détails sont présentés en annexe<sup>50</sup>, concerne en premier lieu son territoire QPV mais ambitionne de s'étendre progressivement aux autres secteurs de la ville, dans une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent le QPV et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien. La GUSP vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courant liés à l'habitat et au cadre de vie.

Son périmètre d'intervention se concentre sur les questions de gestion des déchets, des encombrants et de surveillance des espaces.

Une convention de GUSP sera élaborée avec l'ensemble des partenaires pour fixer :

- Les modalités d'identification des dysfonctionnements ; notamment dans le cadre du diagnostic en marchant et par la présence de médiateurs en service civique (mission de veille technique) et en analyser les causes avec les habitants et les services dont le service proximité (relais des sollicitations habitants) et les services techniques.

<sup>49</sup> Présentée en annexes.

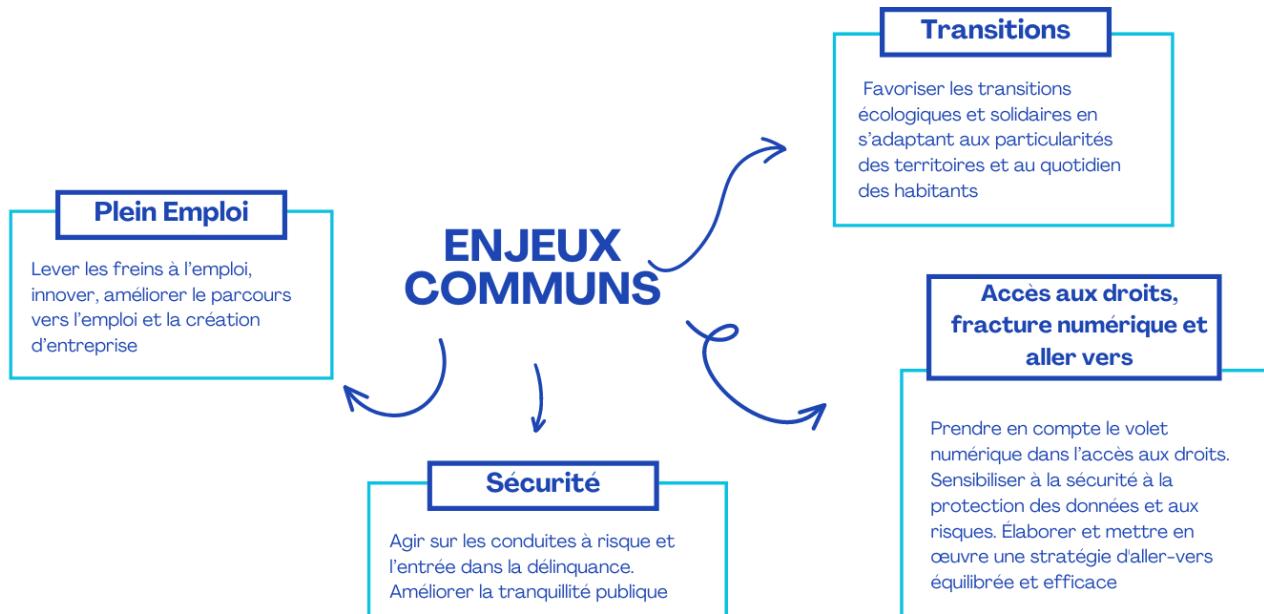
<sup>50</sup> Fiche projet n°5.

*Contrat de ville « Quartiers 2030 »*

- Une stratégie traduite en objectifs et co-construire avec l'ensemble des acteurs le plan d'actions en fonction des différentes dimensions de la GU(S)P intégrant une dimension sensibilisation, communication et sanction.
- Lutter contre les dépôts sauvages

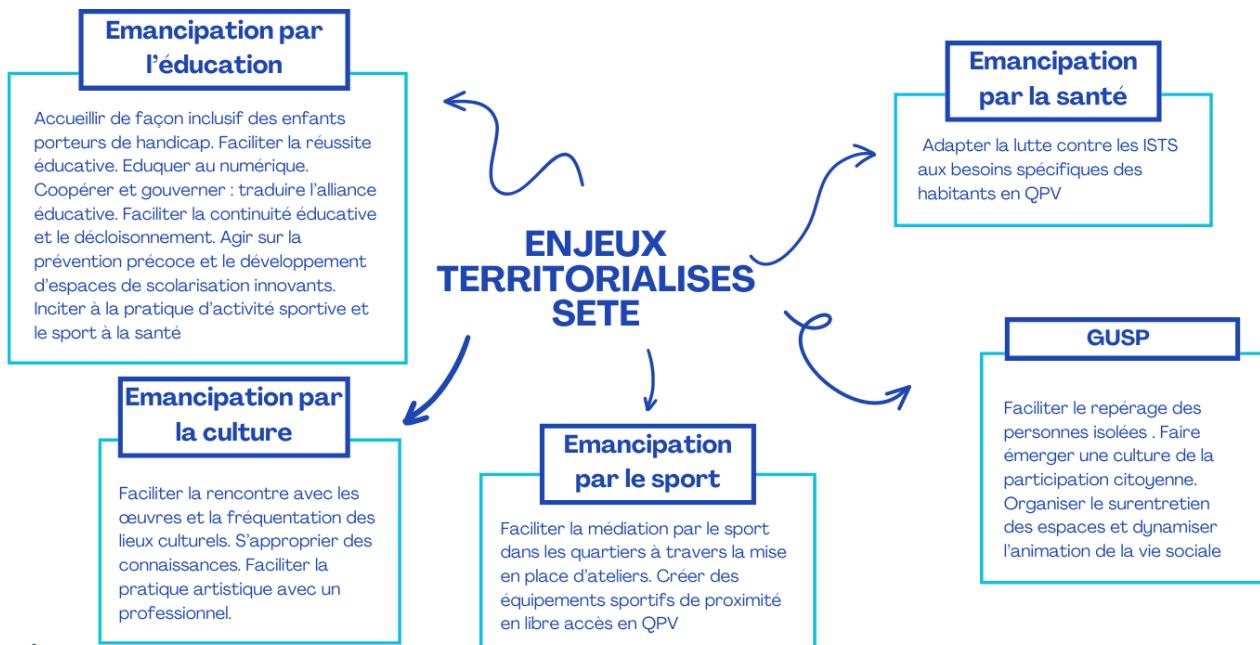
## VI. Priorités et plan d'action

La production des groupes de travail présentées dans ce qui précède et validée en Comité de pilotage est synthétisée ci-dessous par groupes d'enjeux :



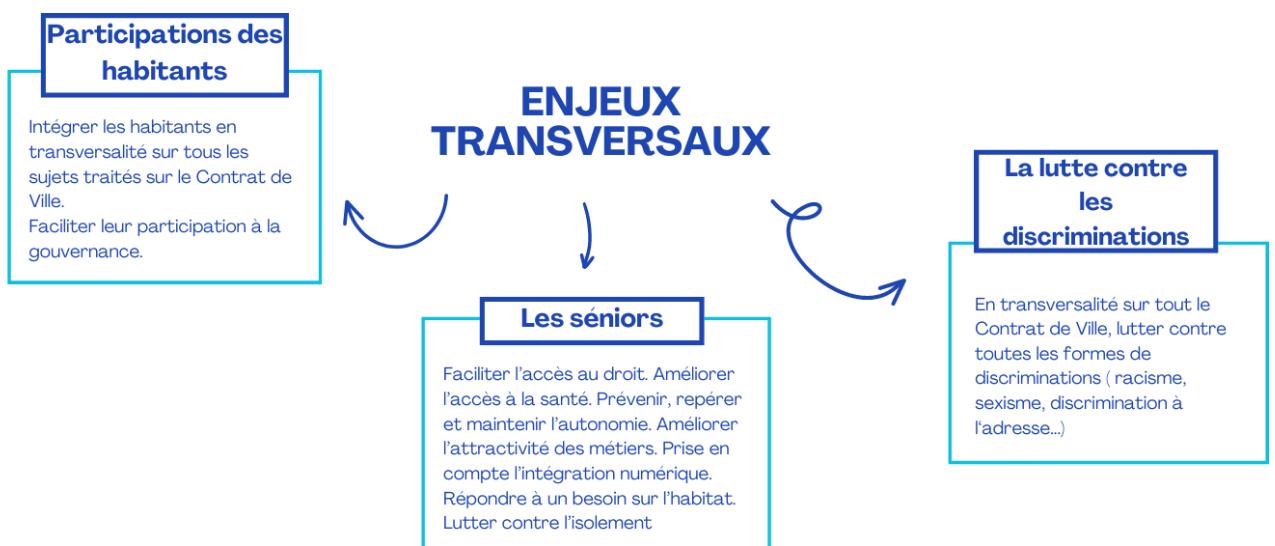
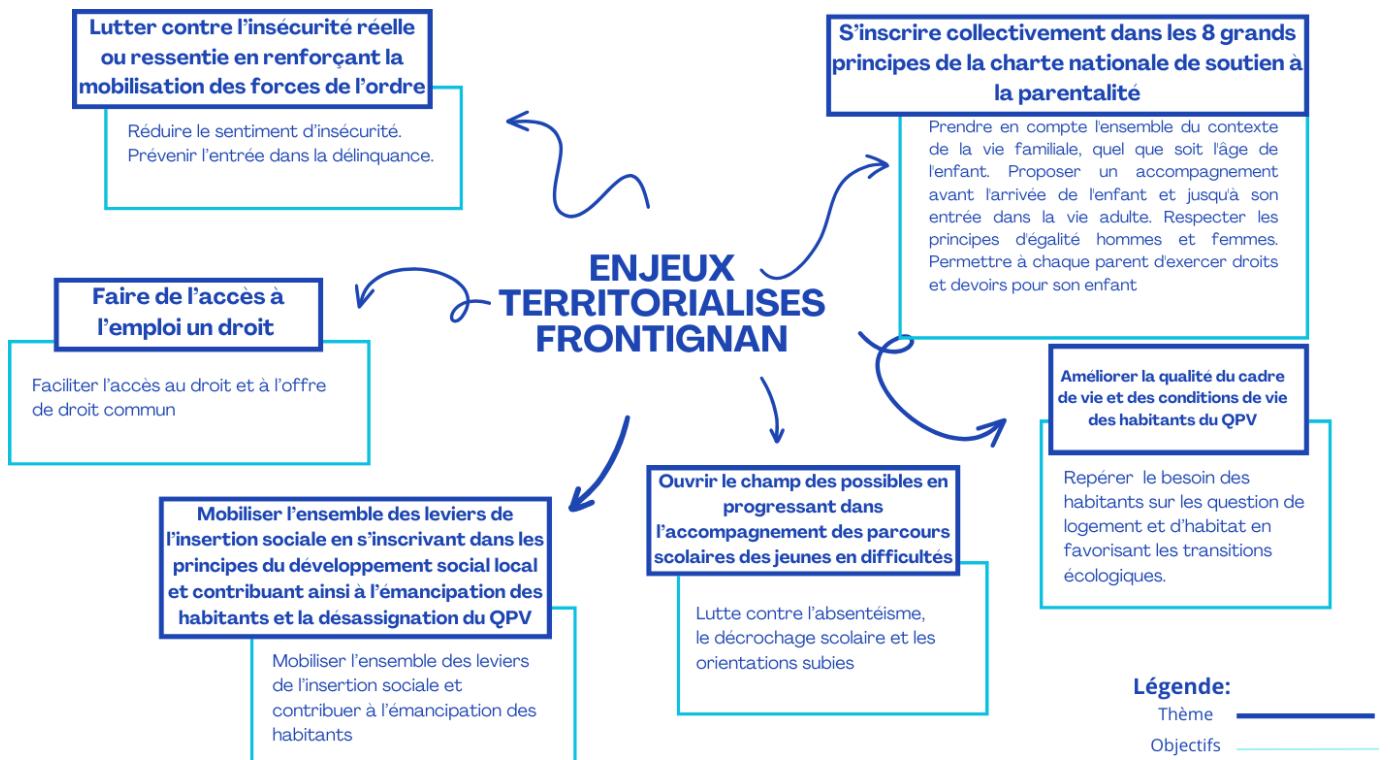
### Légende:

Thème \_\_\_\_\_  
Objectifs \_\_\_\_\_



### Légende:

Thème \_\_\_\_\_  
Objectifs \_\_\_\_\_



**Légende:**

Thème \_\_\_\_\_

Objectifs \_\_\_\_\_

## VII. Modalités de mise en œuvre

L'évaluation finale du contrat de ville 2015-2023 a beaucoup insisté sur les difficultés à mettre en œuvre une stratégie décidée avec comme moyen principal l'appel à projets annuel.

La circulaire du 31 août 2023 et l'instruction du 4 janvier 2024 nous invitent à déterminer un projet structurant propre à chacun des 3 QPV, précisant un nombre d'enjeux resserré, et un nombres d'actions limité sur:

- Sète Centre-Ville / Ile-Sud
- Sète Ile-de-Thau
- Frontignan Centre-Ville à Calmette.

Il apparaît ainsi nécessaire de mettre progressivement en place, et ce dès 2024, les modalités suivantes :

- La généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour atteindre progressivement le taux de 50 % proposé par l'Etat et aller au-delà dans la mesure du possible ;
- Le maintien de l'appel à projets annuel, pour des actions ponctuelles ou expérimentales ;
- La mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêts sur la base de cahier des charges très précis et sur des thématiques comme : la mise en œuvre des transitions (sociales, écologiques.), l'animation d'un guichet unique pour l'initiative économique en direction des habitants des QPV, le développement de la pratique artistique sur l'espaces public (...).
- Le développement des conventions thématiques dans lesquelles seront valorisés les publics QPV.

### Le financement public / privé

Conformément à ce qu'indique la circulaire du 31 août 2023, la mise en œuvre de ce Contrat de ville s'appuiera sur une recherche systématique de diversification des financements publics / privés :

- Mise en place du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » en partenariat avec Bpifrance et la Caisse des Dépôts
- Mise en place d'un pacte plein emploi, mobilisant des financements publics / privés ;
- Mise en place d'une veille sur les AP / AMI privés ;
- Crédit d'une fondation de territoire.

### Les mesures fiscales adossées au Contrat de ville

La loi de finances pour 2024 reconduit les mesures fiscales suivantes en QPV :

- L'abattement partiel de la TFPB pour les organismes HLM en QPV ;
- L'application de la TVA à taux réduit de 5,5 % en QPV pour les logements locatifs sociaux ou intermédiaires ;

- L’application de la TVA à taux réduit de 5,5 % en QPV dans le cadre d’une opération d’accession à la propriété.
- La possibilité pour les entreprises implantées en QPV de bénéficier de l’allègement de la CFE / CVAE, selon les conditions prévues par la loi<sup>51</sup>.

L’abattement de la TFPB consenti aux bailleurs est accordé en contrepartie d’une qualité de service renforcée et d’une amélioration de la qualité de vie urbaine.

Il est assorti d’un mécanisme visant à partiellement compenser (à hauteur de 40 %) la perte de rentrées fiscales pour les collectivités concernées par ce dispositif.

La convention d’utilisation de l’abattement de TFPB est annexée au contrat de ville et a vocation à s’articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) pilotées par les collectivités locales et l’État.

Les programmations d’actions liées à cet abattement suivent le cadre national d’utilisation de l’abattement de TFPB établi par le ministère chargé de la politique de la ville et l’Union sociale pour l’habitat. Il sera revu courant 2024. A ce stade, il définit les champs d’utilisation de l’abattement à travers 8 axes d’intervention :

- L’organisation d’une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- La formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
- L’adaptation des modes et rythmes d’entretien et de maintenance ;
- La gestion des déchets et des encombrants ;
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- Les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- Les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- Les petits travaux d’amélioration du cadre de vie.

La charte de GUSP et les conventions signées avec les bailleurs précisent les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et d’évaluation de la stratégie et des actions mises en œuvre.

Ces mesures fiscales associées au contrat de ville sont présentées dans le détail en annexe.

## VIII. La DATA : outil de gouvernance du CDV

La détermination de la géographie prioritaire est établie sur le critère unique de la concentration des foyers à bas revenus dans des segments du territoire de 200 m de côté (principe du carroyage) : lorsque cette concentration permet d'atteindre le taux de 50 % d'habitants vivant sous le revenu médian local, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 prévoit de retenir les zones concernées en tant que géographie prioritaire.

Le critère unique du revenu fiscal succède ainsi à une observation plus généraliste du territoire où d'autres critères étaient également pris en compte : nombre de chômeurs, de jeunes, de familles monoparentales, d'immigrés, de bénéficiaires de l'APL et de logements sociaux.

Ces données, essentiellement statistiques et quantitatives, sont utilisées à intervalles réguliers pour l'évaluation des contrats de ville et la production des nouveaux opus. Il s'agit généralement des données résultant des recensements partiels de l'INSEE.

Les échanges avec l'Etat et l'ensemble des partenaires du Contrat de ville, notamment sur l'observation des évolutions sociales et démographiques des QPV existants, comparées aux différentes échelles territoriales pertinentes et sur l'actualisation de la géographie prioritaire, ont permis de mettre à jour l'utilité d'entretenir un observatoire de ces évolutions sur des périodes plus courtes et sur des critères ne se limitant pas au revenu fiscal.

Le partage de données publiques / privées au service de la politique de la ville a déjà été expérimenté dans le cadre du programme « DATA et Quartiers », piloté par l'ANCT et Réso Villes<sup>52</sup> entre 2019 et 2022.

Campagne	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nb repas servis	2 545 717	3 246 709	3 901 246
Variation		+ 27,5 %	+ 20,2 %

*Ex de données complémentaires : ici les Restos du Cœur (chiffres sur l'Agglo)*

L'introduction d'une clause DATA dans le nouveau Contrat de ville traduit ainsi une volonté partagée de mieux utiliser les outils dont nous disposons aujourd'hui et d'inventer de nouvelles formes de partenariat, autour de la DATA, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer l'observation et la connaissance des quartiers, de leurs villes et EPCI d'appartenance ;
- Aider le pilotage / la gouvernance du Contrat de ville ;
- Démocratiser les outils de DATA science (du type smart city) dans les quartiers ;
- Générer des « prototypes » d'utilisation utiles au territoire.

Les prototypes sont des champs de data visualisation déterminés par des besoins d'observation précis, comme par exemple :

- La mobilité dans les quartiers ;
- Le non-recours ;
- Les distances domicile-travail ;
- Les habitudes alimentaires (...).

<sup>52</sup> Centre de Ressources en Politique de la ville des régions Bretagne et Pays de la Loire.  
*Contrat de ville « Quartiers 2030 »*

Cette nouvelle forme de partenariat fera l'objet d'un avenant au Contrat de ville, précisant les objectifs et modalités de mise en œuvre d'une clause DATA passée entre les signataires du Contrat de ville, mais aussi avec les partenaires publics et privés pouvant fournir de la donnée d'utilité publique.

**Les données concernées sont de trois types :**

1. **Les données produites par les administrations publiques, nationales et locales, au titre des politiques déployées dans les quartiers.** Ces données ont vocation à être rendues accessibles au titre de l'open data (à l'exclusion des données protégées et tout particulièrement des données personnelles des habitants).
2. **Les données produites par des entreprises intervenant dans les quartiers classés dans le cadre de concessions ou de délégations de service public** (transports, éclairage, gestion des déchets...)
3. **Les données produites par des acteurs privés du territoire** (mutuelles, associations sportives ou culturelles, entreprises d'intérim, banques, commerces...), partenaires ou non du contrat de ville, **présentant un caractère d'intérêt général.** Ces données peuvent utilement être mobilisées pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants.

L'engagement des signataires et des partenaires du Contrat de ville à produire ces données à échéances régulières, et ce, dès le démarrage du Contrat de ville, en lieu et place des études ponctuelles habituellement réalisées, permettra de mettre en œuvre, à l'échelle des quartiers, la loi pour une République Numérique<sup>53</sup>.

Ces données pourront ainsi être mises à disposition des partenaires du Contrat de ville, **dans un cadre de gouvernance protecteur**<sup>54</sup> et efficace, de manière à :

- Garantir de façon absolue la protection de la vie privée des habitants (application du RGPD, processus d'anonymisation des données...)
- Encadrer les usages par un cadre éthique
- Garantir la fiabilité technique des outils utilisés (hébergement par exemple)
- Définir le programme de travail des partenaires avec la data.

Les partenaires du Contrat de ville s'engagent à construire un « partenariat de données », qui repose sur 3 piliers :

- **La production à l'échelle du quartier et la mise à disposition des données** générées par son action. Les clauses data préciseront les caractéristiques de ces données : granularité, temporalité, anonymisation, durée de production (le Contrat de ville par exemple) ...La clause insistera sur la finalité visée par la production et le partage des données : l'identification de prototypes d'observation par exemple.
- **Les conditions du partage de la donnée** : finalités limitées et/ou condition de définition des usages, open data ou closed data, propriété intellectuelle (notamment pour les données d'origine privée), le cas échéant les coûts.
- **La participation au cadre de partage** qui définit le « partenariat de données ».

**Les finalités et modalités précises de ce partenariat de données seront précisées dans un avenant du contrat de ville.**

<sup>53</sup> Sur l'obligation d'open data : Loi du 7 octobre 2016 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746/>

<sup>54</sup> Ce processus repose sur des règles et des méthodes aujourd'hui éprouvées dans de nombreux territoires engagés dans des démarches de type « smart city » ou territoire intelligent (plus de 200 villes en France, de toutes les tailles).

Les clauses DATA préciseront donc impérativement les conditions de production, de mise à disposition de la DATA, ainsi que les modalités d'accès aux données privées d'intérêt général produites par des acteurs impliqués dans le Contrat de ville (les bailleurs.) ou de manière plus large qui interagissent avec le territoire. **L'essentiel dans la clause reste d'engager une dynamique partenariale autour de la donnée dans l'intérêt des politiques visées par le contrat de ville.**

## IX. Animation de la gouvernance et de la démarche d'évaluation

### LA GOUVERNANCE

Pour rappel, l'organisation du contrat de ville 2015-2023 a reposé sur une double dimension, territoriale et thématique.

- **La communauté d'agglomération de SAM** s'est chargée de l'animation globale du contrat de ville et de la gestion de l'appel à projet annuel du contrat de ville (ingénierie administrative et financière de l'appel à projet en relation étroite avec la DDETS, appui aux porteurs de projets, excepté pour le pilier cohésion sociale à Frontignan, suivi des actions et de leurs bilans). Elle est également chargée du pilier emploi et développement économique du contrat de ville. Elle dispose pour cela d'une organisation qui a récemment évolué vers un « service développement social, sanitaire et urbain ».
- **La ville de Frontignan** pilote, pour son territoire, la gestion administrative et financière de la programmation annuelle des actions relevant du pilier cohésion sociale du contrat de ville, en lien avec le service politique de la ville de la communauté d'agglomération, ainsi que du travail en proximité avec les opérateurs.
- **Pour la ville de Sète**, l'animation du pilotage pour le pilier cohésion sociale est mutualisée avec la communauté d'agglomération.

A l'occasion de l'évaluation à mi-parcours, réalisée en 2019, les partenaires relevaient déjà une **bonne coopération** entre les services à l'œuvre et une animation du CDV qui permettait un suivi efficace des actions. **Un déséquilibre** était cependant déjà pointé entre le temps consacré à la gestion administrative du CDV (essentiellement de l'appel à projets) et les autres fonctions inhérentes à son bon déploiement : la coordination des acteurs, l'information, le développement. Les partenaires avaient ainsi soulevé la nécessité de se réunir plus régulièrement, et sous le format « groupe de travail », afin d'améliorer le suivi des actions, en particulier sur le Pilier Cohésion sociale.

L'enquête menée par le CRPV<sup>55</sup> résume ainsi les arguments évoqués par les partenaires interrogés :

### FORCES

- Une dynamique partenariale récemment relancée au sein du comité technique entre les principaux partenaires financeurs du contrat de ville sur le pilier cohésion sociale (EPCI, délégué du préfet, DDETS, villes de Sète et de Frontignan, Département, CAF, conseil régional). Cette dynamique partenariale avait pâti des effets d'un fort turn-over des interlocuteurs entre 2019 et 2021 (changement répétés de cheffes de projet) et demande encore à être consolidée.
- Une meilleure coordination du pilotage du pilier cohésion sociale de Frontignan depuis 2 ans, unanimement saluée par les partenaires pour ses effets sur la dynamique partenariale et une approche plus transversale.
- Une clarification des modalités de suivi du pilier cohésion sociale par la ville de Sète : création d'une direction des solidarités et de l'action sociale territoriale mutualisée et désignation de référents thématiques sur les dispositifs PRE, Cité éducative et sur le volet culture. Cela doit en principe faciliter l'articulation avec le droit commun et éviter les « doublons ».
- La Cité éducative, portée par la ville de Sète, qui est devenue le volet éducation du contrat de ville pour les QPV de Sète, avec la mobilisation d'une ingénierie dédiée au sein des services de la commune. L'articulation avec le contrat de ville piloté par l'EPCI est cependant à consolider dans la durée.

### POINTS DE VIGILANCE

- La concertation et la co-construction des programmations annuelles semblent encore perfectibles. Des partenaires regrettent la persistance de « cloisonnements » des procédures des différents financeurs pour se prononcer sur le choix des actions et les montants attribués.
- Une dynamique partenariale encore très centrée sur la gestion et le suivi administratif et financier des programmations annuelles (cf. évaluation à mi-parcours) au détriment d'autres dimensions du pilotage : animation globale du contrat de ville et fonction de coordination.
- Besoin d'une réunion de bilan en comité technique de la programmation annuelle du contrat de ville.
- L'articulation entre les instances du contrat de ville et celles de dispositifs qui lui sont liés en termes de copilotage Etat/ EPCI, de partenaires, de programmes d'actions et de financements : CISPD, CGEAC depuis 2019, ...
- La question du dimensionnement de l'équipe politique de la ville de Sète Agglopôle Méditerranée est soulevée par les partenaires dans la perspective d'investir davantage la fonction d'animation globale et de coordination au-delà de la seule gestion administrative et financière de l'appel à projet. Dans la perspective également de mobiliser davantage les services de droit commun de la communauté d'agglomération.

L'instruction du 4 janvier 2024 réaffirme<sup>56</sup> le rôle des collectivités territoriales et des villes dans le pilotage du Contrat de ville :

« Dès lors qu'il exerce la compétence « politique de la ville », l'EPCI assure le pilotage du Contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales. A ce titre, il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le Contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire.

Il doit associer dans le pilotage, les maires des communes concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville. »

Elle précise ensuite l'importance que le Contrat de ville devra accorder à la participation citoyenne et la nécessité d'assurer la convergence avec l'ensemble des interventions de l'Etat et de l'Union Européenne. Si la participation des habitants dans les instances du Contrat de ville reste en cours de définition, l'introduction d'une métavision sur l'ensemble des périmètres contractuels territoriaux est déjà à l'œuvre depuis au moins 2022, avec l'animation de Copil plénier conjoints Politique de la ville et ATI.

L'instruction réitère la nécessité de maintenir à minima une réunion plénière chaque année avec l'ensemble des partenaires du Contrat de ville.

Compte-tenu de ces instructions et des échanges réguliers entre les maires concernés et les élus de Sète Agglopôle Méditerranée, l'organisation suivante est retenue :

INSTANCES	FREQUENCE MINIMUM
Copil Stratégique	1 * par an
Copil Restreint	3 * par an
Comités techniques	3 * par an
Groupes de travail	Autant que nécessaire

Les pilotes du Contrat de ville s'accordent pour adapter la fréquence de ces différentes instances en fonction de l'actualité et de la nécessité. La composition précise de ces instances est présentée en annexe.

Les pilotes du Contrats de ville s'accordent également pour s'efforcer à rapprocher les différentes comitologies qui impliquent des acteurs communs sur des sujets proches et utiles à traiter dans les mêmes instances: la gouvernance du Contrat de ville peut être ainsi rapprochée de celles de l'ATI, du CRTE, de l'ANRU, des dispositifs de Réussite Educative et de la Cité Éducative...

## L'EVALUATION

L'évaluation permet d'apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions et politiques publiques menées dans le cadre de la politique de la ville, et ce afin de les améliorer. Elle porte autant sur des données quantitatives, de bilan, que qualitatives, pour apprécier, juger de la réussite et de la pertinence des choix pris, après un temps de mise en œuvre.

<sup>56</sup> La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de cohésion urbaine dispose (art. 6) :

**Sur le territoire intercommunal**, l'EPCI compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

**Sur le territoire de la commune**, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du Contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le Contrat de ville.

Contrat de ville « Quartiers 2030 »

L'évaluation se déroulera essentiellement en 2 temps :

- Une évaluation à mi-parcours début 2027
- Une évaluation finale en fin de Contrat de ville.

Cette démarche pourra, plus facilement que dans le passé, s'appuyer sur la DATA produite et partagée par l'ensemble des signataires et acteurs publics / privés du Contrat de ville.

Elle portera autant sur les résultats que sur les méthodes et la gouvernance. Elle pourra notamment interroger :

- La pertinence des objectifs
- La cohérence des actions proposées
- L'efficacité et l'efficience des actions proposées
- L'effectivité des engagements pris dans le contrat (...).

Les deux étapes d'évaluation porteront systématiquement sur l'effet levier produit par les crédits spécifiques à la politique de la ville sur la mobilisation des crédits et moyens de droit commun.

Les instances de pilotage du contrat sont à la fois commanditaires et actrices de l'évaluation : un groupe de travail inter partenarial représentant les membres du copil restreint sera mis en place afin d'élaborer une proposition de méthode, de contenu et de calendrier de l'évaluation.

L'évaluation est une composante essentielle de la gouvernance du contrat. : elle contribue à structurer la politique de la ville, permet d'améliorer l'utilité sociale des stratégies suivies et des actions menées, de produire un effet levier pour accompagner l'adaptation des politiques publiques aux problématiques des quartiers.

## **X. Les engagements des partenaires**

## Sète Agglopôle Méditerranée

Conformément à la loi LAMY de février 2014 et à la Circulaire relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024, Sète Agglopôle Méditerranée, compétente en matière de politique de la ville, s'engage à :

Animer le pilotage du Contrat de ville et de sa gouvernance. A ce titre, l'EPCI a notamment la charge de réaliser et actualiser le diagnostic de territoire, « de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles à portée intercommunale » (Art 6 de la loi LAMY). SAM s'engage à établir annuellement un bilan détaillé de l'ensemble de la programmation mise en œuvre en fonction de chacun des trois QPV.

Veiller à optimiser l'articulation du Contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire, dans la double intention de rechercher la meilleure cohérence entre toutes les politiques mises en œuvre et la priorisation du droit commun sur la géographie prioritaire ;

Faciliter l'implication des habitants en transversalité sur tous les sujets traités par le contrat de ville ;

Concentrer ses politiques de droit commun sur les 3 quartiers prioritaires ;

Maintenir son adhésion au centre de ressources Villes et Territoires et ce sur la durée du contrat de ville. Cette adhésion permettant à l'ensemble des élus et professionnels intervenant sur les trois QPV d'accéder à ces services.

Maintenir une enveloppe de crédits spécifiques pour soutenir les projets s'inscrivant dans les programmations annuelles. Une enveloppe de 20 000 € sera fléchée pour les actions qui se développent annuellement sur le territoire de Frontignan et fera l'objet d'un avis favorable unanime lors du COPIL validant les actions financées ;

Financer une équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale attachée à ses services et soutenir la ville de Frontignan dans la recherche de financement de sa MOUS auprès des partenaires du CDV ;

A mettre en œuvre, en concertation avec les services de l'Etat, des villes membres et des bailleurs sociaux, de la circulaire du 28 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment par un travail de concertation sur la politique d'attribution des logements sociaux dans ces quartiers.

## **La ville de Frontignan**

Mobiliser ses politiques de droits communs pour répondre aux 6 enjeux du territoire du QPV les 2 pins Centre-ville ;

Impulser ses 9 projets inscrits dans le cadre de ses 6 enjeux ;

Mobiliser ses crédits spécifiques dans le cadre de la politique de la ville sur les 9 projets retenus ;

Mobiliser une équipe politique de la ville sur Frontignan chargée :

- De l'impulsion des 9 projets qui pourront ensuite être portés par la ville de Frontignan, SAM ou un autre porteur de projet privé ou public ;
- Du suivi de l'appel à projet de l'agglomération (co-définition des priorités- co-instructions au regard des enjeux du QPV de Frontignan et des éléments d'expertises remontés de l'animation des ateliers territoriaux : centre-ville et 2 pins et des priorités politique de Frontignan, de l'évolution des besoins...);
- De la coordination des actions dans le cadre de la CTG ;
- De la coordination du CLSPD ;
- De la médiation sociale ;
- De la gestion urbaine et sociale de proximité (veille technique – suivi - ingénierie de projet)
- D'animer les ateliers territoriaux

Désigner un référent/coordinateur par projet chargé du suivi et du pilotage du projet en lien avec le ou les opérateurs retenus et les partenaires du projet ;

## L'Education Nationale

L'action de l'Education Nationale s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des mesures nationales, de la feuille de route de la région académique et du nouveau projet académique 2024-2027 qui se décline selon les axes suivants :

Des valeurs partagées: faire vivre les valeurs de la République et le principe de laïcité dans une académie accueillante et inclusive.

Des élèves en réussite : permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux lui donnant la possibilité de s'engager dans un parcours de réussite le menant à un diplôme.

Les priorités découlent de ces objectifs : assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux, accompagner les élèves vers des parcours d'orientation ambitieux, renforcer la persévérance scolaire et favoriser la réussite dans le supérieur.

Des partenariats ambitieux : Parce que rien n'est possible sans les parents et sans les partenaires de l'École (collectivités, services de l'État, associations culturelles, sportives, acteurs économiques), c'est à travers des partenariat ambitieux que notre académie pourra relever les défis et les enjeux de demain: ceux de la réussite et de l'épanouissement de la jeunesse de notre territoire. Pour agir ensemble, trois priorités ont été ciblées: 1- Conforter l'alliance éducative avec les parents 2- Ouvrir l'école sur son territoire en prenant notamment en compte tous les temps de l'enfant 3-Promouvoir une culture ouverte et émancipatrice.

Des femmes et des hommes engagés: Encourager la créativité et l'innovation au service des apprentissages. Former, accompagner les personnels et leur permettre d'évoluer professionnellement. Conforter l'égalité professionnelle au sein de l'académie. Veiller à l'épanouissement et au bien-être professionnel de chacun.

## La Caisse d'allocation familiale



La Caf de l'Hérault pourra mobiliser des moyens financiers (sous réserve des fonds disponibles) pour accompagner les projets au titre du droit commun. Pour être retenus par la Caf les projets devront principalement concerter les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale, champs de compétence de la Caf.

Priorité sera donnée aux projets visant à :

- Pérenniser et développer une offre d'accueil petite enfance adaptée pour favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant, pour contribuer à lever les freins pour l'insertion socio-économique des familles et des mono parents (offre d'accueil réactive pour permettre aux familles de répondre rapidement à des offres de formations / d'emploi mais aussi permettre un répit parental pour prévenir d'éventuelles violences psychologiques et/ ou physiques, ...),
- accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes (hors temps scolaire) : faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, aux jeunes et dynamiser les départs en vacances; accompagner et valoriser les projets portés par les adolescents et jeunes afin de les soutenir dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, renforcer et soutenir les lieux "ressources" pour les jeunes.
- Valoriser le rôle des parents, maintenir le lien avec leurs enfants et contribuer, ainsi, à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants notamment les adolescents pour des projets hors temps scolaires ; renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité et développer des lieux ressources parentalité
- Développer et/ou maintenir les équipements d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Les projets élaborés en concertation ou prenant appui sur des équipements structurants tels que les Espaces de Vie Sociale et les Centres sociaux seront prioritaires.

Pour rappel, les projets déposés seront instruits sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux orientations de la Caf présentées ci-dessus
- Être portés par des acteurs ancrés sur le territoire d'intervention ou travaillés en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer des actions structurantes et pérennes à destination des habitants du territoire.
- Travailler en co-construction en amont avec les habitants, les partenaires du quartier, et la chargée de conseil et de développement de la Caf du territoire.
- Répondre à un diagnostic de territoire.
- Présenter des cofinancements solides.

**/!\** Pour rappel, les projets visant des objectifs relevant des domaines de la santé, de la culture, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de l'apprentissage du français ne seront pas recevables. Ces domaines se situent hors champ de compétence de la Caf.

Les porteurs de projets souhaitant déposer des dossiers dans le cadre des dispositifs CLAS et REAAP devront également répondre aux appels à projets lancés par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault à travers la plateforme ELAN L'instruction de ces dossiers fait l'objet de calendriers spécifiques qui seront communiqués par la Caf par mail.

## Bpifrance

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

### Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

- Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.
- Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.
- Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.
- Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).
- International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.
- Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

### Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à plus de 450 M€ sur 4 ans, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créo<sup>57</sup> afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

<sup>57</sup> Le collectif Cap Créo réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaires de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

## **La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance**

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

### *« Mon Pass Crée »*

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Crée ». Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Crée permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

### *Collectif Cap Crée*

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Crée : 26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Crée avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Crée, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Crée ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

### *Soutien financier aux réseaux*

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Crée) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires. Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

### *Financer les entrepreneurs*

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Crédit-Création** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque

bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.

Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.

- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

## **La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de **3 axes**, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

### **Déetecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de “seconde zone” et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

• **Concours Talents des Cités** : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Crée et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

• **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.

En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

• **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

#### **L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat "** :

- Permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- Facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- Propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

#### **Objectif 2027 : 40 bus**

• **Les CitésLab**, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

#### **Objectif 2027 : 200 CitésLab**

*Contrat de ville « Quartiers 2030 »*

• **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Crée présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

#### ***Objectif 2027 : 60 Carrefours***

- Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Crée et des partenaires locaux pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

#### ***Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux***

- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Crée, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

#### ***Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur***

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une nouvelle Bourse French Tech Quartier favorisant l'émergence de start up ambitieuses.

Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidantes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

#### ***Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés***

- Un nouveau prêt bonifié Flash, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.

#### ***Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés***

- Un nouveau Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

**Objectif 2027 : total levés 200 M€**

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe Fast Track to Cash sera mise en place par Bpifrance.

**Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement**

**- ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR**

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les accélérateurs: Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.
- Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers :
- Accès aux marchés publics et privés  
Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)
- Comex de poche  
Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

**Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif**

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

## **La Région Occitanie**

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

### **AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES**

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesse 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesse régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

## **FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION ET A L'EMPLOI**

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers

« Engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !<sup>58</sup>,
  - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- Des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- La participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- L'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

## **MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers<sup>59</sup>, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants. Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

## **AMELIORER LE CADRE DE VIE**

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers<sup>60</sup> : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi

---

<sup>59</sup> Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

<sup>60</sup> L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

## DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé l'iO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

## MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent également être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

## **Les objectifs contractualisés de la CGEAC**

Les parties signataires s'assignent les objectifs listés ci-après :

- Renforcer une politique d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes en favorisant la mise en œuvre de parcours culturels, dans et hors temps scolaire, en relation étroite avec l'Education nationale;
- Développer les pratiques artistiques et culturelles des habitants, en famille, en groupe ou de façon individuelle ;
- Favoriser les transversalités et le décloisonnement des publics, des secteurs, des disciplines pour faciliter l'accès aux œuvres et aux artistes pour le plus grand nombre ;
- Valoriser les spécificités territoriales artistiques et culturelles, les ressources patrimoniales et environnementales pour une meilleure appropriation par les enfants, les jeunes et les habitants ;
- Mettre en œuvre une démarche concertée entre tous les partenaires compétents dans le domaine de l'éducation artistique pour les jeunes inscrits dans des parcours de remobilisation, d'insertion, d'accompagnement social, médico-social ou sanitaire, de réinsertion, de probation ou de prévention, en relation étroite avec les services de l'Etat et les collectivités concernées ;
- Développer les projets d'EAC au sein des organismes d'aide, d'insertion et d'accompagnement des jeunes ;
- Encourager les jumelages ou partenariats entre les organismes d'aide, d'insertion et d'accompagnement des jeunes et les équipements culturels disposant de moyens de médiation et d'action culturelle ;
- Favoriser la mixité des jeunes et les projets partagés entre ces organismes et les différents types d'établissements relevant de l'éducation formelle ou non-formelle.
- Développer une politique culturelle concertée et ambitieuse, gage d'attractivité du territoire et de développement socio-économique, en visant l'objectif de d'accroissement de l'éducation artistique et culturelle pour tous les publics, et en veillant au respect des 3 piliers : pratique artistique, fréquentation des œuvres et rencontre avec les artistes, acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture, faisant converger les initiatives portées par l'ensemble de la collectivité et par les acteurs recensés;
- Porter et soutenir des projets en faveur de la jeunesse et des solidarités, en s'appuyant sur les compétences des communes du territoire en matière d'« enfance-jeunesse », et sur les dynamiques et projets culturels partagés entre les équipements culturels, les communes et les associations du territoire;
- Renforcer le développement culturel et l'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes et des solidarités du territoire, en les inscrivant dans une politique éducative globale, avec des activités concernant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ;
- Développer des projets éducatifs intergénérationnels et sociaux privilégiant le « vivre ensemble », des associations de personnes âgées, des associations d'insertion des publics en difficulté, ainsi que le soutien aux publics empêchés.

## Orientation DRAC Quartier 2030

- Défense du droit d'accès à la culture et des droits culturels ainsi que la lutte contre les inégalités dans ces domaines.
- Développement de l'Education Artistique et Culturelle, dans l'objectif de mobiliser 100% des jeunes en âge de scolarisation.

Rappel des 3 mesures du volet des contrats de ville sur la culture faisant office d'enjeux de développement des publics :

- L'accès aux pratiques musicales (Démos, Orchestre à l'école et autres démarches en lien avec les conservatoires, les écoles de musique...),
- L'inclusion numérique et la culture numérique (Micro folies, Fablab, jeux vidéo sur un parcours éducatif pour les jeunes du CLAS...),
- La mobilisation des grands équipements culturels en vue d'une approche participative des habitants (ex : un musée qui monte une expo avec les habitants des QPV comme commissaires d'exposition...). La contractualisation Etat/Collectivités pour le développement des publics.

### Axes de développement :

Il y a dans les QPV un axe de travail possible autour des pratiques langagières (illettrisme, alpha, FLE) par la culture, les pratiques artistiques, la découverte du patrimoine (la lecture, le chant...), dispositifs existants en lien avec la politique de la ville : « La caravane des dix mots », « C'est mon patrimoine ».

Le ministère met en avant l'éducation à l'image et aux médias, aux fausses informations (résidences de journalistes...). Des dispositifs en découlent « Passeurs d'Images », appel à projets EMI (Education aux Médias de l'Information) ...

### Les nouvelles mesures Quartiers 2030 :

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers, **procédure en cours d'élaboration avec les collectivités concernées, après sélection.**
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, notamment pour initier des « **temps d'accueil créatifs pour les jeunes** », **avec ou sans hébergement** pendant les vacances scolaires en cours d'année. **Concertation à envisager avec les labels et équipements structurants et les organismes en charge de la mise en place de colonies** (éducation populaire, CMCAS/Secours populaire -Copains du Monde-) **à partir du référentiel relatif aux colonies artistiques** (en attente).
- Encourager l'utilisation du Pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV en **mobilisant les acteurs de l'accompagnement de la jeunesse.**
- Résidences Ateliers Médicis dans les QPV, **initiative à mettre en œuvre lorsque l'opportunité se présente, en lien avec les équipements de proximité, les écoles d'art et d'enseignement supérieur.**

### A titre de propositions dans les nouveaux contrats de ville, 3 entrées sont pressenties :

- I. **Présence artistique au sein des territoires** : résidences, implantation d'artistes –ateliers, espaces, infrastructures gérées par les bailleurs sociaux, mobiliser les équipements scolaires, sportifs sur des pratiques partagées. **Le corollaire côté retour vers la population est** : augmenter la proximité culturelle et artistique auprès des habitants, favoriser le fait de les rendre acteurs, multiplier les expériences...
- II. **Continuité éducative pour les habitants et surtout les jeunes** : mise en œuvre de parcours d'éducation sur l'ensemble des temps des jeunes, lien avec les PEDT pour une approche croisée, liens avec la CAF autour de la parentalité (REAP) et de l'autonomie du jeune, liens CCAS, CIAS, approche des jeunes en rupture éducative Mission locale des jeunes... Parcours adultes sur l'éducation tout au long de la vie, appropriation des équipements culturels : médiathèque, musées, sites... **Corollaire population** : rendre autonome les habitants dans l'accès à la culture, permettre des parcours de découverte, d'éducation, formation, remobilisation, préprofessionnalisation. Approche intergénérationnelle, accompagnement des parcours de vie...

- III. **Approche participative des habitants** : impliquer les habitants dans la vie culturelle et artistique en lien avec les instances de programmation, de diffusion. Soutenir des évènements participatifs où les habitants sont associés aux choix, aux projets des lieux, évènements, structures et opérateurs artistiques et/ou patrimoniaux. **Corollaire population** : engager les habitants dans la culture, produire un effet ascendant, contribuer à la construction de la citoyenneté par l'art, le patrimoine, la culture.



## **Le cadre d'intervention du Département aux contrats de ville**

### **« Quartiers engagement 2030 »**

Le Département de l'Hérault confirme son engagement dans les champs d'action des contrats « quartiers engagements 2030 » par la mobilisation de ses crédits de droit commun et de ses politiques volontaristes pour accompagner les projets s'inscrivant dans ses compétences et priorités.

Les dispositifs mis en œuvre visent à organiser le maillage territorial afin de garantir l'accessibilité aux droits et aux services pour tous.

Au travers du déploiement de ses politiques publiques et par son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département s'inscrit pleinement dans la dynamique de prévention des inégalités sociales et de lutte contre la pauvreté qui croise les enjeux de la politique de la ville.

#### **Le Département, garant des solidarités territoriales**

Au titre de cette compétence, le Département affirme sa volonté de contribuer à la cohésion et au développement équilibré des territoires en apportant un soutien adapté à chaque collectivité dans un contexte de transitions écologiques, numériques et citoyennes.

#### **Le Département, chef de file de l'action sociale et de l'insertion**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) du 13 août 2015 a réaffirmé le rôle du Département en tant que chef de file de l'action sociale et du développement social.

En tant que garant de la cohérence de cette politique publique, le rôle du Département est de rechercher, avec ses partenaires, le bon niveau de coordination et de complémentarité pour une action sociale plus efficace, plus réactive et plus inclusive.

Dans un contexte d'accroissement des besoins sociaux, l'objectif commun est l'optimisation des ressources et des moyens.

Ainsi, le Département, par son rôle en faveur des solidarités territoriales et sa position de chef de file de l'action sociale et de l'insertion, contribue aux enjeux de la politique de la ville déclinés selon les 4 axes prioritaires suivants :

#### **1/ L'emploi, l'insertion et l'entrepreneuriat :**

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, le Département via son pôle des politiques d'insertion (PPI) participe à l'élaboration des politiques publiques et leurs mises en œuvre dans les domaines relatifs à l'insertion et à l'Economie Sociale et Solidaire, en y impliquant les allocataires du RSA dans leur construction, par l'intermédiaire des comités participatifs RSA.

Deux documents stratégiques ont été renouvelés par l'assemblée départementale en 2022 :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la feuille de route des politiques d'insertion du Département
- Le Pacte Territorial pour l'insertion (PTI) qui formalise un accord de partenariat entre le Département de l'Hérault et les institutions et collectivités concernées par l'insertion des personnes en situation d'exclusion, pour coordonner et mettre en cohérence les dispositifs d'insertion de chacun et définir un cadre commun d'intervention.

166 Le Département a fait évoluer son offre d'insertion qui repose essentiellement sur la notion de « prise en charge globale » des personnes. Il adapte son intervention aux plus près des besoins des populations et des territoires

avec la mise en œuvre de dispositifs pour retrouver le chemin de l'emploi, notamment dans le cadre de l'Accompagnement Intégré.

La nouvelle politique santé au sein du PPI tient compte des changements dans la typologie des publics ces dernières années pour favoriser le retour à une activité : précarité accrue, mobilité difficile, problèmes de santé...

Pour soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales génératrices d'emplois, le Département se mobilise sur l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (3 projets de territoire en cours). Il s'agit d'un des 13 engagements de mandature du Président.

De plus, le Département accentue son action dans le développement durable en mettant en œuvre son nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et fait de sa commande publique un levier d'insertion socio professionnelle et de développement économique local à travers les clauses sociales d'insertion et les marchés réservés aux publics éloignés de l'emploi.

## **2/ L'éducation et la jeunesse :**

Au titre des missions de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance, le Département s'engage fortement dans l'éducation et le soutien à la parentalité :

Les services de PMI organisent sur les territoires des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale (centres de santé sexuelle) et d'éducation familiale. Ils jouent également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation, surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Enfin, l'axe préventif est fortement investi : soutien aux lieux d'accueil enfants parents (LAEP), actions de prévention précoce aux domiciles des familles (appui parental, accompagnement par des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF). Les professionnels de la PMI sont également engagés dans prise en charge des mineurs en danger.

Les services sociaux du Département, au titre de la mission aide sociale à l'enfance, assurent une intervention de proximité auprès des enfants et des parents par le repérage et l'accompagnement socio-éducatif des situations familiales fragiles.

Le Département finance des mesures d'accompagnement éducatif renforcé au domicile parental.

Il veille à la protection des mineurs en danger en proposant des lieux d'accueil collectif ou familiaux pour les enfants à protéger.

Le Département s'implique dans les instances techniques des programmes de réussite éducative (PRE) : les services sociaux territorialisés coopèrent étroitement avec les équipes des PRE dans l'intérêt des enfants et au plus près des familles. Il s'engage fortement dans le champ de la prévention et du soutien à la parentalité par le financement d'actions mises en œuvre par le secteur associatif et les acteurs locaux (lieux d'écoute et de parole parents-enfants, actions collectives visant à soutenir les compétences parentales).

Le schéma Enfance et Famille adopté pour la période 2024-2028 définit les orientations fondamentales :

- La prévention de la dégradation des situations familiales, en matière d'éducation, de santé, de conditions de vie,
- La protection des mineurs, confiés ou suivis au domicile des parents,
- L'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), le Département renforce son action afin de prévenir les sorties sèches (sans projet d'insertion) des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Véritable outil de lutte contre les inégalités, ce schéma engage les acteurs à investir le plus précocement possible le champ de la prévention et à veiller à la cohérence et la lisibilité des parcours des enfants, y compris en matière de santé.

## La politique jeunesse du Département : une politique volontariste en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans

Le Département mobilise de nombreux dispositifs en faveur des jeunes afin de :

- Soutenir l'engagement, les initiatives et la citoyenneté : accueil et coordination des services civiques, aide aux projets citoyens (CAP Jeunes), encadrement des travaux d'étudiants, d'apprentis, de stagiaires, de volontaires.
- Faciliter leur prise d'autonomie et leur insertion sociale et professionnelle : mesures d'aide financière à l'installation, au permis de conduire, aux brevets non professionnels, aides individuelles et collectives du Fonds

d'aide aux jeunes (FDAJ) pour les jeunes en situation de précarité, programmes de découverte des métiers de la collectivité et des partenaires.

Le Département soutient également les territoires et les acteurs locaux mobilisés sur les politiques jeunesse :

- Structuration d'un réseau départemental « Jeun' Hérault » fédérant les acteurs associatifs et institutionnels.
- Engagement au côté des associations, collectivités partenaires et organismes éducatifs par un soutien financier aux initiatives.

Sur le champ de l'éducation, le Département met en œuvre une politique ambitieuse en direction des collégiens, en lien avec les acteurs et partenaires de premier plan. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de l'action de l'Education nationale pour soutenir les programmes pédagogiques (actions éducatives territorialisées) et améliorer les conditions d'accueil des élèves : restauration scolaire de qualité, aménagement des bâtiments, rénovation du patrimoine, consommation d'énergie et politique d'équipement harmonisée.

### **3/ L'accès aux droits fondamentaux et le lien social**

#### L'action sociale du Département

La politique départementale promeut le changement, la cohésion et le développement social par une approche individuelle et collective. Elle participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Le Département met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des personnes et des familles grâce au maillage des 6 maisons départementales des solidarités (MDS) qui déplient 36 services territoriaux des solidarités (STS) afin d'accueillir et accompagner les publics en proximité. Le Département soutient également l'action des partenaires qui œuvrent aux côtés des services pour accompagner les publics dans l'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique, la solidarité alimentaire, la redynamisation sociale et la citoyenneté.

Le Département a structuré sur les territoires les réseaux de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) favorisant l'interconnaissance et les synergies entre tous les acteurs accueillant le public afin de faciliter les parcours d'accès aux droits, partager l'analyse de besoins sociaux et co-construire des réponses adaptées aux réalités des bassins de vie.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma départemental d'action sociale 2023-2028, le Département prend le cap des mutations du contexte social et environnemental ; les trois formes de transitions à l'œuvre, environnementale, numérique et citoyenne, ont été au cœur de l'élaboration des orientations de ce schéma.

Le Département conduit une politique sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à travers différents dispositifs : le Fonds solidarité logement, la prévention des expulsions locatives, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), auquel tous les partenaires concernés sont invités à contribuer.

Le Département accentue son action dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, en développant à partir de 2024 un service local d'information sur la maîtrise de l'énergie (SLIME) à destination des locataires et des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. L'objectif est d'intensifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages confrontés à ces difficultés.

#### La politique en faveur de l'autonomie

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) porte l'ensemble des missions en direction des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Afin de renforcer la proximité de ses actions, la MDA déploie 3 services départementaux de l'autonomie (SDA) sur le territoire.

Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 est le reflet des enjeux actuels et s'adapte au contexte d'évolution de la prise en charge et de la couverture de la perte d'autonomie :

- L'accent mis sur le maintien à domicile pour anticiper et accompagner la perte d'autonomie,
- Le renforcement d'une offre spécifique à destination des personnes atteintes de troubles psychiques ou de celles en situation de handicap vieillissantes,
- Un soutien en faveur des aidants et des solutions de répit,
- Une communication fluidifiée avec les partenaires et en direction des usagers.

#### Une politique culturelle et sportive visant à renforcer le lien social

#### **La politique culturelle**

La politique culturelle départementale 2023-2028 se décline dans les schémas de la lecture publique, de la culture et des archives, du patrimoine, de l'enseignement et des pratiques musicales, pour répondre à des enjeux communs : conserver et transmettre ; éveiller et émanciper ; soutenir et coconstruire.

Elle promeut une démarche de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens en situation de vulnérabilité, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « Faire avec ». Il s'agit d'inscrire la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne. Les axes forts de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger :

- l'accès du plus grand nombre à la culture et à la création,
- la construction de parcours et de pratiques par l'Éducation Artistique et Culturelle,
- la solidarité avec les créateurs professionnels et émergents, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

## **La politique sportive**

Le Département s'engage au titre des politiques sportives, composantes essentielles du bien-être, de la santé, et des cohésions sociales et territoriales. Sa politique sportive et solidaire s'appuie sur la diversité et la qualité partenariale entretenue avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux.

Elle s'organise autour de trois grandes orientations :

1. Pour un sport encadré, accessible pour tous,
2. Pour un sport au service des solidarités territoriales et du développement local,
3. Pour un sport concerté et intégré.

Depuis plus de quarante ans, le Département s'est doté d'un outil d'animation de cette politique sportive, Hérault Sport, mobilisé au service des territoires et des quartiers prioritaires.

## **4 : Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique**

### Une politique de l'habitat au service des quartiers.

Le Département de l'Hérault prend une part active dans la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Depuis de nombreuses années la direction de l'habitat et de l'aménagement (DHA) suit les conventions PNRR puis NPNNR (programme et nouveau programme national de rénovation urbaine) de plusieurs agglomérations : Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopôle, Lunel, Bédarieux.

D'autre part, le Département a signé des conventions de relogement qui ont pour but de reloger les locataires des immeubles d'habitation lorsqu'ils sont démolis ou lors des travaux importants de rénovation.

Enfin le Département finance l'office public d'habitat à loyers modérés Hérault Logement qui intervient en tant que bailleurs sur ces quartiers.

### L'accompagnement des territoires aux transitions numériques

Le Département a engagé une démarche d'aménagement numérique par le déploiement d'infrastructures telles que la fibre optique sur les secteurs dépourvus. Sur la base des besoins des territoires et des usagers, il a également élaboré une stratégie partenariale de développement des usages et services numériques. Afin de pérenniser les réseaux de médiation mis en œuvre lors du déploiement des Pass et conseillers numériques, de nouvelles solutions seront proposées pour poursuivre l'accompagnement vers l'inclusion numérique des personnes en difficulté, estimées à 200 000 sur notre département.

### La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et intra familiales

Le Département porte une politique volontariste pour la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales à plusieurs niveaux :

- L'éducation et le développement de la culture de l'égalité et du respect, notamment au travers des centres de santé sexuelle,
- L'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants au quotidien par les travailleurs médico-sociaux des services territoriaux des solidarités,
- Les postes d'intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie (6 postes) qui constituent un maillon essentiel de la réponse apportée aux situations de crise,
- Le soutien aux associations qui conduisent des actions d'accès aux droits, d'insertion socio-professionnelle pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des femmes et accompagnent les enfants co-victimes des violences conjugales ;

- Le co-pilotage de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales.

#### La prévention de la délinquance et des conduites à risque des jeunes

Les services du Département contribuent à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions initiés par les comité locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD/CISPD).

Le Département soutient fortement l'action de la prévention spécialisée en direction des jeunes des quartiers prioritaires.

Il intervient également dans le repérage et la lutte contre les conduites à risque par ses actions de prévention et par son soutien à des structures proposant des prises en charge spécifiques des jeunes telles que la Maison des Adolescents.

Dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance, le Département agit pour prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs.

## Annexes

### Les fiches projets QPV de Frontignan du centre-ville à Calmette

FICHE PROJET N°1a	Animer la vie sociale sur l'ensemble du périmètre du nouveau QPV
Pilote du projet	A définir
Référent du projet et des actions	A définir
Partenaire(s) impliqué(s)	Responsables EVS (EVS Calmette et FLR) – APS – directeur du CCAS – STS/CD – CAF – démocratie participative – comité d'habitants – la palanquée
Contexte/Diagnostic	<p>Inauguré en 2018, l'espace de vie sociale Albert Calmette est un lieu de proximité participatif ouvert à tous. Il propose des activités pour l'ensemble des habitants de tous âges, conçues et organisées par la Ville, les associations, des professionnels et surtout les usagers.</p> <p>L'association, Femmes en Languedoc Roussillon a été agréée Espace de Vie Sociale depuis 2012, elle a pour but de soutenir la fonction parentale, de renforcer le vivre ensemble et la participation des habitants à la vie locale. Elle est implantée dans la cité Pasteur.</p> <p>Avec l'extension du périmètre du QPV au centre-ville, une partie du territoire ne sera pas doté d'un équipement de proximité.</p> <p>6% des personnes accueillies par l'EVS Calmette habitent le CV.</p> <p>L'animation de la vie sociale, axe constant de la politique des caisses d'Allocations familiales, s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale.</p> <p>Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.</p> <p>Lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives, ils soutiennent le développement de la participation des usagers habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.</p>
Intérêt du projet	Renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités à finalités sociales et éducatives.
Résultat(s) attendu(s)	Renforcer les liens sociaux – renforcer la capacité d'agir des habitants – co-construire des réponses aux besoins des habitants
Environnement (quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<p><b>Favorable :</b></p> <p>Deux retours d'expériences complémentaires : EVS Calmette et FLR Des agréments finalisés et en cours de renouvellement: de nouveaux projets sociaux adaptés aux réalités des territoires et des attentes des habitants. Une convention territoriale globale en cours de finalisation avec une coordination de l'animation de la vie sociale. La mixité géographique des publics présents au sein des EVS</p> <p><b>Défavorable :</b></p> <p>L'extension du périmètre du QPV au centre-ville avec de nouveaux besoins. La CAF ne financera pas un 3ème EVS – la CAF est favorable à la création d'un centre social avec des antennes de proximité – la ville ne souhaitant</p>

	pas créer de centre social
Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	<p>Quand ? En cours et lancer en 2024, l'étude d'opportunité de la création d'un espace dans le centre-ville</p> <p>Où ? Dans les 3 sous-secteurs du nouveau périmètre du QPV des 2 pins-centre-ville</p> <p>Avec qui ? les habitants et les partenaires impliqués ainsi que toutes les associations qui réalisent des permanences et des animations au sein de ces espaces et de la MPT Désiré Archimbaud</p> <p>Avec quoi ? benchmark sur les tiers lieux – des locaux (maison du projet, café associatif – café solidaire – le musée municipale - autres...)</p>
Public Cible	Les habitants du QPV et plus largement de Frontignan
Objectifs opérationnels et Actions	<p>Enjeu : Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désassignation du QPV</p> <p>Orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Changer de posture et de regard vis-à-vis des personnes en leur permettant de développer les capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen</li> <li>*Promouvoir une action volontariste en faveur de tout ce qui peut générer de nouvelles relations d'écoute, d'entraide et de respect entre tous les habitants</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Renforcer les interactions sociales</li> <li>Maintenir et développer les interactions entre les 2 EVS Créer un lieu d'accueil ouvert à tous, en centre-ville Encourager les initiatives solidaires</li> <li>Développer les temps d'interactions entre personnes d'horizon différent</li> <li>*Développer le pouvoir d'agir</li> <li>Aller chercher, accompagner, développer la démarche d'autonomie</li> <li>Soutenir, développer l'implication et l'initiative des habitants</li> <li>Créer un espace permettant la mise en réseau des compétences</li> <li>*Favoriser l'accès à l'offre : institutionnelle, associative et citoyenne :</li> <li>Aller vers</li> <li>Ouvrir un lieu dédié pour les habitants de rencontres, d'échanges, pratiques d'activités</li> <li>*S'approprier l'espace public</li> <li>Requalifier l'espace public pour en faire un lieu de rencontre</li> </ul>
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<p>Mettre en œuvre le nouveau projet social de l'EVS Calmette dont les axes sont :</p> <p>Favoriser le vivre-ensemble et le maintien du lien social,</p> <p>Développer des liens familiaux, parentaux et intergénérationnels,</p> <p>Développer la participation, la capacité d'agir des habitants en collectif.</p> <p>Finaliser le nouveau projet social de l'EVS FLR : 2024-2028.</p> <p>Poursuivre et consolider les actions des EVS dans le cadre de leur projet social</p> <p>Lancer une étude de opportunité/faisabilité pour la création d'un tiers lieu sur le centre-ville : lieu de lien entre les habitants du centre- ville</p>
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	<p>Financement du fonctionnement et des activités des EVS</p> <p>Financement d'une étude d'opportunité pour la création d'un tiers lieu pour les habitants de frontignan en centre-ville et pour favoriser les liens entre les habitants du centre-ville et co-construire des réponses aux besoins des habitants notamment autour du mal logement.</p> <p>Financement du fonctionnement d'un lieu</p>
Financements possibles	CAF – CD – Ville - Crédits politique de la ville notamment pour le

	développement de permanences d'association au sein de l'EVSCalmette SAM – CR – appel à projet tiers lieux
Calendrier général	<p>Agrément EVS : 2024-2028</p> <p>2024 : Etude d'opportunité/faisabilité pour la création d'un espace en centre-ville</p> <p>2025 : aménagement du lieu – inauguration</p> <p>2025-2030 : développement d'activités impulsées par et pour les habitants -&gt; maison par tous.</p>
Indicateurs d'évaluation	Renouvellement des agréments des 2 EVS – bilan annuel des EVS – réalisation de l'étude d'opportunité/faisabilité – création d'un espace en centre-ville – nombre d'habitants fréquentant les 3 espaces – nombres d'habitants impliqués dans le fonctionnement et les projets des 3 espaces - nombre et type de projets impulsés par les habitants – nombre et type de partenaires associés – diversité des services accessibles au regard des besoins des habitants.

FICHE PROJET N°1b	Echanges de savoirs, de compétences et de services
Pilote de projet	A définir
Référent du projet et des actions	A définir
Partenaire(s) impliqué(s)	CAF – CD/STS – Etat - CCAS Responsables des EVS : municipal + FLR – Maison des séniors Vincent Giner - APS 34 – direction démocratie participative – coordinatrice CTG/ville – comités d'habitants
Contexte / Diagnostic	<p>Les liens sociaux se distendent. Ce phénomène a été renforcé par la période COVID – l'augmentation de la précarité renforce l'isolement des habitants – les espaces autour de la table du don sont investis par les habitants.</p> <p><b>QU'EST CE QU'UNE ACCORDERIE ?</b></p> <p>Une <b>Accorderie</b> vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents.</p> <p>Une <b>Accorderie</b> développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, <b>les Accordeurs</b>.</p> <p>Ces derniers ont accès aux services des membres de « leur » <b>Accorderie</b> locale, ainsi qu'aux activités collectives d'échange, soit à des services d'intérêt général qui s'adressent à l'ensemble des Accordeurs.</p> <p>Une <b>Accorderie</b> œuvre dans le monde de l'économie sociale et solidaire, en proposant un système économique alternatif reposant sur la création d'une nouvelle forme de richesse. Une richesse collective et solidaire qui s'appuie essentiellement sur le potentiel des membres de toute la communauté. Une communauté, où trop souvent, les citoyens les plus pauvres sont jugés non</p>

	<p>productifs, car occupant un emploi mal rémunéré et étant exclus de la spirale de la surconsommation.</p> <p>Une <b>Accorderie</b> fait plutôt le pari qu'il est possible de créer cette richesse collective et solidaire en se basant sur la contribution de tous les membres de la communauté. Une Accorderie, c'est une façon démocratique et organisée de construire une alternative au système économique dominant, avec ce qu'il comporte d'inégalités, et d'entrer dans la spirale sympathique d'un réseau qui concrétise sa croyance que le monde peut fonctionner autrement, en ne laissant personne de côté, et qu'il est possible de produire et de consommer autrement</p> <p><b>COMMENT CA FONCTIONNE ?</b></p> <p>Chaque <b>Accordeur</b> met à la disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services. Des conseils pour cuisiner, la restauration de meubles, l'apprentissage de sports, etc...</p> <p>Chaque offre apparaît sur la page web de l'Accorderie locale où la personne est devenue membre et dans un annuaire papier pour les Accordeurs qui n'ont pas accès à Internet. <a href="#">Dans l'espace membre</a> et l'annuaire, les Accordeurs ont accès aux coordonnées des personnes qui offrent les services. Ils peuvent donc entrer en contact directement avec celles-ci pour s'entendre sur le service désiré et le moment de l'échange.</p> <p>Chaque échange de services est comptabilisé dans une <b>banque de temps</b>, selon le principe « une heure de service rendu vaut une heure de service reçu », quels que soient le service rendu et les compétences exigées. Tous les services sont mis sur un même pied d'égalité.</p> <p>Dans la banque de temps, chaque Accordeur dispose <b>d'un compte temps</b> où sont inscrites les heures données et reçues. La comptabilité se fait à partir de <b>chèques temps</b>. Lorsqu'une personne devient Accordeur, 15 heures sont déposées dans son compte, ce qui lui permet d'échanger des services immédiatement.</p> <p><b>Pour en savoir plus : « Le temps, une richesse » (2012) – Film d'une dizaine de minutes qui permet de plonger au cœur d'une accorderie.</b></p>
Intérêt du projet	<p>Lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents (favoriser la mixité sociale)</p> <p>Développer, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, les <b>Accordeurs</b>.</p>
Résultat(s) attendu(s)	Favoriser les échanges de savoirs et de compétences, les liens sociaux, la convivialité et la valorisation des savoirs et compétences
Environnement (quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<p>Favorable : 10 ans de retours d'expérience – 35 accorderies en activité – une table des dons à l'EVS Calmette – un intérêt des acteurs locaux – avis favorable des participants à l'atelier fiche projet : CAF, Ville, APS 34, CCAS, EVS Calmette : pouvoir d'agir, pied d'égalité, renforcer les liens entre habitants, favoriser la mixité sociale...- complémentaire à l'offre de l'EVS Calmette autour de la table du don – favorise le rapprochement entre les 2 EVS.</p> <p>Défavorable : le pilote – la coordination des acteurs – la mobilité des habitants</p>

Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	Dès 2024 – sur l'ensemble de la ville avec des permanences sur le QPV dans le cadre d'une action pro-active permettant d'aller chercher les habitants et de les accompagner à identifier leurs savoirs et compétences
Public cible	Prioritairement les habitants des QPV
Objectifs opérationnels des actions	Renforcer les interactions sociales : Développer des temps d'interaction entre personnes d'horizon différent – encourager les initiatives solidaires Développer le pouvoir d'agir : aller chercher, accompagner, développer la démarche d'autonomie – soutenir, développer l'implication et l'initiative des habitants – créer un espace permettant la mise en réseau des compétences
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<p><b>CRÉER UNE ACCORDERIE</b></p> <p>L'Accorderie est, par sa nature, un projet <b>collectif</b> et de <b>territoire</b>. Il convient, pour envisager la création d'une Accorderie, que vous mobilisiez tout d'abord les habitants et les principaux acteurs de votre territoire impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (partenaires publics, associatifs et institutionnels) en les associant à la phase de réflexion.</p> <p>Les clés de réussite d'une Accorderie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>l'ancre local</b> du projet par la mobilisation des acteurs leaders, le choix de la mixité sociale, le choix du local,</li> <li>– la <b>mobilisation des habitants et des acteurs de l'action sociale</b> sur le territoire,</li> <li>– la <b>création d'un groupe projet</b> autonome et dynamique,</li> <li>– <b>l'anticipation du modèle économique</b> et du financement.</li> </ul> <p>La décision finale d'implantation d'une Accorderie revient au Réseau des Accorderies de France avec l'obtention d'un agrément. Sans cet agrément, vous ne pouvez pas utiliser le concept d'Accorderie.</p> <p>Si le projet est jugé pertinent (au regard des critères préalablement décrits) et en conformité avec la <b>Charte des accorderies françaises</b>, le Réseau assurera l'accompagnement des porteurs de projet avant et après l'ouverture.</p> <p>Pour toute question ou pour faire part de votre désir de créer un Accorderie dans votre localité en France, veuillez prendre contact avec nous : <a href="#">contact</a></p> <p>Et sinon, n'hésitez pas à vous inscrire aux réunions d'information données par le Réseau tous les deux mois : <a href="#">Réunions d'informations sur les Accorderies</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller rencontrer l'accorderie de Montpellier avec la direction de la transition démocratique – les 2 EVS – les partenaires de la politique de la ville.</li> <li>- Prendre contact avec l'association des accorderies pour identifier les avantages/inconvénients de créer sa propre accorderie ou de se rattacher à l'accorderie de Montpellier : plus d'opportunités de service /la proximité</li> <li>- Mobiliser l'ensemble des habitants via la communication ville pour favoriser la mixité et de façon plus spécifique le public du QPV via les travailleurs sociaux, les EVS et les associations.</li> <li>- Des moyens humains ville en 2024 – associatif en 2025 et au-delà pour animer le projet</li> </ul>
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui	En 2024 : 0.5ETP ville : EVS + démocratie participative En 2025 : 0.5 ETP + MAD locaux pour l'association accorderie

avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	
Financements possibles	CAF – fondation – Ville – Etat – CD – appel à projet divers
Calendrier général	<p>2024 : phase de réflexion et agrément</p> <p>2025-2030 : échanges de savoirs et compétences – animation des rencontres En 2024, impulser le projet au niveau de la ville via la direction démocratie participative et l’EVS Calmette et notamment la dynamique autour de la table des dons pour mobiliser les habitants et les principaux acteurs de votre territoire impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale – rencontrer l’équipe de Montpellier – viser l’obtention de l’agrément.</p> <p>2025-2030 : financer le fonctionnement de l’accorderie : mise à disposition de locaux partagés – financement d’un mi-temps pour mobiliser spécifiquement les habitants des QPV et identifier leur savoir et compétences</p>
Indicateurs d’évaluation	Nombre de réunions d’information – nombre de participants - agrément – nombre d’acordeurs – nombre et type de services proposés.

FICHE PROJET N°2	Faciliter l'accès aux droits et à l'offre de droit commun
Pilote du projet	A définir
Référent du projet et des actions	A définir
Partenaire(s) impliqué(s)	STS/CD – CCAS – MFS – EVS Calmette – EVS FLR – Planète Parents – APS 34 – médiatrice sociale/service politique de la ville – les associations membres de l'espace Muhammad Yunus : restaurant du cœur, secours populaire, croix rouge – café solidaire
Contexte/ Diagnostic	<p><b>Faiblesses :</b></p> <p>Un non recours ou un recours tardif aux droits. Manque de lisibilité, visibilité des dispositifs.</p> <p>Un cœur de ville paupérisé, vieillissant avec une problématique de logement insalubre.</p> <p>Une précarité croissante – un flux de plus en plus important de public fréquentant les structures sociales du territoire – une complexité des démarches du fait de l'e-administration – une accessibilité contrainte à la MFS.</p> <p>Un turn-over important des professionnels limitant les interconnaissances – cloisonnement des interventions partenariales – coordination partenariale</p> <p><b>Atouts :</b></p> <p>Des réponses globales et complémentaires : la maison de services départementaux de solidarité – le CCAS – la Maison France Services Une offre associative variée : Sos solidarité – APS 34 – femmes en Languedoc Roussillon – concerthau – planète parents...</p> <p>Démarche de l'aller-vers qui se développe : Guitoune</p> <p>Un espace solidaire commun regroupant les associations de solidarité</p>
Intérêt du projet	Prévenir – agir au plus tôt – renforcer la professionnalisation par une mise en réseau des acteurs
Résultat(s) attendu(s)	Coordination des acteurs – aller vers les habitants - baisse du non recours – créer une culture commune autour de la posture du développement social
Environnement (quels sont les facteurs favorables et	<p><b>Favorable</b></p> <p>Travail en cours avec certains des acteurs autour de la mise en œuvre du «</p>

défavorables à la réussite du projet)	<p>1er accueil social »</p> <p>La posture du développement social local impulsé par le département, chef de file de l'action sociale.</p> <p>Des retours d'expérience autour des 14 principes du DSL partagés par les acteurs locaux une volonté des acteurs de terrain de plus et mieux travailler ensemble.</p> <p><b>Défavorable</b></p> <p>Le turn-over – les « urgences » de chacun contraignant « l'importance » de travailler en collaboration et en complémentarité en remettant l'usager au cœur de nos pratiques.</p>
Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	<p>Quand ? de 2024 à 2030</p> <p>Où ? sur le QPV</p> <p>Avec qui ? les habitants et les acteurs de l'insertion sociale</p> <p>Avec quoi ? une posture commune - des valeurs partagées – une charte de confidentialité permettant le partage des informations – des temps d'analyse de pratiques professionnelles</p>
Public cible	Les habitants des QPV en précarité et rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives.
Objectifs opérationnels et actions	<p><b>Défis :</b></p> <p><b>L'interconnaissances des acteurs – la complémentarité des interventions</b></p> <p><b>Une action pro-active pour limiter le non recours.</b></p> <p><b>Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancation des habitants et la désassignation du QPV</b></p> <p><b>Orientation</b></p> <p><b>Changer de posture et de regard vis-à-vis des personnes en leur permettant de développer les capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen</b></p> <p>Inscrire le territoire dans les principes du développement social – réinterroger la pratique – créer une culture commune.</p> <p>Les modalités proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'aller-vers (ex : guitoune, enquête autour des droits mobilisés = territoire zéro non recours)</li> <li>- Une formation/action commune aux principes du DSL</li> <li>- Une animation du réseau par à définir ?</li> <li>- Le suivi d'une cohorte, dont chacun des habitants est accompagné par une des institutions ou associations, pour mesurer l'impact de la politique de la ville sur les parcours d'insertion des habitants des QPV et créer des outils de suivi et d'évaluation commun et donc des pratiques communes.</li> <li>- Des analyses de pratiques professionnelles inter institutions et associatifs.</li> </ul>
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<p><b>Défis :</b></p> <p>L'interconnaissances des acteurs – la complémentarité des interventions</p> <p>Une action pro-active pour limiter le non recours</p> <p><b>Enjeu :</b></p> <p>« Le développement social est d'abord et avant tout une posture qui entraîne nécessairement la prévalence de la prévention sur la réparation, de l'opportunité sur la difficulté, de l'ascendant sur le descendant ».</p> <p>S'inscrire dans les 14 principes du développement social :</p> <p><b>Une démarche</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Faire autrement, et non pas faire en plus</li> <li>2- Une démarche active, et non pas par défaut : dynamiser l'existant</li> <li>3- Une démarche qui se préoccupe de la capacité de tous à « vivre ensemble »</li> </ol>

	<p><b>De développement</b></p> <p>4- Favoriser le développement des personnes 5- Viser le développement des ressources des territoires 6-Affirmer une ambition collective 7- Articuler social/économique/culture</p> <p><b>Social...</b></p> <p>8- Favoriser la participation des personnes 9- S'appuyer sur les potentialités des personnes 10- Permettre aux personnes de rendre ce qu'ils reçoivent 11- Favoriser les dynamiques collectives</p> <p><b>Local...</b></p> <p>12- Favoriser la proximité à travers les différentes échelles de territoires 13- Comprendre la dynamique d'un territoire 14- Partager les diagnostics de territoires</p> <p><b>Les conditions de réussite du DSL</b></p> <p>Développer le portage politique local Qualifier les acteurs en vue « d'enrichir » les actions classiques en mode DSL Promouvoir le pilotage coopératif Travailler en réseau Développer des logiques de projet Construire une évaluation du processus et des impacts Favoriser une logique ascendante Inscrire la démarche dans le temps : « des temporalités en tension » Se doter d'outils de management cohérents avec le DSL</p>
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	Formation/action au développement social local de l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale – Analyses des pratiques professionnelles inter-institutions et associatifs – un temps de coordination des acteurs
Financements possibles	Pacte des solidarités – Etat – crédits politique de la ville – CD - CCAS -
Calendrier général	Dès 2024 et jusqu'en 2030
Indicateurs d'évaluation	Nombre de professionnels ayant participé à la formation action autour du DSL/nombre de structures concernés – nombre de séances d'analyse de pratiques professionnelles et nombre de structures concernés - nombre de bénéficiaires suivi dans le cadre du suivi d'une cohorte afin d'évaluer l'impact de la politique de la ville sur les trajectoires de vie des habitants des QPV, la mise en réseau des acteurs, les modalités de passage de relais...- enquête autour du non-recours : nombre de personne ayant fait valoir leurs droits – nombre de personnes ayant mobilisés les différentes structures d'insertion sociale du territoire – nombre d'actions hors les murs dans les espaces de vie des habitants – Niveau de connaissance des acteurs entre eux malgré le turn-over et le rôle et les missions des structures = création d'un outil partagé.

<b>FICHE PROJET N°3-4</b>	<b>Lutter contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et les orientations subies – Ouvrir le champ des possibles – Consolider le PRE et l'étendre sur le nouveau périmètre du QPV et aux 16-18 ans</b>
Pilote du Projet	A définir
Référent du projet et des actions	A définir
Partenaire(s) impliqué(s)	Assistante sociale scolaire – assistante sociale du STS/CD – service éducation – DSDEN 34 – service absentéisme de l'académie de Montpellier -

	<p>proviseurs des lycées, principaux des collèges, directeurs des écoles – mission locale – mission de lutte contre le décrochage scolaire – cité éducative – service jeunesse dont IJ</p>
Contexte / Diagnostic	<p>Aucune donnée sur l'absentéisme scolaire – aucune remontée d'information au niveau de la ville.</p> <p>Sur le QPV des 2 pins : en 2017, 34% des 16 à 25 ans sont non scolarisés et sans emploi (vs 24% pour la commune et 23,5% pour l'EPCI 2020)</p> <p>Sur l'IRIS centre-ville : en 2018, 43,3% de femmes sans aucun diplôme et 32,8% des hommes (vs 31% et 27% sur la commune).</p> <p>Un PRE 2-16 ans – une équipe pluridisciplinaire – l'accueil des familles – un PEDT – présence d'une équipe de prévention spécialisée sur le territoire</p> <p>Absence de dispositif d'accueil des élèves temporairement exclus Présence d'un Lycée d'Enseignement professionnel Agricole sur Frontignan mais pas de lycée d'enseignement général : des orientations subies pour ne pas s'éloigner du domicile et ne pas franchir « les canaux ». Les élèves du territoire sont concernés par les établissements publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 écoles maternelles : les terres blanches et Anatole France</li> <li>3 écoles primaires : les terres blanches et Anatole France1 et 2</li> <li>1 collège : les deux pins et à la marge le collège Simone de Beauvoir (la Peyrade)</li> </ul> <p>Et uniquement 1 établissement privé pour le lycée : le lycée professionnel Maurice Clavel.</p> <p>Aucun établissement n'est classé en REP – le collège des 2 pins propose les dispositifs et sections suivantes : dispositif ULIS, apprentissage et SEGPA.</p> <p>Pas de présence d'APS 34 au sein du collège des 2 Pins</p> <p>Absence de dispositif de prise en charge des élèves temporairement exclus</p> <p>Présence d'APS 34 au sein du Lycée Maurice Clavel</p> <p>Source : synthèse du groupe de travail : « projet de missions Inclusion, Réussite éducative et parentalité du 2 juin 2023.</p> <p><u>Rappel de la Définition consensuelle de la parentalité (élaborée le 10 février 2023) :</u></p> <p>Agir de son mieux en tant que parent pour accompagner l'enfant d'un point de vue affectif, instinctif, biologique, psychologique en respectant ses droits, avec des possibilités de s'appuyer sur des aides sans jugement.</p> <p>L'accompagnement à la parentalité, c'est respecter et préserver la place des parents et les accompagner dans leur rôle de parents, y compris avant la naissance de l'enfant.</p> <p><u>Rappel de la Définition consensuelle de la réussite éducative (élaborée le 10 février 2023) :</u></p> <p>Ce sont les moyens mis en œuvre pour favoriser l'épanouissement de l'enfant/jeune (de 0 à 18 ans), et l'accompagner dans la confiance en soi. Elle comprend tous les domaines de la vie de l'enfant, qui dépasse le seul cadre de la réussite scolaire.</p> <p>Elle engage l'intervention de nombreux acteurs dont la famille, dans un principe de réciprocité (ex : famille vers l'école et école vers la famille).</p> <p>Synthèse du groupe de travail : « projet de missions Inclusion, Réussite éducative et parentalité du 2 juin 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envisager la mise en place d'une équipe dédiée et formée.</li> <li>- Mettre en place un plan d'action autour de l'absentéisme et du décrochage scolaire (établir un diagnostic, stratégie coordonnée Ville – Education Nationale, repérer les acteurs ...).</li> </ul>

	<p>- Améliorer la médiation entre l'école, les familles et les structures extérieures (soin, Parentalité ...).</p>
Intérêt du projet	Ouvrir le champ des possibles – lutter contre l'absentéisme scolaire et ses conséquences en termes d'échec scolaire, d'insertion professionnelle et de délinquance.
Résultat(s) attendu(s)	Baisse de l'absentéisme scolaire – prise en charge sociale, éducative de l'ensemble des élèves absentéiste avec une graduation adaptée à chaque situation : de l'information, à l'accompagnement à la sanction. Tous les élèves exclus temporairement pris en charge
Environnement (quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<p><b>Favorable</b> Un PRE et une habitude de travail entre partenaire et avec les familles La lutte contre le décrochage scolaire, une priorité nationale. Des procédures à chaque stade La mission locale mobilisée pour favoriser le retour en formation ou l'accès à l'emploi des jeunes sortis du système scolaire. L'élaboration de la CTG en cours.</p> <p><b>Défavorable</b> La mission locale proposant des chantiers à des jeunes encore inscrits dans les établissements scolaires accélérant le décrochage La réponse pénale n'est pas satisfaisante et pas adapté Les absences ne sont signalées qu'une fois par trimestre même si en cas d'absence très inquiétante, la procédure est enclenchée. Absence de lycée général sur la Ville</p>
Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	Quand ? Dès 2024 Où ? prioritairement sur le QPV Avec qui ? école et famille
Public cible	Les élèves absentéiste habitants prioritairement dans le QPV Les élèves décrocheurs habitants prioritairement dans le QPV Les élèves exclus temporairement habitants prioritairement dans le QPV Les parents
Objectifs opérationnels et actions	<p><b>Le défi :</b> L'émancipation des citoyens</p> <p><b>Les enjeux :</b> Ouvrir le champ des possibles S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité</p> <p><b>Les orientations :</b> Favoriser la réussite éducative au service de l'égalité des chances Promouvoir la continuité éducative Favoriser l'émancipation des parents</p> <p><b>Résultat attendu</b> La place des parents dans les différentes instances – co-construire</p> <p><b>Les objectifs</b> Sensibiliser les parents au rôle des différentes instances. Former les parents et les professionnels. Favoriser la création de groupes de parents citoyens comme relai d'information. Promouvoir les démarches participatives.</p> <p><b>Résultat attendu</b> L'épanouissement des enfants</p> <p><b>Les objectifs :</b> Connaitre ou mieux connaître les besoins* fondamentaux par une approche systémique : formation pour les professionnels – ateliers parents –</p>

	échanges de pratiques – interroger les enfants sur les besoins Contribuer à la réussite éducative
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un diagnostic autour de l'absentéisme</li> <li>- Poursuivre les CLAS</li> <li>- Mettre en place le CDDF AP et mobiliser l'instance autour de l'absentéisme scolaire</li> <li>- Consolider (stabiliser et professionnaliser les référents PRE) et étendre le PRE au 16-18 ans</li> <li>- Renforcer les articulations et les complémentarités d'intervention avec la mission locale</li> <li>- Coordonner les actions autour de l'orientation professionnelle</li> <li>- Créer un dispositif d'accueil des élèves exclus : coordination des acteurs ou un dispositif spécifique</li> <li>- Défis : travailler autour des faits qui ont conduit à l'exclusion, des émotions – limiter les temps hors écoles (errance) – poursuivre le suivi de sa scolarité (devoirs- apprentissage).</li> <li>- La création d'école et famille « <b>Restructurer les liens école et famille ; répondre à la demande de toutes les écoles du secteur ; mettre en place un travail partenarial ; offrir un espace de formations et de recherches ; développer le travail de concertation ; animer les groupes de Pairs ; faciliter une prévention par un travail de Réseau</b> ».</li> </ul> <p>1- Organiser une présentation de l'association par la présidente aux acteurs de l'éducation, de la parentalité et du social.</p> <p>2- Confier une mission pré-figurative de la création d'une antenne de l'association école et famille en 2024 à la future coordonnatrice Kelly Ramondou en lien avec l'association.</p> <p>3- Animer 2025-2030</p>
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	<p>L'équipe de PRE stabilisé et formé : coordonnateur-rice et 2 référent-e-s de parcours avec un budget pour financer des prestations de services en fonction des besoins identifiés des enfants accompagnés.</p> <p><b>La coordonnatrice parentalité</b></p> <p>Un <b>dispositif</b> souple, réactif et adaptable pour <b>accueillir les élèves temporairement exclus</b> s'appuyant sur les acteurs existants et avec une ligne prestation de service pour travailler les compétences psychosociales (ex : le Blob) le mi-temps de travailleur social dédié au <b>CDDF AP</b></p> <p><b>Etude action</b> d'opportunité pour la création d'une antenne <b>d'école et famille</b> à Frontignan – financement du poste de coordination/responsable école et famille</p> <p>Le financement des équipes dédiées au <b>CLAS</b> et des animations</p>
Financements possibles	Ville – CAF – CD - crédits politique de la ville
Calendrier général	De 2024 : poursuivre les actions en cours : PRE, CLAS...lancer les études 2025-2030 : animer /coordonner
Indicateurs d'évaluation	Nombre de journées d'absentéisme scolaire – nombre d'élèves absentéiste – nombre d'élèves suivis dans le cadre du PRE – type de parcours/ d'accompagnement proposé – dispositif d'élèves exclus temporairement et nombre d'élèves et de jour d'accueil/nombre de jours d'exclusions – partenaires mobilisés autour du dispositif d'accueil – réalisation de l'étude action école et famille – nombre de familles suivis – nombre de parents pairs....

FICHE PROJET N°5	<b>La gestion urbaine et sociale de proximité</b>
Pilote du projet	Ville et SAM
Référent du projet et des actions	Coordonnatrice Politique de la Ville / CLSPD
Partenaire(s) impliqué(s)	Service voirie - service espace vert – service participation des habitants /comité d'habitant – service proximité/cabinet – CLSPD - service collecte agglo – structure chargée du traitement des déchets ménagers et des encombrants – bailleur – PM – PN
Contexte/Diagnostic	<p>Le volume des encombrants (350 T/an collectés par la ville) et la récurrence sans articulation sur les interventions entre le bailleur et la ville Les déchets ménagers déposés à côté des bacs deviennent des dépôts sauvages et ne sont pas du ressort de la mission de collecte gérée par la SAM – la ville assure le ramassage de ces dépôts sauvages</p> <p>Absence de recyclerie/ressourcerie sur le territoire</p> <p>A la SAM, 4 ambassadeurs du tri pour 14 communes – avant, le transfert de compétences et des agents, 3 gardes champêtres sensibilisés sur la commune. Le montant de la taxe des ordures ménagères qui n'est pas incitatif. Difficulté de verbaliser si pas pris en flagrant délit sauf si éléments probants dans les poubelles (courrier à l'adresse du contrevenant, facture de l'entreprise qui dépose ses déchets de chantiers...) les plus grosses problématiques identifiées par les habitants du CV : la saleté (26%) – les actions à développer : nettoyage des rues (33%)</p>
Intérêt du projet	<p>La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien.</p> <p>Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courant liés à l'habitat et au cadre de vie.</p>
Résultat(s) attendu(s)	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie des habitants du QPV dans une optique de renforcement de la coordination inter-acteurs dans la cadre du dispositif Gestion urbaine et sociale de proximité</p> <p>Initier la GUSP sur le territoire politique de la ville et l'étendre progressivement sur d'autres secteurs de la ville.</p>
Environnement (quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<p><b>Favorable</b></p> <p>L'extension du périmètre du QPV au centre-ville et les enjeux de la centralité</p> <p>La volonté politique de remettre l'usager au centre de l'action des services municipaux</p> <p>Collecte des encombrants sur réservation</p> <p>La présence d'un garde champêtre au sein de la ville</p> <p>Les visites de terrain précédemment effectué entre le service proximité et le service voirie</p> <p>Le diagnostic en marchant réalisé dans le cadre de la STSPD sur le centre-ville</p> <p><b>Défavorable</b></p> <p>La fin de l'abattement TFPB accordé par la ville de Frontignan aux Bailleurs sociaux</p> <p>Départ du médiateur du bailleur du territoire qui faisait remonter les dysfonctionnements</p> <p>Sortie de la GUP agglomération et des moyens humains dédiés L'extension du périmètre du QPV au centre-ville et les problématiques spécifiques liées à la centralité</p>
Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	<p>Quand ? en cours – formaliser la convention en 2024</p> <p>Où ? Initier la GUSP sur le territoire politique de la ville et l'étendre progressivement sur d'autres secteurs de la ville.</p>

	<p>Avec qui ? les habitants, les services techniques de la ville et de la SAM, les bailleurs, la PM et le garde champêtre, le service proximité et la coordonnatrice du CLSPD et son équipe de médiation</p> <p>Avec quoi ? une coordination des acteurs et une veille technique et une coordination menée par l'équipe du CLSPD</p>
Public cible	Les habitants du QPV
Objectifs opérationnels et actions	<p>Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance Priorité 2 : consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités</p> <p>Axe 1 : élaboration d'un schéma de tranquillité publique</p>
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-Elaborer la convention de gestion urbaine de proximité (cf annexe 1 : plan de la convention d'exécution de gestion urbaine) mobiliser chaque acteur-rice selon ses spécificités – renforcer la coordination des acteurs et l'articulation des interventions</li> <li>- Identifier les dysfonctionnements (notamment dans le cadre du diagnostic en marchant et par la présence de médiateurs en service civique (mission de veille technique) et en analyser les causes avec les habitants et les services dont le service proximité (relais des sollicitations habitants) et les services techniques</li> <li>- Définir une stratégie traduite en objectifs et co-construire avec l'ensemble des acteurs le plan d'actions en fonction des différentes dimensions de la GU(S)P intégrant une dimension sensibilisation, communication et sanction.</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; text-align: center;"> <b>La GU(S)P corrective :</b>            Intervention réactive et coordonnée entre partenaires face à des situations de dysfonctionnement         </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; text-align: center;"> <b>La GU(S)P vigie :</b>            Approche de veille urbaine et sociale, partagée entre partenaires             Prévention de situations à risques         </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; text-align: center;"> <b>La GU(S)P projet :</b>            Travail en mode projet pour accompagner les évolutions d'un quartier             Proposition d'une stratégie et d'un plan d'actions évolutif         </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; text-align: center;"> <b>La GU(S)P travaux :</b>            Rationaliser l'intervention de tous les partenaires en tenant compte des spécificités et usages du quartier         </div> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les dépôts sauvages (cf annexe 2 : cadre réglementaire)</li> </ul> <p><b>Recommandations au-delà de la politique de la ville :</b></p> <p>Opter pour une délibération fixant un tarif d'enlèvement des déchets : un « service » rendu à l'administré qui n'a pas daigné respecter les règles de collecte ou les obligations de dépôt en déchetterie.</p> <p>Mener des actions de prévention et de sensibilisation auprès des professionnels et des particuliers notamment au travers des actions coordonnées, dites <b>Opérations Territoires Propres</b>.</p> <p><b>Renforcer la coopération entre le maire et le parquet</b> dans la sanction des auteurs de décharges sauvages (informations, coordinations, notification au maire de suites données à leurs signalements)</p> <p><b>Sanctionner les infractions par des Travaux Non Rémunérés</b>, en accord avec le procureur de la République et dans le cadre d'une convention ad hoc, le contrevenant devra participer au nettoyage au lieu de payer une amende.</p> <p><b>Perspectives</b> : créer une brigade environnementale-propreté intercommunale (mise à disposition, syndicat à vocation unique) composée de gardes-champêtres aux compétences d'investigations judiciaires étendues en matière d'environnement.</p> <p><b>Précisions sur l'utilisation de la vidéoprotection dans le cadre de la lutte contre</b></p>

	<p><b>les dépôts sauvages de déchets :</b></p> <p>Aux termes des dispositions de l'article L. 251-2 du code de la sécurité intérieure, il est prévu que « la transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection peuvent être mis en œuvre par les autorités publiques compétentes aux fins d'assurer (...) [notamment] <b>la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets</b> ».</p> <p>À ce sujet, le Ministère de l'intérieur a précisé que :</p> <p>« Les images issues de ces dispositifs de vidéoprotection peuvent ainsi constituer <b>des moyens de preuve</b> en vue d'établir la responsabilité d'une ou plusieurs personnes ayant abandonné des déchets en un lieu non prévu à cet effet. Le travail de recherche des auteurs par la justice est ainsi grandement facilité.</p> <p><b>Pour autant, il n'est pas possible de verbaliser le titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule ayant servi au dépôt d'ordures.</b> En effet, seul le code de la route prévoit de telles dispositions pour des infractions limitativement énumérées. Dans ce dernier cadre, le titulaire du certificat d'immatriculation peut faire l'objet d'une procédure de verbalisation automatisée alors même qu'il n'est pas nécessairement l'auteur de l'infraction. En matière d'abandon de déchets, <b>l'identification précise de l'auteur de l'infraction reste donc absolument nécessaire, le relevé d'une plaque d'immatriculation étant à lui seul insuffisant</b> » (JO Sénat, 11.02.2021, question n° 14225, page 980).</p>
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	La coordonnatrice du CLSPD pour coordonner les acteurs – des médiateurs sur le terrain en service civique pour effectuer la veille technique – un outil de suivi des remontées et des retours habitants – les ateliers territoriaux centre-ville et cités pasteur et Calmette pour co-construire des réponses adaptées aux problématiques identifiées.
Financements possibles	L'abattement TFPB économisé par la ville – les crédits politique de la ville – les crédits de droits communs des services techniques de la ville et de la SAM – l'ADM en lien avec la transition environnementale et le réemploi des encombrants – déchets ménagers – lutte contre le gaspillage alimentaire...
Calendrier général	En cours diagnostic en marchant- mobilisation des acteurs 2024 : convention 2024-2030 : mise en œuvre
Indicateurs d'évaluation	Tonnes d'encombrants collectés – nombre et types de partenaires mobilisés – Nombre et types de projets initiés – nombre d'habitants mobilisés – taux faits constatés/retour des services – nombre et types de réponses apportées par les services – retour de l'enquête habitants administrés tous les ans autour des problématiques principales.

<b>FICHE PROJET N°6</b>	<b>Renforcer l'accès aux habitants du QPV aux activités sports : loisirs / culture les mercredis AM, les samedis et les vacances scolaires</b>
Pilote du projet	A définir
Référent du projet et des actions	A définir
Partenaire(s) impliqué(s)	Service jeunesse : IJ – KIFO...– service enfance – ALSH – service des sports – clubs sportifs – direction de la culture et médiation culturelle – les petits débrouillards – CLJ – SAM et l'éducation artistique et culturelle
Contexte / diagnostic	<p>Source : DLS  Enfants âgés entre 10 et 14 ans en soirée dans le quartier.  Jeunes désœuvrés, en errance sans emploi Peu de jeunes du quartier prioritaire inscrits dans les dispositifs ville (sports, culturels, de loisirs), les équipements culturels, ou licenciés dans un club sportif</p> <p>Source : diagnostic  Une offre sportive municipale diversifiée fortement mobilisée pendant le temps scolaire.  Un PEDT  La médiatrice sociale et les éducateurs de prévention spécialisée relais de l'offre de loisirs  La redéfinition de la CTG et son animation territoriale* la coordination de la convention de généralisation de l'éducation artistique et Culturelle par SAM</p> <p>Source : enquête habitants</p> <p><b>Sur les cités Calmette-pasteur :</b>  45% déclarent pratiquer une activité culturelle et/ou sportive seul 7% pratiquent l'activité dans un club.  37,5% des enfants pratiquent des activités culturelles et sportives toutes au sein de structures dédiées</p> <p><b>Sur le centre-ville :</b>  45% déclarent pratiquer une activité culturelle et/ou sportive 14% pratiquent l'activité dans un club.  30% des enfants pratiquent des activités culturelles et sportives toutes au sein de structures dédiées</p> <p><b>Comparaison avec un territoire de veille à Bastia :</b>  Pour les répondants : 21% St Antoine /30% clubs – 41% San Gaetano/15% dans un club  Pour les enfants : 52% St Antoine – 57% San Gaetano</p>
Intérêt du projet	Lutter contre le désœuvrement le mercredi AM, le soir et les week-ends.
Résultat(s) attendu(s)	Tous les enfants ont la possibilité de s'inscrire dans une activité culturelle, sportive, de loisirs (gratuité, passeport...) – tous les enfants ont accès à l'offre. Mixité des populations sur les activités sportives, culturelles et de loisirs.
Environnement (quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<p><b>Favorable</b>  La convention ville avec les clubs sportifs autour notamment de la féminisation de la pratique  L'offre variée et diversifiée développée sur la ville  La gratuité des activités culturelles  L'éducation artistique et culturelle  Les EVS</p> <p><b>Défavorable</b>  Les modalités d'inscriptions et d'accès à l'offre  Les freins psychologiques – publics dits empêchés l'accès à l'information sur</p>

	l'offre.
Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	<p>Quand ? mercredi AM, le soir et les week-ends.  Où ? sur la ville et en dehors  Avec qui ? les habitants des QPV – le personnel ville – hérault sport, associations et clubs sportifs.  Avec quoi ? les équipements sportifs et culturels de la ville – les bases de loisirs – les espaces de vie sociale</p>
Public Cible	Les habitants des QPV et principalement les enfants et les jeunes
Défi – enjeu – orientations – intention – thématique - Objectifs opérationnels	<p><b>Le défi :</b> L'émancipation des citoyens  <b>L'enjeu :</b> Ouvrir le champ des possibles  <b>Les orientations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la réussite éducative au service de l'égalité des chances</li> <li>• Promouvoir la continuité éducative</li> </ul> <b>L'intention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>De la petite enfance à la vieillesse</b> l'approche éducative guide l'action</li> <li>• <b>Le temps péri et extrascolaire</b> au service de l'apprentissage</li> <li>• <b>Un accompagnement individualisé</b> pour favoriser l'acquisition des savoirs</li> <li>• <b>Le loisir</b> au service de l'autonomie et du renforcement du lien social</li> <li>• <b>Le lien intergénérationnel</b> au service du devoir de restitution, des échanges des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être</li> </ul> <b>Les thématiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès au sport, à la culture, aux loisirs pour tous dans une approche éducative.</li> <li>• Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.</li> <li>• Soutenir la parentalité</li> </ul> <b>Objectifs opérationnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès à l'offre : institutionnelle, associative et citoyenne :</li> <li>• Aller vers les publics dits « empêchés »</li> <li>• Accès aux pratiques diverses (culturelles, sportives...) à l'offre municipale ou associative</li> </ul> </p>
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les services municipaux et les associations locales à développer des actions de sensibilisation aux pratiques culturelles, sportives ou de loisirs dans les quartiers prioritaires, pour « amener » les jeunes vers les dispositifs de la ville ou l'offre associative (conventions d'objectifs, modalités (ex : tirage au sort &gt; délais d'inscriptions plus longs) et délais d'inscription...)</li> <li>- Renforcer adapter les moyens d'informations</li> <li>- Favoriser les liens/la relation de confiance entre les habitants, les personnes relais et/ou les intervenants</li> <li>- Adapter l'offre à l'évolution des pratiquants et des pratiques notamment en favorisant la pratique en accès libre</li> <li>- Permettre l'accès aux équipements de proximité aux habitants des QPV (ouverture plateau sportif du collège des 2 pins)</li> <li>- Accompagner les mobilités, freins psychologiques ou réels aux loisirs</li> <li>- Diminuer les absentéistes parmi les personnes inscrites sur les activités du mercredi et des vacances (10%)</li> </ul>
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A articuler avec la CTG autour de l'enfance, la jeunesse, le sport et la culture – financement de 3.5 ETP de coordination jeunesse, enfance, parentalité, petite enfance et pilotage</li> <li>- Les moyens : les efforts importants de la ville dans son droit commun avec une interrogation permanente des pratiques des équipes pour favoriser l'accès aux pratiques à tous.</li> <li>- Ouverture des équipements sportifs (mise à disposition de créneaux dans les</li> </ul>

	<p>gymnases...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'offre d'activité au sein des EVS, maison pour tous, maison Vincent Giner</li> <li>- Moyens humains : personnel ville, Hérault sport, associations sportives locales...</li> <li>- Prise en charge des licences via le PRE et aux autres mesures sociales.</li> <li>- Financement d'une offre de loisirs éducatives complémentaire à l'offre institutionnelle : les petits débrouillards et celles visant à favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives en lien avec SAM.</li> <li>- Le CLJ contribuant au-delà du développement de l'offre de loisirs de favoriser le rapprochement police population.</li> </ul>
Financements possibles	CAF – Conseil Départemental – ville – crédits politique de la ville
Calendrier général	Poursuivre les actions engagées
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'associations ou de clubs impliqués dans l'action – nombre d'habitants issus des QPV inscrits dans les clubs – nombre de jeunes inscrits sur les activités péri et extrascolaires proposés par la ville.

FICHE PROJET N°7	<b>Conseil pour les droits et devoirs des familles et accompagnement parental – rappel à l'ordre</b>
Pilote du projet	Ville de Frontignan- la Peyrade
Référent du projet et des actions	Coordonnatrice Politique de la Ville / CLSPD
Partenaire(s) impliqué(s)	Procureur de la république/parquet – Police nationale – Police Municipale – APS 34 – chargée de mission parentalité – PRE – PJJ - les proviseurs des lycées, principaux des collèges et directeurs des écoles –DSDEN34
Contexte / diagnostic	<p>La préservation de la tranquillité publique et la prévention des atteintes au cadre de vie sont des préoccupations constantes du Maire qui a à répondre à des sollicitations de plus en plus pressantes de ses administrés. Les CDDF AP permettent d'envisager des réponses rapides, proportionnées et visibles à des faits de faible gravité ne faisant pas l'objet de poursuites judiciaires mais ayant un impact significatif sur la tranquillité publique et le sentiment d'insécurité. Les incivilités créent un sentiment d'insécurité.</p> <p>L'absentéisme est facteur de décrochage, le décrochage scolaire de sortie du système scolaire sans solution.</p> <p><b>Cadre réglementaire</b></p> <p>Chapitre 1er : Conseil pour les droits et devoirs des familles et accompagnement parental (Articles L141-1 à L141-2)</p> <p>→ Code de l'action sociale et des familles art L141-1 modifié par loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019-art 80</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil municipal peut créer un conseil pour les droits et devoirs des familles.</li> </ul> <p>Il peut être présidé par le maire ou son représentant au sens de <a href="#">l'article L. 2122-18</a> du code général des collectivités territoriales. Il peut comprendre des représentants de l'Etat dont la liste est fixée par décret, des représentants des collectivités territoriales et des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance. Les informations communiquées, le cas échéant, à ses membres ne peuvent être divulguées à des tiers sous peine des sanctions prévues à <a href="#">l'article 226-13</a> du code pénal.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le président du conseil pour les droits et devoirs des familles le réunit afin :</li> </ul> <p>-D'entendre une famille, de l'informer de ses droits et devoirs envers l'enfant et de lui adresser des recommandations destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui ;</p> <p>-D'examiner avec la famille les mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale susceptibles de lui être proposées et l'opportunité d'informer les</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de l'action sociale et les tiers intéressés des recommandations qui lui sont faites et, le cas échéant, des engagements qu'elle a pris dans le cadre d'un contrat de responsabilité parentale prévu à <a href="#">l'article L. 222-4-1</a></li> </ul> <p>→ Code de l'action sociale et des familles art L141-1 modifié par loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019-art 80</p> <p>Le conseil pour les droits et devoirs des familles est informé de la conclusion d'un contrat de responsabilité parentale dans les conditions fixées par l'article L. 222-4-1 du présent code ou d'une mesure d'assistance éducative ordonnée dans les conditions fixées à <a href="#">l'article 375</a> du code civil. Il est consulté par le maire lorsque celui-ci envisage de proposer un accompagnement parental prévu à <a href="#">l'article L. 141-2</a> du présent code. Il peut, sans préjudice des dispositions prévues à <a href="#">l'article 375-9-1</a> du code civil, lorsque le suivi social ou les informations portées à sa connaissance font apparaître que la situation d'une famille ou d'un foyer est de nature à compromettre l'éducation des enfants, la stabilité familiale et qu'elle a des conséquences pour la tranquillité ou la sécurité publiques, proposer au maire de saisir le président du conseil départemental en vue de la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale.</p> <p>→ Code de l'action sociale et des familles art L141-2 modifié par loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 -art 1</p> <p>Lorsqu'il ressort de ses constatations ou d'informations portées à sa connaissance que l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics sont menacés à raison du défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur, le maire peut proposer aux parents ou au représentant légal du mineur concerné un <b>accompagnement parental</b>. Il vérifie qu'il n'a pas été conclu avec eux un contrat de responsabilité parentale dans les conditions fixées à <a href="#">l'article L. 222-4-1</a> du présent code et qu'aucune mesure d'assistance éducative n'a été ordonnée dans les conditions fixées à <a href="#">l'article 375 du code civil</a>.</p> <p>Cet accompagnement parental consiste en un suivi individualisé au travers d'actions de conseil et de soutien à la fonction éducative.</p> <p>L'accompagnement parental peut aussi être mis en place à l'initiative des parents ou du représentant légal du mineur.</p> <p>Lorsqu'un accompagnement parental est mis en place, le maire sollicite l'avis du président du conseil départemental. Il en informe l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation, le chef d'établissement d'enseignement, le directeur de l'organisme débiteur des prestations familiales et le préfet.</p> <p>Au terme de l'accompagnement, il est délivré aux parents ou au représentant légal du mineur une attestation comportant leur engagement solennel à se conformer aux obligations liées à l'exercice de l'autorité parentale.</p> <p>Lorsque les parents ou le représentant légal du mineur refusent sans motif légitime l'accompagnement parental ou l'accomplissent de manière partielle, le maire saisit le président du conseil départemental en vue de la conclusion éventuelle du contrat de responsabilité parentale mentionné à l'article L. 222-4-1.</p> <p>Source : Guide du rappel à l'ordre - Juillet 2012</p> <p>→ « La place du rappel à l'ordre dans la boîte à outils du maire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel à l'ordre et conseil pour les droits et devoirs des familles</li> </ul>
--	--

	<p>Les dispositifs du rappel à l'ordre et du CDDF ne sont pas de même nature. Néanmoins, ils peuvent être articulés entre eux et organisés de façon complémentaire.</p> <p>Le maire peut prononcer un rappel à l'ordre même si sa commune n'est pas dotée d'un CDDF. Et quand un CDDF existe, la pratique du rappel à l'ordre peut être inscrite en son sein. Le prononcé revient alors au seul maire après débats au sein du conseil ».</p> <p>Le CDDFAP est une instance – le rappel à l'ordre est une mesure</p>
Intérêt du projet	<p>Apporter des réponses rapides, variées et adaptées à des faits d'incivilités, Personnaliser les faits de petite délinquance qui nourrissent le sentiment d'insécurité,</p> <p>Eviter le glissement vers un processus de désocialisation,</p> <p>Convoquer les mineurs en défaut de civilité et accompagnés de leurs parents pour un rappel à l'ordre solennel et d'une proposition d'accompagnement socio-éducatif.</p>
Résultat(s) attendu(s)	
Environnement (quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<p><b>Favorables :</b></p> <p>Les acteurs de cette instance acceptent la démarche : la ville de Montpellier est engagée dans la démarche avec la validation du CD34 et du procureur.</p> <p>Le procureur soutient la démarche et la personne chargée des relations avec la justice et les villes accompagnera la ville dans la démarche.</p> <p>L'éducation nationale est consciente que les réponses apportées pour lutter contre l'absentéisme scolaire, à ce jour, ne sont pas suffisantes – le lycée agricole utilise le CDDF pour les élèves d'Agde...</p> <p>Les acteurs en lien avec les parents témoignent de leurs difficultés pour rentrer en relation, créer des liens avec certaines familles dont les enfants auraient tout intérêt à intégrer un suivi éducatif renforcé.</p> <p>Les délais de mise en place des mesures d'accompagnement éducatif de l'ASE : mesure administrative (4-5 mois) mesure judiciaire (8 mois).</p>
Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	<p>Dès 2024 après délibération du conseil municipal pour la mise en place du rappel à l'ordre et CDDFAP</p> <p>Prioritairement pour les habitants du QPV</p> <p>Avec les partenaires impliqués – les familles et les mineurs concernés. pour des faits relevant du champ contraventionnel uniquement (hors crimes et délits)– c'est une alternative aux procédures – complémentaire aux mesures déjà mobilisé notamment par l'éducation nationale dans le cadre de l'absentéisme scolaire et du CD dans le cadre des informations préoccupantes.</p>
Public cible	<p>Les auteurs d'incivilités et leurs parents</p> <p>Troubles à la tranquillité publique – non-respect des arrêtés – absentéisme scolaire – exclusion pour trouble au bon fonctionnement – défaut de surveillance parentale ou suspicion d'une aggravation de la situation sociale, éducative ou matérielle en complémentarité et en cohérence des réponses existantes.</p>
Objectifs opérationnels et actions	<p>Aider à la prise de conscience de certaines familles</p> <p>Lutter contre le sentiment d'impunité</p> <p>Limiter la récidive – prendre conscience de l'impact de nos actes – Etayer les parents, parfois délégitimer par leurs adolescents.</p>
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<p>→ Le CDDF, instance, pourrait être mobilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour le non-respect par les mineurs de certains <b>arrêtés municipaux</b> ;</li> <li>- suite à une intrusion/dégradation des locaux ville – dans ce cadre la ville renoncerait à poursuivre l'auteur ;</li> <li>- <b>l'absentéisme scolaire...</b></li> </ul> <p>→ Le CDDF se mobiliserait tous les mois à date fixe.</p> <p>L'instance serait annulée en l'absence de situation. L'importance étant la</p>

	<p>réactivité de la mesure.</p> <p>Un rappel à l'ordre, mesure, pourra être proposé.</p> <p>→ Toutes les situations abordées, devraient en amont obtenir l'accord du procureur et le CD. En effet si une procédure est en cours ou si le mineur et sa famille bénéficient déjà d'un accompagnement éducatif, la présentation de la situation à cette instance ne serait, peut-être pas, adaptée – clarifier les critères – s'articuler avec l'existant et notamment le PRE.</p> <p>→ Les familles se verrait proposées une démarche éducative adaptée à chaque situation : de la sensibilisation à l'accompagnement.</p> <p>Un budget prestation est donc nécessaire pour adapter les réponses aux besoins spécifiques</p>
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	<p>Un mi-temps de travailleur social pour suivre la situation – coordonner les interventions</p> <p>un budget prestation pour co-construire des réponses éducatives adaptées ex : stage de responsabilisation...</p>
Financements possibles	FIPD – crédits politique de la ville – CD 34 – Ville
Calendrier général	2023- délibération du conseil municipal de mise en place du rappel à l'ordre – 2024 : délibération du conseil municipal de création du CDDF-AP 2024-2030 : animation du CDDF AP – développement de réponses socio- éducatives
Indicateurs d'évaluation	Nombre de situations présentées – nombre de prescripteurs – motifs de la sollicitation du CDDF AP - nombre de mineurs et de familles concernés – nombre de mineurs et de familles présents – nombres d'instances – liste et nombre de participants – nombre et types de mesures socio-éducatives proposées – mesure d'impact : suivi de la situation à 6 et 12 mois par le travailleur social

<b>FICHE PROJET N°8</b>	<b>Plan d'intervention sur l'extension du périmètre du QPV au centre-ville</b>
Pilote du projet	A définir
Référent du projet et des actions	A définir
Partenaire(s) impliqué(s)	DDTM – DDCS – SAM – CR (bourg centre) – FISAC – ville – CCI – CCAS, service logement – STS/CD
Contexte/ Diagnostic	<p>→ Contrat territorial 2018-2021 : région Occitanie Pyrénées Méditerranée / SAM « contrats bourgs-centres » qui va au-delà du périmètre du QPV. Les contrats Bourgs-centres visent à définir une feuille de route partagée avec les acteurs locaux pour le développement des petites villes, des bourgs ruraux ou péri-urbains.</p> <p>Les 4 principaux sur Frontignan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité de Frontignan par la requalification de son cadre de vie, de ses infrastructures de transports et de reconquête des friches industrielles (mutation boulevard urbain, reconversion friches Exxon et Lafarge, création PEM...)</li> <li>• Requalifier le cœur de ville historique pour accroître son attractivité (résidentielle et commerciale) : intervention sur l'habitat dégradé, les espaces publics, le commerce, la rénovation des façades et la présence des services publics).</li> <li>• Développer un tourisme durable autour du patrimoine naturel et historique de la ville et en cohérence avec le plan Littoral 21 (modernisation port de plaisance, halte fluviale, circuits de découverte...)</li> <li>• Agir sur la qualité de vie par le renforcement du lien social, du sport et de la</li> </ul>

	<p>culture (maison des loisirs créatifs, Maison pour tous Désiré Archimbeau, cinéma...)</p> <p>→ Opération cœur de ville avec 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redessiner les espaces publics</li> <li>• Rénover l'habitat</li> <li>• Soutenir les commerces</li> </ul> <p>→ Appel à manifestation d'intérêt : friches industrielles</p> <p>→ ANAH (Etat/région)</p> <p>→ OPAH (agglo) depuis 2018 jusqu'en avril 2023 prorogé jusqu'au 30/06/2024</p> <p>–</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OPAH communautaire vise à lutter contre la précarité énergétique, à adapter les logements au handicap et au maintien à domicile des personnes, à repérer et lutter contre l'habitat indigne, à assurer la production de logements locatifs conventionnés de qualité et à améliorer thermiquement les copropriétés fragiles des années 60.</li> <li>• Type de travaux : rénovation et équipements énergétiques – adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées</li> <li>– autres types de travaux.</li> </ul> <p>→ Opérations façades (ville)</p> <p>→ FISAC (Ville/agglo/Etat)</p> <p>→ PIG lutte contre l'habitat indigne 2020-2023 (n'existe plus – l'OPAH a pris le relais) en complément de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs – financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de mise aux normes de décences ;</li> <li>• Travaux lourds dans un logement très dégradé</li> <li>• Travaux de sécurité et de salubrité de l'habitat</li> </ul> <p>→ Si le logement est indécent, la CAF informe le bailleur de l'obligation d'effectuer les travaux. L'aide au logement est conservée par la CAF pendant un délai maximum de 18 mois, jusqu'à la réalisation des travaux.</p> <p>→ La lutte contre l'habitat insalubre est une compétence de l'État, mise en œuvre par arrêté préfectoral déclarant l'insalubrité et prescrivant les mesures nécessaires à sa résorption.</p> <p>→ Absence de service communale d'hygiène et de santé sur la Commune – l'interlocuteur est donc l'ARS</p> <p>La non décence et l'indignité sont deux concepts qui obéissent à des règles juridiques différentes.</p> <p>La non décence est définie par la loi SRU du 13/12/2000 et s'appuie sur le <a href="#">décret d'application du 30/01/2002</a>.</p> <p>L'habitat indigne, notion d'abord politique, est devenue une notion juridique, définie à l'article 4 de la loi du 31/05/1990, dite "loi Besson" introduit par l'article 83 de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion.</p> <p>Le traitement de ces deux situations implique des acteurs différents. La lutte contre la non-décence relève d'une action privée, en l'occurrence celle du locataire contre son propriétaire.</p> <p>La lutte contre l'habitat indigne relève, quant à elle, des autorités administratives, celle du maire ou du Président d'EPCI ou du préfet dans le cadre de leur pouvoir de police.</p>
--	---

	<p>Les différents états de dégradation d'un logement, d'un point de vue légal (source Adil 78) :</p> <pre> graph LR     A[Mauvais entretien] --&gt; B[Réparation locatives à la charge du locataire]     B --&gt; C[Grosses réparations incomptant au propriétaire]     C --&gt; D[Indécence]     D --&gt; E[Manquement à l'hygiène et à la salubrité relevant du RSD]     E --&gt; F[Péril/insalubrité] </pre> <p>→ Retour de l'enquête habitants en centre-ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 62% rencontrent des difficultés liées à leur logement (54% pour les propriétaires et 71% pour les locataires de logement privé): 55% confort sanitaire – 33% taille inadaptée – 28% propreté – 94% autres (humidité/moisissure – fuite d'eau/infiltration d'eau – isolation – présence de blattes/cafards – conflit de voisinage (1)).</li> <li>• L'état général du logement est bon (52%) - moyen (28%) – mauvais (17%) – indigne (3%).</li> <li>• Le cadre de vie s'est dégradé pour 60% des répondants</li> </ul> <p><b>Conclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les plus grosses forces/trucs chouettes</b> du quartier sont : la proximité des commerces (50%) - le marché (29%) – la proximité des services (poste, MFS...) (21%) – la proximité (17%) – les animations/festivités/événements (17%).</li> <li>• <b>Les plus grosses problématiques</b> sur le quartier sont : la circulation (37%) – les nuisances sonores (33%) - les personnes en errance (30%) – saleté (26%) – drogue/alcool/violence (15%) – insécurité/incivilités (22%).</li> </ul> <p><b>Préconisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les enjeux/défis</b> prioritaires sont : rénovation façade/habitat/logement (44%) - propreté/hygiène (37%) – adaptation de la circulation/stationnement (37%) - aménagement urbain (22%) – animation de la vie de quartier (26%) – diminution de la délinquance/diminution de l'insécurité (22%)</li> </ul> <p><b>Les actions à développer</b> dans le quartier : nettoyage des rues (33%) – salle de jeux pour les jeunes/lieu d'animation (33%) - présence de la PM (26%) - logement (22%) – ouvrir commerces (22%) – aires de jeux (11%) – trafic/bagarre (15%)</p>
Intérêt du projet	Répondre aux attentes des habitants suite à l'enquête S'inscrire dans la projet politique de la ville de lutter contre l'habitat dégradé et renforcer l'attractivité du centre-ville
Résultat(s) attendu(s)	La réduction des écarts de développement L'amélioration des conditions de vie des habitants
Environnement (quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<p><b>Favorable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des dispositifs en cours</li> <li>Projet de recréer une maison de l'habitat avec un guichet unique en 2025</li> <li>Des cellules commerciales vides – bourse aux locaux</li> <li>Le marché des opérations de requalification lancée : quai voltaire, îlot saint Paul – place Jean Jaurès...</li> </ul> <p><b>Défavorable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La situation d'entre-deux liée à l'évolution règlementaire Fermeture de la maison de l'habitat</li> <li>Commerces vieillissants – complexité des dossiers de demande d'aide au</li> </ul>

	financement des devantures commerciales – contexte économique et l'évolution des habitudes/pratiques (achat en ligne – centre commercial...) des clients par favorable au développement des commerces de centre-ville. Association des commerçants pas active
Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	Quand ? en cours à poursuivre et amplifier Où ? sur le périmètre centre-ville du QPV étendu à l'ensemble du cœur de ville Avec qui ? les habitants et les partenaires impliqués
Public cible	Les habitants du QPV partie centre-ville
Objectifs opérationnels	Réduire le nombre de logements indécents, indignes et insalubres. Informer et accompagner les propriétaires bailleurs et occupants, les commerçants autour des dispositifs existants pour améliorer le cadre de vie. Coordonner, articuler les interventions dans le cadre de l'atelier territorial
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	0-Partager les 4 axes du bourg centre 1- Réaliser régulièrement un diagnostic en marchant 2- Mettre en place la GUP 3- Associer spécifiquement les habitants du CV dans les concertations 4- Réinvestir la maison du projet pour présenter les projets d'aménagement urbain – poursuivre la requalification du centre-ville – le renforcement de son attractivité. 5- Développer une antenne pour renseigner et accompagner les propriétaires occupants et bailleurs sur les aides existantes et à mobiliser – développer une action pro-active avec la création d'un service communale d'hygiène et santé - informer autour de l'AIVS. 6- Lancer une étude autour du plan de circulation et les modalités du développement de zones partagées et/ou de zones piétonnisiées en lien avec les habitants 7- Consolider et diversifier l'offre commerciale 8- Lancer une étude action pour la création d'un tiers lieu en lien avec les EVS. 9- Renforcer le continuum de présence humaine : service public accessible à tous (MFS) – médiation sociale – agents GUSP et la place de la police municipale de proximité 10- Développer les maraudes sociales pour accompagner les publics en errance 11- Former les services civiques pour relayer les informations en lien avec la médiatrice sociale et les acteurs techniques
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	Coordonnateur CLSPD (diagnostic en marchant) Service transition démocratique (mobilisation des habitants) Médiateurs-rices sociales adultes relais et services civiques Dispositifs de lutte contre l'habitat indigne – insalubre et non-décent Financement des projets de rénovation – requalification urbaine Fonctionnement d'une maison des projets relais des projets urbains et de la maison de l'habitat L'animation de la coordination des acteurs dans le cadre de l'atelier territorial centre-ville
Financements possibles	Dispositifs en cours d'évolution d'aide à la pierre Les crédits d'investissements Les crédits politique de la ville
Calendrier général	A coordonner sur la durée du contrat avec des phases d'études et des phase de réalisation
Indicateurs d'évaluation	Nombre de logements insalubres, indignes, indécents – nombre d'arrêté de péril – nombre d'ateliers territoriaux et listes des participants – retour de l'enquête habitant – nombre de personnes reçues et diversité des intervenants autour des questions de l'habitat, rénovation de façade, devanture de commerces...

FICHE PROJET N°9	<b>Faire de l'accès à l'emploi un droit sur le QPV dans une logique de développement social</b>
Pilote du projet	A définir
Référent du projet et des actions	A définir
Partenaire(s) impliqué(s)	Association Planète Parents – Pil emploi – APIJE - Mission locale – APS 34 - Chambre des métiers – CCI – DDETS – FLR – Sète agglopôle méditerranée – Ville de Frontignan- Association TZCLD
Contexte/Diagnostic	Un taux d'emploi des 15 à 64 ans bas : 39.6% (vs 60.9% pour la commune et 58.6% pour l'EPCI) Au 31/12/2022 : 100 demandeurs d'emploi : 71% des femmes (+21 points) – 31% de jeunes (+18 points) Une association planète parents, implantée sur le QPV, accompagnant, notamment des femmes et des membres du CA volontaire pour porter la démarche.
Intérêt du projet	Un projet développé à partir des personnes privées durablement d'emploi et avec elles – répondre à des besoins supplémentaires d'emploi nécessaires au territoire
Résultat(s) attendu(s)	Emancipation de la population – réponse à des besoins non satisfaits
Environnement (quels sont les facteurs favorables et défavorables à la réussite du projet)	<b>Favorables :</b> Volonté politique de la ville Projet énoncé dans le groupe emploi insertion animé par la SAM A venir : étude d'opportunité portée par l'agglomération Projet proposé par Planète parents (association de Parents de Frontignan Retour de l'expérimentation TZCLD par les territoires des 2 premières phases d'expérimentation Accompagnement par l'association TZCLD <b>Défavorables :</b> Fin de la 2ème phase d'expérimentation Aucune certitude sur une nouvelle phase d'expérimentation ou généralisation L'agglomération souhaite lancer une étude d'opportunité sur l'ensemble des QPV et les poches de pauvreté de l'agglomération. Ce périmètre élargit complexifie la coopération territoriale et le portage par les habitants
Cadre (quand ? Où ? Avec qui ? Avec quoi ?)	Dès 2024 ? sur le périmètre du QPV de Frontignan à étendre en fonction des besoins non satisfaits (identifier des habitants qui ont des besoins de services) avec les habitants et les entreprises du périmètre concerné ainsi que les membres du CLE Une équipe projet – l'animation de la mobilisation des habitants – l'identification des savoirs et des envies par Planète Parents – le CLE – l'ensemble des ressources existantes en matière d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement de parcours et de formation
Public cible	Les personnes privées durablement d'un emploi – Le territoire et ses besoins non satisfaits
Objectifs opérationnels et actions	<b>Enjeu : Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désassignation du QPV</b> <b>Les orientations :</b> <b>Changer de posture et de regard vis-à-vis des personnes en leur permettant de développer les capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen</b> <b>Promouvoir une action volontariste en faveur de tout ce qui peut générer de nouvelles relations d'écoute, d'entraide et de respect entre tous les habitants</b> <b>Objectifs :</b> <b>Développer le pouvoir d'agir</b>

	<p>Aller chercher, accompagner, développer la démarche d'autonomie Soutenir, développer l'implication et l'initiative des habitants Créer un espace permettant la mise en réseau des compétences</p> <p>Mobiliser le plus largement possible la population autour de leurs savoirs et leurs envies. Identifier les travaux utiles en fonction des besoins non satisfaits sur le territoire. Critères pour être éligible à l'EBC : population de 5 à 10 000 habitants avec 400 DE Les 6 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identité du territoire candidat</li> <li>- La mobilisation des partenaires et la fabrique du consensus</li> <li>- La stratégie partenariale et le pilotage territorial</li> <li>- L'implication des personnes privées durablement d'emploi</li> <li>- L'identification des activités et des 1ères unités d'EBC</li> <li>- L'identification des risques et des garanties</li> </ul>
Approche stratégique – plan d'action (mise en œuvre, étapes de réalisation des actions)	<p>Année 1 :</p> <p>Constituer une équipe projet composée de l'agglomération, la DDTES, la ville et Planète parents Créer un comité local pour l'emploi Confier à Planète parents en lien étroit avec la ville, les EVS, APS 34, la mission locale et les associations du territoire l'information et rencontre des personnes privées durablement d'emploi – identifier leurs savoirs et leurs envies Mobiliser les résultats de l'étude d'opportunité pilotée par la SAM et la connaissance des membres du CLE pour identifier et mettre en œuvre des projets utiles (en lien avec les personnes privées durablement d'emploi) et mobiliser les solutions existantes</p> <p>Cartographier les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur le territoire via la plateforme de l'Etat ou du département. Sous réserve de la poursuite de l'expérimentation : élaborer le dossier d'habilitation TZCLD – créer une EBC – recruter des salariés sur un temps choisi sur une activité choisie Articuler la cohérence et la complémentarité des interventions</p> <p>Année 2 à 6 :</p> <p>Poursuivre la mobilisation des personnes privées durablement d'un emploi autour de leurs savoirs et leurs envies, l'identification des besoins supplémentaires non pourvus et mobilisation des solutions existantes</p>
Ressources et moyens à mobiliser (de quoi et de qui avons-nous besoin pour réussir – les moyens)	Accompagnement par l'association Planète parents – mi- temps. Suivi par le service démocratie participative Mobilisation des habitants via notamment les EVS L'étude d'opportunité de Sète Agglopôle Méditerranée Adhésion à l'association TZCLD
Financements possibles	Droit commun de la SAM Financement politique de la ville Etat – CR – CD – SAM – Ville – appel à projet - FSE
Calendrier général	2024 : Mobiliser - Tester 2025-2030 : développer
Indicateurs d'évaluation	Nombre de structures mobilisées – nombre d'habitants mobilisés – nombre d'habitants engagés – nombre et type d'actions portées par les habitants – nombre de personnes ayant repris un emploi correspondant à leurs savoirs et leurs envies – nombre et type de besoins supplémentaires pourvus - nombre de personnes entrées en parcours de formation – nombre de personnes entrées en parcours d'insertion – nombre d'EBC – nombre de poste créé par l'EBC